POUR L'ACTION CATHOLIQUE

MONSEIGNEUR GOURAUD

Evêque de Vannes

Pour l'Action Catholique

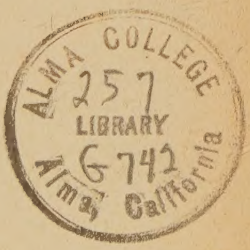

PARIS
GABRIEL BEAUCHESNE
Libraire-Editeur
117, RUE DE RENNES, 117

REIMS
ACTION POPULAIRE
5, RUE DES TROIS RAISINETS, 5

1913

22994

PRÉFACE

Je dédie ce livre à tous ces Catholiques d'Action que nous essayons de grouper dans nos Unions diocésaines *et dans nos* Comités. *Il n'a pas d'autre prétention que d'être une sorte de* Manuel d'Action Catholique, *vulgarisant l'appel à l'apostolat que l'Eglise ne cesse pas de faire entendre à ses enfants, dans les heures difficiles qu'elle traverse. Il a pour but de rappeler aux membres de nos organisations catholiques la raison d'être et le fonctionnement de ces organisations, de leur faire mieux comprendre ce que l'Église attend d'eux, en notre cher pays de France, et de les éclairer en même temps sur la plupart des questions qui préoccupent les Catholiques de nos jours. Puisse-t-il leur donner à la fois lumière et générosité !*

Tous apôtres ! voilà le mot d'ordre qu'il veut transmettre.

Tous apôtres ! donc plus d'indifférents ! Tous apôtres ! donc tous en ligne de combat, pour rendre à Dieu sa place dans notre pays !

La plupart des chapitres de ce livre ont été écrits au jour le jour, et sans ordre, sur le champ de bataille où combattent aujourd'hui nécessairement tout prêtre et tout

évêque. A les relire, il m'a semblé qu'ils formaient un tout susceptible de servir encore à la gloire de Dieu et au bien de son Église.

J'ai cru pouvoir les publier, en volume, en leur enlevant leur forme oratoire, en y mettant un ordre logique, et en y ajoutant seulement quelques titres nouveaux et quelques études inédites. Cette origine expliquera au lecteur certaines répétitions qui pourraient le surprendre, mais que justifie la variété des points de vue, dans une matière aux aspects si nombreux.

J'ai ramené ces différents aspects à trois titres : 1° Nécessité de l'Action Catholique ; 2° Conditions de l'Action Catholique ; 3° Principaux champs d'Action. *La dernière partie n'est qu'un très court résumé ; elle comporterait à elle seule bien des volumes. Ces volumes existent déjà, d'ailleurs.*

Le but que je me suis proposé sera atteint, si ce résumé suffit à donner au lecteur quelques idées très précises, et à lui rappeler l'essentiel de ce que doit professer un Catholique sur des questions si souvent agitées à l'heure présente. Peut-être un Directeur de Cercle d'études y trouvera-t-il les éléments des discussions *et* causeries *qui doivent être l'âme de nos* Comités Catholiques, *de nos groupements de jeunesse, etc.*

Ce livre a été fait uniquement pour Dieu ; j'en confie le succès à sa divine Providence.

† Alcime, *Evêque de Vannes.*

POUR L'ACTION CATHOLIQUE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

DEPUIS LA SÉPARATION

Tout n'a pas été dit, (il s'en faut) sur l'inique loi de Séparation. Tout n'a pas été dit sur l'immensité des ruines qui en ont été la conséquence.

C'est aux générations à venir qu'il appartiendra de stigmatiser les hommes qui, de notre temps, ont violé les droits de l'Église et foulé aux pieds les plus élémentaires notions de justice. Si la France se désagrège un jour, après avoir perdu le trésor des vérités morales qui étaient jusqu'ici sa force et sa gloire, qui lui inspiraient en tout l'idéal le plus élevé et qui la portaient au secours de toutes les infortunes et de toutes les faiblesses il ne sera pas exagéré d'en rendre responsables les Auteurs de la Loi de Séparation.

En donnant à leur pays la plus funeste leçon d'injustice qu'il ait jamais reçue, ils ont sapé la base de notre édifice social. Ils ont chassé officiellement de chez nous la justice et la liberté : qui pourra les y ramener? D'autres viendront sans doute qui continueront

de marcher dans cette voie, en en augmentant les désastres.

Ceci dit pour établir les responsabilités, et diriger les jugements de l'avenir, il nous faut cesser de pleurer sur les ruines amoncelées, et travailler à refaire une vie catholique à notre beau pays de France.

Si les Catholiques le veulent, c'est une œuvre possible. Déjà l'ère nouvelle que la Séparation a inaugurée pour eux, depuis six ans, ne semble pas devoir être le tombeau où nos ennemis avaient rêvé d'enterrer l'Église. S'il est encore trop tôt pour dire que c'est une ère de résurrection, il nous est permis de constater que la vie renaît partout, au souffle d'une liberté que nos ennemis ne croyaient pas nous avoir rendue. Une fois de plus, l'iniquité paraît bien s'être mentie à elle-même. De la même manière qu'autrefois le sang des martyrs devenait une semence de chrétiens, selon la belle parole de Tertullien, de même aujourd'hui la persécution est une nouvelle source de vie.

Tout cela nous dicte notre *attitude* et nos *devoirs :* notre attitude vis-à-vis des ennemis de notre foi et de notre liberté, et nos devoirs les plus pressants vis-à-vis de l'Église notre mère.

I. — NOTRE ATTITUDE

Quelle doit être notre attitude, au souvenir des événements qui se sont accomplis depuis six ans, en face des ruines qu'on a accumulées autour de nous, et vis-à-vis d'un ennemi qui ne désarme pas ?

Je l'exprimerai en trois mots.

Nous devons être et rester sans *illusion*, sans *regret*, et sans *découragement* : sans illusion sur les intentions de l'ennemi, sans regret de ce que nous avons fait, et sans découragement en face du mal qui nous menace encore.

I° Sans illusion.

Bien des Catholiques semblent ne pas se douter de la gravité de la situation qui leur est faite, et, à cause de cela, ils ne se préoccupent pas d'y porter remède, encore moins d'y mettre un terme. Par leur indifférence, ils donnent à nos ennemis une approbation tacite de leurs actes. Par leur entêtement à ignorer le progrès du mal, ils laissent s'accroître leur audace. Par leur résignation devant le fait accompli, ils énervent le courage des autres Catholiques. Ils ont l'air de prendre leur parti du nouvel état de choses.

Cette disposition d'esprit est si dangereuse que nos ennemis y voient un auxiliaire précieux, et s'appliquent à l'entretenir par tous les moyens en leur pouvoir, vantant leur libéralisme, déguisant leurs intentions et jetant de temps en temps en public de fallacieuses promesses de réconciliation ou d'apaisement. Mais l'illusion n'est plus possible. « On a déclaré la guerre à tout ce qui est surnaturel, parce que, derrière le surnaturel, Dieu se trouve, et que ce qu'on veut rayer du cœur et de l'esprit de l'homme, c'est Dieu (1). » Tant que Dieu aura une place chez nous on le combattra.

La séparation de l'Église et de l'État n'a fait qu'amener cette guerre à l'état aigu. Elle est **l'aboutissant de vingt-cinq années de luttes** contre Dieu ; elle a été l'assaut décisif sur lequel on comptait pour proscrire Dieu de notre société française. Voilà vingt-cinq ans et plus, en effet, que la Franc-Maçonnerie s'acharne à l'exécution de ce plan diabolique.

On l'avait vue chasser l'idée chrétienne de partout, en France : de l'école, où elle en était venue à proscrire, après les maîtres chrétiens, jusqu'à l'image du Christ ; des hôpitaux, qu'elle avait laïcisés, n'y tolérant plus le dévouement des âmes consacrées à Dieu ; de l'armée, dont elle avait supprimé les aumôniers, et à laquelle elle avait interdit de prendre part aux cérémonies du culte catholique ; de la magistrature,

(1) Encyc. du 6 janvier 1907, *Gravissimo*.

à laquelle elle avait défendu d'implorer publiquement les lumières de l'Esprit-Saint et qu'elle avait privée de l'appui que donnait au serment judiciaire son caractère religieux ; de toutes nos institutions, qu'elle avait sécularisées en leur enlevant l'esprit chrétien qui avait fait leur force et leur gloire dans le passé.

En même temps qu'on poursuivait ainsi l'idée chrétienne, on essayait de l'affaiblir dans tous les esprits, en retirant peu à peu à l'Église tous ses droits. On attaquait l'Église dans ses biens, on la gênait dans le recrutement de ses clercs, on entravait la liberté de son culte et de ses manifestations extérieures, on lui retirait le droit de tenir des écoles, on proscrivait et on exilait ses religieux et ses religieuses. Il ne semblait pas qu'on pût aller plus loin. Mais la secte n'était pas satisfaite.

Malgré la persécution, l'Église tenait encore une place dans la société française. Son chef, le Souverain Pontife, était encore officiellement reconnu par l'État ; un traité le rattachait à la France. Ses prêtres avaient une situation distincte, l'État se reconnaissait leur débiteur pour une dette contractée à la Révolution. Ses diocèses et ses paroisses pouvaient encore s'administrer eux-mêmes, au milieu de tracasseries de toutes sortes.

C'était trop. Il fallait tout rompre et tout chasser.

Tout le monde sait comment on s'y prit.

Après avoir fait insulter le Pape, on s'irrita de l'entendre se plaindre, on l'accusa d'être l'ennemi de la

France, et on décréta de rompre toutes relations avec lui. Le Concordat fut déchiré et l'on décida que l'Église était séparée de l'État.

Cette fois, le but semblait atteint : la Séparation, c'était l'apostasie de la nation française, c'était l'exil imposé à Dieu et à son Église.

Mais la Séparation faite ainsi ne pouvait être que **l'oppression** : « Celui qui n'est pas avec moi, est contre moi », avait dit le Sauveur ; on ne peut pas rompre avec Jésus-Christ et son Église, sans les traiter en ennemis.

Voilà pourquoi la Séparation aboutit aux violences et aux injustices que nous avons dû subir : suppression du traitement du clergé, fermeture des grands et des petits séminaires, confiscation de tous les biens de l'Église, main mise sur toutes les fondations pieuses et charitables, expulsion des évêques et des prêtres de leurs demeures, séquestration des églises en attendant leur inévitable fermeture ou leur ruine.

Le mal est-il assez complet pour qu'on ne puisse plus le méconnaître? Le mal est-il tel que tous les Catholiques se sentent atteints ? Nous voudrions avoir le droit de le dire.

Combien semblent attendre, pour se plaindre, d'en souffrir personnellement, comme si un Catholique pouvait penser qu'il n'est pas lésé personnellement, dans les entraves qu'on apporte au libre exercice de sa religion ?

La tactique de nos adversaires est de laisser croire au peuple qu'on n'en veut ni à sa foi ni à son culte, mais seulement à ses prêtres ; comme si le crime

unique de ceux-ci n'était pas d'être au service des fidèles ! N'est-ce pas à cause du bien qu'ils leur font, et pour les empêcher de leur en faire encore, qu'on les tracasse en toutes manières ?

Non, nous ne nous laisserons pas abuser. Les faits se sont trop accumulés depuis longtemps, pour que nous nous fassions illusion sur les projets de nos ennemis. Ils sont trop nombreux, parmi eux, ceux qui en ont fait l'aveu cynique, pour que nous doutions de leur dessein de détruire toute religion dans notre pays.

Acceptons d'être des vaincus, s'il le faut, mais **ne soyons pas des dupes.**

Pour se justifier de traiter les Catholiques avec tant de mépris, nos ennemis osent dire que c'est notre faute : si nous avions voulu accepter la loi qu'on nous offrait, nous n'aurions pas eu à souffrir tous les maux qui nous écrasent. Etrange audace et **singulière hypocrisie bien des fois dévoilée déjà !** Il faut encore y revenir, puisque le mensonge persiste toujours.

Est-ce que la loi ne portait pas déjà avec elle tant de maux que nous ne pouvions nous y résigner, sans nous dépouiller et nous tuer nous-mêmes ? Est-ce qu'elle ne renfermait pas, dans ses articles, la dénégation des droits de l'Église et de son autorité ? la spoliation de ses biens charitables et de ses fondations pieuses ? tout un code de vexations et de tracasseries ?

En refusant même un essai d'associations, le Souverain Pontife nous a préservés des plus grands mal-

heurs. C'était le dessein avoué de beaucoup de nos ennemis de créer un schisme parmi nous, en cherchant à substituer l'autorité laïque à l'autorité ecclésiastique, en méconnaissant le Pape et les Évêques, en faisant juger des questions d'ordre spirituel par un pouvoir civil. Pie X a déjoué ces projets ; en sauvegardant en France le principe de la hiérarchie ecclésiastique, il a défendu la divine constitution de l'Église, et il a sauvé la France catholique.

Nos ennemis ont prétendu que le Pape rejetait en France ce qu'il tolérait ailleurs. On leur a répondu victorieusement que, si le Pape avait toléré en d'autres pays des lois oppressives de l'Église, il l'avait fait souvent pour la France dans le passé, mais que, nulle part avant ce temps, on ne lui avait demandé de tolérer une négation de la divine constitution de l'Eglise. L'Eglise peut bien accepter la persécution, elle ne peut vouloir sa mort.

Ils ont protesté de leur respect pour cette constitution ; mais, quand on leur a demandé d'affirmer ce respect par un texte clair et précis, ils s'y sont toujours refusés.

Leurs excès achèveront d'éclairer les plus aveugles, et ce sera notre premier triomphe.

En attendant, tout en constatant le mal dont nous souffrons, nous devons rester inébranlables dans la soumission entière aux ordres du Souverain Pontife, telle que nous l'avons eue jusqu'ici, et n'avoir nul regret de l'attitude que nous avons prise.

II° *Sans regret.*

Quand on considère les immenses ruines qui se sont accumulées dans l'Église de France, on éprouve une telle tristesse que, malgré soi, on est tenté de se demander si l'on n'y a pas une part de responsabilité ; on est tenté même de se demander si de pareils maux n'auraient pas pu être évités.

Une seule chose peut nous rassurer et nous rassure en effet. C'est la pensée que chacun de nous n'a fait que répondre à la parole du Pape, nous disant : « Les Catholiques de France ont maintenant notre verdict au sujet de cette loi néfaste ; ils doivent s'y conformer de plein cœur. » **Notre devoir** était d'obéir ; nous avons obéi, nous n'avons rien à regretter.

Le Souverain Pontife lui aussi a fait son devoir. « Nous avons accompli Notre devoir, écrivait-il, dans son Encyclique, comme tout autre Pontife romain l'aurait fait. La haute charge dont il a plu au ciel de Nous investir, malgré Notre indignité, comme du reste, la foi du Christ elle-même, foi que vous professez avec Nous, Nous dictait Notre conduite. Nous n'aurions pu agir autrement sans fouler aux pieds Notre conscience, sans forfaire au serment que Nous avons prêté en montant sur la chaire de Pierre et sans violer la hiérarchie catholique, base donnée à l'Église par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Nous attendons sans crainte, par conséquent, le verdict de l'histoire. Elle dira que, les yeux immua-

blement fixés sur les droits supérieurs de Dieu à défendre, Nous n'avons pas voulu humilier le pouvoir civil, ni combattre une forme de gouvernement, mais sauvegarder l'œuvre intangible de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle dira que Nous vous avons défendus de toute la force de Notre immense tendresse, ô bien-aimés Fils ; que ce que Nous avons réclamé et réclamons pour l'Église, dont l'Église de France est la fille aînée et une partie intégrante, c'est le respect de sa hiérarchie, l'inviolabilité de ses biens et la liberté ; que, si l'on avait fait droit à Notre demande, la paix religieuse n'aurait pas été troublée en France et que, le jour où on l'écoutera, cette paix, si désirable, y renaîtra (1) ».

Qui ne comprend, à de tels accents, la sincérité du cœur qui les fait entendre ? Qui peut craindre un instant d'avoir été entraîné, par une telle autorité, dans la voie de l'erreur ?

Non, nous ne pouvions pas nous tromper à la suite de Pie X, et **nous ne nous sommes pas trompés**.

Avec lui, nous avons défendu et sauvegardé la hiérarchie de l'Église conformément à la volonté de son divin fondateur. Jésus-Christ avait voulu que l'Église reposât sur un corps de Pasteurs, ayant le droit et l'autorité nécessaires pour diriger tous ses membres vers leur fin : dans le plan divin, les fidèles avaient pour devoir de se laisser conduire et de suivre leurs Pas-

(1) Encyc. du 6 janvier 1907, *Gravissimo*.

teurs. La loi de Séparation renversait cet ordre de choses ; au corps hiérarchique divinement institué par le Sauveur, elle substituait une association de personnes laïques. En ne l'acceptant pas, nous avons respecté la volonté de Jésus-Christ.

Avec le Pape, nous avons ainsi sauvé la dignité de l'Église et gardé sa liberté.

C'est Dieu qui a voulu les deux sociétés : la société chrétienne et la société civile ; il n'a pas fait la première pour combattre la seconde. Dans sa pensée divine, toutes deux doivent vivre en bonne harmonie, ayant chacune leur objet propre : l'une le bien temporel de ses membres, l'autre leur bien spirituel et éternel. L'État n'a pas à s'immiscer dans les affaires de l'Église ; à plus forte raison n'a-t-il pas à l'opprimer.

Or, n'est-il pas évident, aux yeux de tous, comme nous l'avons dit, que, sous le prétexte d'une séparation, on a voulu mettre l'Église sous le joug de l'État ? Encore une fois, les plus sincères l'ont avoué. Nous n'avons pas voulu nous y prêter. Nous ne pouvons pas plus le regretter qu'on ne peut nous le reprocher.

Nous sommes opprimés quand même, nous y avons perdu tous nos biens, c'est vrai ; mais il nous reste **la foi et l'honneur**. C'est assez pour que nous n'ayons rien à regretter.

Nous y avons gagné en estime et en considération près de nos ennemis eux-mêmes. Ils n'ont pas pu en retenir l'aveu.

Nous leur avons appris quelle est la force d'un prin-

cipe et d'une conviction. Nous leur avons donné ce spectacle, qu'ils ne croyaient pas possible, d'une société sacrifiant tous ses biens pour rester fidèle à la loi de Dieu.

En même temps, nous, prêtres et évêques, nous donnions à tous nos frères cette grande leçon du désintéressement qui est la base de la perfection chrétienne ; et nous détruisions, chez de nombreux ignorants, le préjugé qui leur montrait l'Église comme préoccupée avant tout de ses intérêts matériels. Plus nous nous maintenons dans notre attitude, plus il devient manifeste pour la conscience droite de tout le pays, ainsi que le déclaraient au lendemain de la Séparation, les évêques de France, « que nous ne sommes pas préoccupés d'autre chose que de l'intérêt des âmes qui nous sont confiées ». C'est une victoire qui nous épargne bien des regrets.

III° Sans découragement.

Cette victoire doit nous empêcher d'aller au découragement. C'est l'écueil de la persécution de décourager les timides et les faibles ; et une armée découragée est une armée prête pour la défaite.

Nous voudrions pouvoir dire que **la lutte** va bientôt finir. Le Saint-Père nous a dit le contraire. « Cette lutte sera acharnée et sans répit de la part de ceux qui la mènent. Qu'au fur et à mesure qu'elle se déroulera, des épreuves plus dures que celles que vous avez connues jusqu'ici vous attendent, c'est possible

et même probable. La sagesse commande donc à chacun de vous de s'y préparer... Vous le ferez, nous dit Pie X, simplement, vaillamment et avec confiance, sûrs que, quelle que soit la violence de la bataille, finalement la victoire restera entre vos mains. »

Quand on entend sortir de la bouche du Chef de l'Église de telles paroles, il n'est pas possible de se laisser aller au découragement.

Nous ne serons pas des violents, et nous ne chercherons pas la guerre ; mais nous l'accepterons, s'il le faut, pour garder les droits de Dieu ; nous lutterons avec « persévérance et énergie, comme dit Pie X, en nous enfermant dans notre bon droit, comme dans une citadelle. »

Imitant les soldats de Néhémias qui, l'épée d'une main et la truelle de l'autre, rebâtissaient les murs de Jérusalem, en défendant la liberté de l'Église, nous restaurerons nos ruines.

A nous de restaurer l'union séculaire de l'Église et de la France, en substituant au Concordat de l'État, ce que l'on a si heureusement appelé le Concordat du peuple et de l'Église.

A nous de restaurer les droits de Dieu par une vie plus sainte et plus conforme à ses divins commandements.

A nous de restaurer l'éclat de sa gloire par une affirmation plus ferme de notre foi.

A nous de restaurer, et d'empêcher même, pendant qu'il en est temps encore, la ruine du culte divin par notre générosité.

A nous d'assurer l'avenir de l'Église en France, par les sacrifices que nous nous imposerons, pour maintenir les prêtres en toutes nos paroisses.

C'est surtout la **discipline** des soldats qui assure le gain d'une bataille.

« Le gage de cette victoire, nous dit le Souverain Pontife, sera votre **union**, entre vous d'abord, union avec ce siège apostolique ensuite. Cette double union vous rendra invincibles, et contre elle tous les efforts se briseront. »

N'en avons-nous pas déjà constaté les merveilleux effets ? Ne peut-on pas dire que déjà elle a fait reculer plus d'une fois nos ennemis ? Sans doute, ils ont caché leur recul sous plus de violence, mais ils ont dû céder sur bien des points.

Notre union les fera céder encore, si nous savons la garder intacte. La magnifique union de l'épiscopat a fait l'admiration de tous, comme elle a fait la force des Catholiques en France. Prenons garde toutefois de l'entamer parfois nous-mêmes, ou du moins d'en amoindrir l'efficacité, par des critiques, par des insinuations, par des appréciations moins bienveillantes, à plus forte raison par des soupçons injurieux sur les intentions ou sur les actes de nos chefs. Bien des catholiques manquent gravement en ces points ; ils ne voient pas que le premier résultat de leur malveillance, ou, disons mieux, de leur légèreté, est de diminuer la confiance que tous les fidèles doivent avoir dans leurs Pasteurs.

Le soldat a besoin d'avoir confiance en ceux qui le commandent ; toute armée qui discute les ordres de ses chefs est une armée vaincue d'avance.

Cette union, ayons-la entre nous. Avec le Souverain Pontife, les évêques ne cessent pas de la demander, parce que nous souffrons tous, en ce moment, de n'en avoir pas eu assez dans le passé. Quelles que soient nos préférences sur bien des points, comprenons qu'une chose doit les dominer toutes : la défense de l'Église indignement attaquée. Quelles que soient nos œuvres, quel que soit le dévouement que nous y portons, n'allons pas en abaisser la valeur, en y mettant trop de préoccupations personnelles, en les comparant aux œuvres des autres : à plus forte raison, n'allons pas combattre celles-ci pour donner plus de vitalité aux nôtres. Ce serait un spectacle lamentable, en même temps qu'une diminution de nos forces. Sur un champ de bataille, il y a des troupes de toutes armes, sur le champ de bataille où lutte l'Église en ce moment, il y a place pour toutes les œuvres, pour toutes les bonnes volontés, pourvu que toutes aient pour unique but le triomphe de la cause de Dieu.

II. — NOTRE FIDÉLITÉ A L'ÉGLISE

Pour en imposer à nos ennemis, notre attitude ne sera pas de surface, elle doit révéler nos vrais sentiments, elle doit s'inspirer d'une sincère et complète fidélité à l'Église. Il nous suffira d'être plus que jamais dignes de ce beau nom de *fidèles* que l'Église aime tant à donner à ses enfants. Si la fidélité s'apprécie surtout dans le malheur, jamais il ne nous fut plus nécessaire de montrer la nôtre qu'à l'heure où l'Église est persécutée et dépouillée de tout.

D'une manière générale la fidélité à l'Église consiste dans le *respect*, dans l'*obéissance* et dans l'*amour* qu'on lui témoigne. Ce sont là, en effet, les devoirs de tous les temps.

Quelle que soit une société, ses membres ont pour première obligation d'en **respecter** et d'en *observer* les *Statuts* et les *Constitutions*. Une société ne vit qu'à cette condition : quiconque s'y refuse cesse de lui appartenir. Il en est ainsi de l'Église : la première obligation de ses membres est de respecter sa constitution, de reconnaître et de sauvegarder sa hiérarchie, c'est-à-dire d'accepter ses chefs et de reconnaître

leur autorité, dans le triple degré par où cette autorité arrive aux fidèles : le Pape, les évêques, les prêtres.

La seconde obligation qu'impose une société est *d'accomplir les actes nécessaires à la réalisation de sa fin*, que ces actes soient ordonnés par les statuts de la société ou qu'ils soient imposés légitimement par ceux qui la dirigent. Voilà pourquoi l'Église réclame de ses fidèles **l'obéissance** à ses lois, celles-ci étant nécessaires pour qu'elle puisse réaliser sa fin.

C'est le propre de toute société de s'attirer **l'amour** et le dévouement de ses membres, et d'engendrer chez eux ce que l'on appelle *l'esprit de corps*. Ce sentiment est fait tout à la fois de la reconnaissance des avantages trouvés au sein de la société, de la fierté qu'on éprouve à en faire partie, et de la générosité avec laquelle on est prêt à en défendre les intérêts. Certes, jamais société n'eut plus de droits à l'amour et au dévouement de ses membres que l'Église catholique ; car jamais société ne fit plus de bien ; jamais société ne procura plus de gloire et d'honneur : chacun de ses membres y hérite de tout un passé incomparable d'héroïsme, de talents et de vertus de toutes sortes ; jamais société ne mérita mieux de trouver en tous ses adhérents cet esprit de corps qui, en ne faisant de tous qu'un cœur et qu'une âme, les unira pour les mêmes dévouements et les mêmes sacrifices ; jamais société n'en eut plus besoin, puisque son domaine est tout spirituel, et qu'elle ne peut rien faire pour le bien de ses fidèles, si elle n'a pas gagné d'abord leurs esprits et leurs cœurs.

Ce sont là les principaux devoirs qui, dans tous les temps, se sont imposés aux membres de l'Église.

La situation faite à l'Église en France oblige à préciser ces obligations, car elle les rend plus urgentes et plus graves que jamais.

Il me semble que les Catholiques de nos jours doivent surtout *croire à l'Eglise, s'attacher à elle* et la *servir*.

I° Croire à l'Eglise.

Certes, nous croyons tous à l'Église : *Credo in Ecclesiam*. Nous savons et nous croyons qu'elle vient de Dieu, qu'elle a été instituée pour continuer la mission de Jésus-Christ sur la terre.

Mais croire à l'Église, dans le temps où nous vivons, c'est aussi **ne pas se laisser troubler dans sa foi,** par les épreuves qui fondent sur elle.

C'est un phénomène bien étrange que la haine dont, à toutes les époques de l'histoire, a été poursuivie l'Église catholique ! Alors que toutes les autres sociétés, même celles qui ont un caractère religieux, trouvent grâce devant les hommes, ou obtiennent au moins l'indifférence de ceux qui n'en font pas partie, l'Église catholique seule est continuellement attaquée, comme si elle était l'éternelle ennemie du genre humain.

Les causes de cette haine sont connues, ce sont toujours les mêmes : c'est la haine de l'erreur pour la vérité, du mal pour le bien, la haine de Satan pour Dieu.

L'Eglise a été instituée pour être la dépositaire de la vérité apportée par Dieu : ceux que la vérité gêne ne la

supportent pas. Comme elle ne peut rien changer au dépôt qu'elle a reçu, comme elle ne peut pas faire que l'erreur devienne la vérité, on l'accuse d'intolérance et on la persécute à causé de cela.

L'Église a été instituée pour être l'école de toutes les vertus, à l'exemple du divin Maître qui en a été le modèle : ceux-là ne peuvent la laisser faire qui ne veulent pas de la vertu ou qui n'ont pas le courage de lutter contre leurs passions. Ils trouvent plus facile de la persécuter et de l'injurier.

L'Église a été instituée pour conduire les âmes à Dieu : ceux-là refusent de l'admettre qui rejettent Dieu : Comme ils sont une exception, ils essaient de soustraire les autres aux enseignements de l'Église pour se donner des compagnons et des complices. Il en a toujours été ainsi.

Aussi l'histoire n'a jamais montré, parmi les persécuteurs de l'Église, des hommes qui fussent des chercheurs désintéressés de la vérité, des hommes qui fussent des modèles incontestés de vertus. Nous ne voulons pas dire absolument qu'il ne se soit pas trouvé d'honnêteté en dehors de l'Église catholique, mais jamais l'homme avide de la seule vérité, jamais l'homme véritablement vertueux n'ont été des persécuteurs de l'Église.

Ce n'est pas le lieu d'insister sur ces faits que l'expérience de chaque jour confirme.

Du fait de cette haine persistante contre l'Église résulte, pour nous tous, le devoir de **garder une iné-**

branlable foi dans les destinées de l'Eglise catholique.

La persécution n'a rien qui puisse nous ébranler, ayant les causes que nous venons de dire.

Le divin Fondateur de l'Eglise la lui a prédite ; il ne faut pas nous étonner que la prophétie se réalise. Mais le même divin Fondateur lui a prédit aussi que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre Elle, et depuis dix-neuf siècles la prophétie continue de se réaliser ; depuis dix-neuf siècles l'Église conduit le cortège funèbre de ses persécuteurs au tombeau de l'oubli, quand ce n'est pas à celui de la honte ; et elle en revient toujours plus vivante et plus belle.

Sans doute, il est pénible de voir la persécution triompher, même momentanément, car elle fait des victimes. Mais, c'est l'épreuve des âmes catholiques de voir les défections se multiplier autour d'elles et de se trouver toujours aux prises avec la force et le nombre. Elles ne doivent pas s'en laisser troubler. Car, comme l'écrivait Ozanam, il y a plus de soixante ans, « une âme ferme, nourrie aux grands souvenirs de l'histoire, n'ignore pas que souvent la vertu et la vérité se trouvèrent isolées parmi les multitudes ennemies et que leur honneur fut de ne pas fléchir à l'entraînement général... Le résultat des luttes passées nous répond de l'époque présente. »

Ne prenons pas pour une défaite, d'ailleurs, la désertion de quelques-uns de ceux qui paraissaient être des nôtres, aux temps prospères de l'Église, et qui n'ont

plus le courage de l'assister aux heures du combat. Ceux-là voulaient être de l'Église pour profiter de l'éclat de sa gloire ; en réalité ils embarrassaient sa marche. Si ce n'était l'espoir qu'elle gardait de les sauver comme malgré eux, elle se consolerait de ne plus les avoir à ses côtés. Il lui reste assez de vaillants qui lui sont fidèles.

Il nous reste à nous-mêmes assez de christianisme à contempler pour qu'il suffise à nous entraîner. L'écrivain que nous citions tout à l'heure ajoute ces paroles toujours vraies : « Si l'on y prend garde de plus près, on finit par découvrir autour de soi beaucoup plus de christianisme qu'on avait cru tout d'abord. » Ozanam disait cela à une époque où il en paraissait bien peu pourtant ! A l'heure présente, nos ennemis affectent de préparer les funérailles de l'Église, mais jamais l'Église ne fut, en réalité, plus vivante, sinon dans sa puissance extérieure, qu'on a momentanément enchaînée, du moins dans sa constitution plus affermie, dans son autorité qui rayonne jusqu'aux extrémités de la terre, et dans sa sainteté qui éclate partout, et qui reste, pour les hommes simplement sages (et peut-être aussi pour nos ennemis qui y comptent sans l'avouer), le seul rempart de l'humanité contre l'universelle corruption des esprits et des cœurs.

II° S'attacher à l'Église.

Pour pousser les âmes à la défection, les ennemis de l'Église catholique cherchent à ébranler son unité. Cela crée pour nous tous l'obligation de nous **attacher**

plus fortement à l'autorité qui en est le centre et à ceux qui en sont les dépositaires.

Nous avons déjà dit comment ses ennemis ont tenté de rompre l'unité de l'Église, en s'attaquant à sa hiérarchie. Ils y ont si peu réussi que jamais l'union de Prêtres, des Évêques et du Pape n'a été plus belle ; à ce point qu'elle fait l'admiration de l'Univers entier, et que, au milieu de ses épreuves, le Souverain Pontife a pu dire, à cause de cela, que ses plus grandes consolations lui viennent de la France.

Mais ce que l'impiété n'a pu faire dans la hiérarchie ecclésiastique, elle essaie de le faire entre la hiérarchie et les simples fidèles. Elle essaie de faire croire que ses coups ne sont dirigés que contre celle-là, et qu'elle respecte les autres dans leurs convictions comme dans leurs pratiques religieuses. Pendant ce temps, par ses journaux et ses livres, elle entasse les calomnies contre le clergé, jette le discrédit sur son ministère, spécule jusque sur la pauvreté où on l'a réduit pour exciter les esprits contre lui. A toutes ces attaques, elle donne le masque d'un libéralisme qui n'est qu'un attentat de plus contre l'Église, s'interdisant bien haut le droit de pénétrer dans les consciences, pour pouvoir dire que la religion n'est qu'une affaire privée n'ayant rien à voir avec une société organisée comme l'Église.

Ne nous y laissons pas prendre. C'est une vérité élémentaire pour un Catholique que, si Jésus-Christ a institué son Église sous la forme qu'Il lui a donnée, d'une société de membres inégaux, comme disent les

théologiens, c'est-à-dire de membres chargés de distribuer les grâces dont l'Église est dépositaire, et de membres appelés simplement à les recevoir, de membres ecclésiatiques et de membres laïques, les uns et les autres ne font qu'une seule société où tous participent aux mêmes biens et aux mêmes obligations.

Cette magnifique organisation de l'Église a été voulue de Dieu.

Il n'est pas vrai que l'homme puisse se contenter, pour satisfaire son besoin de religion, du sanctuaire de la conscience ; il n'est pas vrai que la religion soit affaire purement personnelle ou privée ; **la religion a un rôle social.** On n'est pas chrétien pour soi tout seul : on est chrétien **pour les autres**, il faut leur faire du bien. Mais aussi on est chrétien **par les autres** ; on est chrétien grâce à une société dirigée par les chefs que Dieu a revêtus de son autorité.

De là naît, pour tous les Catholiques, le devoir de se resserrer de plus en plus autour de **leurs prêtres** et de **leurs Évêques**, les aimant d'autant plus qu'ils sont plus persécutés.

Car, s'ils sont persécutés, il ne faut pas se faire illusion, ils le sont à cause de leurs fidèles. Si ceux-ci n'étaient pas derrière eux, faisant partie de la même Église qu'eux, on ne les inquiéterait pas ; s'ils n'assistaient pas à leurs messes, on ne menacerait pas leurs églises ; s'ils n'allaient pas leur demander la grâce des sacrements, on n'essaierait pas d'avilir leur ministère ; s'ils ne venaient pas entendre leur prédication, on lais-

serait bien à celle-ci toute sa liberté. Ce sont les fidèles, ce sont leurs âmes que guettent les ennemis de l'Église, dans les ministres sacrés qu'ils aiment et vénèrent.

La Séparation de l'Église et de l'État a mis le prêtre dans une situation qui est onéreuse pour tous. Ceux qui ont fait cette situation espéraient bien qu'elle indisposerait les fidèles contre les prêtres! C'est ce qui arriverait si l'esprit chrétien ne venait pas l'éclairer, en en faisant retomber tout l'odieux sur ceux qui l'ont voulue. Le prêtre souffre de la nécessité où il est d'aller demander à ses fidèles l'aumône qui lui est nécessaire ; nous en connaissons plus d'un qui aimeraient mieux manger le pain noir de l'indigent. S'ils se résignent, c'est pour accomplir un devoir en obéissant à leur évêque, et pour prendre leur part dans les charges de leurs frères. Fidèles, ayez pitié d'eux et n'allez pas augmenter leur peine du poids de votre refus ou de votre mauvais accueil. Vos ennemis ont compté sur ce refus et ce mauvais accueil. N'allez pas leur donner raison : c'est à vous que vous feriez tort, c'est à votre Église que vous refuseriez le secours dont elle a besoin pour continuer à vous faire du bien. Si vous aimez l'Église, aimez ses prêtres jusqu'au sacrifice.

Si vous aimez l'Église, fidèles, aimez ses chefs, surtout son chef suprême, le **Souverain Pontife.** La tactique de nos ennemis est encore d'essayer de

vous en détacher. Pour y réussir, ils ont recours à une arme contre laquelle nous devons nous mettre en garde. Ils faussent l'histoire de l'Église et de la Papauté.

Avec son unité, ce qui fait la force de l'Église, c'est **sa sainteté** ; c'est le **prestige d'un passé** rempli des vertus les plus sublimes et des œuvres les plus magnifiques. Ce passé est tel qu'aucune société ne peut en revendiquer un semblable.

Il suffit de le considérer pour voir que le doigt de Dieu est partout dans son Église, aussi bien dans l'héroïsme de ses martyrs que dans les austérités de ses pénitents, aussi bien dans la sagesse et la science de ses docteurs que dans l'humilité de ses pauvres volontaires, aussi bien dans la pureté de ses vierges que dans les merveilles de sa charité, aussi bien dans la munificence de ses institutions que dans l'étendue de ses bienfaits, aussi bien dans la sainteté générale de ses fidèles que dans les vertus éclatantes de la plupart de ses Pontifes. Dieu seul explique cette histoire, et cela suffit à la foi de beaucoup.

Dans sa rage de destruction, l'impiété a imaginé de renverser cette histoire, sachant bien que priver l'Église de ce prestige de la sainteté, ce serait la découronner et en détacher les cœurs.

Elle s'y essaie dans ses journaux, dans ses conférences, dans ses livres, écrivant l'histoire à sa manière, faisant le silence sur tout ce qui est glorieux pour l'Église, rejetant les traditions les mieux établies, interprétant tous les faits contre les Papes et les évêques,

accusant sans cesse ceux-ci d'intolérance, leur prêtant parfois des crimes atroces, mettant en lumière certaines faiblesses que personne ne songe à nier, et les attribuant à tous, exaltant tous les adversaires du catholicisme et excusant tous leurs torts, présentant, en un mot, comme l'ennemie du genre humain cette Église que dix-neuf siècles ont proclamée la bienfaitrice de l'humanité.

L'accusation est si forte, le mensonge des tableaux est si évident qu'aucun esprit avisé ne peut s'y laisser prendre. Qui croira qu'il ait fallu la lumière de nos modernes écrivains pour découvrir la véritable histoire du monde depuis dix-neuf cents ans ?

Mais bien des âmes, hélas ! peuvent être victimes de la séduction qu'exerce toujours une assertion audacieuse, et de l'impossibilité où elles sont d'en vérifier l'exactitude.

Comment n'en seraient-elles pas victimes, quand ce sont des âmes d'enfants, comme il arrive dans un trop grand nombre d'écoles de notre chère France ? Il semble qu'on n'ait plus le droit d'y rappeler tout le bien que la France a retiré de sa fidélité chrétienne, tandis qu'il est permis d'y dénaturer le rôle de l'Église et de nier ses bienfaits. Parents chrétiens, veillez, et faites votre devoir.

Veillons tous, et défendons-nous, défendons notre honneur de chrétiens contre ceux qui attaquent ainsi notre histoire et notre passé. Refusons leurs journaux et leurs livres. Nous les reconnaîtrons à ce signe

qu'ils ne respectent plus ce que nous avons appris à aimer et à respecter.

Instruisons-nous de l'histoire vraie de l'Église. Relisons l'histoire de ses Saints.

Le Souverain Pontife nous y a invités, en exaltant, au plus fort de nos malheurs, la si belle et si sainte figure de Jeanne d'Arc. L'impiété s'attachait à nous la ravir par le mensonge historique ; mais elle a eu beau faire, Jeanne est nôtre, et nôtre elle restera. Avec elle, nôtres resteront tous ces Saints dont la lignée est plus glorieuse que jamais, et que le Souverain Pontife ne suffit pas à couronner des honneurs de la béatification et de la canonisation. C'est son histoire que l'Église écrit ainsi par ses Bienheureux et par ses Saints. Cette histoire est passée à toutes les épreuves de la critique, elle est appuyée sur le témoignage des miracles. C'est après l'avoir lue qu'on se sent plus fier et plus heureux d'appartenir à l'Église catholique.

III° Servir l'Église.

Gênés par le glorieux passé de l'Église, ses ennemis essaient surtout d'en empêcher le prolongement et la continuation, en apportant toutes sortes d'entraves à son **action bienfaisante**. Ses écoles fermées, ses asiles déserts, ses hôpitaux laïcisés, ses œuvres supprimées le disent assez clairement.

L'Église n'a plus la possession de ses biens, elle n'a plus le droit d'instruire l'enfance, elle n'a plus le moyen de recruter librement son sacerdoce, elle n'a

plus la liberté d'organiser la vie religieuse parmi ses membres. C'est une captive à qui on a lié les mains, afin de pouvoir lui reprocher bientôt de ne rien faire.

C'est maintenant que devient urgent le devoir qui nous incombe toujours vis-à-vis de l'Église, **le devoir de la servir.**

Servir l'Église, ce n'est pas faire près d'elle ce service d'honneur que les souverains réclament, ce n'est pas lui apporter nos hommages comme à une reine dans toute la splendeur de sa puissance, ce n'est pas, directement du moins, travailler à son éclat extérieur ; mais c'est, au sens propre du mot, *lui rendre service*, l'aider dans l'accomplissement de sa mission, qui est de communiquer la vérité aux âmes et de les sauver, et l'aider avec d'autant plus de zèle et de dévouement que cette mission est contrariée par plus d'obstacles ; c'est prendre part à ce grand mouvement de zèle et d'apostolat qui, de toutes parts, entraîne les catholiques à la défense de leur foi, et auquel les Souverains Pontifes ont donné eux-mêmes le nom d'**Action catholique**.

Que ce soit un devoir pour tous, personne ne peut le nier ; ceux qui en douteraient montreraient qu'ils ne connaissent pas la vraie nature de l'Église. Ils oublieraient qu'elle est une société, dont ils sont les membres. Puisqu'elle est une société, tous se doivent à son service ; ce serait s'exclure de la société que de ne pas s'y intéresser. Cette vérité est banale quand il s'agit des sociétés simplement humaines.

Comme elle condamne l'aberration de certains Catholiques de notre temps qui paraissent vouloir vivre comme des isolés et des membres séparés ! On dirait que, même au plus fort des épreuves de l'Église, sa cause ne les intéresse pas au-delà d'une vague sympathie. Leur indifférence est navrante ; leurs sympathies mêmes sont peut-être encore plus déconcertantes. Quand ils nous les adressent, à nous prêtres, évêques, ils ont l'air de ne pas appartenir à la même société que nous ; ils ne se doutent pas que nos épreuves sont leurs épreuves, nos malheurs leurs malheurs. En les entendant nous sommes tentés de leur dire la parole du Maître : « Ne pleurez donc pas sur moi, mais pleurez sur vous. » Nous ajouterions volontiers : « Mais sauvez-vous donc vous-mêmes, en travaillant à sauver l'Église et ses œuvres. »

Qu'ils sont vains, les **prétextes sous lesquels on abrite son indifférence !**

Les plus dangereux et les moins excusables sont ceux qui viennent du manque de confiance dans le résultat de ses efforts et dans l'emploi des moyens que suggère l'Église.

Quand on travaille pour Dieu et avec Dieu, jamais un effort n'est perdu : « Nous bataillerons, disait Jeanne d'Arc, et Dieu donnera la victoire. » Combien d'hommes apostoliques en ont fait l'épreuve ? Il leur a suffi d'avoir confiance dans le résultat de leurs labeurs et ils ont réussi. Puisqu'il s'agit, en aidant l'Église, de

faire l'œuvre de Dieu, Dieu ne peut manquer de s'intéresser à nos efforts et de les bénir.

Le prétexte le plus dangereux qu'on oppose au service de l'Église, c'est la nouveauté des moyens que préconisent aujourd'hui ceux qui paraissent le plus dévoués à ce service.

Vétérans du sacerdoce et vous, âmes généreuses, qui vous êtes usés aux luttes du passé, vous vous étonnez parfois de voir de nouvelles armes aux mains d'apôtres plus jeunes. Le succès a si bien couronné jadis vos efforts que vous êtes tentés de croire à l'inutilité des autres moyens. Cela prouve l'ardeur de votre zèle : vous voudriez voir revivre les années glorieuses de vos premiers travaux apostoliques. Mais rendez-vous bien compte que les situations sont changées, que l'esprit de foi a diminué partout, que les écoles sont souvent hostiles ou dangereuses, que la jeunesse fuit le prêtre, que la vie militaire a ouvert à cette jeunesse des horizons qu'elle ne soupçonnait pas, que les journaux ont envahi nos moindres villages, que les conditions de l'existence elles-mêmes se sont modifiées et que l'Église doit s'en préoccuper. Rendez-vous bien compte que nous ne sommes plus au temps de la liberté de l'Église, et qu'il ne s'agit plus de la servir sur les marches d'un trône, mais bien plutôt de briser les portes de la prison où on la tient enfermée.

Rendez-vous bien compte qu'un terrible malentendu s'est élevé entre le peuple et l'Église, entre le peuple qui

lui doit tout et sa bienfaitrice de tous les siècles, entre le peuple qui ne peut être sauvé que par elle et l'Église qui ne lui demande que de se laisser sauver ; rendez-vous compte que, si ce malentendu persiste, c'en est fini de ce peuple que nous aimons, parce qu'il va devenir la proie de nos ennemis. Rendez-vous compte de tout cela et voyez si les victoires du passé nous suffisent, voyez si d'autres moyens de conquérir les âmes ne s'imposent pas ; dites si nous ne devons pas sortir de chez nous, pour aller chercher jusque chez lui l'enfant qui a besoin de l'Église sa mère.

Qui que nous soyons, ne nous étonnons pas de voir l'Église multiplier ses œuvres, créer des cercles et des patronages, établir ses asiles et ses ouvroirs, ouvrir des écoles, construire des salles de catéchisme, fonder des mutualités et des syndicats. Tout cela et bien d'autres œuvres, c'est l'**action nécessaire de l'Église**. Il suffit, pour les légitimer, que l'Église les bénisse et les encourage.

Ne nous étonnons pas davantage de la voir organiser partout des Comités d'action et de défense catholique : c'est la condition du succès de demain, parce que c'est la condition de l'union qui ne peut se faire que par l'organisation.

Ce sera la plus grande gloire de l'Église, à notre époque, d'avoir su, à l'heure où elle paraissait vaincue, refaire ses forces et chercher, dans la bienfaisance d'une action plus étendue, le prestige que lui avaient enlevé les pouvoirs publics.

Ce sera notre gloire à tous, de l'y aider, par les aumônes de notre charité, par l'abandon de nos loisirs et de notre repos, par l'utilisation de nos talents et de nos facultés, par l'ardeur de notre zèle et la générosité de notre dévouement.

PREMIÈRE PARTIE

NÉCESSITÉ DE L'ACTION CATHOLIQUE

NÉCESSITÉ DE L'ACTION CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

LE TRAVAIL A FAIRE

Je ne sais pas s'il existe des prêtres persuadés qu'ils ont exercé tout ce qu'ils peuvent et doivent exercer d'action catholique et sacerdotale, quand ils ont rempli les devoirs qu'ils tiennent de leur ordination et de leur juridiction, quand ils ont administré les sacrements et évangélisé les fidèles, et quand ils ont gouverné leur paroisse. Il n'est pas un seul prêtre aujourd'hui qui puisse le penser. Mais bien des fidèles le croient encore. Nos ennemis soutiennent qu'il en doit être ainsi.

Sans doute l'action du prêtre a toujours pour objet le salut des âmes : c'est sa raison d'être ; sans doute les moyens institués divinement par Notre-Seigneur Jésus-Christ sont toujours nécessaires, et ils constituent le sacerdoce. Mais ces moyens ne suffisent pas toujours et partout, et le salut des âmes en exige d'autres, en rapport avec les temps et avec les milieux, pour préparer les esprits et les volontés à user des se-

cours divins confiés à la sollicitude du prêtre. Il y a, autour de nous, et dans toutes nos paroisses, des maux auxquels il faut porter remède si l'on veut empêcher les âmes de se perdre ; il y a des ennemis contre lesquels il faut les défendre ; il y a des états de société inconnus jusqu'ici, et par là même des besoins nouveaux, auxquels il faut que l'Église s'intéresse pour apporter le secours de sa divine influence. Cela, c'est à proprement parler le **travail de l'Action catholique.**

Car l'Action catholique est un vrai travail, un vrai déploiement de forces intellectuelles et chrétiennes ; c'est un travail difficile et qui sera de longue durée ; c'est un travail imposé à tous, prêtres et laïques, et qui doit s'accomplir dans une collaboration généreuse et disciplinée.

Gardons-nous de n'y voir qu'un moyen de provoquer de grandioses manifestations de foi catholique : celles-ci sont le triomphe, elles ne sont pas l'action.

Ne la faisons pas consister non plus dans des cadres qui n'ont de réalité que sur le papier.

L'Action catholique est un **travail de restauration de toutes choses en Jésus-Christ,** conformément au programme que Pie X nous a donné, lors de son avènement au trône pontifical. C'est une restauration des droits de Dieu, c'est une restauration de l'ordre social, c'est une restauration des esprits catholiques eux-mêmes.

Dans la période de luttes que nous traversons, la

restauration de toutes choses ne peut se faire qu'en se défendant ; car elle est une reconquête des âmes sur l'ennemi qui s'en est emparé et qui veut les garder.

Elle est une lutte continuelle contre la situation qui nous est faite, et contre les principes et les faits qui ont amené cette situation.

I. Travail de défense catholique.

Le premier devoir qui s'impose, vis-à-vis des âmes, est de les **défendre** et de les *protéger* contre les maux qui les atteignent et contre ceux qui les menacent, du fait de la persécution qui sévit en France.

Les Catholiques de France donnent l'impression d'être condamnés, à l'heure présente, à toutes les persécutions et à toutes les injustices ; ils paraissent être des *parias* dans leur propre pays ; ils ne comptent pas en tant que Catholiques, et il semble que, à ce titre, tout soit permis contre eux, la calomnie, les dénis de justice, l'exclusion de toutes les faveurs et de toutes les fonctions officielles. C'est la conséquence de la situation faite, en France, à l'Église catholique ; on a lésé l'Église dans ses droits et dans ses libertés ; elle n'existe plus, aux yeux de certains, que pour la persécuter et l'injurier.

Cette situation de vaincus et d'opprimés nous oblige d'abord à **protéger** nos fidèles contre la **lassitude et le découragement** qui pourraient en être la con-

séquence : on passe si facilement du côté de ceux qui triomphent et qui disposent des faveurs ! On se lasse si vite de combattre ! N'est-ce pas ainsi que s'expliquent tant de défections, au sein même de nos plus religieuses paroisses ?

Pour combattre ce mal, il faut sans cesse ranimer les courages défaillants, et rassurer les esprits inquiets. Il importe de montrer aux Catholiques de notre temps les raisons qu'ils ont d'espérer la victoire définitive ; il faut surtout leur donner l'idée de leur force réelle. C'est à cela que concourront efficacement les grandes manifestations religieuses, toujours si populaires chez nous. Combien des nôtres sont revenus plus chrétiens après avoir pris part à un pèlerinage de Lourdes, à un Congrès catholique, à une assemblée, où ils ont pu se trouver en contact avec d'autres Catholiques ?

Ceux-là se trompent étrangement sur l'un des moyens les plus efficaces d'action catholique, qui dénigrent nos congrès, nos réunions de jeunesse, etc. Il leur suffirait de constater l'effroi de nos adversaires, en face de ces manifestations, pour apprécier mieux les moyens que nous avons de défendre la foi chancelante des découragés.

Mais, d'autre part, n'est-il pas à craindre que quelques-uns **n'acceptent trop facilement le fait accompli ?**

A ceux-là il ne faut pas se lasser de montrer tout ce qu'a d'injuste la persécution qu'ils subissent. Il faut

leur redire l'iniquité qui les prive des libertés indispensables.

Les exemples sont nombreux.

En dépouillant l'Église de ses biens, et en la privant du pouvoir d'acquérir et de posséder, on ne lui a plus laissé qu'un état précaire qui l'expose, avec ses fidèles, à toutes les tracasseries, et qui rend incertaine jusqu'à la liberté de son culte. Pour échapper à cette situation, l'Église est obligée de demander à ses enfants les plus durs sacrifices. Pourquoi les Catholiques ont-ils été ainsi dépouillés de tout, contre toute justice, et condamnés à de nouvelles charges ?

Rappelons sans cesse cette iniquité.

Rappelons cette autre injustice qui a fait prendre le chemin de l'exil à des milliers d'hommes et de femmes de France ! L'exil est, chez tous les peuples civilisés la peine la plus grave et la plus infâmante : quoi de de plus terrible que d'être chassé de sa patrie !

Pour quels crimes ceux dont nous parlons sont-ils donc chassés de leur pays ?

Pour avoir eu la prétention de se dévouer au service des enfants et des malheureux, par amour pour Dieu ! Quelle iniquité ! Faisons-la souvent constater.

Montrons l'intolérable situation faite aux parents chrétiens et particulièrement aux pauvres.

Par le fait de la persécution qui sévit contre les congrégations religieuses et contre les écoles catholiques, le père de famille n'a plus la liberté de faire élever ses enfants chrétiennement. Si cette liberté existe encore

quelque part, comme il faut l'acheter chèrement ! En certains milieux elle devient un privilège pour les riches. Par une anomalie qui, si elle était remarquée, suffirait à ouvrir les yeux de tous, il est un bon nombre de paroisses, en France, où c'est l'anticlérical seul qui peut faire élever ses enfants chrétiennement !

On en est venu jusqu'à compter parcimonieusement les heures que le prêtre pourra consacrer à catéchiser l'enfance ; bientôt (cela s'est déjà fait,) on limitera le programme de notre enseignement religieux.

Par ailleurs, on a vu ce spectacle que ceux-là qui ont chassé les sœurs des hôpitaux où le peuple se fait soigner, ont été les premiers à aller les rechercher pour eux-mêmes, dans de riches cliniques.

Le soldat qui meurt sur le champ de bataille, le marin qui risque sa vie sur l'Océan, n'ont plus la liberté de pouvoir confier au prêtre leurs dernières pensées avant de mourir, et d'en recevoir l'absolution qui ferait la consolation de ceux qui leur survivent.

Voilà des faits qui révoltent toute âme droite.

Ne craignons pas de les rappeler.

Ce sont des leçons qui entretiennent dans le cœur le sentiment de la justice et qui préparent les prochaines réparations. Elles maintiennent la conscience du devoir, et attachent à la défense du droit : cela mène un jour à la victoire. Car, comme le disait Pie X au lendemain de la Séparation, ceux qui savent s'enfermer dans leur bon droit comme dans une citadelle, non par violence, mais avec fermeté, arriveront à briser l'obs-

tination de leurs ennemis : « *Non vi, sed constantia, tanquam in arce justitiæ collocati, frangent aliquando inimicorum contumaciam* (1) ».

C'est en faisant valoir tous leurs droits, avec persévérance et énergie, sans sédition ni violence, comme dit encore Pie X : « *Constanter ac fortiter, nihil tamen seditione violenterque faciendo* (2) », que les Catholiques en France répareront les ruines qu'a faites la Séparation.

Mais il ne faut pas rester inactif dans la fermeté. Nous devons **nous défendre** en **relevant nos ruines**. Ce serait étrangement s'abuser que de ne pas voir, dans la réparation des ruines, la plus efficace des défenses. La cité assiégée qui répare les brèches de ses murailles, n'en est que plus forte pour se défendre ; le peuple vaincu qui refait son armée sous les yeux de ses ennemis peut encore triompher. Il en est ainsi de nous.

Les Catholiques étrangers veulent bien nous féliciter « de l'activité avec laquelle l'Église de France, brutalement ruinée par l'État, privée de tous ses avantages, dépouillée de tout, a poursuivi l'œuvre de sa réorganisation (3). Il y avait tout à rebâtir, et cela dans les conditions les plus défavorables, les plus détestables suivant toutes les apparences. Les difficultés sont loin d'avoir disparu... néanmoins il est indéniable que l'É-

(1) Encyc. *Gravissimo.*
(2) Encyc. *Gravissimo.*
(3) Le *Tablet*, août 1912.

glise, aussi bien les prêtres que le peuple, loin d'être découragée, travaille avec une ténacité indomptable à réparer les énormes pertes infligées par la loi de Séparation. »

Si l'éloge nous semble dépasser la vérité, nous pouvons en prendre acte cependant pour essayer de le mériter, et pour en conclure à l'efficacité de nos moyens de défense.

L'auteur que nous citons n'hésite pas à proclamer que tout le bien réalisé jusqu'ici est le fait de l'Union des Catholiques, en réponse à l'appel de Rome : *Uniantur sub uno vexillo Christi Jesu*, et de la constitution de Comités paroissiaux et d'Unions paroissiales dans la plupart des diocèses de France.

Puisse cette organisation concourir ainsi au bien général !

Puissent les hésitants nous permettre bientôt de nous approprier ces mots de la Revue anglaise : « On voit presque partout les symptômes évidents de l'éclosion d'un noyau de puissante vitalité, d'où va sortir une vigoureuse association, assez forte pour assurer le maintien de la religion, et assez courageuse pour porter au besoin la lutte dans le camp de l'adversaire. »

Certains esprits pensent déjà que nos Comités catholiques devraient porter la lutte sur le **terrain des élections** et défendre ainsi les Catholiques contre la législation qui les opprime.

Je n'y contredirai pas. Nous y reviendrons plus loin.

Dès maintenant constatons que, puisque les maux dont nous souffrons viennent de notre législation, il est du devoir des Catholiques de s'organiser de manière que la France ait le plus possible de représentants respectueux des droits de l'Église ; et, si nos efforts pouvaient amener les Catholiques à s'unir complètement, *sub unico vexillo Christi*, sous le seul étendard de Jésus-Christ, selon le mot d'ordre de Pie X, même en vue des élections, nous ne sortirions pas de notre mission qui est de défendre la cause religieuse.

Nos ennemis ne manqueront pas de se récrier et d'accuser l'Église d'envahir un domaine qui n'est pas le sien : celui de la politique. Mais ne nous laissons pas effrayer par ce mot ; car ce n'est qu'un mot : nous sommes habitués à l'entendre appliquer à tous nos actes de Catholiques, et nous devons dire à nos adversaires que, si la défense catholique est de la politique, c'est que la politique a suscité la persécution religieuse.

D'ailleurs, le grand rôle de l'Église en cette matière a été défini bien des fois : l'Église ne fait pas de politique de parti. *Ma politique*, a dit Pie X, *c'est la Croix.* Notre rôle, à nous prêtres, c'est d'exiger partout et de tous le respect de la Croix et de tout ce qu'elle représente, c'est de rappeler à nos fidèles l'obligation qu'ils ont de mettre leurs devoirs de citoyens en conformité avec leurs convictions religieuses. Notre rôle est même d'amener nos organisations catholiques, et tous les membres de ces organisations, à mettre l'intérêt religieux au-dessus de tous les partis, et à n'accorder leur

confiance qu'à des candidats voulant respecter et soutenir les droits des Catholiques.

Voilà la défense catholique.

II. — Travail de réforme de l'esprit public.

Mais nous n'aurions pas tout dit ni tout sauvegardé si nous en restions là. Il nous reste à nous défendre sur un terrain plus déterminé et par des armes spéciales. Il importe d'attaquer le mal dans ses causes, et de travailler à réformer l'esprit public de notre temps et de notre pays.

Il n'est pas téméraire de dire, après beaucoup de bons esprits, que la Séparation de l'Église et de l'État, avec tous les maux qui en sont la conséquence, a été moins une cause qu'une résultante : elle n'a été faite que parce qu'elle avait été rendue possible par un **état général des esprits**. Ses effets ne se prolongent et ne s'accroissent que grâce à cet état, et ils ne disparaîtront que s'y l'on y remédie.

Le Souverain Pontife nous le rappelait en ces termes, au lendemain de la Séparation : « C'est un événement des plus graves, sans doute, que celui-là ; événement que tous les bons esprits doivent déplorer, car il est aussi funeste à la société civile qu'à la religion ; mais événement qui n'a pu surprendre personne, pourvu que l'on ait prêté quelque attention à la politique religieuse suivie en France dans ces dernières années.

Pour vous, vénérables Frères, elle n'aura été bien certainement ni une nouveauté ni une surprise, témoins que vous avez été des coups si nombreux et si redoutables tour à tour portés par l'autorité publique à la religion. Vous avez vu violer la sainteté et l'inviolabilité du mariage chrétien par des dispositions législatives en contradiction formelle avec elles ; laïciser les écoles et les hôpitaux ; arracher les clercs à leurs études et à la discipline ecclésiastique pour les astreindre au service militaire ; disperser et dépouiller les congrégations religieuses et réduire la plupart du temps leurs membres au dernier dénuement. D'autres mesures légales ont suivi, que vous connaissez tous : on a abrogé la loi qui ordonnait des prières publiques au début de chaque session parlementaire et à la rentrée des tribunaux ; supprimé les signes de deuil traditionnels à bord des navires le vendredi saint ; effacé du serment judiciaire ce qui en faisait le caractère religieux ; banni des tribunaux, des écoles, de l'armée, de la marine, de tous les établissements publics enfin, tout acte ou tout emblème qui pouvait d'une façon quelconque rappeler la religion. Ces mesures et d'autres encore, qui peu à peu séparaient de fait l'Église de l'État, n'étaient rien autre chose que des jalons placés dans le but d'arriver à la séparation complète et officielle : leurs promoteurs eux-mêmes n'ont pas hésité à le reconnaître hautement et maintes fois (1). »

(1) Encyclique *Vehementer nos* (11 février 1906).

L'esprit qui a fait la Séparation avait inspiré déjà toutes les mesures qui l'ont précédée.

La Séparation n'a été qu'un acte de rationalisme. Car, comme nous l'avons dit après le Souverain Pontife, la thèse de la Séparation de l'Église et de l'État est la négation très claire de l'ordre surnaturel : *Quidquid est supra naturam non obscure negat.*

Or, cette **négation de l'ordre surnaturel** était et est encore l'erreur universelle et fondamentale.

C'est l'œuvre néfaste du XIX[e] siècle d'avoir préconisé et établi partout le culte de la raison et le culte de la nature. Sous prétexte d'exalter celle-là, on a divinisé celle-ci. Fière de ses inventions et découvertes, la raison a cru pouvoir tout pénétrer et tout expliquer ; elle a nié le mystère et s'est posée en antagoniste de la foi. Elle a refusé et elle refuse de croire à un monde surnaturel, cherchant à tout expliquer en dehors de Dieu et par les seules forces de la nature, comme si découvrir les merveilles de la nature dispensait d'admirer celui qui les a créées ! Elle repousse toute intervention de Dieu dans les choses d'ici-bas ; elle nie non seulement la divinité de Jésus-Christ et la Rédemption, mais elle nie l'Église et son autorité divine, pour ne voir en elle qu'une société plus habile et mieux organisée que d'autres ; elle se refuse à reconnaître tous les bienfaits qu'elle a semés dans le monde ; elle repousse toute influence de sa part et n'aspire qu'à susciter contre elle la défiance et le mé-

pris. Elle rejette de la morale toute inspiration chrétienne, et ne laisse aux âmes qu'un idéal de vie sans grandeur et sans beauté, tout concentré sur les intérêts temporels ; un idéal réduit aux seules proportions d'un bonheur passager qui échappe au plus grand nombre, et à la seule perspective d'un progrès général de l'humanité auquel tous devront contribuer sans jamais en jouir.

Ces désolantes doctrines ne sont pas renfermées dans la solitude des académies, elles ne s'enseignent pas seulement du haut des chaires de la libre-pensée, elles pénètrent partout, grâce aux agents qui s'en font les propagateurs jusque dans nos plus humbles hameaux.

La presse les répand chaque jour comme un poison homicide sous la forme qui convient à l'intelligence populaire ; elle fausse les faits historiques les mieux établis, dans des milieux où on sait bien qu'il ne se trouvera personne pour rétablir la vérité ; elle fait appel à tous les instincts et à tous les appétits qu'éveille trop naturellement, chez beaucoup, le besoin de trouver un prompt allègement aux souffrances qui les torturent et aux injustices dont ils sont les victimes.

Là où la presse ne suffit pas à cette honteuse besogne, la brochure, le *livre* et la *conférence* apportent leur concours ; les *bibliothèques populaires* propagent le venin sous la forme du feuilleton, du roman ; les sophistes de tous rangs se font conférenciers dans les salles publiques, dans tous les lieux de réunion, et

jusque et surtout dans les cabarets. N'est-ce pas là, en particulier, que germe et grandit le mépris du prêtre, la négation de son autorité ? Le prêtre est le représentant visible du surnaturel, on est simplement logique en essayant de le supprimer.

Par une haine satanique que l'impiété n'avait jamais inventée avant ce siècle, ce n'est pas seulement à l'esprit du peuple qu'on s'en prend ; c'est à l'**esprit de l'enfant** qu'on s'attaque aujourd'hui. Dans des milliers d'**écoles de nos jours**, le sens chrétien, l'esprit chrétien, la foi au surnaturel sont combattus dans les livres où tout est présenté, histoire et morale, non seulement comme si Dieu n'était jamais intervenu sur la terre, comme si Jésus-Christ n'avait pas existé, comme si l'Église n'avait jamais rempli dans le monde le rôle qu'elle a exercé, mais comme si Dieu lui-même n'existait pas, comme si la conscience n'avait plus à se préoccuper de ses commandements et de sa justice. Le titre d'*école sans Dieu*, qui valait, il y a quelques années, des condamnations aux esprits perspicaces qui l'avaient prononcé, est réclamé officiellement aujourd'hui comme l'expression de la vérité qui doit être.

En traçant ces lignes, je décris la chose la plus abominable qui soit, la déformation de l'enfance régénérée par Jésus-Christ, une sorte d'assassinat de l'enfant sous le regard impuissant de son père.

Jamais le paganisme lui-même n'avait imaginé pa-

reille chose. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, de tous les problèmes contemporains, celui de savoir comment finira ce nouveau massacre des Innocents, soit celui qui trouble le plus notre pays, à l'heure présente.

En Bretagne, il a suscité la plus belle émulation de générosité et de dévouement ; il a provoqué la magnifique éclosion de nos écoles chrétiennes et de toutes nos œuvres de propagande religieuse.

Partout on a compris que la meilleure défense de la foi consistait à opposer la vérité à l'erreur.

Pourquoi faut-il que nos efforts soient impuissants à multiplier davantage nos œuvres scolaires et post-scolaires? Il reste encore beaucoup à faire sur ce point. Que là où il n'existe pas d'écoles catholiques, on organise des Associations de pères de familles pour diminuer le mal et l'empêcher, dans les autres écoles ; que partout se multiplient les catéchistes volontaires pour suppléer au silence des maîtres d'école ! Que les prêtres groupent autour d'eux les enfants et les jeunes gens dans les *patronages* et les autres œuvres de jeunesse. Voilà le travail nécessaire, c'est par lui qu'on défendra la foi si menacée chez nous. Qu'on crée des *bibliothèques populaires*, qu'on organise des *conférences*, qu'on répande les *bons journaux*, etc. Le salut est à ce prix.

La lutte devient d'autant plus difficile que le rationalisme a déjà engendré une sorte d'**athéisme pratique.**

Dieu est, dans certains milieux, le grand ignoré, le grand méconnu. Conformément au programme de ce politicien qui rêvait de faire une humanité sans Dieu, on a chassé Dieu de partout.

Nous sommes le seul peuple au monde où son nom ne soit jamais prononcé officiellement.

Des sphères officielles, cet athéisme est descendu dans le peuple. Pour l'y introduire, on a proscrit tout ce qui lui rappellerait le nom de Dieu : l'image du crucifix ne doit pas se montrer en public. N'a-t-on pas vu mutiler sottement les chefs-d'œuvre de notre littérature, afin que l'enfant n'ait plus le nom de Dieu sous les yeux ? Que signifie cette profanation régulière du dimanche, dans laquelle on substitue toutes sortes de fêtes civiles à nos solennités religieuses, sinon l'intention bien nette de détourner le peuple de ses devoirs religieux, et de l'amener peu à peu à se passer de Dieu ? Le mal existe déjà, même chez nous. Il y a longtemps qu'il a été décrété, sous cette forme, par la Franc-Maçonnerie.

Faut-il ajouter à ces causes d'athéisme pratique un mal qui nous a été signalé bien des fois, et qui nous impressionne d'autant plus qu'il constitue la plus grave des injustices, aux mains des hommes les plus aveuglés, et pourtant les plus à plaindre ? **La persécution de l'ouvrier religieux par l'ouvrier impie !** Partout où sont rassemblés ceux que devrait unir le même travail, souvent les mêmes infortunes

et la même misère, la fraternité est supprimée par l'intolérance religieuse de ceux qui n'ont pas le bonheur de croire ! C'est le fléau de nos campagnes, où certains tyranneaux de village prêchent en sceptiques, et abusent de leur influence et de leurs richesses pour tuer dans les âmes les croyances qui étaient le plus précieux des héritages ! C'est le fléau de nos ateliers, où c'est un martyre pour nos frères dans la foi.

Dans un siècle où l'on parle tant de tolérance, est-il supportable qu'un travailleur puisse voir ajouter à ses épreuves la plus terrible de toutes, celle de se voir persécuté pour les sentiments qui allégeraient sa peine ? Est-il possible que ceux qui ont la responsabilité de ces ateliers ne sentent pas qu'ils ont là un devoir bien marqué, celui de faire respecter la liberté de tous ? Sur ce point, il semble que nos Comités catholiques pourraient beaucoup, pour protéger les faibles et pour faire accepter au moins des idées de tolérance et de justice. Ils pourraient beaucoup, en permettant à ceux qui sont victimes de se grouper pour une résistance efficace quoique pacifique.

Enfin, le mal s'aggrave du fait de cette **corruption universelle** qui nous entoure et qui commence à effrayer les plus clairvoyants de nos adversaires. Les statistiques officielles qu'on a publiées, sur la criminalité précoce des jeunes gens et des enfants, prouvent surabondamment l'accroissement du mal. Mais il ne s'agit là que du mal prévu et puni par la loi humaine.

Qu'en est-il aux yeux de Dieu, le souverain juge auquel rien n'échappe?

Notre perspicacité nous montre le mal qui désorganise et détruit la famille, le mal qui flétrit la jeunesse dans sa fleur. Notre expérience de tous les jours nous fait constater celui qui s'étale honteusement, fort de l'impunité dont il est assuré. N'insistons pas. Ici encore, c'est à nous de réparer.

Ceux-là seuls ne sont pas autorisés à se plaindre qui ont semé tous les germes de cette corruption.

Que peuvent-ils dire ceux qui ont désorganisé la famille, en introduisant le divorce et en favorisant l'union libre dans notre société, ceux qui n'ont jamais su prêcher au peuple autre chose que la satisfaction de sés appétits les plus grossiers, et qui lui ont refusé tout ce qui aurait été un frein légitime à sés passions? Que peuvent-ils dire ceux qui ont enlevé toute base et toute sanction à la morale? Au nom de quel principe empêcheraient-ils celui qui souffre d'aller chercher le remède à sa souffrance dans les jouissances qui sont à sa portée? Au nom de quel principe diraient-ils efficacement à celui qui n'a rien de ne pas dépouiller celui qui possède, quand il peut le faire sans préjudice pour lui-même? Au nom de quel principe défendra-t-on à l'homme, quel qu'il soit, de se procurer par tous les moyens en son pouvoir le plus de félicité ici-bas, si on commence par le persuader que cette vie marque le terme de son existence et de son bonheur? Pauvres insensés qui en sont réduits à chercher encore les bases

d'une morale, et qui s'étonnent que, en attendant, celle-ci ne soit pas observée !

Quelle éclatante revanche nous fournit en ce moment leur impuissance, proclamée et reconnue à ce point qu'ils s'assemblent en Congrès pour essayer de formuler une morale ! Il y en a une qui existait avant eux et qui leur survivra. Il y en a une qui a régi l'humanité, lors même que celle-ci affectait de s'en passer. Elle continue de s'imposer à tous, et ils auront beau faire, tout ce qu'ils décrèteront de bon aura été dit par elle avant eux. C'est la morale chrétienne.

C'est celle-là que nous avons le devoir de défendre dans nos populations encore chrétiennes, et de faire pénétrer dans les milieux déjà entamés par le mal. Toujours la **morale chrétienne** se défendra elle-même par le bien qu'elle produit ; le peuple ne s'y trompera pas. Partout où cette morale enfantera des prodiges de vertu, de sacrifice et de dévouement, elle recueillera l'admiration d'abord et bientôt l'imitation.

Faire des saints, être des saints nous-mêmes, voilà la grande action moralisatrice qu'il convient d'exercer aujourd'hui, pour lutter contre le mal et défendre les âmes contre l'entraînement de l'exemple.

Dès lors, est-il superflu de faire remarquer combien il importe que les membres de nos Comités, que les chefs de nos Unions, soient des chrétiens exemplaires ?

Ayons dans nos paroisses des **élites de sainteté** qui luttent contre la corruption universelle. Formons-

les, en leur procurant le bienfait d'une *retraite fermée*, cet incomparable moyen de sanctification et de formation à l'apostolat.

III. — Travail de paix sociale.

En même temps que, dans notre action catholique, nous apporterons aux âmes qui s'égarent, l'exemple et la lumière qui leur manquent, nous donnerons, **aux âmes qui souffrent**, le réconfort dont elles ont besoin, et en cela nous contribuerons encore efficacement à la défense religieuse.

L'un des faits les plus douloureux de notre temps, pour les Catholiques, est certainement le **malentendu** qu'on est parvenu à créer **entre le peuple et l'Église**. Alors que l'Église avait surtout pour mission d'aller vers les petits, vers les pauvres, vers les travailleurs, à l'exemple de son divin fondateur qui voulut naître dans la classe des travailleurs ; alors qu'on pouvait espérer que le peuple n'oublierait pas sa grande bienfaitrice de tous les temps, il s'est fait entre le peuple et l'Église une lamentable séparation. On a réussi à faire croire au peuple que l'Église est incapable de contribuer à son bonheur d'ici-bas ; on lui a dit qu'elle le trompe, qu'elle lui parle d'espérances éternelles dans le seul but d'obtenir de lui la résignation et la servitude. Le peuple l'a cru et aujourd'hui, en grand nombre, il devient indifférent à l'Église, ou même il se déclare son ennemi.

Là aussi se trouve une des causes de nos maux ; là se trouve le mal le plus difficile à combattre, parce qu'il se complique de tous ceux que nous avons déjà décrits : scepticisme ou indifférence religieuse et corruption morale. Si nous voulons sauver notre pays, il faut faire porter sur ce point tous les efforts de notre zèle, il faut défendre l'Église dans le cœur du peuple.

Le pourrons-nous ?

Oui certainement. Si le peuple venait vers nous, il nous serait facile de lui montrer qu'on le trompe, lorsqu'on lui dit que l'Église est son ennemie ; il nous serait facile de lui faire voir que l'Église n'a jamais refusé de travailler au bonheur de l'homme, puisqu'elle proclame qu'une certaine somme de biens extérieurs est nécessaire à la pratique de la vertu ; il nous serait facile de lui raconter tous les bienfaits qu'on lui cache dans les histoires qu'il lit, tous les bienfaits qu'elle a répandus dans le monde, pendant les quinze siècles où elle a été seule à s'occuper du bonheur du peuple.

S'il ne vient pas vers nous, **allons vers lui**, envoyons-lui des maîtres qui l'instruisent sur le passé de l'Église. Gardons-nous de nous faire, par notre silence, les complices de ces historiens qui, dans certains manuels trop célèbres à l'usage des enfants du peuple, décrivent en quelques lignes l'histoire de dix siècles, parce que, pour la raconter, il faudrait dire l'œuvre bienfaisante de l'Église. Formons des conférenciers

pour cette tâche réparatrice : il n'est peut-être pas d'œuvre plus nécessaire dans certains milieux.

Mais, si le peuple ferme son cœur aux **leçons du passé**, il nous reste la ressource de continuer près de lui les grandes traditions de l'Église, par notre empressement à lui faire du bien en toutes matières. Il ne résistera peut-être pas aux **leçons du présent**:

Le présent, c'est Léon XIII nous suppliant de « venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misères imméritées (1) ».

Le présent, c'est cette immense armée d'âmes charitables qui, sous toutes les formes, se dépensent au service des pauvres, des orphelins, des malades, des abandonnés, auxiliaires de la Providence, chargées par elle de compléter son œuvre inachevée, messagères de paix sociale, adoucissant, autant qu'elles peuvent l'être, les amertumes qu'engendre au cœur de tous l'inégalité des conditions.

Le présent, ce sont toutes ces œuvres charitables qui font la force et la beauté de nos paroisses chrétiennes, et qui doivent rester la principale préoccupation de nos Comités catholiques.

N'allons pas nous en laisser détourner par les sophismes d'une morale égoïste et impie qui affecte de repousser la charité en la dénigrant. Si, en soulageant

(1) Encyc. *Rerum novarum.*

les pauvres, en élevant les orphelins, en soignant les malades, nous savons garder le respect de la dignité humaine chez le pauvre ; si nous savons y joindre la véritable affection qui est l'âme de la charité, l'affection qui va du Dieu infiniment aimable à la créature qui est son enfant, il n'est pas possible que les cœurs les plus endurcis ne soient pas touchés, que les préjugés les plus tenaces ne soient pas déracinés, et qu'il ne se forme pas dans ces âmes un retour vers l'Église qui suscite la charité.

Je sais bien qu'autour de nous on murmurera encore que nous ne sommes bons qu'à faire des résignés ou des inutiles.

Nous prouverons qu'il n'en est rien, si, avant de soulager ceux qui souffrent, nous leur apprenons à se défendre eux-mêmes contre le mal qui les menace, si nous n'intervenons que pour suppléer à une impuissance totale, ou pour compléter les efforts individuels.

N'est-ce pas ainsi que, au sein de nos Congrès et de nos Comités, nous luttons contre ces deux causes de misères que sont l'**alcoolisme** et le **défaut d'hygiène** ? En combattant l'*alcoolisme*, nous avons la prétention d'enrayer le plus terrible des fléaux de notre pays, celui qui menace le plus les santés, et l'avenir même de notre race. En favorisant l'*enseignement ménager*, comme nous le faisons depuis plusieurs années déjà, nous voulons rendre au foyer populaire un peu plus de salubrité et d'agrément. En créant les *jardins*

ouvriers, en projetant les *habitations à bon marché*, nos Comités ont pour ambition de donner à l'ouvrier des villes l'air qui lui manque et l'hygiène qui rendra la demeure plus habitable.

C'est pour cela encore que nous préconisons et que nous propageons toutes les œuvres de **mutualité**, d'**épargne** et de **crédit** qui défendent le travailleur contre les incertitudes douloureuses du chômage, contre les coups imprévus de la maladie et contre les inévitables incapacités de la vieillesse. Quels services nous aurons rendus à nos pêcheurs bretons, trop peu soucieux de l'épargne, en général, quand nous aurons pu les doter de *caisses de crédit maritime ?*

Nous opposons les **bienfaits de l'association** à l'individualisme qui épuise ; nous cherchons à faire établir des *ligues* et des *coopératives* de toutes sortes, des *associations syndicales* et autres, convaincus que nous aurons fait beaucoup pour la solution de la question sociale, quand nous aurons appris au peuple à se défendre lui-même, et que nous aurons fait beaucoup plus encore pour ramener le peuple à l'Église, quand nous lui aurons montré que c'est en son nom que nous agissons.

Nous n'espérons pas, il est vrai, résoudre par là tous les problèmes qui se posent de nos jours, et qui se traduisent trop souvent dans des luttes fratricides, ou au moins dans de terribles malaises. La charité n'a pas la prétention de tout solutionner.

Les rapports à établir entre la **richesse** et le **travail** ont été le grand problème de tous les temps. l'Église l'a résolu dans le passé. Dans l'avenir, on ne le résoudra pas sans elle, parce que seule elle est dans le monde la dépositaire de la vérité et de la justice. Notre devoir à nous, Catholiques, est de le rappeler sans cesse et de chercher à introduire partout un peu plus de cette vérité et de cette justice, dans les milieux qui dépendent de nous ou qui sont susceptibles de subir notre influence.

Près de nous, les conditions de l'existence obligent un grand nombre de nos concitoyens à demander à une terre étrangère le pain qu'ils ne croient pas pouvoir trouver chez eux. Cette nécessité devient un fléau pour notre Bretagne qu'elle dépeuple et qu'elle prive de bras, et un fléau pour ceux qui **émigrent** et qui perdent, avec les bienfaits du sol natal, les éléments moralisateurs qui y sont enfermés. Notre action sociale trouve ici un objet de première importance et qui se résume en deux choses : rendre notre pays plus habitable pour qu'on s'y attache davantage, donner à ceux qui sont obligés d'émigrer les aptitudes et les sauvegardes qui les empêcheront de perdre là-bas le meilleur d'eux-mêmes.

L'expérience a montré que ces deux choses ne sont pas irréalisables : on peut attacher le Breton au sol de sa petite patrie, en l'aidant à défricher ses landes, en créant pour lui des industries locales, en encourageant les travaux à domicile ou dans les ouvroirs ; et on peut

procurer à ceux qui sont obligés d'émigrer des conditions de travail qui ne nuisent pas à leur foi ni à leur vie religieuse. Peut-il être objet plus attachant pour tous ceux qui sentent qu'ils ont un devoir social à remplir? Ici la tâche est complexe et sollicite le zèle de tous.

Je n'ai pas besoin de dire que le **prêtre ne doit pas rester étranger à cette action sociale**. Il doit y avoir une part prépondérante : les grâces et les charges de son sacerdoce lui en font un devoir, son instruction et son influence le lui commanderaient au besoin.

Lui seul a autorité pour conserver, aux œuvres que je viens d'indiquer, le caractère nettement catholique qu'il faut leur garder, ainsi que nous l'a expressément rappelé Nôtre Saint-Père le pape Pie X ; mais il ne doit pas y exercer un rôle directif.

La plupart de ces œuvres sont plus de la compétence des laïques que des prêtres ; elles entraînent des responsabilités qui, comme nous l'a encore rappelé Pie X, ne sont pas compatibles avec les autres obligations de notre ministère. Sans en excepter les œuvres de charité proprement dites, il semble bien que le prêtre, en toutes ces œuvres, doit se borner à inspirer, à conseiller et à surveiller, surtout à former les esprits. C'est déjà considérable. C'est plus efficace.

IV. — Travail de formation catholique.

Former les esprits ! Tel est *l'objet capital* de l'Action catholique ; telle est l'œuvre, importante entre toutes. Si nous voulons défendre efficacement les âmes contre leurs ennemis de toutes sortes, il faut les intéresser à se défendre elles-mêmes, il faut au moins obtenir qu'elles se laissent défendre ; dès lors, il faut qu'elles soient convaincues des dangers qui les entourent et du secours que nous pouvons leur donner.

Telle est aussi la première œuvre à accomplir dans nos groupements. Les Catholiques qui en font partie constituent les cadres de l'armée catholique, ils doivent être instruits du but de nos opérations et des détails de notre action, ils doivent partager toutes les sollicitudes qui nous font agir au nom de l'Église ; ils doivent avoir un *esprit vraiment catholique* et un *cœur vraiment apostolique*. Ils ne seront nos auxiliaires qu'à cette condition.

C'est ce que disait excellemment il y a quelques semaines un de nos meilleurs publicistes catholiques (1). « La besogne essentielle, pressante, primordiale, c'est de former des Catholiques, de vrais Catholiques, armés d'une foi claire et confiante, d'une piété robuste, d'un zèle ardent, d'un courage à toute épreuve. Le curé de village, étouffé dans une atmosphère d'indifférence

(1) M. F. Veuillot.

obtuse, qui, ne trouvant pas chez lui les éléments d'un Comité, consacrerait dix ans de ministère à tirer de sa pauvre paroisse une seule de ces vraies forces individuelles, aurait fait infiniment plus en faveur de l'Union diocésaine elle-même, que celui qui, pour établir un Comité de pure apparence, aurait simplement rassemblé, dans une parole éphémère et inactive, une demi-douzaine de braves gens. Le premier aurait formé pour l'Union un soldat, le second ne lui aurait préparé qu'une déception. »

Ce que je dis des chefs de l'Action Catholique, il faut le dire aussi, dans une certaine mesure, des simples membres. Ce sont les soldats de l'armée dont les Comités sont les cadres ; les soldats doivent être instruits eux aussi et formés à l'esprit catholique. Je dirai même que c'est le but principal à viser dans nos groupements, c'est dans ce sens qu'on doit en diriger les divers travaux et exercices : quand les membres de nos Unions catholiques auront une vraie mentalité catholique, ils seront apôtres eux aussi, dans les limites où leurs autres aptitudes leur permettront de l'être.

Voilà le **travail urgent** à faire, dans toutes les réunions de *Comités* et d'*Unions*, dans nos *groupements de Jeunesse Catholique*, dans nos *Cercles d'études*, et toutes les fois que nous avons devant nous une élite sur laquelle nous voulons pouvoir compter. Car un mal existe aujourd'hui que les siècles de foi n'ont pas connu ; quand le milieu était chrétien, les volontés pouvaient être encore chancelantes et faibles, mais

l'esprit général était catholique : on pensait, on jugeait, on raisonnait en catholique. Aujourd'hui, le milieu dans lequel se meuvent les fidèles, pour leur vie de chaque jour, n'est plus chrétien ; dès lors l'esprit du grand nombre a cessé de l'être.

Combien de Catholiques près de nous pratiquent encore extérieurement leur religion, et n'ont plus une **mentalité catholique** ? Ils ne pensent plus en catholiques. Prenons-y garde, bientôt ils n'agiront plus en catholiques. N'est-ce pas déjà fait?

N'est-ce pas cela qui explique la conduite de ceux qui croient pouvoir concilier avec leurs pratiques religieuses une **attitude anticléricale** vis-à-vis des droits de l'Église?

N'est-ce pas cela qui explique la facilité avec laquelle ils **votent pour des candidats antireligieux** ou ennemis de l'Église?

D'où vient qu'il existe au sein de nos populations croyantes et pratiquantes, **tant d'indifférents**, vivant à côté de l'Église comme s'ils n'en faisaient pas partie? Ils ignorent tout de la situation qui lui est faite ; parce qu'ils n'ont pas été atteints personnellement, les maux dont elle a souffert ne les ont pas émus. Ils ne connaissent pas ses œuvres, ils n'en comprennent pas la raison d'être, comment pourraient-ils s'y intéresser ? Ils ne savent ce qu'est le Denier du Culte que pour s'en plaindre ; ils ne voient pas dans nos écoles le service rendu aux pères de famille ; ils y soupçonnent toutes sortes d'arrière-pensées chez ceux qui les fondent

ou les soutiennent ; le moindre journal qui dénigrera nos œuvres trouvera bien plus facilement crédit dans leurs esprits que le dévouement du prêtre ; le prêtre sera tenu en suspicion ou à l'écart ; on sera disposé à admettre facilement toutes les calomnies contre lui. Nous connaissons cet état d'esprit ; il existe même dans notre catholique Bretagne.

Qui n'en voit la gravité ? Il explique l'audace de nos ennemis qui y trouvent un terrain tout préparé pour l'irréligion. Il explique que tout a été possible en France des iniquités que nous avons vu se perpétrer. Il explique que tous les droits de la justice ont pu être violés sans soulever l'indignation publique. Il explique que tout s'oublie et reste sans réparation.

C'est la **diminution du sens catholique** ; les âmes baptisées ne vont plus, comme d'instinct, vers leur fin, elles ne vont plus à Dieu ; elles ne sentent plus les intérêts de Dieu et de l'Église, elles ne s'émeuvent plus de les voir violés et foulés aux pieds.

Prenons garde, cet état est voisin de la mort ; la chose qui avoisine le plus le trépas, c'est la perte de la sensibilité.

Qu'il est urgent d'y porter remède, par une sérieuse formation catholique des esprits !

Cette formation doit, à l'heure présente, revêtir un **caractère particulier.**

Il ne suffit plus que le prêtre enseigne du haut de la chaire de son église ; il aura beau varier son enseigne-

ment, l'approprier aux besoins nouveaux, on ne viendra pas l'écouter, ou on l'écoutera avec tous les préjugés du jour.

Il lui faut des porte-paroles, **des intermédiaires** qui se feront mieux écouter que lui, s'ils osent parler, ou qui du moins traduiront sa parole, dans des actes extérieurs plus influents et plus entraînants souvent que les discours les plus éloquents.

Mais ces auxiliaires du prêtre n'agiront efficacement que s'ils sont eux-mêmes d'un esprit vraiment chrétien, s'ils ont une vraie et forte mentalité catholique.

Encore une fois, apparaît ici la *vraie raison d'être de nos œuvres d'organisation catholique*, former l'esprit catholique de cette armée de volontaires qui seront les apôtres de l'Église sous la direction du prêtre. C'est dans ces œuvres qu'on éclaire les esprits, qu'on réfute les erreurs, qu'on détruit les préjugés et qu'on donne de solides convictions.

Ainsi entendue, l'Action catholique peut-elle rencontrer encore l'objection que plusieurs lui ont faite de donner aux prêtres des auxiliaires inutiles et parfois gênants? Avant d'être auxiliaires, ceux que nous formons sont des bénéficiaires de l'action sacerdotale; on commence par leur faire du bien à eux-mêmes, et le bien qu'ils feront ensuite ne sera qu'un rayonnement du zèle sacerdotal. Qui n'envierait pas ce succès apostolique?

Dira-t-on que cette action n'est pas **possible**

partout ? Je ferai miennes ces paroles de mon cher et vénéré collègue de Quimper : « J'ai beau étudier le diocèse, je cherche en vain la paroisse où l'Union catholique n'est pas et nécessaire et possible ; la paroisse où la religion n'est pas en danger, où l'école libre n'est pas menacée et l'école laïque menaçante ; où la persécution ne sévit pas ; où les jeunes gens et les hommes n'ont pas besoin d'être groupés ; où la tiédeur, sinon l'indifférence, n'atteint pas bien des âmes, même croyantes ; où l'apostolat du prêtre n'aurait pas profit à se multiplier par celui de laïques militants ; où les intérêts économiques eux-mêmes ne gagneraient pas à être procurés chrétiennement par des Catholiques de chaque profession, unis entre eux, sans distinction de classe, sous l'étendard de Notre-Seigneur, pour se soutenir mutuellement (1). »

Je cherche moi aussi, et je ne trouve aucune paroisse où cette organisation ne puisse et ne doive se faire.

(1) Discours de Mgr Duparc, à la clôture du Congrès de Quimper, septembre 1912.

CHAPITRE II

LES ŒUVRES CATHOLIQUES

Considérée dans l'activité bienfaisante qu'elle déploie, dans la charité qu'elle pratique au profit de ses membres, l'Église nous apparaît comme la plus active et la plus féconde des sociétés, celle où le mouvement est le plus intense, celle où il se produit la plus grande somme de bien.

Sur quelque point du monde que nous la contemplions, nous la trouvons en travail incessant d'œuvres de toutes sortes, s'appliquant à tous les besoins de l'humanité pour y subvenir, à toutes les aspirations du cœur humain pour les satisfaire, à toutes les situations pour y répandre le bien sous toutes les formes.

C'est en vain que nous essaierions de compter toutes les organisations et toutes les institutions établies au sein de l'Église, depuis la plus simple confrérie jusqu'à l'œuvre sociale la plus complexe. C'est en vain que nous essaierions de dénombrer toutes les variétés de **l'Action catholique.**

La langue humaine a plus tôt fait de les définir d'un mot qui, dans sa généralité, en fait mieux ressortir le caractère universel ; elles les appelle les **Œuvres catholiques.**

Ce mot est un privilège pour l'Église. Elle est la seule société qui puisse identifier sa vie avec ses œuvres. Les autres parleront de leurs faits et gestes, parfois encore de leurs institutions, rarement de leurs œuvres. Il y a dans ce mot, je ne sais quoi d'élevé, je ne sais quelle idée de miséricorde et de charité qui ne peut se dire que d'une société humaine et divine tout à la fois.

Considérées dans leur ensemble, les Œuvres catholiques donnent à l'Église sa vraie physionomie : elles la montrent dans toute sa force et toute sa vie ; elles font penser à une Mère toute de puissance et de bonté, et en usant à profusion pour ses enfants.

Elles font penser à cette Reine dont le Psalmiste a dit que « son riche vêtement de charité est fait de la variété de toutes les vertus : *in vestitu deaurato, circumdata varietate* (1).

C'est bien cela, en effet. L'Église est devenue Reine par ses œuvres. C'est par ses œuvres qu'elle a envahi le monde et qu'elle l'a conquis, c'est par ses œuvres qu'elle le domine et qu'elle le sauve comme malgré lui.

En vain cherche-t-il à échapper à son joug bienfaisant : tout ce qu'il essaie de faire en dehors d'elle garde toujours l'empreinte des origines chrétiennes. Plus il cherche à se passer d'elle, plus ses œuvres se multiplient devant lui.

(1) Ps. 44. 10.

Jamais siècle peut-être ne fit plus parade d'impiété que le XIX^e^ ; c'est celui qui gardera dans l'histoire le mérite d'avoir suscité le plus grand nombre d'Œuvres catholiques. Il en devait être ainsi. C'est quand l'homme fait le plus défaut que Dieu intervient le plus magnifiquement : « *Homo summe deficiens Deus summe perficiens* », dit saint Augustin.

Il semble pourtant que l'Église n'a été instituée que pour une œuvre générale et unique : sanctifier les âmes et les sauver. Dès lors ne lui suffit-il pas de procurer à ses fidèles les grâces dont elle est la dépositaire, par les sacrements, et de leur apprendre à recourir à Dieu par la prière ?

Qu'est-il besoin qu'elle s'occupe, par exemple, des infirmités humaines ? des intérêts sociaux de ses fidèles ? Pourquoi se préoccupe-t-elle tant de grouper ses membres dans des associations de toutes sortes ? Pourquoi se mêle-t-elle aux luttes politiques et aux intérêts économiques de notre temps ? Pourquoi ses ministres ne se contentent-ils pas de rester dans leurs temples, pour y instruire les fidèles de leurs devoirs, les édifier par des cérémonies pieuses, et leur donner la grâce des sacrements ?

Dans toutes ces questions, nous entendons le langage des ennemis de l'Église ; c'est ainsi qu'ils accueillent ses œuvres et qu'ils les défigurent. Ils prétendent n'y voir qu'un injuste empiètement, de sa part, sur les prérogatives de la société civile ; ils lui contestent tout droit à une action extérieure quel-

conque ; ils ne veulent lui concéder qu'un rôle spirituel strictement limité. Oubliant que, dans le passé, les peuples n'ont vécu que des œuvres de l'Église, ils la renient aujourd'hui ; ils essaient de faire une société où les Œuvres laïques, comme ils disent, tueront et remplaceront les Œuvres catholiques.

Leurs prétentions sont si arrogantes, leur audace est si insolente, leurs entreprises sont si somptueuses, les avantages qu'ils possèdent et qu'ils distribuent sont si séduisants que beaucoup de Catholiques de notre temps s'y sont laissé prendre. Il n'est pas rare de trouver, parmi les nôtres, des Catholiques timides, qui, las de lutter contre les tentatives de l'impiété, trouvent plus facile de remplacer la charité par la bienfaisance publique ; des Catholiques peu éclairés, qui, séduits par les sophismes des autres, jugent nos œuvres inutiles ou, tout au moins, les disent trop nombreuses ; des Catholiques assez peu courageux pour envier la douce paresse de ne songer qu'à leur propre salut.

Par suite de la propagande de nos ennemis, il s'est créé, dans certains milieux, une sorte d'indifférence des Catholiques pour les Œuvres de l'Église : les plus indulgents veulent bien y admirer et y louer encore le zèle du prêtre qui s'en charge ; ils n'y voient pas une action essentielle de l'Église, une condition de son existence, et un effet nécessaire de sa mission providentielle. Ils se croient dispensés par là même d'y participer.

Aux uns et aux autres, il faut dire la vérité sur cette question. Les Œuvres catholiques sont **tellement liées à la vie de l'Église** que, le jour où elles auraient disparu, l'**Église disparaîtrait avec elles ;** elles font tellement partie de la vie du Catholique que celui-là ne mériterait plus d'être catholique qui refuserait d'y apporter son concours.

Etablir leurs raisons d'être, c'est montrer une fois de plus la **nécessité de l'Action Catholique** et en dire l'admirable variété.

I° — Œuvres de sanctification.

Quoiqu'elle ait pour première mission de sanctifier les âmes, l'Église ne peut pas se passer, pour cette mission même, de moyens naturels, d'instruments humains. Elle a besoin d'organiser les ressources dont elle dispose, soit pour fortifier les volontés, soit pour lutter contre les obstacles qui s'opposent à son action. Cela explique qu'il faille à l'Église des **œuvres tendant directement à la sanctification des âmes**, en dehors même des moyens surnaturels qui lui appartiennent.

Voilà pourquoi elle a des **Œuvres de piété** où les efforts sont mis en commun **pour mieux procurer la gloire de Dieu ;** des œuvres de piété, où l'on tend à la perfection de la vie chrétienne, par l'édification mutuelle et par la pratique de vertus spéciales, plus faciles à observer dans un groupement d'élite.

Ces œuvres sont nombreuses, et elles répondent aux divers besoins des âmes.

Les cœurs et les volontés s'associeront avec plus de profit, par exemple, dans des *Confréries pieuses*, parce que l'édification et les mérites de l'exemple viendront s'ajouter aux efforts personnels ; les âmes dévouées à la Sainte Eucharistie puiseront plus de ferveur dans une *Confrérie du Saint-Sacrement ;* les âmes dévotes à Marie trouveront plus d'émulation à se grouper sous son patronage dans ses multiples *Congrégations ;* les mères de famille auront plus de force pour leurs difficiles devoirs, quand elles se sentiront soutenues par les prières et les exemples des autres dans une *Confrérie des Mères chrétiennes ;* une *fraternité du Tiers-Ordre*, une association de piété sous quelque forme que ce soit, sera un remède contre le respect humain pour les âmes faibles, elle sera un excitant à la vie parfaite pour celles que ne satisfait pas la simple rectitude de la vie ordinaire ; une *Mission* sera un refuge pour les âmes désemparées ou simplement exposées ; une *Retraite*, dans le silence et dans la solitude, rendra la paix aux âmes inquiètes, et procurera à d'autres une lumière qui éclairera toute leur existence.

Ces œuvres sont les plus intimement liées à la vie de l'Église.

II° — Œuvres de zèle.

Il en est **d'autres** qui sont **nécessaires à son existence.**

Même si elle se confinait dans l'ordre spirituel, il faudrait à l'Église de quoi pourvoir à la **continuité** et à la **dignité de son culte.** C'est à votre zèle qu'elle a recours surtout, femmes généreuses, qui, dans des œuvres toutes dignes d'être appelées l'*Œuvre des Tabernacles*, vous préoccupez d'orner la maison de Dieu, et de contribuer à l'éclat des cérémonies, avec toute l'ingéniosité de votre savoir-faire, et avec toute l'ardeur de votre foi.

Il lui faut des ministres, des prêtres. Sans doute c'est Dieu qui les choisit, mais c'est l'Église qui les découvre et qui les forme. Au prix de quels sacrifices, ceux-là le savent, qui apprécient tant et qui soutiennent si généreusement l'*Œuvre des Séminaires* pour la culture des **vocations ecclésiastiques**, et l'*Œuvre du Denier du culte.*

Il lui faut des défenseurs contre ses éternels ennemis, pour revendiquer ses droits méconnus, et pour protéger ses libertés nécessaires. Elle a besoin qu'on mette à son service, sinon la force d'un bras séculier, du moins les lumières de l'intelligence, la vigueur et l'éloquence de la parole, la résolution de la volonté. C'est ce qu'elle a trouvé de nos jours dans toutes ces **œuvres de Défense catholique**, où se sont

associés les plus riches talents et les plus beaux dévouements. Qui peut lui en vouloir d'intéresser ainsi à sa propre conservation, à la défense de son indépendance et de sa liberté, les meilleurs de ses enfants?

Il lui faut des **apôtres**, parce qu'elle a reçu de Dieu la mission de prêcher l'Évangile dans le monde entier. C'est sa gloire d'avoir « demandé des apôtres à toute génération qui se lève et d'en avoir trouvé au sein de toutes les générations (1). » C'est l'honneur de notre temps, et celui de notre pays, d'avoir suscité ces belles œuvres de la *Propagation de la Foi* et de la *Sainte-Enfance*, admirable pépinière des dévouements les plus sublimes, et source d'espérances les plus précieuses, pour ceux qui en reçoivent les bienfaits comme pour ceux qui les accordent.

Il arrive des époques où l'apostolat n'est pas simplement l'exercice du droit de conquête que l'Église a reçu de son divin fondateur ; il devient un **moyen nécessaire de conservation religieuse et morale**. L'apostolat ne s'exerce plus seulement sur les plages lointaines et barbares ; c'est au sein des civilisations les plus avancées qu'il faut le pratiquer.

Nous sommes à l'une de ces époques.

Sous des influences diverses, les esprits reviennent aux aveuglements du paganisme ; l'enfance est élevée

(1) P. Lacordaire.

en dehors de toute notion religieuse ; au contact des mœurs corrompues, la jeunesse perd la pureté qui permet de voir Dieu ; il se fait partout autour de nous, sous les coups de la presse impie et des passions politiques, un effondrement de toutes les croyances. L'Église ne peut pas rester le témoin attristé de cette décomposition morale et sociale ; sous peine de n'être plus qu'un souvenir, — ce qui ne doit pas être — il lui faut reconquérir les âmes en perdition. C'est pour cela qu'avec plus de force, et aussi, disons-le, avec plus de succès que jamais, elle a créé ces *œuvres d'apostolat* qui seront le salut de notre pays : *œuvre de Saint François de Sales*, *œuvre des Campagnes, ligues de Femmes chrétiennes*, et bien d'autres. Missionnaires et apôtres à l'intérieur, comme les autres le sont à l'extérieur, ils sont légion ceux et celles qui sèment la foi chrétienne dans les *œuvres de Catéchisme* et de *Propagande* religieuse.

Catéchistes volontaires, admirables institutrices du peuple, qui adoptez ses enfants pour leur procurer le savoir religieux qu'on leur refuse ailleurs, vous ne serez jamais assez exaltées pour le bien que vous faites au nom de l'Eglise. Si la France chrétienne ne périt pas dans le flot d'impiété qui la menace, c'est à vous qu'elle devra son salut. Laissez nos ennemis se rire de votre dévouement, vous faites l'œuvre des œuvres, celle pour laquelle Jésus est venu sur la terre, l'évangélisation des pauvres, *pauperes evangelizantur*. Votre prochaine récompense sera de voir le

peuple comprendre enfin que, si vous vous intéressez à ses enfants, ce n'est pas pour quelque motif humain, mais uniquement par l'amour que l'Église vous a inspiré. Le peuple dès lors se réconciliera avec l'Église, et aussi, disons-le, avec ceux qui, dans la société, ont pu exciter parfois sa jalousie par leur supériorité. Il verra que cette supériorité leur sert surtout à l'aimer plus efficacement et plus généreusement.

C'est cet avenir qu'entrevoient nos ennemis, et c'est ce qui les irrite contre le dévouement de l'Église.

Laissons-les dire et multiplions nos œuvres. Il sera vrai une fois de plus que l'iniquité se ment toujours à elle-même.

C'est ce qui arrivera pour toutes les **autres œuvres que la persécution présente oblige l'Église à créer.**

La plupart de nos œuvres de protection de l'enfance, comme nos *écoles* et nos *patronages*, ont leur raison d'être dans la nécessité où est l'Église de résister aux entraves qu'on apporte à son œuvre rédemptrice.

Il s'est fait une terrible coalition contre l'enfance, dans notre pays surtout. Les quatre cinquièmes des enfants de France sont élevés aujourd'hui, sans que, aux leçons qui doivent former leur esprit et leur cœur, soit jamais mêlé un enseignement qui leur rappelle leur origine et leur destinée divines ; et pourtant ces enfants sont des baptisés, des enfants de Dieu, des frères de Jésus-Christ. Est-ce que l'Église

peut prendre son parti de les voir ainsi grandir, sans que jamais leur soient rappelés le nom de leur Père et le nom de leur Sauveur ? Est-ce que l'Église peut consentir à ce que jamais ces enfants ne connaissent les leçons de la morale chrétienne dont elle a reçu le dépôt ? Est-ce que l'Église peut permettre que toutes les habitudes, dont ils vivront plus tard, puissent se former en eux d'après des principes purement païens?

Faite pour sauver les âmes, elle ne peut subir cette contradiction.

Non contente de multiplier ses catéchismes, de rappeler plus fortement aux parents leurs devoirs, elle ouvre, autant qu'elle le peut, des **écoles catholiques** où trouveront asile, pour leurs enfants, les familles préoccupées de leur donner l'éducation chrétienne. Elle n'a qu'un regret, c'est de ne pas pouvoir les multiplier davantage, tant sont écrasants les sacrifices que cela lui impose, tant lui font défaut les concours qui lui seraient indispensables. Elle en est réduite, en maints endroits, à gémir sur cette génération qui s'élève en dehors d'elle, et à prier pour que les familles elles-mêmes, comme la nation tout entière, n'aient pas à expier trop durement le crime de ceux qui arrachent Dieu au cœur de l'enfant !

L'Église fait pour la **jeunesse** ce qu'elle fait pour l'enfance. Elle travaille à son éducation, dans des œuvres de toutes sortes ; elle sait bien que le jeune homme et la jeune fille ne sont pas formés sur les bancs de l'école ou du catéchisme ; elle continue leur formation en

les préservant du mal qui les entoure ; elle achève d'éclairer leur intelligence, à l'âge où l'erreur les menace le plus, et de fortifier leur volonté, à l'heure où les passions se développent.

Pour y réussir, elle ne négligera rien : la jeunesse a besoin d'exercer ses forces physiques, elle lui ouvrira ses *sociétés de gymnastique* et de *sports* ; la jeunesse a besoin d'apprendre à travailler pour assurer son avenir, elle créera pour elle ses *ouvroirs*, ses *ateliers ;* la jeunesse a besoin d'idéal, elle organisera partout des *cercles d'études* où l'esprit et le cœur trouveront à se satisfaire, tout en se préparant aux missions du lendemain.

Il n'est pas un besoin intellectuel ou moral auquel l'Église n'apporte aujourd'hui le concours de ses œuvres : que ce besoin vienne de la nature ou de l'inimitié des hommes, elle est là. Sa *Presse* répond au besoin de lire qu'ont les esprits de nos jours, en même temps qu'elle combat le mal produit par le mauvais journal ; ses *Bibliothèques* et ses *Conférences populaires* instruisent le peuple, en même temps qu'elles le protègent contre les sophismes de l'incrédulité. S'il le faut, pour combattre l'immoralité du théâtre, elle créera un *Théâtre chrétien*, comme elle a créé la *Chanson populaire chrétienne*, l'*Affiche chrétienne*, etc. Par tous les moyens en son pouvoir, elle dispute les âmes à qui veut les lui ravir ; et en cela (il faut le redire), elle ne fait que rester fidèle à sa mission de les sauver.

III° — Œuvres charitables et sociales.

C'est cette même préoccupation qui l'attire sur le terrain de la **charité proprement dite**, et qui la fait mettre, au service de toutes les infirmités humaines, ses *hôpitaux*, ses *orphelinats*, ses *asiles*, ses *sociétés charitables* de toute nature.

Elle se dévoue à ceux qui souffrent, parce qu'elle est bonne comme Dieu son fondateur ; parce qu'elle a reçu de Dieu la mission d'aimer les hommes et de leur faire du bien en toutes manières. Qui pourrait le lui reprocher?

Mais elle s'y dévoue aussi, parce que sa mission de rédemptrice des âmes l'y oblige. Elle sait que les misères de ce monde sont mauvaises conseillères ; elle sait que la pauvreté et la maladie sont des obstacles au bien, qu'elles engendrent le blasphème, et qu'elles peuvent mener au désespoir et à la damnation ; elle sait aussi que la pauvreté et la maladie généreusement supportées peuvent conduire au ciel. Dès lors, sans sortir de son domaine propre, elle se donne tout entière à la misère et à la souffrance.

Les **intérêts de ce monde** sont aussi, pour l'âme chrétienne, une cause de ruine spirituelle ou de félicité éternelle, selon l'usage qui en est fait.

A cause de cela, l'Église s'en approche, pour les favoriser et les maintenir dans l'ordre providentiel.

A ceux qui lui reprochent de s'occuper de *mutua-*

lités, d'*organisation du travail*, et d'*œuvres économiques* en général, l'Église peut répondre : « Voyez le bien que j'ai fait, voyez le mal que j'ai empêché. J'ai mis dans le monde plus de justice et plus de charité ; il ne tient pas à moi d'arrêter toutes les luttes fratricides qui désolent nos sociétés. Qu'on me laisse faire, je proclamerai et je ferai accepter les vraies lois sociales qui diminueront les conflits du travail. Je ne demande qu'à faire pénétrer l'Évangile dans le monde, pour y porter avec lui la lumière et l'amour. »

Voilà la noble mission que remplit l'Église dans ses œuvres catholiques.

Comme l'a dit manifiquement Pie X, son but est de tout restaurer dans le Christ.

Elle veut restaurer dans le Christ, « non seulement ce qui lui incombe en vertu de sa divine mission qui est de conduire les âmes à Dieu, mais encore ce qui découle spontanément de cette divine mission, la civilisation chrétienne, dans l'ensemble de tous et de chacun des éléments qui la constituent (1). »

C'est en participant aux œuvres de l'Église que se réalise principalement l'*Action Catholique* telle qu'elle s'impose aux Catholiques de nos jours. C'est par les Œuvres qu'ils soutiendront l'Église et l'aideront à remplir sa mission.

Qui doit lui donner ce concours ?

(1) Ency. *Il fermo proposito*, aux Evêques d'Italie.

CHAPITRE III

LES LAIQUES ET L'ACTION CATHOLIQUE

I° Nécessité de l'Action des Laïques.

Les premiers appelés à l'Action Catholique sont les ministres de l'Église, les prêtres. Le prêtre, dans l'Église, est le centre d'où doit rayonner toute action comme toute grâce. C'est à lui que, dans les Œuvres, revient la part prépondérante.

Ce sera l'honneur du clergé d'avoir compris la haute mission qui lui incombe, de ce côté, à l'heure présente, en face d'un peuple dont il faut vaincre l'hostilité ou dissiper la méfiance, à force de services rendus ! Ce sera l'honneur du clergé d'avoir su changer ses méthodes d'apostolat, et aller chercher les âmes qui ne veulent plus venir au prêtre, là où elles se trouvent ! Ce sera l'honneur du clergé de n'avoir pas reculé devant les obstacles parfois les plus inattendus, et devant les oppositions que créent nécessairement la routine et l'individualisme ! Ce sera l'honneur du clergé d'avoir accepté les fonctions les moins compatibles en apparence avec la dignité sacerdotale, pour doter chacun de nos diocèses de cette magni-

fique floraison d'œuvres de toutes sortes qui en sont l'espérance !

Mais le **prêtre tout seul ne saurait suffire** à cette tâche.

Dans sa première Encyclique (1), Pie X le rappelait en ces termes : « Ce n'est pas notre pensée que vous restiez, vous et votre clergé, sans auxiliaires dans cette œuvre si ardue de la rénovation des peuples par le Christ. Nous savons que Dieu a recommandé à chacun le soin de son prochain. Ce ne sont donc pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes, mais tous sans exception. »

« Pour cette restauration de toutes choses en Jésus-Christ, dit Pie X (2), voyez quel appui apporteront à l'Église ces troupes choisies de Catholiques qui se proposent précisément de réunir ensemble toutes leurs forces vives, dans le but de combattre par tous les moyens justes et légaux la civilisation antichrétienne, réparer par tous les moyens les désordres si graves qui en dérivent ; replacer Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société ; rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu ; prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et particulièrement ceux de la classe ouvrière et agricole, non seulement en

(1) *E supremi Apostolatus cathedra.*
(2) Encyc. *Il fermo proposito.*

inculquant au cœur de tous le principe religieux, seule source vraie de consolation dans les angoisses de la vie, mais en s'efforçant de sécher leurs larmes, d'adoucir leurs peines, d'améliorer leur condition économique par de sages mesures ; s'employer par conséquent à rendre les lois publiques plus conformes à la justice, à corriger ou à supprimer celles qui ne le sont pas ; défendre enfin et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et les droits non moins sacrés de l'Église. »

« L'ensemble de toutes ces œuvres dont les principaux soutiens et promoteurs sont des laïques catholiques, constitue précisément ce que l'on a coutume de désigner par un terme spécial et assurément très noble : Action Catholique ou Action des Catholiques. »

Le prêtre a trouvé parfois dans son zèle sacerdotal le moyen de produire seul des merveilles ; son dévouement lui a fait accumuler des prodiges. Mais un saint Vincent de Paul lui-même a dû avoir des auxiliaires. Et certes, jamais le prêtre n'en a eu plus besoin qu'à notre époque, où s'accumulent contre lui tous les préjugés, toutes les calomnies et toutes les défiances. Jamais le prêtre n'a eu plus besoin qu'on l'aidât à se faire accepter, dans un temps où tant d'hommes n'ont même plus l'occasion de le voir, puisqu'ils ne viennent plus à l'église.

Il faut au prêtre des auxiliaires laïques, et

ces auxiliaires lui apporteront un concours précieux et indispensable.

Certes, si le clergé a mérité d'être loué pour son zèle à établir les Œuvres, aucun de nos frères dans le sacerdoce ne nous en voudra d'exalter le mérite de ces hommes et de ces femmes de bien qui ont créé, à notre époque et dans les rangs de notre société, une véritable noblesse de la charité ; laquelle, lors même qu'elle est greffée sur l'autre (ce qui n'est pas rare), est redevable à son dévouement d'une grandeur incomparable et d'une invincible puissance d'attraction et d'influence.

Ils sont nombreux, même dans la jeunesse, ceux et celles qui comprennent le devoir religieux et social que leur imposent leur rang et leur richesse, et qui ne se prévalent de leur naissance que pour réclamer le droit de mieux se dépenser au service des autres. Ils sont nombreux ceux et celles qui usent des loisirs que la Providence leur a donnés, pour en faire profiter les pauvres et les ignorants, et qui fuient l'inaction ou même les divertissements mondains, afin de faire œuvre utile et bienfaisante, instruire l'enfance, préserver et former la jeunesse, soutenir et moraliser le travailleur.

Si tous ceux qui le peuvent voulaient marcher sur leurs traces, ne pas épuiser leurs forces dans des frivolités pleines de déceptions, ne pas laisser s'éteindre leur influence dans une sorte d'indifférence

pour tous les maux qui les entourent ; si tous ceux qui ont quelque intelligence de la situation qui nous est faite, à nous Catholiques de France, voulaient y réfléchir et accepter les conséquences de conduite pratique qui en découlent pour chacun de nous, **que de bien il se ferait encore !**

« Il s'agit aujourd'hui, écrivait naguère l'un des hommes qui ont le plus fait pour entraîner les autres au bien (1), il s'agit aujourd'hui pour nos ennemis de détruire l'idée chrétienne et, avec elle, toute croyance en un Dieu personnel, de substituer à sa loi une loi purement humaine.

« Ce n'est plus au catholicisme, ce n'est même plus au Dieu des chrétiens, c'est au Dieu des simples déistes que la guerre est ouvertement déclarée, dans l'école, dans la législation, dans toutes les manifestations de la vie publique.

« Mais la vue pratique de ce débat fondamental échappe trop souvent aux regards de ceux qui pourtant y sont les premiers intéressés, et elle leur échappe parce qu'ils n'ont plus eux-mêmes qu'un christianisme amoindri, qui s'accommode sans peine d'une vie de plus en plus réduite, et se dissout peu à peu dans une sorte de paganisme inconscient. »

Et pourtant, comme le dit le même écrivain, « dans une discorde si profonde, l'indifférence devient une trahison... Telle est la pesante responsabilité qui,

(1) M. de Mun.

devant l'histoire, attend ceux dont une molle insouciance étiole les énergies, en les livrant à la mortelle douceur d'une vie volontairement inutile. »

Que faire alors ?

Professer ouvertement sa foi chrétienne, c'est-à-dire la propager et la défendre par tous les moyens que l'Église suscite ou autorise, **se faire apôtre en participant aux Œuvres de l'Église.**

Que personne ici n'arguë de **l'inutilité de ses efforts**, de l'impossibilité de faire quoi que ce soit d'efficace en présence des forces qui sont liguées contre nous.

Il n'est pas vrai d'abord que nous n'obtenions rien. Qui donc pourrait contester le bien déjà produit par nos Œuvres catholiques dans tous les rangs de la société, dans toutes les situations, à tous les âges ?

Les aveux de nos adversaires suffisent à en témoigner.

Gardons-nous de nous dire impuissants. Souvent le prétexte d'impuissance cache l'inertie de l'égoïsme et de l'indifférence. C'est bien moins la crainte de l'insuccès qu'exprime cette parole que la crainte de la lutte et du sacrifice.

« C'est, suivant un mot magnifiquement inspiré, « la peur de vivre dangereusement ». Or, l'homme qui ne se résout pas à cette vie dangereuse, qui ne consent pas à lutter contre les tendances de son temps, qui n'accepte pas, pour son pays et pour sa

foi, d'être « de la minorité », cet homme est bientôt conduit à des complicités, d'abord inconscientes, puis raisonnées, auxquelles s'accoutume peu à peu son esprit, assoupi dans un vague et stérile scepticisme (1) ».

Que personne ne s'autorise donc d'un insuccès probable.

Dieu ne nous demande pas de vaincre, mais de combattre. C'est lui qui donne la victoire !

Que personne ne s'autorise de **son incapacité,** il y a des emplois pour tout le monde dans la grande armée de Jésus-Christ.

Il y a d'abord le poste de la prière, susceptible d'être occupé par les plus courageux.

C'est le poste le plus rapproché de Dieu, c'est de là que se fait la meilleure besogne, c'est de là que partent tous les secours indispensables aux autres militants.

Il est une autre manière, des plus efficaces et des plus universelles, de concourir aux Œuvres de l'Église, c'est de **savoir en tirer profit pour soi-même.**

Puisque l'Église agit pour sauver les âmes, il faut qu'elle sauve d'abord celles qui coopèrent à son action ; puisque nous agissons pour sauver les âmes des autres avec elle, laissons-la d'abord sauver la nôtre. « Vous voulez sauver les brebis de votre troupeau, disait saint Bernard au pape Eugène qui avait

(1) M. de Mun.

été son disciple, soyez la première de ces brebis à sauver. *Esto prima de illis.* Vous vous laissez absorber par tous ; soyez un de ceux qui vous absorbent : *Esto de te habentibus unus.* Vous êtes à tous, soyez à vous-même (1). »

« Tous ceux qui sont appelés à diriger ou qui se consacrent à promouvoir le mouvement catholique doivent être des Catholiques à toute épreuve, disait Pie X. Ils doivent être des hommes d'une piété véritable, de mâles vertus, de mœurs pures et d'une vie tellement sans tache qu'ils servent à tous d'exemple efficace (2). »

Si toutes les personnes qui s'occupent d'œuvres étaient les premières à en tirer profit pour leur propre sanctification, que de bien s'y ferait qui ne s'y fait pas?

Les leçons seraient plus précieuses, les exemples seraient plus entraînants, les œuvres seraient plus bénies de Dieu, ayant pour elles toutes les grâces qu'y attirerait la sainteté de leurs membres.

Quel mal peut produire une attitude contraire ! L'illustre Mgr d'Hulst disait, il y a 25 ans, à l'Assemblée générale des Catholiques de France : « Vraiment, on ose trop facilement se dire chétien ! Que dis-je ? On se prétend apôtre. On donne son nom aux associations militantes, aux œuvres les plus ouvertement religieuses, aux entreprises de propagande et de conquête

(1) Lib. I, de Consid.
(2) Encycl. *Il fermo proposito.*

chrétienne, et l'on ne comprend pas que cela oblige à quelque chose, et qu'il y a des contrastes dont l'effet surprenant suffit à stériliser nos efforts. »

II° Mode d'action des Laïques.

Mais sous quelle forme particulière convient-il de participer aux Œuvres de l'Église?

Sera-ce sous la forme d'offrandes, de dons faits à une institution ou à une œuvre catholique? sous la forme de la **charité proprement dite ?**

Certes, ici, la tradition chrétienne se joint à la raison, pour dire que **l'aumône** est l'un des grands soutiens des Œuvres. La condition matérielle qui leur est faite les oblige à des dépenses qui ne peuvent se supporter que grâce à la charité catholique.

Combien d'œuvres existeraient, progresseraient, si ceux qui en ont la charge étaient véritablement compris et soutenus dans leur zèle ! Nous ne lançons cette exclamation qu'avec la plus extrême réserve, car la reconnaissance nous fait la douce obligation de dire que, en France, la charité fait des merveilles. Combien de noms déjà glorieux sont synonymes de munificence et de générosité ! Combien de monuments, églises, écoles, patronages, cercles, orphelinats, etc., attesteront aux générations à venir la glorieuse prodigalité de ceux qui les ont élevés !

Que cette charité mette le comble à ses bienfaits en se montrant **prévenante.**

Quelque pénible qu'il puisse être pour le prêtre d'implorer cette charité, il s'y résigne en le faisant pour Dieu. Mais comme son ministère serait plus facilité, si tous ceux qui le peuvent trouvaient en eux-mêmes l'inspiration de leur générosité, ne laissant au prêtre que le soin de l'éclairer et de la diriger, et lui épargnant le souci de solliciter !

Que cette **charité** soit **sage** et **réglée** ; qu'elle sache s'inspirer des vrais besoins de l'Église. Il existe une hiérarchie dans les Œuvres, on doit en tenir compte et mettre chacune à sa place, pour le bon ordre de la charité.

L'Église est universelle, elle ne réside pas toute autour d'un clocher. Il y a des besoins généraux, donc il y a des œuvres générales ; et celles-ci sont les plus importantes et les plus nécessaires de toutes, puisque sans elles les autres n'existeraient pas. Il y a l'Œuvre générale de l'Église avant les œuvres particulières. La charité faite à l'Œuvre est ordinairement plus méritoire, non seulement parce que son objet est plus élevé, mais parce qu'elle est plus cachée, n'étant le plus souvent connue que de Dieu seul.

Quelle que soit l'importance du concours que l'aumône apporte aux Œuvres de l'Église, ce n'est pas ce qu'il y a de plus nécessaire. La participation aux Œuvres réclame, en premier lieu, le **dévouement, le don de soi.**

Ce dévouement suscitera d'abord le désir de faire du

bien, mais il inspirera surtout la manière de le faire.

Quand un homme sera convaincu qu'il doit donner à Dieu quelque chose de sa vie, de son existence de chaque jour, pour faire du bien autour de soi, il saura bien mettre en œuvre son cœur, ses aptitudes, ses loisirs, son influence, son habileté professionnelle, ses connaissances, son expérience. Tout cela c'est le dévouement. Il suffira de le mettre à la disposition de ceux qui peuvent l'utiliser pour qu'il produise des merveilles.

Mais, *à quelles conditions* ce dévouement aura-t-il son efficacité ?

Nous reviendrons bientôt, d'une manière plus étendue, sur ces conditions de l'Apostolat : nous ne faisons que les indiquer ici.

Ce sera d'abord à condition que toute **coopération à une œuvre catholique** sera **surnaturelle,** comme l'œuvre elle-même ; surnaturelle dans le principe qui l'inspire, et surnaturelle dans l'emploi des moyens mis en jeu. Toute œuvre catholique est une œuvre religieuse, elle doit le rester sous peine d'être sans raison et sans vie.

La participation à une œuvre sera, pour le même motif, **désintéressée.** Elle doit se faire pour Dieu, dans l'intention de procurer la gloire de Dieu, en faisant le bien du prochain. Qu'il ne s'y montre donc ni vaine ostentation ni préoccupation personnelle quelconque. C'est ici que doit s'appliquer le beau mot de notre illustre et sainte compatriote, la B. Françoise

d'Amboise : « Faisons en toute chose que Dieu soit le mieux aimé. »

La coopération aux Œuvres devra aussi être **intelligente et éclairée**. Elle suppose une exacte connaissance des Œuvres et des moyens à y employer. L'ignorance explique bien des insuccès, bien des efforts perdus. Elle explique surtout bien des abstentions. Que de bonnes volontés eussent été heureuses de s'employer au service du bien, si elles avaient su le concours qu'elles pouvaient apporter aux Œuvres catholiques !

Ce sera l'un des grands services que rendront nos Comités et nos Congrès d'éclairer les esprits sur le bien qui reste à faire, et sur la manière d'y contribuer. Bien des fois il m'est arrivé d'en faire la douce constatation après nos Congrès diocésains. Il n'est pas un seul de ces Congrès qui n'ait amené à l'Évêque des concours précieux, suscités par les discussions et les rapports entendus dans ces assemblées de la charité chrétienne.

Enfin, nous demandons que la participation aux Œuvres soit **disciplinée**.

L'effort individuel n'aboutit presque à rien. L'union et l'association s'imposent donc tout d'abord, si l'on veut produire quelque chose de solide et de durable : « S'associer entre Catholiques, disait Pie X dans sa première Encyclique, dans les buts divers, mais toujours pour le bien de la Religion, est une chose qui a depuis longtemps mérité l'approbation et la béné-

diction de nos prédécesseurs. Nous n'hésitons pas non plus, de Notre côté, à louer une œuvre si belle, et Nous souhaitons vivement qu'elle se répande et fleurisse partout dans les villes comme dans les campagnes. »

Ce sont les raisons qui ont décidé les Évêques à créer partout ces Comités et ces Unions catholiques, dont nous parlerons plus loin, comme du moyen le plus sûr et le plus efficace de participer aux Œuvres catholiques.

III° Rapports des Laïques et du clergé.

Pour faire le bien, il ne suffit pas de s'unir. La discipline demande qu'à l'union on ajoute la **coordination**. Une armée n'est pas faite de simples soldats rapprochés les uns des autres ; il y faut des chefs, des chefs subordonnés les uns aux autres. Le succès de l'armée catholique est à ce prix.

« Notre grande faiblesse, dit l'écrivain que nous avons déjà cité, notre grande faiblesse, c'est que nous ne donnons pas assez l'impression de la vie. Notre action n'apparaît pas comme la constante manifestation d'une force organisée (1). »

Pourtant l'organisation est plus facile aux Catholiques qu'à tous autres. Ils ont déjà leurs chefs, il ne leur reste qu'à se grouper autour d'eux et à accepter leurs ordres.

(1) M. de Mun.

Voici la règle donnée par Pie X : « Toutes les œuvres qui viennent directement en aide au ministère spirituel et pastoral de l'Église, et qui, par suite, se proposent une fin religieuse visant directement le bien des âmes, doivent, dans tous leurs détails, être subordonnées à l'autorité de l'Église et, partout, également à l'autorité des Évêques, établis par l'Esprit-Saint pour gouverner l'Église de Dieu dans les diocèses qui leur ont été assignés.

« Mais même les autres œuvres, qui sont principalement fondées pour restaurer et promouvoir dans le Christ la vraie civilisation chrétienne, ne peuvent nullement se concevoir indépendantes du conseil et de la haute direction de l'autorité ecclésiastique, d'autant plus d'ailleurs qu'elles doivent toutes se conformer aux principes de la doctrine et de la morale chrétiennes. »

Tout en reconnaissant aux laïques une liberté convenable dans les affaires *temporelles* et *économiques*, ainsi que dans celles de la *vie publique*, toutes choses étrangères au ministère purement spirituel, Pie X ajoute : « Mais puisque les Catholiques portent toujours la bannière du Christ, par cela même ils portent la bannière de l'Église. Il est donc raisonnable qu'ils la reçoivent des mains de l'Église, que l'Église veille à ce que l'honneur en soit toujours sans tache, et qu'à l'action de cette vigilance maternelle les Catholiques se soumettent toujours en fils dociles et affectueux (1). »

(1) Encyc. *Il fermo proposito.*

Comme le faisait remarquer naguère très justement l'une des voix les plus autorisées parmi les laïques d'action, M. Keller (1), « si nous prétendons former la parti de Dieu, qui donc nous rassemblera ? à qui nous adresserons-nous pour nous apprendre à restaurer toute la société dans le Christ, sinon au sacerdoce, aux ministres et aux Vicaires de Jésus-Christ?

« Il ne saurait y avoir sur ce point aucune hésitation, c'est la discipline inhérente à l'œuvre que nous entreprenons.

« Cette conception est bien loin cependant de nos préjugés, plus loin encore, si c'est possible, de nos habitudes.....

« Si bien qu'aujourd'hui, lorsque nous parlons d'une **action catholique sous la direction du clergé**, bien peu de gens comprennent qu'il puisse s'agir d'autre chose que d'œuvres de prière ou de charité, et qu'il ne manque pas de prêtres pour se retrancher derrière les obligations de leur ministère sacré et décliner une entreprise qui déborde de l'église sur la paroisse et la cité tout entière.

« L'objection est partout, elle est au fond des consciences et des intelligences, lorsqu'elle ne se formule pas en paroles ; elle est, permettez-moi de vous le dire, largement entretenue par des défiances réciproques aussi bien que par notre incurable apathie.

(1) Discours prononcé au Congrès de Besançon, 12 décembre 1912.

« Ce sont ces défiances qu'il importe de détruire, c'est cette paresse qu'il faut secouer.

« Laïques au service de Dieu, **nous devons à nos prêtres une pleine confiance.** Vraiment, je ne comprends pas qu'il puisse en être autrement. Tout à l'heure je vous rappelais les luttes soutenues pour les libertés religieuses en Irlande, en Belgique, en Allemagne. Qui donc inspirait ces luttes, qui les dirigeait, qui en était l'âme, si ce n'est le sacerdoce ? A-t-on jamais vu dans l'un ou l'autre de ces pays, sur un point ou à un instant quelconque de la lutte, les laïques dire à leurs prêtres : « Votre présence nous gêne ici, elle peut nous compromettre ; écartez-vous ; vous nous rejoindrez plus loin. » Non pas, c'est l'union intime et indissoluble du clergé et des laïques qui a fait la force des associations catholiques et qui les a conduites à la victoire.

« Qu'est-ce donc que vous trouvez de différent chez nous ? Nos prêtres ne valent-ils pas les prêtres belges ou les prêtres allemands ? Qui oserait l'insinuer ? Qui ne sait que notre admirable clergé n'a en aucun pays son égal ?

« Mais, que m'importe ! lorsque j'ai rendu à mon évêque et à mon curé l'hommage personnel de ma filiale vénération ou de mon affectueuse sympathie, je regarde plus haut et je vois le prêtre de Jésus-Christ ; et quand je demande à ce prêtre de me guider au service du Christ, alors, plus haut que tous les préjugés, plus haut que toutes les habitudes, que tous les cal-

culs ou les raisonnements de la polique et de la sagesse humaine, ma foi me crie que le pilote, auquel je me confie, est patenté par un Maître responsable, qui saura, s'il le faut, allumer lui-même le phare dans la nuit semée d'écueils et tendre de sa propre main la voile au milieu de la tempête.

« Mais, lorsque nous apportons à nos prêtres nos initiatives, avec un dévoûment si absolu et avec une si entière confiance, **nous avons, à notre tour, le droit de leur demander d'accueillir ces initiatives sans injuste défiance.**

« Trente-cinq ans de vie militaire m'ont appris que l'initiative est la vie d'un corps discipliné, mais aussi qu'il fallait à l'autorité des chefs une rare sagacité pour la sauvegarder. En général, l'autorité se montre d'autant plus jalouse et défiante vis-à-vis des activités personnelles qu'elle est moins sûre d'elle-même ; une autorité bien assise recherche et encourage l'ardeur de ceux qu'elle emploie.

« Or, ici, quelle est l'autorité à laquelle nous nous adressons? Une autorité divine, une autorité surhumaine ; il n'en est pas qui domine de plus haut le champ sur lequel elle s'exerce ; il n'en est pas qui soit plus sûre d'elle-même ; il n'en est pas qui puisse, sans diminution, faire une plus large place aux activités dont elle doit rester l'âme.

« Vous n'avez, prêtres du Seigneur, rien à craindre de nos initiatives et vous leur devez votre direction.

« Des hommes viennent à vous qui vous disent : « Pères de famille nous sommes responsables de nos enfants devant Dieu, qui nous les a donnés, et devant la famille dont nous sommes les chefs. On nous dit que l'école est empoisonnée. Vous seul pouvez nous aider à reconnaître le mal et à y parer. Eclairez-nous. »

« Des jeunes gens frappent à votre porte. Ils sont, comme toute leur génération, passionnément anxieux du problème social dont les luttes les enveloppent. Ils ne veulent pas demeurer spectateurs inactifs dans ce conflit où se débattent leurs plus pressants intérêts. Ils ont entendu de loin la voix des Papes. Ils veulent apprendre et ils vous demandent de les instruire.

« Avec eux, viennent des hommes qui, avec plus de maturité et d'expérience, ont déjà mis la main à la besogne. Dans leurs œuvres ils poursuivent des intérêts économiques et matériels, qui sont de leur compétence ; mais ils veulent en même temps y sauvegarder les grands intérêts religieux et moraux. Pour cela, il leur faut vos lumières et ils les réclament.

« D'autres viennent encore, qui ont vu le peuple corrompu par la mauvaise presse et qui voudraient promouvoir des journaux au service de la vérité. Ils vous disent : « Pour avertir la conscience de nos frères, nous ne pouvons parler qu'après vous, lorsque vous aurez défini le devoir ; nous ne pouvons signaler l'erreur et le mal qu'après vous, quand vous les aurez condamnés. Nous avons nos journaux qui défendent nos intérêts humains, nos préférences politiques, mais

par dessus ces intérêts et ces préférences, nous entendons les mettre au service de la vérité et de la justice. Nous avons besoin de vos lumières, éclairez-nous ! »

« Des électeurs arrivent à leur tour. Ceux-ci ont hâte de défendre les droits de l'Eglise dans la commune et dans l'Etat. Ils vous demandent quelles libertés vous sont nécessaires, quelles sont vos revendications ; ils vous invitent à reconnaître avec eux parmi les candidats ceux qui vous attaquent et ceux qui vous donnent des garanties suffisantes. Ils vous disent : « La guerre religieuse est déchaînée dans l'arène électorale ; avant de prendre parti dans la lutte, encore une fois nous avons besoin de vos lumières, éclairez-nous ! »

« Qu'allez-vous répondre à tous ces hommes avides de vérité ? Allez-vous leur répondre que c'est une affaire qui vous regarde seuls ou que c'est une affaire qui ne vous regarde pas ?

« Non, vous savez bien **qu'ils ont besoin de vous et que vous avez besoin d'eux ;** que, dans toutes ces entreprises, ils ont leur rôle personnel comme vous avez le vôtre ; que, si ces rôles ne se confondent pas, ils se complètent de toute nécessité ; et je salue cette heureuse nécessité qui nous pousse, prêtres et laïques, dans les bras les uns des autres vers l'indissoluble union, vers l'action commune qui sauvera la patrie... »

CHAPITRE IV

L'ACTION DES JEUNES

Il est raconté dans nos Saints Livres que Judas Machabée, voyant sa patrie attaquée par Antiochus, prit avec lui les plus braves jeunes gens de son armée, *juvenibus fortissimis electis*, et marcha avec eux contre le camp ennemi, en leur donnant ce mot d'ordre : Pour la victoire de Dieu, *dato suis signo Dei victoriæ* (1).

Dans les luttes qu'elle soutient, l'Eglise fait aussi appel, en ce moment, à une élite, à une élite jeune et brave.

Ce sera l'honneur de la jeunesse de ce temps d'avoir entendu cet appel et d'y avoir répondu par des œuvres qui nous remplissent d'espérance et de consolation.

Il ne faut pas s'en étonner.

La jeunesse a toutes les ardeurs et tous les dévouements. S'il lui manque l'expérience qui mûrit et qui empêche les illusions, elle possède l'enthousiasme qui, à certaines époques, vaut mieux que trop de sagesse.

D'ailleurs, la jeunesse de nos jours a compris que, pour exercer une action efficace autour de soi, on doit travailler d'abord à se former par la piété et par l'étude. C'est à cette noble préoccupation que l'Associa-

(1) II Mach. XIII, 15.

tion Catholique de la Jeunesse Française est redevable de ses succès.

S'il est des œuvres qui semblent dépasser le champ d'action de la jeunesse, parce qu'elles sont faites surtout d'une influence sociale qu'il faut avoir eu le temps de conquérir, il lui reste assez d'autres manières de faire du bien, et de mériter l'influence qu'elle a le droit et le devoir de se donner : apostolat par l'exemple, dans une société ravagée par le respect humain ; apostolat par la propagande, et la diffusion des doctrines conformes à l'enseignement de l'Eglise ; apostolat par tous les concours apportés aux œuvres sociales et à la défense des idées chrétiennes, etc.

Que faut-il à cette jeunesse, pour faire dès maintenant tout le bien qu'on peut attendre d'elle, et pour préparer les victoires définitives, pour assurer la victoire de Dieu ? Il lui faut de l'idéal et du courage.

I. L'Idéal de la Jeunesse.

On a souvent rappelé aux Jeunes la nécessité de donner à leur vie **un idéal** qui en soit la fin, en même temps qu'il sera l'excitant de toutes leurs actions. On leur a rappelé bien des fois la nécessité de s'élever au-dessus de la vie présente, de sortir du monde qui frappe les sens, pour concevoir autre chose que ce monde, autre chose qu'eux-mêmes. On leur a dit, en un mot, de chercher dans les régions de la pensée, ou mieux dans les données de la foi, une idée à la réali-

sation de laquelle ils consacreront leur intelligence et leurs forces.

La jeunesse de ce temps a-t-elle accepté la leçon? L'a-t-elle toujours suivie?

Sans doute, la jeunesse d'aujourd'hui est pleine d'activité; elle travaille, surtout pour se faire une place dans le milieu où elle doit vivre.

Elle a un but: se faire une carrière.

Certes, de cela il ne faut pas la blâmer. On doit, au contraire, encourager le jeune homme à choisir vite et bien la situation sociale qui doit être la sienne. Si ce but immédiat n'est pas à proprement parler l'idéal, puisqu'il est trop personnel, il est quelque chose qui y conduit. C'est l'idée d'un poste à occuper, d'une fonction à remplir, d'un service à faire.

Mais l'idéal est quelque chose de plus: c'est une vue sur l'avenir qui dépasse la fonction, c'est une conception de la manière dont on peut l'utiliser pour le plus grand bien de tous, c'est la conscience d'un rôle et d'une mission à remplir dans la collectivité à laquelle on appartient.

La vie, en effet, est une fonction publique, un ministère que nous devons à tous ceux qui nous entourent. Cette fonction, ce ministère pèsent plus impérieusement sur ceux qui ont reçu les privilèges de l'éducation et de la naissance, mais ils s'imposent à tous, surtout dans les temps où nous sommes, car, qu'il le veuille ou non, avec notre vie au grand air, tout homme devient apôtre du bien ou apôtre du mal.

L'heure n'est plus des vertus tranquilles qui se contentent d'éclore au coin du foyer, pendant qu'au dehors le monde continue son évolution ou fait ses révolutions; l'heure n'est plus du travail entrepris seulement pour les charmes qu'on y trouve ; l'heure n'est plus où l'on se console de tout aux chaudes tendresses de la famille ; l'heure n'est plus où il suffise d'être le *bon jeune homme* qu'ont pu connaître nos pères.

« N'avoir qu'une vie unie, médiocre, dit M. Ollé-Laprune, sans grandes fautes, je le veux bien, sans secousses, sans crises violentes, mais oisive, inutile : c'est un mal.... Une vie, languissante, inoccupée ou remplie seulement de choses futiles ; une telle vie, encore que correcte et pour ainsi dire innocente, est certainement très mauvaise : c'est une vie manquée. »

Faut-il constater qu'il en est beaucoup aujourd'hui qui perdent ainsi leur vie ?

Qui ne les a pas rencontrés **ces oisifs** élégants qui ne font rien de leur vie et qui n'en peuvent rien faire? Ils traînent leur inutilité dans tous les cercles et dans tous les lieux de plaisir ; ils errent du café au théâtre, du théâtre au champ de courses ; ils fument, ils jouent, ils chassent, ils courent, ils s'amusent et..... ils s'ennuient.

Ils osent appeler cela la *haute vie*. Quelle ironie ! Tout proclame qu'ils ne vivent même plus.

Ils pouvaient vivre avec grandeur, ils avaient de la fortune, un nom, de l'intelligence ; ce sont fleurs pré-

coces qu'ils ont répandues avec profusion sur tous les chemins, au lieu de les garder pour couronner leur vie.

Ils avaient à faire un noble service, il leur avait été payé à l'avance, mais ils en ont eu peur et ils ont laissé stériliser les forces de leur esprit, détendre les ressorts de leur volonté et ruiner toutes leurs énergies.

Ils ont l'air de vivre ; mais, en réalité, ils ressemblent à des condamnés à mort cherchant à s'étourdir jusqu'à l'heure suprême. Leurs plaisirs et leur faste ne font qu'exciter les convoitises de ceux qui sont au-dessous d'eux, et qui, en les voyant passer, sont tentés de leur redire la parole du Maître : « *Ut quid terram occupat*(1)? Pourquoi sont-ils sur la terrre ? »

Si jamais quelqu'un veut faire leur biographie, il l'écrira dans ces quatre mots célèbres : *Usé sans avoir servi.*

Il leur a manqué d'avoir un idéal pour leur vie, ou du moins il leur a manqué d'avoir cherché à le réaliser !

Sans idéal, on peut être un honnête homme, mais on ne sera cependant jamais qu'un honnête égoïste, indifférent aux grandes œuvres qui agitent la patrie et l'Eglise.

Sans idéal, on devient le plus souvent l'homme vulgaire dont la vie s'écoule inutile et perdue. Rien de grand, rien de noble, rien de généreux ne jaillit du cœur ou de l'intelligence que n'éclaire pas la flamme

(1) Luc, XIII, 7.

de l'idéal ; pensées, sentiments, volonté, tout reste enfermé dans un cercle dont le *moi* est à la fois le centre et le rayon.

Mais *quel est l'idéal à donner* à la jeunesse de notre temps, si l'on veut faire d'elle l'auxiliaire et l'apôtre de l'Eglise ?

« L'idéal est comme l'étoile, dit le P. Didon, l'étoile ne s'analyse pas, elle se montre. »

L'idéal qu'il faut donner à de jeunes Catholiques, l'idéal qu'ils devraient chercher à réaliser dans toutes leurs œuvres, l'idéal qui leur indiquera leur tâche de demain, c'est le triomphe de Dieu, *victoriae Dei*, c'est le **règne social de Jésus-Christ**. *Oportet illum regnare* (1).

Par quelque côté qu'on le fasse envisager à des jeunes gens élevés à l'école de Jésus-Christ, il ne peut manquer de leur apparaître le plus beau de tous et le plus séduisant. A coup sûr, il n'en est pas de plus nécessaire à leur montrer.

D'où viennent, en effet, tous les maux dont souffre notre société moderne ? D'une unique cause, de ce que Dieu n'a pas, au milieu de nous, la place qui lui revient.

Dieu n'a plus, dans le monde de la pensée, la place qu'il y occupait aux époques où la foi gouvernait tous les esprits, et c'est ce qui explique ce chaos intellectuel

(1) Cor. xv, 25.

dans lequel se débattent les intelligences de notre temps, chaos tel que l'erreur aujourd'hui n'est même plus capable de s'ériger en système.

Dieu n'a plus dans l'organisme social la place qu'il y occupait, lorsque l'Évangile était le code des sociétés ; la liberté, la justice et la charité ont pris avec lui le chemin de l'exil, laissant après elles une inquiétude immense, une agitation menaçante pour la stabilité même des états.

Pour produire la pacification des esprits et la pacification des sociétés, il nous faut ramener Dieu.

Ce sera le rôle de la jeunesse d'y travailler avec nous.

La jeunesse catholique eut déjà la gloire, au milieu du siècle dernier, de restaurer le règne de Jésus-Christ. Ce furent huit jeunes hommes, dont un seul avait plus de vingt ans, qui firent briller l'aurore de ce règne, en créant le beau mouvement de charité des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. D'autres jeunes hommes continuèrent l'œuvre commencée, et contribuèrent à produire dans notre pays cette admirable poussée de sève catholique qui naguère encore faisait notre gloire et notre fierté.

Serions-nous donc venus, nous, à l'heure des ruines? Je me refuse à le croire.

La victoire n'est jamais perdue, tant qu'il reste une réserve. Les bataillons d'avant-garde peuvent tomber, l'escadron peut être écrasé dans sa charge, le corps

d'armée lui-même peut être défait, mais si tout d'un coup la réserve se lève, réserve héroïque, réserve choisie, serrée autour du drapeau dont elle a la garde, elle peut atteindre l'ennemi et le refouler ; elle peut être victorieuse à son tour et définitivement.

Vous êtes, jeunes Catholiques du XX^e^ siècle, la phalange invincible sur laquelle compte l'Eglise pour l'aider à reconquérir le royaume de Dieu ; vous êtes la phalange qui garde l'idéal.

En avant donc, chers amis ; en face du monde qui s'ouvre devant vous que chacun se mette à l'œuvre, que chacun s'en aille, dès aujourd'hui, redisant cette belle parole du P. Hecker : « Je prends la Croix pour étendard, avec ce mot pour devise : *Conquérir.* »

Ah ! si tous les jeunes gens qui sortent de nos écoles étaient ainsi fièrement décidés à travailler pour Dieu, au lieu de s'en aller à leurs caprices, à leurs plaisirs, à leur bien-être, à leurs folies, quelle armée puissante ce serait pour la cause de Jésus-Christ ? Pourquoi n'est-ce encore qu'un rêve et peut-être une utopie ?

Il faut le dire maintenant.

II. Le Courage dans la jeunesse.

On peut être surpris, en effet, qu'il n'y ait pas plus d'idéal chez certains jeunes gens, surtout chez ceux qui ont reçu une éducation chrétienne. C'est la mollesse qui l'a tué. Le **manque de courage** est le grand **ennemi de l'idéal**, car l'idéal demande qu'on lui con-

forme sa vie, à quelque prix que ce soit ; dès lors, il exige la gêne et le sacrifice.

Nous le rappelions tout-à-l'heure, quiconque veut conquérir doit prendre la croix pour étendard ; la croix, c'est-à-dire le sacrifice, l'immolation, tout au moins l'énergie et le courage.

Ces mots ne doivent pas effrayer. « La gloire des jeunes gens, a dit le Saint-Esprit, c'est leur courage. *Exultatio juvenum fortitudo eorum* (1). » L'éternelle gloire de la jeunesse est de savoir se sacrifier et s'immoler ; car cet âge est l'âge des héroïques dévouements ; c'est à cet âge même qu'on sait le mieux mourir.

La Sainte Eglise ne lui demande pas de s'immoler jusqu'à l'effusion du sang, mais elle lui demande de se donner entièrement et généreusement à la réalisation de l'idéal chrétien qu'elle lui a montré.

Il est raconté dans la légende de saint Christophe qu'il avait voué sa vie à une mission de charité. Il avait fixé sa demeure sur les bords d'un torrent aux eaux rapides ; robuste autant que charitable, il se dévouait au service de ses concitoyens en les portant d'une rive à l'autre. Un soir que la tempête était déchaînée, un enfant frappe à la porte de Christophe et lui demande de le passer sur l'autre rive. Christophe se rend à son désir, le prend sur ses épaules et entre dans le lit du fleuve. Mais plus il avance, plus il sent sa charge s'augmenter. Tout surpris, il s'écrie : « O enfant, que tu

(1) Prov. xx, 29.

es pesant ! » — « Ne t'en étonne pas, répond l'enfant, tu portes celui qui porte le monde ».

Ceux qui acceptent de porter Dieu, à travers les eaux tumultueuses et parfois fangeuses du monde qui nous entoure, prennent une difficile mission ; ils chargent leurs épaules d'un fardeau dont ils sentiront de plus en plus le poids. N'en soyons pas surpris, ils portent celui qui porte le monde, celui sur lequel se sont appesantis tous les opprobres, toutes les haines, toutes les passions. Comment ne sentiraient-ils pas cet immense fardeau ?

Déjà vous l'avez senti, et bien des fois, chers jeunes gens qui êtes la gloire de nos Œuvres catholiques. Votre cœur a bondi souvent sous l'outrage fait à Dieu et qui rejaillissait sur vous. Bien des fois, dans vos cœurs honnêtes et loyaux, vous vous êtes indignés, en vous voyant méprisés d'un grand nombre, à cause de votre fidélité à Dieu. Je comprends votre indignation et je la partage. Il est beau d'être martyr pour une sainte cause ; mais il est dur de se voir condamné pour avoir fait son devoir ; il est pénible d'être toujours du côté des vaincus, d'être toujours d'une minorité qui ne triomphe pas, d'une minorité avec laquelle on ne veut plus compter.

C'est **le sacrifice**, c'est **la croix** ; mais vous les acceptez, jeunes gens, parce que c'est le devoir.

Vous signeriez, j'en suis sûr, ces belles paroles de Montalembert : « S'il nous eût été donné de vivre au temps où Jésus vint sur la terre, et de ne le voir qu'un

moment, nous aurions choisi celui où il marchait, couronné d'épines et tombant de fatigue, vers le Calvaire ; de même nous remercions Dieu de ce qu'il a placé le court instant de notre vie mortelle à une époque où sa religion sainte est tombée dans le malheur et dans l'abaissement... Nous ramassons avec amour les débris de sa croix, pour lui jurer un culte éternel. On l'a brisée sur nos temples, nous la mettons dans le sanctuaire de nos cœurs, et là nous ne l'oublierons jamais. De la terre où on nous l'a détruite, nous la replaçons dans le ciel, et là nous lisons encore une fois autour d'elle cette parole divine : « *In hoc signo vinces* (1) ».

Mais quel que soit le courage en face de l'impiété des autres, on ne saurait se contenter d'opposer une stérile résignation à leurs moqueries et à leurs persécutions. Il faut secouer le joug d'une opinion tyrannique qui proscrit ceux qu'elle ne peut imiter, et répondre à l'insolence des impies par **une action catholique de plus en plus généreuse**.

Le meilleur moyen d'étendre le règne de Dieu, c'est de le montrer, de le faire connaître avec sa bienfaisante influence ; c'est d'agir au nom de l'Eglise, c'est de faire voir quelles ressources elle possède pour le bien de nos sociétés.

Voilà pourquoi la jeunesse catholique ne saurait

(1) *L'Avenir*, 21 février 1831.

remplir de mission plus féconde que celle à laquelle on la convie, en lui rappelant **son devoir social,** et qu'elle accomplit si bien, en se faisant l'auxiliaire du clergé paroissial, dans les patronages, les conférences, les syndicats, les secrétariats du peuple, etc. Le dévouement à ces œuvres est une prédication constante de la grande vérité si méconnue, et rappelée par Léon XIII dans son Encyclique *Immortale Dei*, à savoir « que l'Eglise, en dehors de ses œuvres immortelles, accomplit dans le monde, même pour la félicité de cette vie, une mission de salut ».

Mais à cette action il est nécessaire de déployer un courage qu'on rencontre trop rarement dans la jeunesse de nos jours. Qu'on me laisse le dire. Nous trouvons beaucoup de jeunes gens qui se mettent de toutes les ligues et de toutes les œuvres. S'il ne s'agit que d'allumer un lampion ou d'accrocher un drapeau, ils viennent avec empressement. Mais demandez à beaucoup de faire du bien autour d'eux, de se dévouer, de travailler pour les autres, demandez-leur même de se gêner, de déranger un peu leurs habitudes, d'abandonner une partie de plaisir, de sacrifier quelques instants de sommeil pour une œuvre qui sollicite leur concours, ils ne répondront pas à votre appel. Vous leur demandez plus qu'ils n'ont le courage de faire.

Quand on veut accomplir une œuvre, il faut commencer par **y mettre de son cœur et de sa vie.**

Il est relativement facile et agréable même d'aller porter, une fois en passant, au pauvre que l'on visite, le bon de pain que l'on est chargé de lui distribuer ; mais, pour le faire régulièrement, pour le faire, comme il convient, avec la véritable affection du cœur, on doit vaincre en soi bien des hésitations, bien des répugnances peut-être.

Il est relativement facile et agréable d'entrer une première fois dans un patronage ; on est heureux de sentir qu'on y exerce une influence, mais quand il faut recommencer ce ministère chaque jeudi et chaque dimanche, quand il faut en ajouter la charge à ses obligations professionnelles, quand il faut lui sacrifier ses parties de plaisir et ses délassements légitimes, on est réduit à porter un joug bien lourd.

Quelle que soit l'œuvre à laquelle on se livre, l'enthousiasme du début cède vite la place au désenchantement et à la lassitude, et c'est alors qu'on doit être courageux pour suppléer par le dévouement à l'enthousiasme disparu, courageux pour ne pas se laisser abattre par l'insuccès et les déceptions, courageux en face de la jalousie qui suspecte les intentions et les dénature, courageux en face de la lâcheté qui, n'ayant pas la force d'imiter, cherche à dénigrer, pour se dispenser d'agir. Toutes ces épreuves que connaissent bien ceux qui ont pris part à une action sociale ou religieuse, toutes ces épreuves, il faut les envisager et les accepter à l'avance, si l'on veut faire quelque chose.

Un jour, sous les murs d'Hippone, on entendit les chevauchées barbares. Le peuple effrayé s'écriait : « C'est la fin du monde ». Mais Augustin le rassura en disant : « Non, c'est le commencement ».

En face du chaos intellectuel et social dans lequel se débat aujourd'hui notre pauvre société, on serait tenté de croire que sa fin est proche.

J'aime mieux y voir le signe précurseur de cette *victoire de Dieu* à laquelle l'Église convie sa chère jeunesse, et espérer que du chaos jaillira bientôt une société toute renouvelée.

Un monde nouveau commence, en effet, avec le siècle qui s'ouvre. Ce monde que sera-t-il ? Il sera, jeunes gens, ce que vous l'aurez fait. Car c'est vous qui en serez les arbitres. Puissiez-vous le guider toujours bien, et le conduire au Dieu qui vous a donné la mission de le lui ramener !

CHAPITRE V

L'APOSTOLAT FÉMININ

Quand on parle d'*Action catholique*, il ne vient à personne la pensée d'en exclure les femmes. Le bien que produisent sous nos yeux les femmes catholiques est trop manifeste pour qu'on puisse se passer de leur collaboration.

Sans doute, l'Église fait spécialement appel aux hommes. Mais cela même est à l'éloge de la femme catholique : le concours de celle-ci lui est si assuré que l'Église n'a pas besoin de le lui redemander sans cesse. Hélas ! il n'en est pas ainsi des hommes, trop absorbés par d'autres préoccupations pour faire aux choses religieuses la place qu'elles méritent. Et pourtant leur concours serait d'autant plus précieux que, en travaillant pour l'Église, ils lui apporteraient l'avantage de leur influence sociale et de leurs autres qualités. C'est pour cela que l'Église leur demande de se mettre à la tête de l'Action Catholique. Mais elle compte toujours aussi sur l'action apostolique de la femme.

I. — La femme apôtre.

La femme **doit** sa vocation d'apôtre à ses **qualités naturelles** de tempérament, d'esprit et de cœur qui

la préparent admirablement aux labeurs de l'apostolat. Dieu ne faisant rien d'inutile, il est juste de dire que, dans l'ordre providentiel, ces qualités doivent être utilisées pour la diffusion de la vérité et de la vertu. Quels admirables auxiliaires sont, pour cette diffusion, le dévouement et l'enthousiasme qui germent comme naturellement au cœur de la femme! Quelle force de persuasion elle possède! Quelle résistance dans l'épreuve et dans le sacrifice!

Mais la femme doit surtout à sa **foi chrétienne** de se faire apôtre.

Si elle ne l'était qu'en vertu de son tempérament, son dévouement risquerait d'être éphémère; il deviendrait vite un accessoire de luxe, une occasion de parade ou de vanité, une affaire de mode, et toujours quelque chose d'inconstant et de superficiel.

La femme chrétienne se fait apôtre, pour répondre aux appels de Dieu.

Il n'est pas téméraire de parler ainsi. Du jour où la première femme entraîna l'humanité dans la voie de l'erreur, il resta, pour toutes celles qui devaient venir après elle, l'obligation de réparer cette première faute. Mais c'est depuis la venue de Jésus-Christ surtout que la femme a été appelée à l'honneur de l'apostolat, sinon pour répandre elle-même directement la doctrine (ce qui fut confié aux apôtres), du moins pour être l'auxiliaire de la vérité.

Les saintes femmes qui accompagnaient Notre-Sei-

gneur dans ses courses évangéliques, et qui subvenaient à sa nourriture et à celle des apôtres, furent les premières à remplir ce rôle. A leur exemple, les femmes des premiers chrétiens ouvraient leurs maisons aux disciples de Jésus-Christ et en faisaient des églises ; les veuves et les diaconesses des premiers âges du Christianisme continuèrent cette **mission de charité.**

Depuis ce temps on trouve la femme chrétienne partout où il y a un acte de charité à accomplir.

« Depuis Tabitha, la généreuse veuve de Joppé que saint Pierre ressuscitait sur les instances des pauvres ; depuis la fille des Fabius, fondant à Rome le premier hôpital et lavant, de ses mains, les plaies des lépreux ; depuis Mélanie l'ancienne et Mélanie la jeune, l'aïeule et la petite fille, qui affranchissaient des milliers d'esclaves et qui vendaient leurs immenses domaines pour fonder des hôpitaux, jusqu'à sainte Elisabeth de Hongrie et à la sœur de saint Louis, Isabelle de France, baisant les ulcères qu'elles soignaient ; jusqu'à M^lle^ Le Gras, étant encore dans le monde et multipliant avec saint Vincent de Paul les secours de la charité ; jusqu'aux femmes de notre siècle créant la Propagation de la Foi et tant d'autres œuvres admirables, on n'en finirait pas, s'il fallait citer toutes les œuvres des femmes chrétiennes qui se sont illustrées dans l'exercice du zèle et de la charité (1). »

A voir cette universalité du dévouement chez la

(1) Abbé Lenfant, *Le Cœur*, p. 192.

femme, on dirait qu'elle a voulu ainsi témoigner sa reconnaissance au Christianisme qui la délivra du joug cruel, sous lequel elle gémit dans les siècles de paganisme. Mais il est permis d'y voir surtout une récompense, une bénédiction descendue du Calvaire sur les saintes femmes qui eurent le courage de ne pas abandonner le divin Crucifié. Désormais, partout où il y aura une croix, on y trouvera aussi la femme compatissante. On les verra l'une et l'autre dans les hôpitaux, dans les prisons, sur les champs de bataille, dans les mansardes et les taudis, près de toutes les blessures et de toutes les souffrances.

La femme charitable deviendra en même temps un **foyer de vertu**. Ce n'est que depuis le Calvaire qu'on a vu, chez elle, l'héroïsme de toutes les vertus, l'héroïsme de la souffrance, l'héroïsme de la pénitence et des austérités, l'héroïsme du dévouement, etc. Dieu a voulu la faire collaborer à l'œuvre de la rédemption du monde, et il semble bien que ce soit pour cela surtout, que ce soit pour lui donner plus d'influence au service du bien, que Dieu lui a accordé ce prestige, cette sorte de royauté qu'elle aura dans nos sociétés chrétiennes.

De notre temps, l'Apostolat féminin a pris deux caractères qu'il n'avait pas autrefois au même degré : il est devenu l'œuvre de toutes, et il s'est donné un objet plus étendu.

Il n'est plus le privilège des âmes vouées à la vie re-

ligieuse ; il existe et même il s'organise, jusque dans le salon de la femme du monde : la femme d'œuvres est devenue, dans notre société, un type qui se concilie le respect et la reconnaissance.

La charité féminine s'est toujours préoccupée du bien à faire aux âmes, et en soignant les corps, elle eut toujours l'intention de donner aussi aux âmes le bénéfice de son dévouement. Mais il n'est pas exagéré de dire qu'il était réservé à notre temps de la voir s'appliquer plus directement et plus immédiatement **aux œuvres d'apostolat** proprement dit.

Les femmes missionnaires sont surtout une des gloires du XIX^e^ siècle ; les dames catéchistes sont l'honneur de notre XX^e^ siècle.

Ce n'est pas à dire que la charité ait été moins grande aux siècles précédents. Non, mais les besoins n'étaient pas les mêmes.

Quand la société tout entière était imprégnée du christianisme, il n'était pas nécessaire que des femmes-apôtres s'en fissent les missionnaires !

Quand toutes les familles étaient chrétiennes, il n'était pas nécessaire que des dévouements étrangers vinssent suppléer aux dévouements maternels, pour faire l'éducation de l'enfance !

C'est une manifestation providentielle que, à l'heure où l'enfant allait être perverti par l'école impie, et par la négligence des parents, des âmes se soient offertes pour lui apprendre le catéchisme, ou même pour lui donner le bienfait d'une école chrétienne ; que d'autres

soient venues lui ouvrir des patronages et des asiles de toutes sortes, pour la défense et le développement de sa foi.

C'est le même prodige de charité qui a suscité chez nous le bon journal en face du mauvais, la propagande religieuse contre la propagande athée, l'hôpital catholique à côté de l'hôpital paganisé, l'atelier chrétien vis-à-vis de l'atelier immoral, le syndicat catholique près du syndicat socialiste, la mutualité à esprit religieux contre la mutualité neutre et à tendances antichrétiennes !

Il est non moins merveilleux de constater que, à l'heure où le développement de l'industrie a changé toutes les conditions d'existence, chez un trop grand nombre de femmes obligées de travailler pour vivre, il se soit trouvé près d'elles des générosités de femmes-apôtres, **des initiatives féminines des plus hardies**, pour venir à leur aide, et sauvegarder en elles la dignité du sexe et la vertu.

C'est une femme catholique, M^lle^ Rochebillard, qui eut l'idée de fonder pour les ouvrières des associations professionnelles catholiques. Après avoir travaillé, comme elle le dit elle-même, pendant 22 ans, elle se mit à cette œuvre magnifique : « Je fus frappée de deux faits, dit-elle : d'une part, la situation difficile, isolée, pour ne pas dire abandonnée, de la femme obligée de travailler pour vivre, et d'autre part, le nombre de plus en plus grandissant de femmes demandant à l'industrie ou au commerce le pain quoti-

dien. J'entrevis bien vite dans le groupement un puissant moyen d'action, mais avant d'oser aborder la formule syndicale, il me fallut du temps et de la réflexion (1) ».

Depuis lors, les **Syndicats féminins** se sont établis et multipliés, pour la plus efficace protection de l'ouvrière. Des institutions annexes de cours professionnels, de cours ménagers, de maisons de famille, de bureaux de placement, de mutualités, de caisses dotales, de bibliothèques, etc., sont venues compléter cette organisation et montrer que l'initiative de la femme est à la hauteur de son dévouement, quand il s'agit de faire du bien.

Je ne sais pas s'il existe encore quelqu'un pour se scandaliser de ces efforts, et dire que la femme sort de son rôle, en se donnant cette mission sociale.

Les faits ont suffisamment prouvé la légitimité de cette action, pour que personne n'ait le droit de s'en plaindre, sous peine de se voir accusé de critiquer ce que l'on n'a pas le courage d'imiter.

Dans la lutte que soutiennent aujourd'hui les Catholiques, une tendance s'est fait jour et s'est accentuée de plus en plus depuis vingt ans. La Franc-Maçonnerie, qui semblait s'être désintéressée jusque-là de l'éducation de la femme, a entrepris de **conquérir l'âme féminine.**

« Nous pensons, disait M. L. Bourgeois, en 1897, que l'éducation de la femme est une des nécessités de

(1) Syndicats d'ouvrières lyonnaises (*Action populaire*).

l'organisation actuelle... Vous savez très bien ce que sera le rôle de la femme au point de vue politique, le jour où nos idées auront triomphé (1). »

On devine ce que devait être, dans la pensée de ses dirigeants, cette organisation de l'éducation de la femme ; nous avons vu ce qu'elle est devenue dans l'école laïque, et dans toutes ses œuvres annexes.

La charité catholique a rencontré là un nouveau champ de bataille, elle ne l'a pas déserté. De tous côtés des œuvres ont surgi pour empêcher cette conquête impie de l'âme féminine. En vain la Franc-Maçonnerie avait-elle cru pouvoir arrêter la résistance en supprimant les Congrégations religieuses ; des milliers d'âmes se sont levées pour prendre la place des Congréganistes expulsées, et continuer, en la développant, à l'école, au patronage, à l'ouvroir, à l'atelier, etc., l'œuvre commencée.

Les tentatives de l'ennemi n'auront servi qu'à multiplier le nombre des apôtres féminins.

N'est-ce pas à cette guerre religieuse qu'est due la création de ces **Ligues féminines** qui ont su grouper dans un effort commun tant d'initiatives et de dévouements ? Ces Ligues ont procuré à l'apostolat féminin l'organisation qui lui manquait un peu. Si l'union pouvait y être plus complète, si toutes traces d'opposition pouvaient disparaître, quelles victoires il nous serait encore donné de contempler !

(1) *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, septembre 1897.

La discipline leur est nécessaire. Que ces Ligues soient et demeurent des forces organisées, au service de la paroisse et du diocèse, et elles auront une action vraiment féconde.

Elles ne visent qu'à ce rôle. Nous en trouvons l'affirmation dans les paroles suivantes qui semblent bien traduire l'esprit qui convient aux Ligues féminines d'Action Catholique :

« La Ligue n'est pas une œuvre aux règles strictement définies et rigides, mais plutôt une formation donnée aux adhérentes, un esprit d'Apostolat qui leur est communiqué....

« La Ligue, œuvre de formation, est donc le séminaire des femmes d'OEuvres, et cette milice ainsi formée, elle la met entièrement au service de l'Evêque, parce qu'elle est catholique, profondément respectueuse de la hiérarchie ecclésiastique, entièrement soumise à ses directions.....

« Autour de l'Evêque, la Ligue, tout en gardant sa complète autonomie et sans se laisser absorber, s'unira avec toutes les Associations catholiques masculines ou féminines ; elle formera avec elles l'armée Catholique évoluant sous la direction des chefs de l'Église, dans une union complète, pour bouter dehors l'ennemi de Dieu, l'adversaire commun (1) ».

(1) Rapport de Mme de Wall, au Congrès de la Ligue patriotique, à Lourdes, 1912.

II. — L'Apostolat de la femme au foyer de la famille.

Quel que soit le zèle déployé par la femme dans les Œuvres catholiques, il n'est pas rare d'entendre critiquer ce zèle, pour cette raison que la place de la femme semble devoir être surtout au foyer de la famille, et que sa mission l'attache surtout aux grandes responsabilités de la maternité.

Ici, il faut faire la part de la vérité et la part de l'exagération. La femme honorée de la maternité se doit avant tout aux charges que cet honneur lui impose, et elle ne peut prendre part à une action extérieure que dans la mesure où cette action peut se concilier avec ses devoirs primordiaux.

Mais la femme, avant d'être mère, peut bien donner à Dieu et aux Œuvres les prémices de son existence. Combien de jeunes filles ont fait dans la pratique des Œuvres l'apprentissage de la vie, et y ont puisé une expérience, une maturité, un dévouement dont un foyer chrétien devait être le premier à bénéficier? Combien d'autres y auraient gagné en sérieux, en abnégation, si, au lieu de se laisser prendre à toutes les frivolités et à toutes les mondanités, elles avaient vu de bonne heure la nécessité de faire du bien autour d'elles!

Il ne manque pas de mères de famille sachant concilier avec une grande charité les obligations de leur

intérieur et en faisant même un moyen d'éducation pour leurs enfants. Sans parler des bonnes grand'-mères qui sont le plus souvent les modèles du dévouement obscur, combien de mères de famille pensent, à juste titre, que Dieu leur rendra, dans leurs enfants, le bien qu'elles auront paru donner aux autres ? « J'ai soin de mes pauvres, disait Marguerite de Médicis, mère de saint Charles Borromée, Dieu aura soin de mes enfants. »

Mais, lors même que le dévouement de la femme est obligé de se renfermer dans le **cercle de la famille**, il doit être, et il est pour tous un **véritable apostolat.**

Nul ne sait dans quelle mesure il peut être apôtre.

« Au lieu d'être des accidents isolés et d'expirer sans effet, nos actes s'intercalent dans le courant de la vie commune ; tout homme vivant parmi ses semblables est un spectacle, et généralement un spectacle est un exemple ; nécessairement, que nous le veuillons ou non, par le fait même que l'homme est un être social et qu'il est entouré d'autres hommes, nous agissons sur autrui. Chacun de nous influe sur tous, et tous sur chacun.

« Ici-bas d'ailleurs, nous ne pouvons mesurer d'une façon certaine tout le bien ou tout le mal que nous faisons ; parmi les conséquences de notre conduite, nombreuses sont celles qui nous échappent ; sans le savoir, nous sommes des bienfaiteurs ou des objets de scan-

dale pour des hommes que nous ignorons ; la portée complète de notre vie n'est connue que de Dieu ; seul il peut entrevoir, et seul il peut évaluer le grand nombre de résultats auxquels nous n'avons pas eu conscience de collaborer directement, et qui pourtant, sans l'intervention des petits atomes que nous sommes, n'auraient point émergé de la confuse mêlée des choses possibles » (1).

Nul ne peut donc dire quelle somme de bien il produit autour de lui, mais c'est une responsabilité de savoir que « qui que nous soyons, et où que nous soyons, nous pouvons toujours exercer une action. »

Si cela est vrai de tous, que ne dirons-nous pas de la mère de famille, dont chaque acte se répercute dans tous ceux qui l'entourent immédiatement, et par eux dans un nombre indéfini d'existences ? que ne dirons-nous pas de l'influence extérieure qu'elle exerce, non seulement dans sa famille, mais jusque dans son milieu social, pour peu que sa situation l'oblige à y avoir des relations ?

Qu'elle le veuille ou non, **elle agira autour d'elle, pour le bien ou pour le mal.**

Il n'est pas besoin de beaucoup de recherches pour constater que telle est souvent l'origine de ces courants d'opinion, de ces habitudes, de ces modes, de ces entraînements de frivolité qui, à certaines époques,

(1) G. Goyau, *Autour du catholicisme social.*

envahissent notre société et la conduisent à tous les désordres. Personne ne sait dire d'où ils viennent ; quand on les constate avec leurs conséquences, il semble trop tard à beaucoup pour y remédier.

Le remède est d'autant plus difficile à trouver et à appliquer que cette influence pour le mal a toujours pour complice le respect humain.

Un fin moraliste fait remarquer que ce n'est pas seulement dans leur extérieur que bon nombre de femmes semblent préoccupées de se ressembler toutes les unes aux autres, mais c'est aussi, souvent, dans leurs pensées et dans leurs jugements.

S'il en est ainsi pour la contagion de l'erreur et de la frivolité, n'en pourrait-il pas être de même pour la vérité ?

Jamais l'on n'a tant parlé de Ligues féminines qu'à notre époque, et c'est parmi les femmes de bien ; est-ce que le premier objet de ces Ligues ne devrait pas être de ramener, dans notre société contemporaine, le vrai et le bien qui en semblent exilés ?

Il suffira pour cela que chaque femme dans son milieu, chaque mère à son foyer, s'applique à être ce qu'elle doit être : sans aucun respect humain, sans aucun compromis avec les défaillances qui l'entourent.

Il lui en coûtera d'être une isolée parfois ; mais cet isolement ne sera qu'une des formes du sacrifice auquel doit se résigner toute mère chrétienne. Il lui en coûtera peut-être aussi d'être dans la nécessité d'éloigner ses enfants d'un certain monde ; mais Marie et

Joseph ne purent sauver l'Enfant Jésus qu'en l'emmenant sur la terre d'exil. Plus elle souffrira, plus elle ajoutera au rayonnement qui s'échappera de toute son existence et qui illuminera les autres malgré eux.

Cet *apostolat caché* de la femme se fera surtout de deux manières : il sera **religieux** et **social**.

I°. — Apostolat religieux.

Au point de vue religieux, il n'y a pas lieu de se demander qui doit être le maître de l'autre, du mari ou de la femme. Il est certain que l'idéal serait une intime union des âmes dans la connaissance et dans l'amour de Dieu, et s'il fallait que quelqu'un ici fût le maître, l'homme étant destiné à être le chef de la famille, c'est à lui qu'il appartiendrait de tout conduire et de tout diriger. Il n'est pas rare, dit-on, de rencontrer aujourd'hui des jeunes gens arrivant au mariage plus solidement chrétiens que leurs fiancées, parce qu'ils ont su défendre leur foi et l'affermir en des études sérieuses et donner à leur vie sa véritable orientation. Au lieu de recevoir de leurs fiancées des leçons et des habitudes de religion, c'est à eux qu'il appartient de redresser ou de compléter une éducation qui n'a pas été assez chrétienne.

Le fait existe, mais il est une exception ; quand la religion n'entre pas au foyer par l'accord mutuel des convictions et des pratiques, (ce qui, Dieu merci, devient plus fréquent dans certains milieux), il y pénètre

du moins par la femme ; le plus souvent, c'est par elle et par son influence qu'elle s'y maintient, qu'elle y grandit et que peu à peu elle s'empare de tous les cœurs.

Mais sous quelque forme que la religion y soit entrée, l'**Apostolat de la femme au foyer doit reposer sur une conviction religieuse éclairée et généreuse.**

La femme doit avoir, au foyer de la famille, une connaissance exacte de sa religion. Si sa science religieuse est superficielle, si sa vie chrétienne se réduit à un vague formalisme, la jeune fille fera sourire son frère ; devenue épouse, elle ne pourra exiger que de simples formalités de son mari, à titre d'échange ; jamais elle ne pourra faire pénétrer en lui le vrai christianisme. « L'homme aujourd'hui prend assez volontiers la religion au sérieux ; qu'il la combatte ou qu'il la pratique, il ne la considère plus guère comme une attitude ou un amusement, il demandera donc à sa femme de faire de même. S'il croit vraiment et s'il est instruit des choses religieuses, il souffrira de la nullité religieuse de sa femme et de l'idée mesquine qu'elle se fait des principes fondamentaux de leur foi commune (1). »

Que sera-ce quand la femme sera devenue mère ? Elle devra alors être assez intelligente de sa foi pour la communiquer. Quel malheur si un jour ses fils allaient abandonner la foi catholique, parce que la reli-

(1) Edward Montier.

gion de leur mère n'a pas su la leur transmettre avec assez d'autorité et de compétence, parce que devenus raisonnables, ou simplement *raisonneurs*, ils ont trouvé ses explications et ses preuves insuffisantes ?

« L'instant vient vite, a dit un éminent écrivain (1), où l'enfant passe, comme on disait autrefois, des mains des femmes aux mains des hommes. C'est alors qu'il commence à discerner une différence entre les enseignements de sa mère et les voix du dehors. Les scepticismes du monde soufflent sur ses confiances comme les bises d'avril sur le printemps des blés et les dessèchent. Il devine sur les visages et dans les conversations que la raison des femmes n'est pas celle des hommes, que les femmes croient, que les hommes savent. Son cœur reste avec sa mère : mais l'orgueil le fait déjà homme, il tient à penser en homme, et, à mesure qu'il grandit, les fumées de la science montent à son jeune cerveau. Les incrédulités du philosophe imberbe s'éprennent de quelques faits, de quelques lois physiques, de quelques formules doctrinales, et il va colportant ses preuves, tout fier de faire ses premières armes du doute. A ce moment, sa mère, à laquelle il oppose ses raisons, en sent bien le sophisme ; mais d'ordinaire elle ne sait pas rendre aux faits qu'il cite leur sens exact, réfuter les phénomènes qu'il invoque par une science informée et précise, et dans les raisonnements qu'il tient pour intacts, lui

(1) Et. Lamy, *La Femme de demain*, p. 28.

montrer la fêlure. Faute de ces ripostes dû savoir au savoir, parfois, faute d'un mot qui eût été décisif, mais que la mère n'a pas appris, l'âme de l'enfant échappe à l'influence maternelle. Il garde tout son respect, toute sa gratitude, il reprend sa confiance ; il pense à son tour « qu'il n'y a pas à raisonner avec les femmes » ; il raisonne avec les hommes « qui savent et qui sont de leur temps ».

Elle n'est que trop vraie cette page douloureuse ! Bien des mères pourraient y lire leur histoire.

Il leur a manqué, pour garder la foi à leur foyer, une supériorité intellectuelle suffisante à justifier leur religion.

Ce n'est pas à dire que la femme doive, pour cela, recevoir l'instruction telle qu'on la donne aux garçons ; il n'est pas nécesssaire qu'elle ait des notions de chimie, de géométrie et de toutes les autres sciences.

Si elle en possède, cela l'aidera à se faire respecter. Mais ce qu'on lui demande, ce sans quoi les autres connaissances tourneraient contre elle, c'est que, **dans la science religieuse**, elle ait au foyer une **autorité incontestée**. Ses fils, son mari lui pardonneront de ne savoir ni grec, ni latin, si elle est capable de justifier ses pratiques religieuses, si elle sait répondre à leurs doutes, si elle sait résoudre ces nombreux cas de conscience que soulèvent aujourd'hui, comme à plaisir, même les gens les plus frivoles. Elle doit être l'arbitre des questions religieuses, comme elle doit être l'inspiratrice de la vie chrétienne, à son foyer.

Elle le sera si, dans sa propre conduite, tout porte à faire admirer les sentiments qui l'inspirent ; si l'on sent que sa piété n'est pas une piété de surface, si sa sainteté est généreuse et lui fait accepter le sacrifice ; si, dans tous ses actes et vis-à-vis de tous les siens, c'est l'amour de Dieu qui la guide d'une manière manifeste.

Son influence alors sortira vite du cercle de la famille : ses enfants proclameront ce qu'elle est, on les citera en modèles, et son exemple servira de leçon. Elle **rayonnera** dans toute une société. On pourra la critiquer, dans un certain monde où l'on n'aura pas le courage de l'imiter ; mais il se trouvera bien quelque part d'autres mères trop heureuses de s'appuyer sur son exemple, pour échapper à de funestes influences que, sans cela, elles n'auraient pas eu la force de fuir.

II° — Apostolat social.

Ce qu'elle fera au point de vue religieux, la femme le fera aussi au **point de vue social.**

Ce côté de l'apostolat féminin n'a pas toujours été assez envisagé par beaucoup de chrétiennes de nos jours. Combien de jeunes filles frivoles n'ont jamais regardé autour d'elles et n'y ont jamais vu les autres ? Combien n'ont, par suite, jamais compris ce qu'elles doivent à autrui, à leurs supérieurs et surtout à leurs inférieurs ? Elles font volontiers la quête, quelquefois

l'aumône ; elles prennent part à une fête de charité, c'est-à-dire qu'elles s'amusent pour soulager la misère d'autrui. Quelques-unes croient avoir fait beaucoup plus, parce qu'elles ont passé quelques heures par semaine à fabriquer des vêtements pour les pauvres, ou parce qu'elles ont fait une visite de charité à une indigente. C'est déjà mieux ; mais que c'est insuffisant !

Combien de jeunes filles, arrivant au mariage, se sont trouvées, sur ce point, en désaccord avec leurs fiancés ! Combien se sont cru le droit de les détourner de l'Action sociale ou religieuse qu'ils avaient exercée jusque-là ! Habituées à vivre pour elles seules, elles ne leur permettent pas, dirait-on, de s'intéresser à d'autres qu'à elles ! Quelle aberration, et quelle responsabilité !

Sous l'influence des malheurs qui pèsent sur nous, et de ceux qui nous menacent encore, par le fait des utopies collectivistes ; sous l'influence d'une foi plus éclairée, il s'est déjà fait, grâce à Dieu, une **grande évolution** sur ce point, **dans les idées de la jeune fille chrétienne.**

Elle comprend mieux aujourd'hui qu'elle n'a pas le droit de vivre pour elle seule, sans souci de ceux qui font partie de la même société qu'elle : on doit rendre à la société en services ce que l'on en reçoit en bienfaits.

Elle voit mieux que le moyen de conquérir ces masses que sa foi religieuse lui montre dans une situation si lamentable, est de les gagner en allant à elles, au nom

de Dieu, d'une manière désintéressée et par pur dévouement pour leur salut.

Elle sait mieux distinguer la charité de l'aumône : sans nier la nécessité de celle-ci, elle s'applique à la voiler de tant de douceur et de bonté condescendante qu'elle ne peut humilier personne. Elle ne croit pas que l'aumône suffise à soulager toutes les misères, elle la donne aux incurables et aux impotents, mais elle aide surtout les autres à se soulager eux-mêmes ; elle leur montre comment ils peuvent d'eux-mêmes sortir de leurs épreuves, et elle leur procure l'avantage des œuvres d'assistance, de prévoyance et d'épargne, qui permettent au pauvre de prévoir le malheur et de le prévenir.

Elle entre elle-même dans toutes les associations qui ont pour objet de favoriser l'action de la femme et d'en faire bénéficier les autres.

C'est de ce mouvement qu'est née une **transformation dans l'éducation de la femme** : il fallait bien que la femme fût préparée à cette action bienfaisante. La bonne volonté n'y suffit pas. L'ardeur même que la femme porte dans tout ce qu'elle fait pourrait nuire au bien qu'elle a la prétention de réaliser, si elle ne se donnait pas les notions véritables et la formation qu'exige une œuvre durable.

Il s'est fondé un peu partout, depuis dix ans, de vraies écoles de sociologie pour les femmes ; on a beaucoup écrit sur l'éducation sociale de la femme. Nous nous contentons de le signaler.

1° La mère de famille.

Pour rester dans notre sujet, nous dirons seulement que c'est d'abord et surtout **par la mère de famille que doit se faire cette éducation :** ce sera sa manière à elle d'exercer un apostolat social.

La mère de famille doit convaincre ses enfants, de bonne heure, des obligations qui pèseront sur eux et des charges qui leur incomberont, vis-à-vis de la société à laquelle ils appartiennent ; elle leur rappellera qu'il ne leur est pas permis d'être chrétiens pour eux seuls ; elle leur apprendra que chaque situation a ses responsabilités, et elle ne manquera pas d'ajouter qu'ainsi s'expliquent et se justifient les avantages que la Providence a accordés à certaines de ces situations : qui a plus reçu est tenu de donner davantage ; qui a été payé à l'avance, n'est pas dispensé pour cela de travailler.

La mère de famille doit aussi, et de bonne heure, éveiller chez ses enfants le **sens social,** c'est-à-dire une facilité habituelle à aimer les autres et à compatir à leurs souffrances ; une tendance à les protéger contre les injustices dont ils sont l'objet ; une générosité très prompte à se porter à leur secours. Elle fera l'éducation de ce sens social, en combattant l'égoïsme et la frivolité ; elle le dirigera, en surveillant l'orgueil, et elle le portera à l'action en luttant contre la paresse trop naturelle à l'enfant.

Quel merveilleux apostolat on peut entrevoir dans

cette seule éducation ! Que de sauveurs la mère prépare ainsi à la société ! Que de bienfaiteurs au moins elle leur assure !

2° *La maîtresse de maison.*

Cette éducation s'impose d'autant plus à la mère de famille, que ses devoirs de **maîtresse de maison** lui font l'obligation de donner l'exemple en même temps que la leçon.

La maîtresse de maison a des devoirs sociaux à remplir chez elle d'abord, près de ses **serviteurs.** Vis-à-vis d'eux, elle est liée par des devoirs de justice et de charité dont elle ne peut pas s'affranchir. C'est la manière dont elle remplira ces devoirs qui constituera une véritable éducation pour ceux qui en sont les témoins, et pour les serviteurs eux-mêmes.

Dans l'irritation que fait naître, au cœur de beaucoup de domestiques, la situation qui leur est faite, n'existe-t-il jamais de motifs légitimes ? Leur dignité humaine est-elle suffisamment respectée ? Le travail qui leur est imposé est-il toujours en rapport avec leur âge et leur sexe ? Quelle surveillance exerce-t-on sur leur moralité, sur leur logement, sur leur santé ? Quelle éducation leur assure-t-on ? Quel respect sait-on leur faire donner par les enfants ?

Qui nous rendra ces familles patriarcales dans lesquelles la domestique, sans sortir de son rang, avait, pour ainsi dire, sa place au foyer ? C'était son dévouement qui la lui avait conquise ; mais c'était aussi la

maternelle bienveillance de la maîtresse de maison qui la lui avait faite ; celle-ci, loin de se rebuter de ses défauts, l'avait d'abord formée ; elle s'en était faite une auxiliaire digne d'elle, aussi affectueuse que réservée. L'auxiliaire avait pris les sentiments de la mère, elle l'avait aidée à élever ses enfants, et elle aimait ceux-ci, qui le lui rendaient, la traitant en tout comme une des bienfaitrices de leur vie !

Mais la maîtresse de maison trouve aussi son devoir à remplir, **en dehors de chez elle, dans les relations** que lui imposent nécessairement les besoins du ménage.

Elle achète ! Que d'obligations lui viennent de ce fait !

On a écrit une brochure sur les *Responsabilités de la femme qui achète* (1). Ces responsabilités sont nombreuses. Nous ne pouvons les énumérer ici ; nous en rappellerons quelques-unes peut-être, en disant que le bon marché a coûté très cher parfois à l'ouvrier qui a confectionné ; — que le temps du vendeur est aussi précieux que celui de l'acheteur, et qu'il n'est pas juste de le faire perdre inutilement ; — que l'on n'a pas le droit d'exiger une prompte livraison, si on ne s'est pas mis soi-même en hâte de commander ; — que le retard à payer ses dettes équivaut parfois au vol ; — que l'on peut causer une grave injustice envers un employé, en portant trop facilement plainte contre lui, etc.

(1) Mme H. J. Brunhes.

L'argent que l'on verse en payant n'achète pas tous les droits. Souvent la justice reste lésée, lors même qu'on a payé le prix convenu, parce qu'il est des droits qui ne s'estiment pas à prix d'argent.

Je sais bien qu'il ne dépend pas toujours de l'acheteur que les employés soient respectés dans leur travail, dans leur salaire, etc. Cela regarde surtout l'employeur ; de même qu'il ne dépend pas de la maîtresse de maison que le vêtement, acheté par elle, ait usé ou non la santé de l'ouvrière qui l'a confectionné : une personne isolée ne peut rien contre ces abus, qui sont trop souvent le fait de l'industrie contemporaine. Mais on peut lui demander de s'intéresser à ces **Ligues sociales d'acheteurs ou de consommateurs** qui se proposent pour but d'amener plus d'équité et de bienveillance dans les relations avec les ouvrières et les employés des deux sexes.

Ces Ligues ne transformeront pas le monde du premier coup ; mais elles ont cet avantage d'amener chacun à prendre des habitudes qui influeront sur ses relations avec ceux qui travaillent pour lui. Le bien se fait par le détail, bien plus que par les grandes évolutions ou révolutions. Que chacun remplisse sa tâche et la situation s'améliorera déjà.

Ce court aperçu des devoirs sociaux de la maîtresse de maison suffit à faire entrevoir quel apostolat elle peut exercer autour d'elle. Facilement elle innovera sur ce point, sans que personne songe à l'en blâmer ;

bientôt, dans la limite où s'exerce son influence, elle fera école ; elle donnera une direction. Qui peut dire le bien qu'elle fera ?

L'apostolat de la femme, même réduit aux fonctions de mère et de maîtresse de maison, n'est donc pas une chimère. Il existe et il produit des fruits merveilleux. S'il était partout bien compris et bien rempli, il diminuerait le rôle de l'Action Catholique, ou plutôt il serait en acte l'Action Catholique, dans ce qu'elle a de plus nécessaire et de plus efficace.

DEUXIÈME PARTIE

LES
CONDITIONS DE L'ACTION CATHOLIQUE

LES

CONDITIONS DE L'ACTION CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ESPRIT SURNATUREL

Nos Œuvres catholiques sont l'affirmation de la vitalité de l'Église. Elles témoignent de gens qui se défendent et se justifient, de gens qui s'organisent et qui agissent en vue d'un avenir meilleur. Elles témoignent d'une **Action catholique**, dont personne ne nie l'existence. Nos ennemis même s'en inquiètent.

L'Action catholique, si on la considère dans son organisation, dans ses cadres, dans ses moyens extérieurs, paraît être une action toute humaine, toute naturelle, une action dont l'efficacité dépend uniquement de l'habileté et de la force de ceux qui y prennent part. Il n'en est pas ainsi. Elle n'est pas d'ordre humain et naturel.

L'Action catholique n'a pas pour but de sauvegarder des intérêts temporels : elle a pour objet de défendre l'Église de Jésus-Christ et de procurer la gloire de

Dieu, et de faciliter par là le salut des âmes que Dieu a destinées à une fin surnaturelle.

C'est à cela que tendent tous nos efforts, tous nos sacrifices, toutes nos œuvres.

Nos ennemis refusent d'y croire ; ils ont tant d'intérêt à nous accuser de faire œuvre simplement humaine !

Nos amis eux-mêmes y pensent-ils assez ?

L'Action catholique sera surnaturelle ou elle ne sera pas. Soldats et chefs de l'armée catholique n'ont de raison d'être qu'en Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Tout ce qui n'est pas fait en son nom ou sous sa direction ne sert pas à la Cause. « *Si quelqu'un n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, il n'est pas de Jésus-Christ. Si quis spiritum Christi non habet, hic non est ejus* (1) ».

Nous ne devons pas être de ces minimistes qui semblent avoir peur de mettre trop en avant le nom de Jésus-Christ, même quand il s'agit d'œuvres catholiques, sous prétexte que ce nom peut effaroucher ceux qui ne sont pas encore venus à nous. La politique peut avoir sa diplomatie et ses habiletés humaines, l'Action catholique n'a besoin que de lumière et de vérité ; elle doit avancer bannières déployées. Car, ne craignons pas de le redire encore, nous n'avons de raison d'être et d'agir qu'en Jésus-Christ.

Ne serait-ce pas pour l'avoir un peu oublié que quelques-uns d'entre nous n'ont pas eu tout le succès qu'ils ambitionnaient ?

(1) Rom. VIII, 9.

Le soldat de l'Action catholique, l'homme d'œuvres, l'apôtre se rattache à Jésus-Christ de trois manières. Il trouve en Jésus-Christ le principe de sa mission, le modèle de son apostolat et la force de son activité.

Le succès de son action est à ce prix.

I° — L'Homme de l'Action catholique doit sa mission à Jésus-Christ.

Certes, s'il est une chose que nos ennemis ne nous pardonnent pas, c'est ce qu'ils appellent notre prosélytisme. Depuis qu'ils se croient les plus forts, ils affectent surtout de s'en moquer, mais ils ne désarment pas ; et ils nous accusent toujours de violenter les âmes en cherchant à leur faire du bien, d'enténébrer les esprits sous prétexte de les éclairer.

Si nous agissions en notre nom, le reproche pourrait nous toucher : quels pourraient être nos titres à pénétrer jusqu'à la conscience des autres ? C'est précisément ce que nous demandons à ceux qui, n'ayant pas pu empêcher notre prosélytisme, nous opposent le leur : Quels sont leurs titres ?

Nous agissons, nous, et nous parlons, au nom du Dieu qui a dit à ses apôtres : « *Docete omnes gentes.* Enseignez toutes les nations (1) ». Vous agissez et vous parlez, vous, simples laïques, au nom des prêtres, qui, trouvant en vous les auxiliaires que la

(1) Math. XXVIII, 19.

Providence leur a ménagés, vous délèguent, pour ainsi dire, une partie de leur mission. La légitimité de votre action a pour base la vérité même de l'Église catholique. Tant qu'on n'aura pas renversé cette vérité, vous aurez le droit de vous prévaloir de votre zèle apostolique comme d'un honneur et d'un devoir.

C'est un honneur, en effet, d'être appelé à *ressembler* à Jésus-Christ. La mission de Jésus-Christ sur la terre n'a pas eu d'autre but que la gloire de Dieu et la rédemption du monde. L'homme de l'Action catholique a la prétention d'être aussi le sauveur d'un monde que tout, autour de nous, entraîne à sa perte et à sa ruine. Il a la prétention de faire glorifier Dieu, dans un temps où l'oubli et le blasphème attentent sans relâche à la gloire de son nom.

Il ressemble à Jésus-Christ.

C'est un honneur aussi d'être appelé à *continuer* Jésus-Christ. L'apôtre saint Paul écrivait : « J'achève dans ma chair ce qui manque à la Passion de Jésus-Christ. *Adimpleo in carne mea quæ desunt passionum Christi* (1). » L'homme apostolique, il n'est pas téméraire de le dire, achève ce qui manque à l'œuvre de Jésus-Christ. Que lui manque-t-il ? D'atteindre les hommes de nos jours, de les faire profiter de cette influence divine qui doit être éternelle, mais qui ne peut s'exercer que dans le temps, de les éclairer effi-

(1) Col. I, 24.

cacement et de les entraîner réellement au bien. L'homme d'action y travaille par ses œuvres apostoliques. Il continue d'évangéliser ceux qui l'entourent, réalisant à la suite de Jésus-Christ cette merveille que le monde païen n'avait pas connue, cette merveille que le monde contemporain ne connaîtrait bientôt plus sans lui, l'évangélisation des pauvres, *pauperes evangelizantur.*

C'est encore un honneur d'être appelé *à couronner* Jésus-Christ. Le plus beau titre de gloire qu'un chrétien puisse rêver, en effet, est de faire aimer Jésus-Christ, de lui gagner des cœurs. C'est la royauté qu'il a voulu exercer et qu'on veut lui reconquérir ; elle n'a rien de matériel ; elle tend à la soumission des esprits et des cœurs, car Jésus-Christ ne veut régner que par l'amour.

Cependant, la coopération à l'œuvre de Jésus-Christ n'est pas seulement un honneur, **elle est aussi un devoir.** Personne n'a le droit de s'en dispenser.

En dehors du précepte général de Dieu qui oblige chacun à s'occuper des intérêts de son prochain : *Mandavit unicuique Deus de proximo suo ;* en dehors du devoir, que nous imposent la reconnaissance et l'amour dus à Dieu, de lui attirer les hommages des autres, **l'obligation d'être apôtre** vient de la forme de société que Jésus-Christ a donnée à son Église : la société existe pour tous, et tous se doivent aux intérêts de la société.

L'apôtre saint Paul a précisé ce devoir dans une sublime doctrine. « Vous êtes le corps du Christ, dit-il ; *Vos estis corpus Christi* (1). » Le corps est un, quoique les membres soient plusieurs. Tous les membres se doivent au service du corps tout entier. Le pied n'a pas le droit de refuser ses services, parce qu'il n'est pas la main ; l'oreille n'a pas le droit de se désintéresser du corps, parce qu'elle n'est pas l'œil. L'œil n'a pas le droit de dire à la main : Je n'ai pas besoin de toi ; la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires. Les membres qui paraissent les plus faibles sont souvent les plus indispensables. Il ne doit pas y avoir de schisme dans le corps, mais tous les membres doivent avoir une sollicitude mutuelle les uns pour les autres.

L'application de ces magnifiques images se fait d'elle-même. Dans ce corps du Christ qui est l'Église, tous les membres se doivent au service de la tête, tous les membres se doivent au service du corps tout entier. Personne ne peut prétexter qu'il est inutile, personne n'a droit de dire qu'il ne doit rien aux autres membres.

Comme cette doctrine condamne éloquemment l'aberration de certains Catholiques de notre temps qui paraissent vouloir vivre comme des membres séparés !

L'Eglise est persécutée, le monde se paganise. Ils ne se sentent pas atteints ! Ils ne s'émeuvent pas !

(1) I. Cor. XII, 27.

Attendront-ils pour s'émouvoir que la corruption universelle soit devenue l'irréparable conséquence de ce retour au paganisme ? Continueront-ils de dire qu'ils n'ont pas à s'en préoccuper ?

S'ils ont l'esprit de Jésus-Christ, ils doivent comprendre qu'il s'agit de sauver l'œuvre de Jésus-Christ, de reconquérir le royaume de Jésus-Christ et d'assurer la rédemption du monde et la nôtre. Le corps du Christ, que nous sommes tous, est malade ; il s'agit de nous sauver en le sauvant. Cela suffit à justifier notre mission et à nous l'imposer comme un devoir.

II° — L'homme de l'Action catholique trouve un modèle en Jésus-Christ.

Jésus-Christ qui nous appelle à son service a pris soin de nous apprendre quelles qualités nous sont nécessaires.

Formant ses disciples il leur a dit ces simples mots : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (1). »

« Apprenez », c'est la science nécessaire à l'apôtre ; « apprenez de moi, » qui suis la vérité. Des docteurs viendront qui diront qu'il faut à l'apôtre des qualités actives et non des qualités passives. Vous ne les écouterez pas. Vous mettrez toute votre activité d'apôtre à

(1) Mat. xi, 19.

former en vous ces deux vertus qui sont dans mon cœur : la *douceur* et *l'humilité*. Avec elles et par elles, vous marcherez sur mes traces, vous aurez mon esprit, et vous ferez mon œuvre.

Qu'est-ce que **la douceur**, en effet ? Au dehors, elle paraît n'être qu'une qualité opposée à la violence ; mais elle est, en réalité, l'expression d'une qualité tout intime, la bienveillance, la bonté, **l'amour** enfin, cet amour que saint Paul appelait la bénignité de Dieu, *benignitas Dei*, cet amour qui faisait dire au même apôtre : « *Benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei ;* la bénignité et l'humanité de Dieu notre Sauveur est apparue (1). »

La première qualité nécessaire à l'apôtre, c'est bien **l'amour des autres :** non pas cet amour qui vient de l'autorité de la mission et qui impose moins l'affection que le respect ; non pas cet amour qui est le produit de la raison éclairée sur les besoins des autres, mais un amour qui vient du cœur, qui s'incline vers les autres dans un désir manifeste de leur vouloir et de leur faire du bien, et qui se résout dans le don de soi-même, ce que saint Thomas dit être l'essence du bon : *Bonum est sui diffusivum.*

Personne n'a plus besoin que l'apôtre d'avoir cette bonté bienveillante, indulgente, prévenante et compatissante, qui est soupçonnée ne pas exister si elle

(1) Tit. III, 2.

ne se traduit pas dans l'aménité et la douceur. C'est que l'apôtre doit gagner à la fois l'intelligence et le cœur ; il doit instruire et convertir. Or, l'amour, voilé de douceur, enrichi d'aménité, est le chemin qui conduit à l'intelligence, et surtout au cœur.

La tactique de nos ennemis a été et est encore de faire croire au peuple que nous ne l'aimons pas ainsi, que nous ne voulons pas son bien, que nous ne portons pas dans nos cœurs le souci de ses intérêts et la préoccupation d'améliorer sa situation. Volontiers ils nous présentent à lui comme des loups revêtus de peaux de brebis. Et ils se donnent, eux, comme les vrais amis du peuple, s'offrant à réaliser pour lui le programme de bonheur que l'Église ne veut pas lui promettre, disent-ils.

Ils n'ajoutent pas, les perfides ! qu'ils ont commencé par nous lier les mains afin de pouvoir nous reprocher de ne pas agir !

Hélas ! le peuple les croit ! le peuple s'est détourné de nous et traite l'Église en ennemie ! Ce n'est qu'un malentendu ! Nous le savons, nous, le christianisme n'existe que pour le bonheur de tous.

Il n'est pas possible, (il ne faut pas se lasser de le redire), que le peuple qui travaille renie la religion à laquelle il doit sa grandeur, repousse une société qui se fait gloire d'avoir pour fondateur Jésus ouvrier. Il n'est pas possible que le peuple n'aperçoive pas enfin que ceux-là le trompent qui n'ont pas d'autre chose à lui offrir que des excitants à ses passions. Il n'est pas

possible que le peuple ne finisse pas par voir qu'il est toujours la première victime des mesures prises contre l'Église.

Le malentendu ne peut durer.

Il cessera si les Catholiques savent montrer ce qu'il y a de bon en eux.

Au deuxième siècle de notre ère, l'esclave Blandine, encore enfant, était traînée à l'amphithéâtre. Au bourreau qui va la martyriser, elle ne répond que ce mot : « Je suis chrétienne, il ne se fait pas de mal chez nous. »

Nous sommes chrétiens, disons-nous bien haut, mais il ne se fait pas de mal chez nous. Nous n'avons pas trempé, nous, Catholiques, dans les scandales financiers, économiques et politiques de notre temps. Nous ne voulons pas dire que tous, chez nous, soient sans faiblesse, mais c'est chez nous qu'on trouve le plus d'honnêteté et de vertu ; nous n'enseignons et nous ne faisons de mal à personne.

Le peuple finira bien par s'en apercevoir. Il verra en même temps que nous lui voulons du bien.

S'il ne le voit pas dans les œuvres que nous ne pouvons pas toujours réaliser, il le verra dans la générosité avec laquelle nous lui sacrifierons nos aises, notre tranquillité, notre fortune ; il le verra surtout dans la bonté avec laquelle nous nous pencherons vers l'homme qui souffre. A ce pauvre, à ce malheureux, nous ne vanterons pas notre bienfait, ce qui lui ferait trop sentir la distance qui le sépare de nous ; nous ne lui di-

rons pas notre solidarité, ce qui serait l'insulter puisque personne ne peut être solidaire de la souffrance qu'il est seul à supporter, mais nous lui montrerons que nous l'aimons. Car nous l'aimons, non pas à cause de lui qui nous est inconnu, non pas à cause de nous qui n'en avons rien à attendre, mais à cause de Dieu dont il est fils comme nous, à cause de Jésus-Christ dont il est le frère comme nous ; ce qui nous donne le droit de lui dire : « Je t'aime et je dois t'aimer parce que tu m'es cher, et tu m'es cher parce que tu es mon frère. »

Avec la douceur qu'inspire l'amour, l'**humilité** est la qualité que Jésus enseigna à l'apôtre.

L'apôtre, en effet, doit se garder de deux *tendances mauvaises* de notre nature : *n'agir que pour soi* et *ne compter que sur soi.*

L'humilité les préviendra.

L'apôtre doit prendre pour devise ces mots : « J'agis pour Dieu. » Il doit se considérer uniquement comme un ministre de Dieu, un chargé d'affaires, « *pro Christo legatione fungimur* (1). » Ce n'est pas assez dire : il doit se considérer comme un instrument aux mains de Dieu. Toute autre attitude risquerait d'être une trahison : elle livrerait les intérêts de Dieu à de mesquines préoccupations, peut-être même à ses ennemis.

Toute autre attitude serait une usurpation ; car ce n'est qu'au nom de Dieu que nous avons le droit de

(1) II Cor. v, 20.

parler aux autres des choses de Dieu, et d'essayer de leur faire du bien.

Toute autre attitude serait un mensonge. L'apôtre paraîtrait faire les affaires de Dieu ; il ferait les siennes, celles de sa vanité, celles de son ambition, de son influence, de sa fortune, etc.

Le monde ne manque pas de nous en accuser. Il ne veut pas croire à notre **sincérité**.

C'est pour cela qu'il ne suffit pas à l'apôtre d'avoir cette intention droite et surnaturelle qui le soutient ; il faut que cette intention paraisse. *Luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona* (1). Il faut qu'on sache que nous agissons pour Dieu.

Hélas ! pouvons-nous nous rendre ce témoignage que toujours nos œuvres font glorifier Dieu !

Nos ennemis n'ont-ils pas quelque droit à suspecter parfois l'intention de l'homme d'œuvres, quand la vie pratique de celui-ci condamne ou du moins contredit ce qu'il veut faire accepter aux autres ; quand, par exemple, il lit les journaux et les livres dont il défend la lecture aux autres, quand il danse et s'amuse après avoir éloquemment gémi sur les malheurs de l'Église, quand il pense et vit comme ceux qui ne sont pas chrétiens !

Nos ennemis n'ont-ils pas quelque raison de tourner nos efforts en ridicule, quand ils voient les **divi-**

(1) Mat. v, 16.

sions qui nous désolent, jusque dans la pratique quotidienne des Œuvres ; quand ils voient certaines amitiés se rompre au seuil de deux ligues ou de deux œuvres rivales, et qui ne devraient connaître que l'émulation de la vertu. Que de faits regrettables font dire à nos ennemis que nos Œuvres ne sont que prétexte à vanité personnelle !

Si nous cherchions avant tout la gloire de Dieu, peu nous importerait que Dieu choisisse celui-ci ou celle-là pour se la procurer ; si nous cherchions avant tout la gloire de Dieu, ne devrions-nous pas nous réjouir de ce que d'autres s'y dépensent, et par d'autres moyens ! Notre-Seigneur nous a laissé dans le saint Évangile une prophétie bien alarmante, oserai-je dire : « Les hommes vous reconnaîtront comme mes disciples, si vous avez de la charité les uns pour les autres (1). » Les premiers chrétiens se faisaient reconnaître à ce signe. Au spectacle de leur charité, les païens disaient : « Voyez comme ils s'aiment. » Hélas ! offrons-nous le même spectacle aux païens de notre temps ? S'ils refusent de saluer en nous les disciples de Jésus-Christ, les disciples d'un Dieu tout amour, ne serait-ce pas que la prophétie se vérifierait à rebours ? ne serait-ce pas parce que nous ne nous aimons pas assez les uns les autres ? Le monde lui-même se refuse à croire que Dieu puisse être le lien de personnes qui ne veulent pas s'aimer.

(1) Joan. XIII, 35.

Luceat lux vestra coram hominibus! Ne cherchons en toute chose que la gloire de Dieu. C'est l'humilité qui nous y portera.

L'humilité corrigera aussi cette autre tendance nuisible à l'Action catholique et qui s'appelle la **présomption.**

L'apôtre qui ne veut compter que sur lui, échoue misérablement. Nous le dirons tout à l'heure.

Aussi l'homme vraiment apostolique a-t-il besoin d'obéissance. Plus heureux au second rang qu'au premier, il se rappelle que toutes les victoires sont dues aux hommes d'obéissance. L'obéissance est la condition de la discipline, cette force de toutes les armées.

Pourquoi nos Œuvres ont-elles eu déjà à enregistrer tant de défaites? Ne serait-ce pas parce qu'on ne sait pas assez y obéir? Est-il exagéré de dire que le désir d'être à la tête d'une œuvre est souvent la seule raison de la fonder? Est-il faux d'avancer que, si certaines œuvres ne prospèrent pas, c'est qu'elles ne peuvent payer qu'en mérites cachés le concours qu'on leur apporterait?

« Le défaut le plus dangereux des honnêtes gens, a dit un de nos meilleurs écrivains catholiques, M. Ét. Lamy, c'est le dédain des tâches modestes et effacées. Tout le monde veut l'extraordinaire et l'héroïque... La France est pleine de chasseurs qui ne veulent tuer que le lion; ils le cherchent toute leur

vie, et quand ils meurent, leur carabine contient encore leur première balle. »

Ce joli mot me rappelle à l'esprit ce trait rapporté dans la vie de M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice.

Enfermé dans les prisons de la Révolution, le saint prêtre continuait d'y faire œuvre de zèle près de ses compagnons de captivité. « M. Émery fait beaucoup de bien ici, écrivait un de ces derniers, jeune officier qui secondait l'apôtre. Moi, je suis le chien courant, et j'ai le bonheur de faire sortir de temps en temps le lièvre du gîte ».

Les postes secondaires sont les plus enviés du véritable apôtre, parce que celui-ci se défie toujours de lui. Ceux qui acceptent les premières places ne peuvent s'y résigner que parce qu'ils mettent leur confiance en Dieu.

Jésus-Christ, en effet, qui est le modèle de l'apôtre, en est le seul appui efficace.

III° — L'Homme de l'Action catholique trouve son appui en Jésus-Christ.

L'Action catholique étant une œuvre divine dans son objet, celui qui y travaille a le droit de compter sur le secours de Dieu. Le secours ne lui manquera pas, surtout s'il en sent le besoin, et s'il le demande.

Il suffit de s'être livré pendant quelque temps à une œuvre catholique, pour reconnaître son impuissance et pour éprouver le besoin d'un secours plus

qu'humain : « *Sine me nihil potestis facere* (1). Sans moi vous ne pouvez rien faire », dit le divin Maître. Qui d'entre nous n'en a pas fait la consolante expérience? Je dis consolante, parce qu'elle nous oblige à recourir à la source de la force, à Jésus-Christ, à Celui dont saint Paul disait : « *Omnia possum in eo qui me confortat* (2) ; je puis tout en celui qui me fortifie. »

Sur quoi l'homme d'œuvres, l'apôtre, compterait-il, en effet, si ce n'est sur Jésus-Christ ? Serait-ce sur **son habileté ?**

Mais n'oublions pas que nous ne sommes que des instruments dans les mains de Dieu. Dieu qui pourrait se passer de nous, veut bien s'en servir ; mais les instruments que nous sommes ne valent, comme tout instrument, que par la main qui s'en sert. La seule chose que nous ayons le droit d'ambitionner, c'est de ne pas être trop imparfaits et de mériter que Dieu veuille bien user de nous. La seule chose que nous devions chercher, c'est de rester toujours dans la main de Dieu. Si ce n'est pas Dieu qui nous emploie, nous ne sommes bons à rien. Notre habileté est inutile.

Quelle que soit l'énergie d'un courant électrique, quelles que soient la force et la précision des instruments qui doivent le transmettre, si le courant est interrompu, rien ne se produit. Rien ne se produit également si Jésus-Christ ne reste pas la source qui alimente notre énergie apostolique.

(1) Joan. xv, 5. — (2) Phil. iv, 13.

Notre zèle même ne produirait rien de bon et de solide.

Une parole terrible de Notre-Seigneur nous le fait savoir : « Beaucoup me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en Votre nom, chassé les démons et fait de nombreux prodiges, en Votre nom aussi ? Et alors je leur dirai publiquement : je ne vous ai jamais connus. *Nunquam novi vos* (1). »

Plusieurs commentateurs pensent qu'ici Notre-Seigneur voulait parler de certains hommes qui, quoique ne le suivant pas comme disciples, se servaient de son nom et opéraient des prodiges. Ils croyaient en Jésus-Christ, mais ils lui restaient étrangers, ils ne suivaient pas sa doctrine. Il leur manquait d'être unis à Jésus-Christ par la foi et par l'amour. Jésus-Christ ne les connaissait pas. *Nunquam novi vos.* Ils opéraient pourtant des prodiges, parce que le nom de Jésus-Christ a une vertu qui ne dépend pas de ceux qui le prononcent ; ils opéraient des prodiges, parce que Dieu voulait en faire bénéficier ceux qui en étaient l'objet, mais eux, ils n'avaient rien de commun avec Jésus-Christ.

Quelle terrible leçon renferment ces paroles ! Le caractère religieux d'une œuvre ne suffit pas pour qu'elle soit agréée de Dieu : on peut parler en son nom, sans s'y être fait autoriser, sous la force d'une

(1) Math. VII, 22.

impulsion naturelle, d'un besoin d'activité, pour obéir à son orgueil et à sa vanité : tout cela ce n'est que du néant. *Non novi vos.*

Le succès lui-même n'est pas un signe qu'on fasse l'œuvre de Dieu. Dieu prend en pitié ceux à qui n'est pas donné le vrai secours divin, et il leur accorde de réussir quand même. Dieu se servira parfois des qualités simplement naturelles de l'apôtre, pour faire entendre la vérité, pour chasser le démon des âmes ; mais il n'en reste pas moins que l'apôtre est comme un inconnu aux yeux de Dieu.

Il n'y a de vrai que le zèle qui vient de Jésus-Christ et qui agit pour Jésus-Christ.

Jésus-Christ est aussi la **source du courage** chez l'homme apostolique.

Quelle que soit l'impétuosité naturelle du tempérament, quel que soit l'enthousiasme de l'apôtre, il y a, dans toutes les œuvres, un écueil contre lequel risquent d'échouer tous les courages, si Jésus-Christ ne vient pas à leur secours, c'est l'insuccès.

Jésus-Christ seul nous aidera à le supporter, parce que, considérées de son côté, les œuvres ne sont jamais un insuccès. Elles peuvent toujours être ce qu'il en attend : une occasion de combattre, sinon une raison de vaincre. Elles peuvent toujours être ce qu'ont été les siennes : un insuccès apparent, l'insuccès de la Passion et du Calvaire, mais en réalité une victoire sur l'enfer et sur la mort. Elles peuvent tou-

jours être persécutées comme les siennes ; mais avec lui elles finissent toujours par triompher.

Il en doit être ainsi, si nous ne visons qu'à être les ambassadeurs et les serviteurs du Maître.

Mais comment l'apôtre attirera-t-il en lui la force de Jésus-Christ ? Par l'*union des pensées*, par l'*appel de la prière* et par la *communion de l'Eucharistie.*

Puisque c'est au nom de Jésus-Christ que nous agissons, puisque nous sommes ses ambassadeurs, ses mandataires, il faut que nous **ayons sa pensée présente à nos esprits.** « Ayez en vous les sentiments du Christ Jésus. *Sentite in vobis quod est in Christo Jesu* (1). » Il faut que nous vivions dans son intimité, que nous nous pénétrions de son esprit, que nous méditions ses ordres pour les transmettre. « *Loquere, Domine, audit servus tuus.* Parlez, Seigneur, votre serviteur écoute (2) », devons-nous lui dire souvent avec le Prophète. A plus forte raison, devons-nous veiller à ce que des pensées étrangères ou contradictoires ne viennent pas se mêler aux siennes, comme le seraient les pensées mondaines. « Personne ne peut servir deux maîtres. *Nemo potest duobus Dominis servire* (3). » Il ne faut pas que les hommes se trompent sur Celui que nous servons.

Servant Jésus-Christ, nous pouvons et nous devons

(1) Phil. II, 5. — (2) I Reg. III, 10. — (3) Math. VI, 24.

lui demander de venir à notre aide. **La prière** l'appellera.

Tous les principaux miracles de l'Évangile, depuis les noces de Cana jusqu'à la résurrection de Lazare, ont été précédés d'une prière. Tous les événements de l'histoire sont le produit de la prière : la prière des apôtres au Cénacle a mérité la prédication de l'Évangile ; les prières des solitaires de la Thébaïde ont valu la conversion de l'empire romain ; celles de Clotilde, la conversion de Clovis et des Francs. D'où est venu le moyen-âge avec sa foi et ses croisades ? De la prière des monastères. Qui a obtenu la victoire de Lépante ? La prière de saint Pie V ; la découverte de l'Amérique ? La prière de Christophe Colomb. On en citerait beaucoup d'autres exemples. La prière est la source de toutes les victoires, le principe de tous les succès.

Mais la prière qui convient à l'apôtre est celle que Jésus-Christ lui-même nous a laissée : celle de l'Oraison dominicale. Elle commence par recommander à Dieu les intérêts de sa gloire ; il ne peut manquer de l'exaucer. Celui qui la fait en sera récompensé, comme l'en assurent les autres demandes de cette même prière.

Après nous avoir fait demander à son Père la sanctification de son nom, la venue de son règne et l'accomplissement de sa volonté, Jésus-Christ nous dit de demander notre nourriture : le pain de chaque jour. Quel est ce pain ? Le pain du corps, je le veux bien,

mais aussi et surtout le pain « supersubstantiel », le pain qu'est Jésus-Christ lui-même, le pain eucharistique. Cette demande vient à sa place, comme si la réception de **l'Eucharistie** était la condition de l'accomplissement des choses demandées au début de l'Oraison dominicale, la condition de la réalisation de la gloire de Dieu ici-bas.

Il en est bien ainsi, en effet ; le pain eucharistique que l'Église appelle le pain des Anges, pour en montrer la sublimité et la pureté, est aussi le pain des forts, le pain des apôtres. Si vous ne le mangez pas, vous ne vivrez pas ; comment pourriez-vous faire vivre les autres ? Si vous le mangez, au contraire, Dieu sera avec vous. Si vous le mangez avec la foi des apôtres, vous ferez des merveilles, car il est dit : « Celui qui croit en moi fera les merveilles que je fais, et il en fera de plus grandes encore (1). »

C'est pour cela que nos organisations d'Action catholique trouveront le lien qui les consolidera dans la sainte Eucharistie.

L'Eucharistie, en effet, en étant la nourriture de tous les Catholiques, est ce qui les unira entre eux et les unira à leur Chef commun, Jésus-Christ.

La vraie manière de réaliser la concentration des forces catholiques est d'incorporer tous les fidèles à Jésus-Christ par la sainte Communion, parce que par

(1) Joan, XIV, 12.

là on les lie entre eux, on les associe plus fortement à l'Église, et on les rattache indissolublement à Jésus Christ. Aussi est-ce encore un symptôme providentiel des lumières apportées à notre temps par l'Église, que le même Souverain Pontife ait été le Pape de l'Union des Catholiques et le Pape de l'Eucharistie.

Comprenons-le et faisons-en notre profit. Cessons de voir dans l'Eucharistie quelque chose de si caché qu'elle ne vive guère que dans notre pensée. C'est la réalité, et la plus vivante des réalités. Allons à elle avec cette foi, et par elle nous ferons des merveilles.

CHAPITRE II

LA PRÉPARATION

I° — Nécessité d'une préparation à l'Apostolat.

L'esprit surnaturel, en inspirant l'humilité à l'apôtre, lui fera comprendre la nécessité de se préparer à l'Apostolat.

On ne s'improvise pas homme d'œuvres, femme d'œuvres, pas plus qu'on ne s'improvise avocat ou médecin. Il faut étudier l'art qu'on veut exercer : or, nous disent tous les maîtres, l'art des arts, c'est la conduite des âmes.

Cette direction des âmes étant plus ou moins l'objet de chacune de nos Œuvres Catholiques, puisque toutes ont pour but de les conduire à Dieu, l'apôtre **étudiera** donc les Œuvres.

Il étudiera d'abord **l'œuvre** à laquelle il veut donner son concours, pour en bien **connaître le but et l'objet.**

Il ne suffit pas, par exemple, de concevoir, dans une pensée de magnifique dévouement, le projet de créer un *Patronage* de jeunes gens ou de jeunes filles : on peut être séduit par le mot, entraîné par la volonté de se dépenser au service d'une jeunesse pour laquelle

on se sent de l'attrait. Il est nécessaire de bien comprendre, avant de rien commencer, ce que c'est qu'un Patronage, quelle est la raison d'être de cette institution, quelle fin on doit y atteindre ; il importe de bien savoir en quoi le Patronage diffère des autres œuvres, par exemple, de l'école, de l'ouvroir, du cercle, etc.

De même la jeune fille qui veut se faire *Catéchiste*, doit bien se rendre compte du secours qu'on attend d'elle, de la fonction exacte qu'elle aura à remplir, pour ne pas dépasser son rôle, ou pour ne pas rester en deçà. Elle doit en comprendre l'importance. Combien de bonnes volontés apparentes se fatiguent vite dans une œuvre dont elles n'avaient mesuré à l'avance ni la gravité, ni les responsabilités ! L'entraînement des autres, la compagnie, une certaine mode avaient suffi à les déterminer : elles n'avaient pas calculé le service et les sacrifices qu'on exigerait d'elles.

Combien de Patronages ont échoué, parce que ceux et celles qui s'y sont dépensés, n'étaient pas instruits du vrai but qu'on se propose dans cette œuvre ! Ils y voyaient une simple garderie, un honnête moyen de récréation, au lieu d'y chercher une vraie formation pour les enfants et les jeunes gens.

La Dame de charité qui donne son nom à une œuvre de *Visiteuses de pauvres*, *de Garde-malades*, etc., ne doit pas le faire à la légère. Son âme naturellement compatissante à toute douleur peut lui montrer qu'il serait beau pour elle de remplir l'office que l'on demande dans ces œuvres ; mais, si elle n'écoute que sa

sympathie naturelle, elle risque fort d'y faire mauvaise besogne. Elle doit commencer par se renseigner sur la nature de l'œuvre, sur le but temporel ou sur la fin spirituelle qu'on s'y propose et sur les obligations qu'on assume.

Ce n'est qu'après avoir réfléchi et prié qu'elle s'inscrira au service des pauvres ou des malades.

Il en est ainsi pour toutes les œuvres. Il est nécessaire de leur apporter un *concours médité* et *bien éclairé*.

Mais ce concours ne sera efficace que s'il est préparé aussi par la **connaissance des moyens et des méthodes** à employer pour le bien.

L'ouvrier qui veut faire œuvre d'artiste, ou même de simple artisan, doit connaître les *instruments* qu'il utilisera et la manière de s'en servir.

Dans les Œuvres, les instruments sont multiples, ils sont variés ; il importe de les étudier, pour les bien choisir d'abord et pour les employer ensuite. Dans un grand nombre d'œuvres, il y a des questions de local, de mobilier, d'hygiène, etc., qu'on ne peut pas négliger, et qu'il faut nécessairement apprécier et réaliser. Que ferait un Directeur de Patronages, qui ne connaîtrait rien des jeux à donner aux enfants, des livres à leur distribuer, des conditions que doit avoir une cour de récréations, une salle de lectures, etc. ?

Les instruments les plus difficiles à manier dans une Œuvre sont les *volontés d'autrui*, dont on a toujours plus ou moins besoin.

Le maître d'école, le catéchiste ne peuvent rien sans la volonté de leurs enfants, de même le directeur d'une œuvre de jeunesse quelconque. Il leur faut donc faire précéder leur ministère d'une sérieuse *étude psychologique de l'enfant*, de ses qualités en général, et de ses défauts ; et, au cours de leurs fonctions, il leur est nécessaire de faire cette étude pour chacun en particulier.

Il y a toute une science de l'éducation de l'enfant que doit connaître, au moins dans ses règles essentielles, quiconque veut travailler à sa formation. Cette science s'appelle la *Pédagogie*. C'est une erreur de beaucoup de croire qu'elle n'est utile qu'à ceux qui font la classe.

Il y a, pour toutes les Œuvres, un ensemble de méthodes et de directions qui sont déjà le fruit de l'expérience : négliger de les étudier, pour se faire à soi-même sa méthode serait faire acte de présomption et courir à un échec certain. Il n'est pas téméraire de dire que c'est cette ignorance des méthodes qui cause le plus d'insuccès dans les Œuvres. Cela est de toute évidence ; tout métier demande à être appris. Autrement, on a beau *forcer son talent*, on ne fait rien avec succès.

C'est ici que l'humilité doit prévenir la présomption. Que de fautes eussent été évitées, par exemple, si, avant de donner ses soins à un malade, l'infirmière volontaire s'était dit à elle-même qu'elle n'a ni la science, ni la compétence d'un médecin, et que, en tout cas, elle ne doit user que des connaissances

sûrement acquises ! Que de déceptions on se fût épargnées, si avant de créer un syndicat, une mutualité, etc., on avait plus douté de soi, si on s'était mieux instruit du fonctionnement, du mécanisme de ces institutions ! Que de catéchistes volontaires eussent fait plus de bien dans leur œuvre, si elles avaient pris conseil de personnes compétentes et expérimentées, si elles s'étaient enquis des moyens traditionnels et éprouvés d'obtenir de la discipline et de l'attention chez les enfants, si elles avaient moins compté sur leur autorité personnelle que sur les leçons et l'expérience d'autrui !

Que de bien elles feraient en plus si elles voulaient étudier, dans les diverses *méthodes catéchistiques* qu'on a publiées à leur intention, la manière de faire apprendre le catéchisme, réciter la prière, faire assister à la messe, les explications qu'elles ont à donner, les habitudes de piété qu'elles ont à faire contracter ! Que l'humilité leur fasse souvent se redire qu'on ne s'improvise pas plus catéchiste qu'autre chose. Il faut constater d'abord son ignorance et son incompétence, appeler la grâce de Dieu à son secours, et prendre les moyens de réussir.

Ce que nous venons de dire montre que c'est par l'étude qu'on doit surtout se préparer à la pratique de l'Apostolat : étude des œuvres, et étude des méthodes et des moyens à y employer.

Comment se fera cette étude ?

Elle consistera d'abord à étudier les *livres* déjà nom-

breux qu'on a publiés sur les différentes œuvres, ainsi que les *Revues* qui traitent de l'Action Catholique. C'est l'un des caractères du zèle à notre époque d'avoir provoqué, sur toutes les manières de le pratiquer, beaucoup d'ouvrages remarquables, où à côté de la théorie sont donnés les résultats les plus sûrs de l'expérience déjà faite par de multiples témoins. La lecture de ces ouvrages fournira à l'apôtre la plus précieuse instruction. Il en est de même de la lecture de certaines biographies de personnages voués à la pratique des Œuvres : ici la théorie étant enrichie de l'exemple, on se laisse mieux persuader.

Cette étude se fera encore, selon les circonstances, dans des *Conférences*, *entretiens*, *cercles d'études*, etc., où, sous la direction d'un prêtre ou d'une personne autorisée, les membres qui se destinent aux Œuvres, ou qui s'y consacrent, viendront chercher les lumières d'autrui, échanger leurs observations, soumettre leurs difficultés et profiter ainsi de l'expérience de tous.

II° — Préparation générale à l'Apostolat.

A toutes ces études particulières ou spéciales, il ne faut jamais manquer d'ajouter les **études générales** qui formeront surtout l'âme apostolique.

Avant la préparation technique à une œuvre catholique, il est nécessaire d'avoir une **aptitude générale à faire du bien**. C'est cette aptitude qui fait l'apôtre.

Nous l'avons déjà insinué, en dehors des vertus personnelles qui font les âmes dévouées à Dieu, il faut aujourd'hui surtout, à l'homme d'action, à la personne d'œuvres, une **vraie mentalité catholique**, c'est-à-dire une manière catholique de penser, d'apprécier et de juger toutes choses : une manière *catholique*, c'est-à-dire en conformité avec les pensées de l'Église et de ses chefs. Ce n'est pas assez dire : l'homme d'action doit juger les hommes et les choses, les événements et les institutions, comme Dieu les juge lui-même. Or, pour pénétrer la pensée de Dieu, pour la partager, il est nécessaire de recourir aux enseignements autorisés de l'Église.

C'est pour cela qu'un vrai Catholique prendra connaissance de ces enseignements, dans les *Documents pontificaux et épiscopaux* qui les transmettent, qu'il suivra le cours des événements qui constituent l'histoire de l'Église au jour le jour, avec grande attention, dans des *Journaux très surs*, et à esprit vraiment catholique.

Cette formation constitue une préparation éloignée à l'Apostolat ; mais c'est une préparation nécessaire. Personne ne peut espérer répandre l'esprit catholique, s'il n'en a pas lui-même l'intelligence remplie.

Mais il faut de plus en remplir son cœur. Aussi est-ce une sage pensée celle qui fait placer, à côté des œuvres de zèle, des *œuvres de piété*, où viennent se former ceux qui auront à exercer l'Apostolat. Une Con-

frérie sera presque toujours la source bienfaisante à laquelle on viendra demander la force nécessaire à l'apôtre. La piété, en effet, sera le levain des Œuvres.

Dans les anciennes confréries du moyen-âge, la piété et l'action étaient étroitement unies : la confrérie se complétait presque toujours d'une mutualité. L'individualisme de la Révolution et l'indifférence religieuse ont séparé ces deux éléments, et ont fait que l'élément spirituel a été le seul conservé, par exemple, dans les confréries du *Saint-Sacrement*, du *Saint-Rosaire*, etc.

Plusieurs se demandent s'il faut revenir à la fusion des deux éléments dans un même groupe. Ce serait désirable à bien des points de vue. Ce qui n'est pas contestable, c'est la nécessité d'avoir, au moins à côté de l'œuvre de zèle, de l'œuvre sociale, etc., *une œuvre de piété*, qui en soit à la fois le vestibule et le foyer.

Pour le Catholique d'action, aucune œuvre ne semble devoir être plus profitable, et mieux le préparer à sa mission qu'une **Confrérie du Sacré-Cœur.**

Beaucoup d'*hommes* s'imaginent faussement que la dévotion au Sacré-Cœur est trop mystique pour eux. En quoi ils se trompent. La dévotion au Sacré-Cœur est le culte de l'amour que Jésus-Christ a eu pour l'humanité ; elle est la reconnaissance et la proclamation du dogme fondamental de notre religion ; elle porte aux deux choses qui ont été, oserai-je dire, les deux grandes préoccupations de Jésus-Christ sur la terre, la

réparation de la gloire de Dieu outragée par l'ingratitude du genre humain, et la rédemption de ce dernier par l'apostolat et le sacrifice. Ne sont-ce pas là les préoccupations de l'Apôtre ? Celui-ci peut-il mieux s'inspirer, pour les réaliser, qu'au cœur de Jésus-Christ?

C'est pour cela que les organisations catholiques font œuvre aussi sage que chrétienne, en se mettant sous le patronage du Sacré-Cœur, pour se laisser guider par Lui, et pour Le servir plus efficacement.

L'expérience a déjà prouvé que des grâces particulières sont réservées à l'apôtre qui est dévot au Sacré-Cœur. Ce n'est d'ailleurs que la réalisation des promesses faites à la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Il est une préparation à l'Apostolat qui l'emporte sur toutes les autres, parce que, dans bien des cas, elle suffit, c'est la **sanctification personnelle.**

Nous avons eu occasion de faire remarquer quel tort fait aux OEuvres la contradiction qui existe parfois chez certains, entre leur vie privée et le bien qu'ils ont l'air de demander aux autres. « Beaucoup paraissent faire, qui, tout au contraire, défont (1) ».

« Les vrais ouvriers du relèvement populaire ne seront ni les conférenciers, ni les journalistes, ni les présidents de syndicats, ni aucun des militants de l'action publique, encore que leur œuvre à tous soit nécessaire et immense.

(1) Le *Catholique d'Action*, p. 20.

« Ce seront les croyants généreux qui, dans le secret de leur cœur, dans l'ombre de leur église déserte, dans le silence de leur pauvre chambre, se sacrifiant et se sanctifiant, s'associeront obscurément à l'œuvre rédemptrice de Jésus et attireront dans leurs âmes sa foi et sa vie avec une telle intensité qu'elles rejailliront en rayonnements irrésistibles sur le monde par eux éclairé, soulevé, sauvé (1) ».

La sainteté appelle et assure le secours de la grâce au cœur de l'apôtre, car Dieu lui dit toujours : « C'est moi qui convertis : si tu n'es pas transformé en moi, comment par toi pourrai-je convertir? » (2)

« L'Église est le royaume du surnaturel et elle repose tout entière sur les âmes suppliantes et immolées. Comme ces murailles romaines, formées de petites pierres unies par un ciment industriel et qui ont bravé l'effort des siècles, les fondations d'une paroisse et d'un peuple sont formées de prières inentendues et de sacrifices invisibles qui ne sont rien au regard des hommes, mais qui devant Dieu décident de tout » (3).

La sainteté, d'ailleurs, a une vertu apologétique par elle-même ; elle est pour un grand nombre d'hommes un puissant motif de crédibilité. « Les hommes, même non croyants, écrit M. René Bazin, ont un tel besoin de sainteté qu'ils courent à elle, dès qu'ils l'aper-

(1) Abbé Thellier de Poncheville.
(2) Le *Catholique d'Action*, p. 20.
(3) Mgr Gibier, *Connaître notre peuple*, p. 212.

çoivent. Ils lui demandent la confirmation dans la foi, la certitude des pardons divins, quelquefois la sévérité secrète des jugements qu'ils redoutent, et puis la santé, l'amour, l'espérance, l'avenir, moins de chagrins : tous les miracles. Ils allaient au curé d'Ars, comme ils sont allés à Dom Bosco, comme ils iront demain à celui qui aura tant de foi qu'il ne ressemblera plus aux hommes. »

Cette condition nécessaire de la sainteté impose à l'apôtre l'obligation de travailler à l'acquérir. C'est l'*indispensable préparation* à l'Apostolat.

Il est inutile de rappeler ici tous les moyens de sanctification que connaissent bien les âmes d'élite qui se vouent aux Œuvres.

L'un des meilleurs, sinon le plus efficace, est la *Retraite spirituelle*, surtout la **Retraite fermée.** La méditation des vérités éternelles, l'examen de ses dispositions personnelles, la considération du devoir, tout cela fait toujours du bien, en rapprochant les âmes de Dieu et en les unissant à lui par l'amour.

Mais, quand ces exercices se font dans une profonde solitude, loin du monde et de ses relations, loin des affaires et des intérêts de chaque jour, loin des affections et préoccupations ordinaires, quelle liberté et quel élan y trouve une âme pour se donner à Dieu !

Quand ces exercices se font, (comme le demande la Retraite fermée), sous la direction d'un maître

qui a pour mission de travailler chaque âme en particulier, de la suivre individuellement, de l'éclairer, de la soutenir, de l'encourager à chaque pas de son renouvellement spirituel, quel bienfait ! L'âme sort de là absolument transformée, prête à tous les sacrifices et à tous les dévouements.

L'expérience en a été faite souvent ; et aujourd'hui il n'est pas un homme expert qui ne ratifie ce jugement : la Retraite fermée est la véritable école d'Apostolat.

CHAPITRE III

L'ORGANISATION

Bien des efforts ont été paralysés, bien des initiatives ont été arrêtées, et surtout bien des lenteurs se sont fait sentir, dans le travail de l'Action catholique, parce qu'on n'a pas vu clairement la nécessité d'organiser cette action. Chacun apporte son dévouement et on croit qu'il suffit.

D'ailleurs, les Catholiques paraissent déjà organisés, puisque partout la paroisse existe, groupant les fidèles autour du prêtre pour les faire profiter des secours religieux dont il est le dépositaire ; les paroisses sont groupées autour de l'Evêque qui gouverne le Diocèse, pourquoi chercher une autre organisation ?

Remarquons tout d'abord qu'il n'est pas question de toucher à cette organisation traditionnelle de l'Église, dont personne ne conteste la nécessité. Il s'agit plutôt de la confirmer et de la consolider, en amenant les fidèles à mieux profiter des avantages qu'elle leur a toujours offerts. Il s'agit de réunir plus étroitement les fidèles autour de leurs Curés et de leur Evêque. Il faut former partout l'*Union catholique*, c'est-à-dire l'Union organisée des Catholiques.

I. — Nécessité d'une Union organisée des Catholiques.

Deux faits surtout nous obligent à une organisation complémentaire, à un groupement nouveau de nos forces et de l'activité catholique, au sein de l'organisation traditionnelle : *la situation dans laquelle se trouvent les Catholiques de France*, et *leur impuissance à se défendre efficacement.*

1°. — Situation des Catholiques.

Les Catholiques de France **sont menacés dans leur foi et dans leur vie religieuse**, comme ils ne l'ont jamais été. Des ennemis de toutes sortes sont acharnés à leur perte. Les écoles, les journaux, les institutions perverses, la corruption universelle, la laïcisation de toute chose, la protection accordée au mal, la disparition des traditions chrétiennes, un véritable retour au paganisme, l'ignorance et l'indifférence religieuses tendent partout à la diminution de la foi et de l'esprit chrétien. Il n'est personne parmi nous qui ne le constate avec douleur, et dans tous les milieux.

De là vient la nécessité, sentie par tous ceux qui ont quelque souci des âmes, de s'opposer au mal par des **œuvres de préservation et d'apostolat.**

D'autre part, en France, les Catholiques **sont persécutés dans l'exercice de leurs droits.** Ces

droits sont foulés aux pieds ; les libertés de l'Église sont méconnues et audacieusement violées.

Non seulement il ne reste plus rien au prêtre des immunités que les siècles de foi lui avaient reconnues, mais on lui a pris ce qui lui appartenait en justice et d'après les conventions les plus sacrées.

On a dépouillé l'Église de ses biens et de ses fondations pieuses. Elle n'a plus, que d'une manière précaire, la liberté de son culte ; ses édifices religieux ne lui appartiennent même plus ; elle ne peut rien acquérir ni rien posséder ; elle est à la merci de toutes les vexations et de toutes les tracasseries.

Elle n'a plus la possibilité d'organiser la vie religieuse : ceux et celles qui veulent embrasser cette vie, chez nous, doivent se résigner à l'exil pour répondre aux appels de Dieu.

Elle n'a plus la liberté de se dévouer, sinon dans des conditions humiliantes. Il ne lui reste plus qu'un lambeau de la liberté d'enseignement, et ce lambeau, on menace à chaque heure de le lui arracher.

Qui parmi nous peut prendre son parti de cet état de choses ? Personne, assurément.

Tous sentent le besoin d'opposer à la persécution **une défense catholique bien organisée.**

L'examen de la situation des Catholiques en France nous amène donc à cette double conclusion :

1°) Il faut opposer un apostolat des œuvres au mal qui nous menace.

2°) Il faut opposer une défense énergique aux persécutions dont nous sommes l'objet. C'est la conclusion à laquelle nous sommes déjà arrivés en établissant la nécessité de l'Action catholique.

Mais ce n'est pas assez dire, parce que *un deuxième fait* semble faire obstacle à tout apostolat comme à toute défense vraiment efficace.

II°. — Impuissance des Catholiques.

Ce deuxième fait, c'est **l'état d'impuissance où sont actuellement les Catholiques pour la défense ou la propagation de leur foi.**

Il ne nous appartient pas de faire notre éloge, mais nous pouvons le redire après beaucoup d'autres : dans son ensemble, le clergé est à la hauteur de sa difficile mission. Il a donné des exemples d'abnégation et de sacrifices qui ont fait l'admiration de tous ; il est instruit et zélé ; partout il prend l'initiative d'œuvres qui supposent chez lui autant de compétence que de dévouement.

Mais, malgré cela, son zèle demeure impuissant. Pourquoi ?

I. L'impuissance des Catholiques et du Clergé vient d'abord de la **crise que subit presque partout la vie paroissiale.**

1° Nos paroisses ne sont plus assez chrétiennes pour réagir par la seule force de leurs tradi-

tions ; le mal les a déjà envahies. Il n'y a pas seulement à protéger et à conserver, presque partout il y a à reconquérir les âmes déjà perdues ou fortement compromises.

Un des évêques les plus regrettés de l'Eglise de France, Mgr Dadolle, disait il y a quelques années :

« Nous avons connu et nous connaissons encore des paroisses qui ne représentaient ou ne représentent encore guère autre chose que la rencontre de l'offre et de la demande. Le prêtre fait l'offre, par les annonces du prône, par la voix de sa cloche : à qui répond à son appel il donne sa messe, son prône et le reste. On est malade, il est averti, il va ; on naît, il baptise ; on meurt, il enterre. Tout cela, c'est l'ancienne paroisse. Elle ne suffit plus....

« Autrefois, nous attirions parce que nous étions prêtres ; on venait parce qu'on était chrétien. La force d'attraction a baissé dans l'ensemble du pays de France, à degrés divers, selon les lieux, mais partout, dans une mesure, et, en certains lieux, d'une effrayante façon.

« Sous quelle influence !

« Il s'est produit en France, depuis quelque trente ans, un phénomène à peu près unique dans l'histoire, une explosion de prosélytisme irréligieux dont je ne vois nulle part l'analogue. Depuis qu'à Romans Gambetta vint dire : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », l'ennemi a levé d'innombrables activités, — mercenaires — nullement désintéressées, mais extrêmement agissantes, qui se sont employées à ranger le

peuple d'abord hors de nous, ensuite contre nous. On ne compte point les amicales, les gymnastiques, les mutuelles, les fanfares, les anciens de toutes sortes de dates glorieuses. etc., etc..., associations toutes maçonnes, et qui opèrent, du moins à l'escient des inspirateurs, en vue de détacher de nous, Eglise, le peuple — enfants, hommes et femmes, Oui, il y a là un fait nouveau.

« Et pendant qu'il se produisait, nous continuions en bien des endroits à appeler au son traditionnel des cloches... et l'on ne venait pas... si, encore un peu les jours de grandes fêtes, mais les dimanches ordinaires? encore aux Pâques quelques attardés de l'âge mûr, mais les jeunes (1) ? »

2° Le prêtre, qui est **le chef de la paroisse, n'est plus assez fort** aujourd'hui pour grouper autour de lui toutes ses ouailles, et surtout pour les mener au combat. Partout l'ennemi a jeté la défiance sur lui : pour un trop grand nombre de baptisés, il n'est plus l'ami, le père dont on accueille les conseils et la direction ; c'est l'homme dont on suspecte les intentions et dont on méconnaît le caractère sacré.

M. Keller en donnait récemment cette explication.

« Voilà plus d'un siècle que le curé de chez nous est enfermé dans son église beaucoup par l'ordre de ses ennemis et aussi par la volonté de ses amis, qui ne

(1) *Retraites spirituelles.*
(2) Congrès de Besançon. Discours déjà cité.

veulent plus de son intervention dans leurs affaires ; ce pauvre curé se tient le plus possible à l'écart de nos luttes, où sa présence, lui disait-on, n'était ni décente ni opportune. Si, d'aventure, il y laissait passer le bout de sa soutane, adversaires et amis se réunissaient pour le maltraiter, les plus fidèles s'éclipsaient en disant : « Tant pis pour lui, il n'avait qu'à n'y pas aller ! »

« En même temps, toute la meute des journalistes, des pamphlétaires, des politiciens, des faux historiens, des mauvais maîtres, agitait devant le pleuple le spectre clérical : « Prenez garde, criaient-ils, si vous lui laissez mettre le bout du doigt dans vos intérêts, il a le bras le long, les doigts crochus et un féroce appétit de domination ; il vous prendra tout, il rétablira la dîme, l'inquisition, le servage, la confession forcée, il rallumera les bûchers du moyen-âge. Alors, ce n'était plus l'effroi, c'était la panique du curé, qui affolait jusqu'aux meilleurs d'entre nous.

« Cette panique domine les politiques de la Restauration, de la Monarchie de juillet, de l'Empire, du Gouvernement de l'Ordre moral.

« Comment voulez-vous qu'un siècle de ces démoralisantes pratiques, favorisées par le laïcisme de nos adversaires et par la complicité, soi-disant libérale, de trop de nos amis, n'ait pas complètement déformé la mentalité des masses ignorantes, qui voyaient l'élite catholique et le prêtre lui-même les accepter et les partager ? »

3° Là où nos paroisses sont demeurées chrétiennes, il n'y a pas assez de cohésion entre les membres qui les constituent, pour se soutenir et se défendre contre l'ennemi commun ; **il n'y a plus surtout assez de liens entre les paroissiens et le prêtre.** Nos paroisses nous donnent trop souvent l'impression d'un corps dont les éléments restent rapprochés en vertu de l'habitude et de la routine, mais sans solidité et prêts à se disperser.

La paroisse n'est plus le bercail où le pasteur peut dire : « *Cognosco oves meas, et cognoscunt me meæ* (1). » *Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.*

Il s'est fait comme une *sorte de fossé entre les fidèles et le clergé.*

L'ennemi a creusé le fossé par toutes sortes d'accusations, de malentendus et de préjugés ; mais ayons le courage de reconnaître que le prêtre y a pu contribuer un peu, plus ou moins, selon les circonstances et les lieux, en n'intéressant pas assez les fidèles aux choses spirituelles dont il a la charge. Il n'a pas assez fait comprendre au peuple qu'il n'existe qu'à cause de lui, que son ministère n'est que pour lui, que ses œuvres sont celles des fidèles avant d'être celles du prêtre. Le peuple s'est désintéressé peu à peu de ce que faisait le prêtre, il y est devenu indifférent ; et, quand on a essayé de lui dire qu'il n'avait pas

(1) Joan. VI.

grand'chose à attendre de ses services, il l'a cru facilement.

Au Congrès diocésain de Vannes, en 1908, M. Buléon, archiprêtre de la Cathédrale, a très bien décrit cet état de la paroisse de nos jours. Son rapport a toujours une trop manifeste actualité. On me saura gré de le citer ici.

« En ce moment *la vie paroissiale subit une crise inquiétante* et dont nous serons inévitablement les victimes si nous n'y prenons garde.

« La crise est si forte que, dans les villes, l'idée même de paroisse existe à peine aujourd'hui chez les meilleurs chrétiens. On sait qu'on habite telle ou telle ville, mais de savoir à quelle paroisse de la ville on appartient, un grand nombre de fidèles s'en préoccupent uniquement comme d'une formalité administrative, à l'occasion des baptêmes, des mariages et des décès; quelques-uns, les plus fervents, s'en préoccupent en outre à l'époque de Pâques; d'autres enfin ne s'en préoccupent pas du tout....

« A la campagne, la circonscription paroissiale étant maintenue par l'administration civile, la population connaît bien sa paroisse, et elle s'y attache. Mais ici même nous voyons s'opérer une transformation significative : si la délimitation territoriale est toujours respectée, le centre de la vie populaire n'est plus le même, il se déplace; de l'église, il passe sensiblement à la mairie; la paroisse est devenue la commune; les

liens qui rattachaient les fidèles à « leurs prêtres » commencent à se relâcher ; le troupeau obéit encore plus ou moins à son pasteur ; mais il est visible qu'il se désagrège peu à peu.

« Il y a un relâchement indéniable dans la discipline paroissiale.

« Et remarquez bien que je parle en ce moment de l'ensemble des paroisses, y compris celles qui ont les pasteurs les plus éclairés et les prêtres les plus zélés ; ni l'intelligence, ni le zèle n'arrêtent la décadence de « la paroisse », dont il est certain pourtant que la disparition ruinerait par la base l'organisation même de l'Église en France.

« Il faut donc admettre que l'insuccès constant de nos efforts suppose dans l'organisme lui-même quelque vice caché.

« Eh bien ! Messieurs, ayons le courage de chercher sincèrement l'*explication de cet insuccès*, et d'aller jusqu'au bout de nos recherches.

« Or, entre tant d'autres explications, il y en a une que je veux signaler ici en toute franchise.

« Nous avons des paroisses ; elles existent comme divisions administratives et comme circonscriptions territoriales ; mais est-il vrai qu'elles forment encore un organisme vivant ? Est-ce que la vie du corps n'a pas afflué avec excès au cerveau ? Est-ce que la personnalité du curé n'a pas absorbé l'activité paroissiale à un point tel que tout se faisait par lui, à l'exclusion même de ses vicaires, et que rien ne

comptait en dehors de lui, même le conseil de fabrique ?

« Or, cette monopolisation, qui pouvait suffire en temps de paix, est devenue en temps de guerre une cause de faiblesse. Le peuple s'est désintéressé de la vie paroissiale à laquelle on l'avait rendu étranger. A force d'être tenu à l'écart des affaires, sa mentalité a changé ; et il a fini par croire que son devoir était effectivement de se tenir à l'écart. Alors, comme on ne s'attache à une œuvre qu'en proportion des efforts qu'on lui consacre, du jour où le peuple a vu qu'il n'avait aucune part active dans la vie paroissiale, il s'est cantonné dans cette passivité voisine de l'indifférence où nous le voyons aujourd'hui. Et « le pauvre curé qui avait, en vertu des habitudes pastorales et peut-être aussi de ses tendances personnelles, voulu tout faire par lui-même, a fini par se trouver tout seul en effet, seul dans son église de plus en plus désertée, seul dans son presbytère où les hommes n'osent plus aller le trouver, isolé dans sa paroisse comme un témoin d'un autre âge... »

Quel a été le **contre-coup** de cet état de choses **sur la mentalité des catholiques ?** M. Buléon le montre en ces termes :

« Je me rappelle les paroles qui m'ont été si souvent adressées à moi-même par nos amis les plus sympathiques : « Et votre église, monsieur le curé ? et votre « quête ? et vos écoles ? et votre patronage ?... » Comme

si les enfants n'étaient pas vos enfants à vous tout d'abord ; comme si l'école, privée ou publique, n'était pas avant tout l'école du père et de la mère de famille, chargée d'enseigner en leur nom ; comme si le patronage n'était pas une institution indispensable qui intéresse à fond l'avenir de toute la société paroissiale ; comme si l'église n'était pas « la maison du peuple », fournie et entretenue par le peuple, quand il est hiérarchiquement groupé. Le curé n'est pas sans doute un étranger dans la paroisse ; mais ce n'est qu'un passant ; le curé passe, la paroisse demeure ; et la paroisse c'est vous....

« Mais qui connaît aujourd'hui, chez nous, le vrai caractère de la Paroisse et sa raison d'être ! Prêtres et laïques nous en étions arrivés à croire que les œuvres paroissiales sont des entreprises facultatives du curé : entreprises dont les uns se détournent par esprit politique ou par manque de sympathie ; entreprises auxquelles d'autres s'intéressent, mais uniquement par dévouement aux Œuvres catholiques en général ; entreprises enfin que personne ne songe à regarder comme une obligation paroissiale et par conséquent comme une obligation personnelle.

« On considère les œuvres paroissiales comme notre apanage exclusif. Et, si vous me permettez une comparaison triviale, — qui nous vient, du reste, de nos adversaires, — je dirai qu'on agit à notre égard comme envers un commerçant, à qui l'on s'adresse uniquement lorsqu'on a besoin des spécialités qu'il possède,

sans se préoccuper jamais du succès de ses opérations... Or, cela ne doit pas être ; c'est une notion fausse. On ne songe pas assez que la Paroisse n'est pas une entreprise individuelle, mais plutôt une coopérative ; c'est une coopérative, dont le directeur passager est tel ou tel prêtre, mais dont les membres participants devraient être tous les fidèles. »

Ce tableau ne me semble pas exagéré, il est la traduction d'un état d'esprit sinon universel, du moins bien répandu. Peut-on dès lors hésiter à croire que notre organisation paroissiale a besoin d'être consolidée ?

II. Mais l'impuissance des Catholiques ne vient pas seulement de la crise de la vie paroissiale, elle est aussi dans leur **défaut d'union entre eux.**

Quand on recherche les causes qui expliquent les échecs successifs de l'Église, pendant ces trente dernières années, la même constatation se trouve sur toutes les lèvres, à l'étranger comme en France, parmi les fils soumis et dévoués de l'Église comme parmi ses adversaires les plus acharnés ; partout on s'accorde à dire que la cause de nos défaites a été le manque d'union et d'organisation des Catholiques.

Ce n'est pas que les efforts aient manqué. Les Catholiques de France ont fait, depuis trente ans, des prodiges de valeur, de courage, de générosité. Ce qui a manqué, c'est l'unité et la coordination dans l'effort ; c'est la direction donnée et acceptée ; ce sont des troupes bien organisées pour la lutte et bien

menées à la bataille. Nos divisions politiques sont connues de tous, et elles ont souvent empêché les Catholiques de s'entendre. Mais il y a eu chez eux encore plus de *dispersion dans les efforts* que de divisions proprement dites, chacun voulant lutter à sa manière.

III°. — Le Remède.

La situation étant ce que nous venons de dire, où sera le **remède ?**

Le remède est, **1° dans l'union des Catholiques avec leurs prêtres, 2° dans l'union des Catholiques entre eux :** union pour la propagande du bien ; union pour la conservation de la foi ; union pour la défense des droits de l'Église et la conquête de ses libertés perdues ou méconnues.

Il faut que les fidèles se serrent autour de leurs prêtres, et que ceux-ci attirent les fidèles auprès d'eux, afin que les intérêts à défendre soient mieux étudiés et mieux connus, et deviennent plus chers à tous ; afin que les œuvres de conquête ou de conservation à entreprendre, le soient au nom de toute la communauté catholique.

Le bon sens suffirait à nous montrer la **nécessité de cette union.**

L'histoire de tous les peuples opprimés nous apprend qu'ils n'ont reconquis leur liberté qu'en mettant leurs énergies en commun.

Toutes les fois que les Catholiques de France ont eu à subir une nouvelle persécution, leurs chefs, le Pape et les évêques, n'ont pas cessé de leur recommander cette union. C'en est assez pour nous convaincre.

Bien des fois les Catholiques de France furent pressés de réaliser entre eux cette union que tout leur montrait indispensable. Plusieurs tentatives échouèrent : tout le monde connaît cette histoire.

Pie X, au lendemain de la Séparation, insista fortement sur le devoir de l'union entre Catholiques : union des Catholiques entre eux et union des Catholiques avec leurs chefs spirituels.

Cette Union était plus **urgente que jamais.** Le plan de nos ennemis avait été, en séparant l'Église de l'État, de la réduire à un isolement légal qui empêcherait son développement normal et sa pénétration dans la vie extérieure de la nation.

Ses enfants devaient donc de plus en plus se serrer autour d'elle ; former des groupements, en contact avec les prêtres qui la représentent, dans une société dont elle est officiellement exclue ; faire, comme le disait si bien Mgr de Cabrières à Notre-Dame, le jour de la clôture de la réunion des évêques, le Concordat avec le peuple, pour remplacer le Concordat avec la nation que celle-ci venait de répudier.

Cette œuvre d'union était **plus facile aussi,** la Séparation ayant brisé les chaînes du Concordat, assuré la liberté de nomination et de réunion des évêques, assimilé les évêques et les prêtres, malgré

quelques restrictions, à des citoyens ordinaires. D'autre part, l'État français ayant rompu violemment ses engagements séculaires envers l'Église, l'ayant dépouillée injustement de tous ses biens, Pie X n'avait pas à garder vis-à-vis de lui les ménagements que, pour le bien de la paix, Léon XIII avait cru devoir prendre.

L'union des Catholiques, non plus sur le terrain constitutionnel, mais en dehors de toute conception politique, **sur le terrain exclusivement religieux**, non plus derrière un homme politique, **mais derrière leurs chefs religieux**, tel fut le plan conçu et recommandé par Pie X.

C'est en exécution de ce plan que de tous côtés les catholiques s'organisent, et qu'ils donnent à leur organisation le beau nom **d'Union Catholique** qui dans sa simplicité est tout un programme : programme d'union et d'action.

Il faut bien comprendre la portée de ce titre et le sens de ce programme. Il s'agit uniquement **d'action religieuse**, et d'action religieuse exercée par les Catholiques en union avec le clergé, prêtres et évêques ; action religieuse pour défendre la foi contre les attaques de toutes sortes dont elle est l'objet, pour la maintenir dans les populations qui ont encore le bonheur de la posséder, pour la fortifier chez celles où elle est ébranlée, pour la répandre parmi celles qui ne l'ont plus.

Le Pape ne nous invite donc pas seulement à un rôle

de défense catholique. Il y ajoute un rôle tout positif : l'action énergique, persévérante, pour propager la foi par les Œuvres et entretenir la vie chrétienne, et par là même empêcher le mal de produire ses funestes effets.

L'action, pour être efficace, devra être **disciplinée :** elle se fera sous la direction des évêques. Par conséquent, tout individu, tout comité, toute association, toute ligue qui a la prétention de défendre l'Église, de revendiquer ses droits violés, de participer à son apostolat, doit, sous peine de déroger aux directions pontificales et de se priver, par suite, des grâces divines qu'obtient toujours l'obéissance, se soumettre pleinement et cordialement aux décisions et aux directions de son évêque.

L'action sera religieuse ! Faut-il en conclure que **la politique** en est absolument exclue ? Il y a ici une équivoque à prévenir ou à dissiper. Nos ennemis ont si souvent dénommé *politiques* certaines questions religieuses que nous sommes bien obligés de les agiter entre nous, malgré le caractère qu'on prétend leur attribuer ; à ce titre nous n'excluons pas la politique ; si l'on y tient, nous dirons que nous faisons de la *politique religieuse.*

Mais nous excluons la politique en ce sens que, faisant de l'action religieuse, l'Union catholique ne fait pas de politique proprement dite, pas de politique de parti.

Tous les Catholiques sont conviés et admis à faire partie de l'Union, quelles que soient leurs opinions politiques. Nous n'avons pas à chercher et à connaître ces opinions. Royalistes, impérialistes, républicains peuvent se rencontrer à l'aise dans l'Union. Ils sont là uniquement à titre de fils de l'Eglise, désireux de la servir et de la défendre, uniquement préoccupés de ce qui les rapproche.

Par suite, au dehors, ils sont libres de suivre leurs préférences politiques, de s'unir, de se grouper et de se liguer suivant ces préférences, sans oublier toutefois que, la cause religieuse primant, par son caractère spirituel et éternel, la cause strictement politique, ils doivent être prêts à des accords, à des pactes avec leurs frères Catholiques qui n'ont pas leurs opinions politiques, pour le plus grand bien des intérêts catholiques.

II. — Organisation de l'Union Catholique.

I°. — Membres de l'Union.

L'union étant ainsi reconnue nécessaire, comment la réaliser?

D'abord *entre qui se fera-t-elle? Qui composera l'Union catholique?* L'idéal rêvé serait qu'elle comptât tous les Catholiques; mais, d'une part la réalité des choses nous force à restreindre nos ambitions, et d'autre part la nature du but à atteindre, c'est-à-dire

la défense et la propagande religieuses, nous oblige à compter d'abord sur un petit nombre.

Le terme de nos efforts doit bien être d'unir tous les Catholiques dans une même pensée d'amour et de fidélité pour Dieu et pour l'Église, mais nous ne pouvons pas espérer y arriver tout d'un coup. La masse a besoin d'être entraînée ; elle doit subir une influence. Qui l'entraînera ? Qui exercera sur elle une influence au point de vue catholique ? Ce sera **une élite.**

Pourquoi une élite ?

C'est une loi de l'histoire que toute lutte sociale, politique ou religieuse, s'engage d'abord entre deux groupes extrêmes, deux avant-gardes, deux élites si l'on veut, entre lesquels flotte une multitude indécise, allant de l'un à l'autre, leur portant, suivant les circonstances, l'appui ou l'obstacle de son nombre et de sa force, et dont l'appoint décide de la victoire définitive.

La lutte dans laquelle nous, Catholiques, nous sommes engagés à l'heure présente dans notre pays ne fait pas exception à cette loi de l'histoire. Entre les Catholiques vaillants marchant sous les ordres du chef de l'Eglise et cette avant-garde de destruction qu'est la Franc-Maçonnerie, il y a une multitude hésitante, indécise, aussi difficile à compter qu'à maintenir, susceptible de se donner au premier venu, capable cependant de se laisser entraîner du côté du bien quand on a trouvé le moyen de l'émouvoir. On sait ce qu'en ont

fait aujourd'hui la persécution religieuse, les faveurs du pouvoir, les séductions de toutes sortes.

Il s'agit de reconquérir cette multitude. Nous n'avons pas le droit de nous en désintéresser. Nous ne sommes pas faits pour pleurer sur des ruines. « Les hommes n'ont le droit de pleurer, a dit un de nos grand publicistes (1), que s'ils ne peuvent plus combattre. » Nous devons agir.

Nous l'avons déjà dit, le prêtre seul n'y suffira pas.

L'état des esprits mettant un obstacle à son action, ses rapports avec les fidèles ne pouvant être ni assez fréquents ni assez suivis, le prêtre n'agira sur la masse que s'il est entouré de quelques hommes sérieux, estimés, sympathiques et, à cause de cela, capables d'avoir de l'influence. Par eux et avec eux, il atteindra le reste.

Ces hommes seront, dans chaque paroisse, **l'élite des vrais Catholiques**, des Catholiques généreux, inébranlables dans leurs convictions et prêts à se mettre au service des intérêts de l'Église, toutes les fois que celle-ci le demandera, ou tout au moins toutes les fois que leurs ressources d'intelligence, de fortune et de loisirs le leur permettront.

Cette **élite exercera son influence** de deux manières : par son exemple et par son action.

D'abord **par son exemple** ; c'est pour cela qu'elle doit être l'élite de la vertu et composée de vrais chrétiens. Il peut se faire que, au début, cette élite n'existe

(1) M. Et. Lamy.

pas ; il faudra se contenter d'hommes de moindre valeur, avec la pensée de les rendre meilleurs : leur perfectionnement sera le premier but de l'Union.

L'élite est appelée à exercer aussi son influence **par l'action** mise au service de la cause religieuse, comme il a été dit plus haut ; c'est pour cela qu'elle comprendra des hommes *capables d'agir*, grâce aux ressources que leur assurent, soit leur situation, soit leurs loisirs, soit leur fortune, soit leurs connaissances ; des hommes *désireux d'agir*, c'est-à-dire désireux de faire quelque bien pour la cause de l'Eglise (1).

II°. — *Groupements de l'élite.*

L'élite se groupera dans le diocèse, dans le canton et même dans la paroisse. Considérée dans la paroisse, elle sera l'**Union paroissiale** ; considérée dans le

(1) En certains diocèses, on a cru devoir faire entrer les femmes dans l'*Union catholique*. Il n'est venu à personne la pensée de les exclure de l'Action catholique ; le bien qu'elles font est trop évident pour que l'on puisse envisager la pensée de renoncer à leur concours. Mais il me semble que, pour l'œuvre de défense et de propagande entreprise par l'*Union*, il vaut mieux les laisser en dehors des cadres, sachant bien qu'elles seront les premières à pousser au combat leurs maris, leurs fils et leurs frères, les premières à les aider de leur générosité et de leur exemple. Je ne condamnerais pas pour cela l'existence d'un Comité de femmes à côté du Comité d'hommes pour les œuvres qui sont du ressort de l'apostolat féminin.

Nous avons vu plus haut comment peut se faire ce groupement des forces que l'apostolat féminin apporte au service de l'Action catholique.

diocèse, elle sera l'**Union diocésaine**, faite de la réunion de toutes les Unions paroissiales ; dans le canton elle sera l'**Union cantonale**. Partout elle sera l'**Union catholique**, c'est-à-dire *le groupement des Catholiques d'action autour de leurs prêtres et de leur évêque*, groupement d'autant plus fort qu'il sera ainsi hiérarchisé de la paroisse au diocèse et qu'il sera tout entier maintenu sous l'autorité du chef du diocèse.

L'Union catholique, considérée dans la paroisse, dans le canton ou dans le diocèse, comporte partout deux sortes de groupements : l'*Union proprement dite*, et, à sa tête, le **Comité**, qui constitue une élite plus restreinte.

Le *Comité* est composé d'un petit nombre de membres : ce sont les plus actifs, les plus influents, les plus capables d'atteindre le but de l'Union ou d'entraîner les autres à le réaliser.

Dans la paroisse, le *Comité catholique* comprendra autant de membres qu'il sera nécessaire et possible d'en trouver, pour qu'il exerce une action véritable : 4 ou 5 par 1.000 habitants semble être le minimum.

Le *Comité catholique cantonal* sera composé de deux ou trois délégués de chacun des Comités paroissiaux du canton.

Dans le diocèse, le Comité central est le **Bureau diocésain**.

Le Comité est partout l'âme de l'Union ; c'est autour de lui que se groupent, à titre d'*adhérents*, tous les autres membres.

Rien qu'à l'énoncé de ces groupements, il est facile de voir qu'un diocèse bien organisé comprendra une *Union catholique* ainsi constituée : A la base, dans chaque paroisse, une *Union paroissiale* et un *Comité paroissial* ; au-dessus, des *Unions cantonales* composées des Unions paroissiales, avec un *Comité cantonal* pour centre ; au sommet, une Fédération de toutes les Unions cantonales dirigée par un *Bureau diocésain*.

Comment faut-il s'y prendre pour organiser ces UNIONS *et ces* COMITÉS ?

Si nous consultons ce qui s'est fait dans les divers diocèses, nous constaterons qu'une double méthode a été employée.

Dans certains diocèses on a fait un appel général aux Catholiques, on leur a demandé de s'unir ou de se grouper dans le diocèse, dans le canton et dans la paroisse, de manière à former l'Union catholique.

Celle-ci se trouvait constituée par le fait des adhésions qu'on lui apportait. Les adhérents de chaque paroisse formaient l'*Union paroissiale*.

Dans chaque *Union paroissiale* on a établi ensuite un Conseil qui en fut le Comité.

Dans d'autres diocèses, le Curé groupe autour de lui, parmi les meilleurs Catholiques de la paroisse, une élite très restreinte ; cette élite forme le *Comité*

catholique de la paroisse. C'est à ce Comité qu'il appartient de s'agréger de nombreux adhérents, parmi les Catholiques actifs et déclarés de la paroisse, pour constituer avec eux l'Union paroissiale.

Les deux méthodes, on le voit, aboutissent au même résultat.

La seconde a nos préférences.

C'est celle que le cardinal Merry del Val avait recommandée, dès 1907, dans sa lettre à l'archevêque de Paris, exprimant le désir que, pour commencer, les Catholiques s'organisent d'abord en Comités paroissiaux, à nombre relativement restreint, autour desquels viendraient plus tard se former des groupements adhérents.

III° — Centre des groupements.

Quel doit être le centre de tous ces groupements unions et comités? Évidemment c'est le **prêtre**. Ce ne serait pas répondre à la pensée du Pape et des Évêques que de les constituer entre laïques seuls. Puisqu'il s'agit de s'unir sur le terrain religieux, et de travailler à une action religieuse, c'est autour du **prêtre** que les fidèles doivent se serrer.

C'est autour de l'Évêque que se constitue l'Union diocésaine ; et le Bureau diocésain qui dirige cette union est lui-même sous la direction du chef du Diocèse.

L'Union cantonale et le Comité cantonal se groupent autour du Curé-doyen, qui en est le président. L'Union

paroissiale et le Comité paroissial ont pour chef le Curé de chaque paroisse.

On le voit, cette organisation est modelée sur la distribution hiérarchique du clergé du diocèse : Comité central autour de l'Évêque pour diriger et activer le travail, entretenir l'unité, et fournir les renseignements et les informations ; autour du Curé-doyen, le Comité cantonal, ayant action et impulsion sur les paroisses suffragantes ; autour de chaque Curé, le Comité paroissial, pour centraliser et mettre en œuvre les efforts de tous les paroissiens inscrits à l'Union (1).

Tels sont ce que j'oserai appeler les rouages de notre organisation catholique. Ils n'offrent pas, à proprement parler, quelque chose de nouveau, ils ne sont qu'une mise en œuvres d'éléments déjà existants. Cette organisation tire sa beauté et sa force de la constitution même de l'Église. Son efficacité viendra de l'usage qu'on saura en faire.

Mais il importe de remarquer qu'une Union vraiment forte n'est pas faite simplement du nombre de ses adhérents, elle dépend surtout de la **coordination de ses éléments.**

(1) Quand je parle du Curé comme chef du Comité paroissial, je n'ai pas l'intention de laisser les Vicaires en dehors de l'organisation catholique. Il va sans dire qu'ils sont naturellement appelés à faire partie du Comité catholique, pour y apporter le concours de leur zèle et de leurs lumières, pour y aider ou même pour y suppléer, à l'occasion, leurs Curés.

A ce point de vue l'*Union catholique*, telle qu'elle vient d'être décrite, avec ses Comités paroissiaux, cantonaux et diocésains, bien disciplinés, rattachés les uns aux autres hiérarchiquement, semble posséder tout ce qu'il faut pour être forte.

Pour que cette coordination des efforts ait lieu au sein de nos comités, il importe que des relations s'établissent des uns aux autres : relations d'*attraction* et d'*impulsion*.

Quelle force aurait un diocèse dans lequel un *Bureau diocésain* bien constitué, sous l'autorité de l'Évêque, transmettrait une direction continue aux Comités cantonaux, puis, par l'intermédiaire de ceux-ci, aux Comités paroissiaux, pour donner à toutes les œuvres de la paroisse et du canton la vitalité, l'appui et les ressources dont elles ont besoin !

Quelle autorité apporterait à son tour au Bureau diocésain la collaboration de tous les Comités paroissiaux ou cantonaux, si ceux-ci voulaient bien se mettre en relations constantes avec lui !

Quelle force serait, contre nos adversaires, cette union bien organisée de Catholiques résolus, actifs et disciplinés, groupés autour de leurs prêtres et de leurs évêques, collaborant avec eux à la défense des intérêts les plus graves, et prêts à marcher courageusement sur un signe de leurs chefs !

Imaginez tous les diocèses de France ainsi organisés, les Unions diocésaines ainsi contituées partout, tous les Catholiques qui les composent agissant de concert,

sur un appel des Évêques et du Pape, qui pourrait leur résister ? Est-ce rêver que de supposer cette organisation réalisée ? Non, certainement ; puisqu'elle se tente partout aujourd'hui, il nous suffit de le vouloir pour arriver au succès. Malheur à ceux qui, par leur inertie ou leur mauvaise volonté, empêcheraient ce beau mouvement d'aboutir !

CHAPITRE IV

LA VIE DANS L'UNION

Il ne suffit pas, pour faire une organisation forte et féconde, de créer de beaux cadres, il faut que l'organisme fonctionne.

Tout organisme qui n'agit pas, s'atrophie. Si, sur bien des points, les *Unions catholiques* n'ont pas encore donné les résultats qu'on en attendait, c'est qu'on n'a pas su les faire agir.

On ne les a pas fait agir, parce qu'on n'en voyait pas assez clairement la raison d'être. Elles existent, ne l'oublions pas, pour aider à la conservation de la foi et de la vie religieuse par les Œuvres ; elles existent pour la défense des droits et des intérêts catholiques : c'est pour cette fin qu'elles doivent fonctionner.

De ce principe il découle qu'une *Union catholique* doit commencer par **se faire du bien à elle-même.**

C'est déjà un premier avantage que de permettre à des Catholiques de se grouper. Ils prennent connaissance de leur nombre, de leur force et de leurs devoirs. Cela leur donne l'occasion de se concerter et le moyen de se faire respecter. Dans un temps où

un si grand nombre sont victimes du respect humain, réunir les Catholiques, c'est les rendre forts contre eux-mêmes et contre les autres.

Mais l'*Union* doit aussi leur faire du bien personnellement. Elle doit christianiser ses membres, les rendre plus forts dans l'accomplissement de leurs devoirs personnels et dans la défense de leur vie religieuse. Nous l'avons dit, leur première influence doit venir de leur exemple.

C'est pour avoir trop oublié ce point de vue que certains Comités ont été mal composés, et qu'on n'a pas su y faire œuvre utile.

C'est pour n'y avoir pas assez songé que certains Présidents de Comité ont cru plus facile, et même plus avantageux parfois, pour une œuvre, d'y travailler seuls, en dehors des membres de leur Comité.

A supposer que cet avantage existe parfois, on en sacrifie un autre plus considérable peut-être, qui est de **former les membres du Comité**, en les initiant aux Œuvres catholiques, et en leur faisant exercer l'apostolat. Ce n'est pas le prêtre qui a le plus besoin du concours des laïques, ce sont les laïques surtout qui ont besoin du prêtre, et c'est pour eux que nous travaillons.

Cette préoccupation de former les membres d'un Comité ou d'une Union peut résoudre une des principales difficultés opposées à notre organisation.

On s'est trouvé parfois embarrassé pour convoquer les membres d'une *Union paroissiale*, d'une *Union*

cantonale : on prétextait ne pas savoir comment les occuper et les intéresser. Qu'on leur fasse du bien par une causerie, par une conférence. C'est un objet tout trouvé pour une réunion, et l'un des moyens les plus efficaces de les faire agir.

La même chose doit se dire des *Comités*.

Mais l'Union catholique étant instituée surtout pour l'Action, sa vie et son influence doivent être extérieures.

Deux organismes principaux contribuent à cette vie : l'un, le **Bureau diocésain**, l'entretient ; l'autre, le **Congrès annuel,** la manifeste.

Les autres organismes : **Comités, Unions, Congrès cantonaux,** etc., la transmettent et lui font porter des fruits.

I° — LE BUREAU DIOCÉSAIN.

a) Son rôle.

Pour faire bien comprendre le rôle du Bureau diocésain, je me permettrai de me citer moi-même et de reproduire ici ce que j'écrivais en 1908, en créant le Bureau Diocésain de Vannes, au lendemain d'un de nos Congrès.

« Tous ceux qui ont pris part au Congrès ont remarqué l'admirable sève de vie catholique qui, grâce à Dieu, circule encore chez nous et qui y produit l'éminente variété de nos œuvres. Pour quelques-uns,

l'exposé de ces œuvres a été une révélation, pour tous elle a été une espérance et un encouragement.

« Mais, dans votre admiration, vous n'avez eu garde de vous cacher à vous-mêmes les imperfections de notre Action catholique, et de vous en dissimuler les côtés faibles. Il y a encore, chez nous, malgré la multiplicité de nos œuvres, de grandes lacunes que font mieux ressortir des besoins nouveaux, et nous sentons tous qu'il y a beaucoup à faire.

« D'autre part, vous n'avez pas pu n'être pas frappés aussi du manque de **cohésion** et d'**union** de toutes nos œuvres, même les plus florissantes, et plusieurs d'entre vous se sont demandé si l'isolement et l'émiettement des forces ne constituaient pas pour elles un danger prochain. Vous avez constaté parfois, comme Nous, qu'un défaut de direction empêchait les plus belles initiatives de produire tout leur fruit, qu'un défaut d'entente ou même simplement de relation avec des œuvres voisines paralysait l'effort d'une entreprise particulière ; vous avez regretté même que telle ou telle œuvre de moindre importance absorbât, sans profit réel, les ressources de la charité catholique.

« Vous avez surtout constaté que ce qui manque le plus à l'action des catholiques, c'est moins le zèle et la bonne volonté que le **savoir-faire** : on ne connaît pas assez les Œuvres, on ne sait pas leur fonctionnement, on ignore à quelles sources on peut se renseigner, on n'est pas au courant des méthodes employées ou des résultats qu'elles donnent ; on voudrait faire

du bien, mais on ne sait pas assez comment il se réalise ; on sent autour de soi des âmes d'apôtres, on ne sait pas les utiliser.

« Nous attendons de Notre Bureau diocésain qu'il remédie à ces défectuosités et qu'il assure la perfection de nos œuvres.

« Il doit être pour toutes ces œuvres un **modérateur** et un conseiller, un **centre d'attraction** vers lequel elles viendront chercher la lumière et les moyens d'action, et un **centre d'impulsion** qui leur communiquera la vie ou l'y entretiendra.

« Le Bureau diocésain n'aura pas pour mission de s'ingérer dans les œuvres et de les diriger : chaque œuvre relève immédiatement de son directeur ou du comité qui en assume la charge. Le Bureau diocésain n'a pas à leur imposer des méthodes uniformes, qui risqueraient de détruire l'esprit d'initiative, si nécessaire à leur succès. Il respectera l'autonomie de chacune et s'appliquera à lui garder l'indépendance que lui a accordée l'autorité diocésaine.

« Après avoir dressé un état complet et exact des œuvres du diocèse, le Bureau diocésain aura surtout pour mission :

« De les aider et de **les soutenir** d'abord par des moyens surnaturels, comme l'appel à la prière et au sacrifice, les retraites de directeurs d'œuvres, etc., et de leur procurer ensuite des renseignements utiles, des conseils pratiques et des concours dévoués, soit en répondant aux questions qu'on voudra bien lui

soumettre, soit en mettant à la disposition des hommes et femmes d'œuvres, les publications qui leur rendront service, soit en leur envoyant un délégué chargé de résoudre, sur place, les difficultés qui peuvent se présenter, ou d'examiner l'opportunité d'œuvres nouvelles. Nous espérons que la charité des fidèles lui permettra d'accorder aux œuvres même un appui financier.

« Le Bureau diocésain aura aussi pour mission de créer ou **de promouvoir les œuvres nouvelles** que les besoins du temps ou du pays sembleront réclamer, soit qu'il suscite des dévouements nouveaux, soit qu'il encourage des initiatives généreuses.

« Le Bureau diocésain s'appliquera surtout à **établir** entre toutes les œuvres, comme entre tous les directeurs, des **liens et des relations** qui rendront leur action plus certaine et plus fructueuse. Il les groupera à cet effet, et il les réunira fréquemment dans des congrès cantonaux ou régionaux, où seront spécialement discutés les intérêts de la région.

« Le Bureau diocésain se tiendra en même temps lui-même en relations continues avec les diverses œuvres du diocèse et avec les paroisses. A cette fin, il aidera à la création de comités paroissiaux ou au moins cantonaux. Ces comités paroissiaux ou cantonaux, constitués sous la présidence du Curé seront dans la paroisse ou dans le canton les correspondants du Bureau diocésain, ses points d'appui et ses centres d'activité. A son exemple et sous sa direction générale, ils seront chargés d'aider et de fortifier toutes les

œuvres de la paroisse ou du canton, sans jamais se substituer à aucune d'entre elles.

« Ainsi compris, le Bureau diocésain deviendra donc une sorte d'**Office central des œuvres diocésaines**, un centre d'action catholique attirant à lui toutes les bonnes volontés et leur communiquant une impulsion intense et continue. Il sera, chez nous, la réalisation du programme donné par Léon XIII : « *In unum colligere catholicas vires et collectas dirigere ;* réunir en un faisceau les forces catholiques et en diriger l'action. »

« Jamais le besoin de s'unir et de s'associer ne s'est fait tant sentir aux Catholiques qui souffrent, en ce moment, de l'individualisme du siècle dernier. Il est temps de réagir et de mettre enfin en pratique ce principe si évident : l'union fait la force.

« Mais l'union ne peut se faire que sous une **autorité**.

« A Notre Bureau diocésain, constitué comme Nous l'avons dit, il faudra donc une autorité.

« Cette autorité lui viendra de l'évêque qui, seul, dans le diocèse, a qualité pour diriger les Œuvres catholiques, et qui, dans le Bureau diocésain, délègue son autorité au président, quand il ne préside pas lui-même.

« Déléguée ou exercée directement, l'autorité de l'évêque donnera à toutes nos œuvres un caractère officiel qui les recommandera à la charité des fidèles, et en fera les organismes autorisés de l'Action catholique chez nous. »

b) Sa Constitution.

Voici comment un Bureau diocésain peut être constitué dans ses grandes lignes :

Il comprendra **deux sortes de membres :** des membres *titulaires* et des membres *correspondants.*

Les membres titulaires sont les membres actifs du Bureau diocésain. Ils seront choisis, parmi les ecclésiastiques et les laïques possédant une compétence générale dans le domaine des Œuvres, ou ayant du moins une compétence particulière dans telle ou telle œuvre.

Les membres correspondants sont tous les amis des Œuvres qui voudront bien entrer en relation avec le Bureau diocésain, pour lui indiquer les œuvres à fonder ou à soutenir dans une région, et lui fournir tous les renseignements utiles à sa mission. Il est à désirer que *chaque canton ait au moins un représentant*, chargé de correspondre régulièrement avec le Bureau diocésain.

Le Bureau comprend **cinq sections** répondant aux diverses catégories d'œuvres, utiles et possibles dans le diocèse.

a) La section des *œuvres de foi et de piété* : confréries, congrégations, tiers-ordres, pèlerinages, œuvres eucharistiques, etc.

b) La section des œuvres d'*enseignement et d'éducation :* catéchismes, catéchistes volontaires, écoles, patronages d'écoliers, etc.

c) La section des *œuvres postscolaires* : jeunesse catholique, patronages, sociétés musicales, de gymnastique, etc.

d) La section des *œuvres de propagande* : presse, bulletin paroissial, semaine religieuse, conférences, bibliothèques, tracts, etc.

e) La section des *œuvres charitables et sociales* : conférences Saint-Vincent de Paul, œuvres de charité, mutualités, syndicats, caisses rurales, etc.

Une sixième section, dite du contentieux, complètera le Bureau diocésain.

Chacune des sections se réunit une fois par mois, pour traiter des affaires qui sont de son ressort. Un procès-verbal de chaque réunion est fait par le secrétaire.

Le Bureau diocésain se réunit deux ou trois fois fois par an, sous la présidence de l'évêque. A l'une de ces réunions, on invitera toutes les personnes qui s'intéressent aux Œuvres catholiques ; cette réunion sera le **Congrès annuel diocésain.**

Une *commission permanente* du Bureau diocésain est chargée de l'expédition des affaires courantes et de la solution des cas urgents.

C'est à elle que toute la correspondance est adressée, et c'est elle qui renvoie les diverses affaires à la commission compétente. Elle juge les divers conflits qui peuvent s'élever entre les œuvres. Elle fixe le programme des réunions du Bureau diocésain.

Elle provoque et organise les congrès cantonaux ou

régionaux, elle aide à la création des comités paroissiaux.

Aucune œuvre catholique nouvelle ne peut être fondée dans le diocèse, sans que le Bureau diocésain en ait été informé et y ait donné son approbation.

Celles qui refuseraient de se soumettre à cette formalité ne seraient pas considérées par l'évêque comme œuvres diocésaines.

II° — LES CONGRÈS DIOCÉSAINS

a) Leur utilité.

Jamais il ne fut plus nécessaire aux Catholiques de s'assembler en Congrès. La persécution qui les frappe menacerait de disperser leurs œuvres elles-mêmes, s'ils ne se concertaient pas sur les moyens de les sauver et de les développer. L'isolement, d'ailleurs, a toujours été le grand ennemi de toutes les bonnes volontés et le principe de tous les découragements. Au contraire, c'est dans l'union et l'entente que les efforts se multiplient et produisent des merveilles.

Il nous suffirait, à nous Français, de nous rappeler quelles forces les Catholiques allemands puisent dans leurs Congrès annuels, pour favoriser et implanter chez nous cette féconde institution.

Longtemps il fut de mode, dans certains milieux, de médire des Congrès. Voulant y trouver ce qui ne peut s'y rencontrer, le remède à tous les maux, on ne

manquait pas d'alléguer contre eux leur prétendue inefficacité.

Mais la pratique et l'expérience ont fait justice de ces attaques peu raisonnées. Les Congrès sont entrés dans nos mœurs, parce qu'ils répondent non seulement aux préoccupations de notre temps, mais aussi au besoin universel qu'a tout être intelligent de s'entendre avec ses semblables, de leur communiquer ses idées et de profiter des siennes.

Un Congrès, en effet, n'est pas une assemblée parlementaire, chargée de faire des lois ou des décrets ; on n'y discute que pour s'éclairer mutuellement et jamais pour imposer sa volonté. Encore moins, est-ce une sorte de Concile, chargé de défendre la doctrine et de régler la discipline de l'Église. C'est un échange d'idées à répandre ; c'est une étude d'œuvres à réaliser ; c'est une mise en commun d'expériences faites et de lumières acquises.

Le Congressiste ne vient pas chercher au Congrès des résolutions arrêtées, des décisions qu'il n'aura plus qu'à appliquer. Il vient bien plutôt échauffer son zèle au contact des âmes ardentes et généreuses qui exposent simplement le résultat de leurs efforts ; il vient éclairer son intelligence à la lumière des autres, pour profiter de leur expérience, quand l'occasion lui en sera donnée.

Ainsi compris, un Congrès a toujours son efficacité.

Sans doute, nous, Catholiques, nous avons, pour nous diriger, une autorité suprême qui semble devoir

nous dispenser des Congrès. La nécessité d'obéir qui s'impose à nous peut paraître rendre nos discussions inutiles. Personne ne pourrait le soutenir raisonnablement.

Nous ne nous assemblons pas en Congrès pour savoir ce que nous devons croire, pas même pour savoir ce que nous devons pratiquer individuellement, en vue d'atteindre notre fin. Les enseignements de l'Église ici nous suffisent et font l'unité entre nous tous : *in necessariis unitas*.

Nous nous assemblons, parce que l'Église abandonne beaucoup de choses à l'initiative de ses enfants ; elle leur laisse, en particulier, le droit de s'entendre entre eux, pour pratiquer les actes qui constituent la vie extérieure du Catholique.

Il ne suffit pas, en effet, au Catholique de travailler à son salut individuel : personne n'est catholique pour lui seul. Il ne suffit pas de l'être dans sa vie intime : extérieurement même, le Catholique se doit à la gloire de Dieu, à la défense de la sainte Église et au bien de ses semblables.

Pour remplir efficacement cette triple fonction, le Catholique a besoin de n'être pas isolé ; il lui faut s'associer à d'autres.

Il n'y a que les Saints qui aient trouvé, dans le prestige et les grâces de leurs seules vertus, assez de forces pour glorifier Dieu, défendre et servir l'Église, et combler l'humanité de bienfaits. Dans l'ordre habituel des choses, c'est en se groupant, en s'organisant

que les Catholiques réussiront à donner à Dieu, à l'Église et aux autres ce qu'ils leur doivent.

b) Leurs réunions.

L'expérience qui a déjà été faite des Congrès diocésains permet de leur assigner certaines règles qui sont de nature à les rendre plus profitables.

On y tient généralement trois sortes de réunions, des cérémonies religieuses, des séances d'études et des séances générales.

Les **cérémonies religieuses** sont le moyen d'intéresser le plus de monde au Congrès ; la foule y assiste qui ne pourrait pas autrement y prendre part. Elles sont le moyen de faire prier pour le succès du Congrès, ce dont tout vrai Catholique reconnaîtra l'importance.

La solennité particulière donnée à l'ouverture ou à la clôture peut constituer une de ces manifestations religieuses, nécessaires aujourd'hui pour entretenir ou même réveiller la foi dans certains milieux, pour combattre le respect humain, ou pour affirmer la vitalité catholique d'une ville ou d'un diocèse. Certains Congrès clôturés par une procession eucharistique, à laquelle les hommes seuls prenaient part, ont reçu de ce chef un éclat et une efficacité que rien autre n'aurait pu leur donner.

Les **séances d'études** sont la partie essentielle du Congrès. C'est là que s'échangent les idées et que se fait le travail fructueux.

Mais, pour atteindre ce résultat, ces séances d'études ont profit à n'être pas composées d'un trop grand nombre d'auditeurs. Elles doivent être réservées à une élite, susceptible de s'intéresser à la discussion sinon d'y prendre part.

Le programme doit en être soigneusement préparé. Que les questions à traiter n'y soient pas trop nombreuses ! C'est l'écueil des Congrès de vouloir tout aborder à la fois.

Chaque question doit y être proposée à la discussion de l'assemblée dans un rapport *très succinct :* la longueur des rapports est un autre écueil des Congrès. Si on pouvait, en quelques lignes, résumer à l'avance les principales idées du rapporteur et les conclusions auxquelles il veut aboutir, ce résumé distribué aux Congressistes faciliterait beaucoup leur attention, et permettrait plus d'ordre dans la discussion.

Cet ordre est indispensable, et en ce point le rôle du président est aussi difficile que délicat à remplir. Mais c'est de lui que dépend le succès de la délibération.

Les **séances générales** sont l'apparât du Congrès. Elles sont nécessaires, pour la formation de beaucoup d'auditeurs qui ne peuvent pas prendre part aux séances d'études.

Le succès dépend des Conférenciers qui s'y font entendre et de l'opportunité des questions traitées par eux. L'auditoire généralement bien disposé facilite leur tâche.

L'orateur de Congrès tend à devenir une spécialité. Il ne faut pas en médire, il y a pour lui une mission à remplir, près de la masse catholique qu'il faut réconforter de plus en plus en l'éclairant.

L'une des préoccupations des organisateurs des Congrès doit être de faire profiter les auditeurs des séances publiques des études faites dans les séances privées, soit par la lecture de quelques-uns des rapports, soit surtout par la lecture d'un procès-verbal de ces séances. C'est de la formation catholique à deux degrés, et c'est une œuvre nécessaire.

IIIe — LES COMITÉS

Deux choses constituent la vie de tous nos *Comités* et de toutes nos *Unions*, quoique à des degrés différents : l'**étude** et l'**action** ; l'*étude* du bien à faire autour de soi, l'étude des œuvres à réaliser et des moyens les plus aptes à les créer et à les soutenir ; l'*action* qui, par le dévouement et le savoir faire, utilise les connaissances acquises. L'une ne peut se séparer de l'autre : l'action sans l'étude mène aux catastrophes et aux insuccès ; l'étude sans l'action est stérile pour le bien. Pour chaque œuvre, il faut unir les deux choses. A tous nos *Comités* et à toutes nos *Unions*, il faut donc un programme d'étude et d'action.

I° Le Comité paroissial.

Que peut faire un Comité paroissial?

En le déterminant, nous dirons par là même **ce qu'il doit étudier**, puisque l'étude, avons-nous dit, doit toujours précéder l'action.

Beaucoup se plaignent de ne pas savoir comment occuper leurs *Comités paroissiaux*. Il serait plus vrai de dire qu'ils sont gênés par l'abondance des matières, et par la difficulté de choisir celles qui s'imposent par leur nécessité ou leur urgence.

Un *Comité paroissial* a pour objet tout ce en quoi des laïques zélés et éclairés peuvent aider le prêtre, pour la conservation et la conquête des âmes, et pour la défense des intérêts religieux. C'est dire que toutes les sollicitudes du prêtre peuvent être partagées par un Comité catholique. Suivant le mot du cardinal Andrieu, « le Comité sera comme l'œil et le bras du curé. » Il aura d'abord pour mission de l'aider à connaître ses brebis, comme le bon pasteur doit les connaître. Les membres du Comité signaleront à leur curé (sans jamais sortir de ce qui est d'ordre public), ceux des ses paroissiens qui réclament le plus ses sollicitudes, les enfants non baptisés dans les grandes villes, les enfants privés d'instruction religieuse et abandonnés au point de vue spirituel ; les situations irrégulières à restaurer, les pauvres à soulager, les malades exposés à mourir sans aucune religion, etc.

Le Comité aura ensuite pour mission de promouvoir

et de soutenir, sous la direction du clergé, toutes les œuvres d'intérêt religieux, scolaire, charitable et social, qui doivent contribuer à la rénovation ou à la conservation de la paroisse.

Ici surtout le champ est illimité.

En voici un programme.

I° Œuvres religieuses.

La sanctification du dimanche : l'assistance à la messe et aux vêpres.

Le chant ecclésiastique.

La messe sur semaine. Messe d'hommes et d'enfants. La communion pascale. La communion fréquente. Adoration du très Saint-Sacrement. Congrès et manifestations eucharistiques. Pèlerinages.

Retraites et missions paroissiales. Retraites fermées.

Tiers-Ordres, Confréries, Congrégations, Associations pieuses.

La sanctification de la famille.

Les Œuvres catholiques recommandées par le Pape ou l'Évêque : Propagation de la Foi, Sainte-Enfance, Saint-François de Sales, etc.

II° Œuvres d'enseignement.

Écoles libres : Fondation, entretien, soutien, défense. Recrutement des maîtres et maîtresses. Inspection, concours, certificat d'études libres. Amicales d'anciens élèves.

Écoles publiques : Surveillance. Associations de pères de famille.

Écoles ménagères : cours professionnels.

Catéchisme : Recrutement des enfants, des catéchistes volontaires. Formation religieuse et pédagogique des catéchistes. Surveillance des enfants à l'église. Catéchismes de persévérance.

Vocations sacerdotales. Œuvre des Séminaires.

III° Œuvres complémentaires de l'école.

Patronages d'écoliers le jeudi et le dimanche.

Patronages de jeunes gens et de jeunes filles.

Tir. Gymnastique. Foot-Ball. Préparation militaire. Musique et Chorale.

Œuvres de Jeunesse. Association catholique de la Jeunesse française.

Cercles d'études. Cours d'adultes. Pèlerinages. Manifestations. Concours.

IV° Œuvres d'apostolat et de propagande.

Congrès cantonaux d'œuvres. Ligues et Comités. Lutte contre la Franc-Maçonnerie.

La diffusion de la bonne presse : Comités et porteurs. Journaux. Tracts. Affiches.

Semaine religieuse et *Bulletin* paroissial.

Mauvaise presse : Enquêtes et démarches personnelles.

Conférences avec ou sans projections. Salles paroissiales.

Bibliothèques populaires.

Lutte contre la licence des rues : Affiches, étalages, publications obscènes.

Messes et retraites des conscrits. Correspondances avec les jeunes gens sous les drapeaux.

Étude et défense de la langue et des usages locaux ; théâtre populaire.

V° Œuvres charitables.

Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Bureaux de charité. Visite des malades. Vestiaires des pauvres, des premiers communiants. Fourneaux économiques.

VI° Œuvres sociales.

Intérêts matériels de la population. Protection des industriels, commerçants, fournisseurs et ouvriers catholiques. Protection du petit commerce. Ligue des acheteurs : fermeture des magasins le dimanche. Secrétariat du peuple. Bureaux de placement.

La lutte contre l'alcoolisme.

La lutte contre l'émigration.

Syndicats professionnels. Caisses rurales. Mutuelles-Bétail et Incendie. Mutualités familiales, professionnelles. Caisses dotales.

Coopératives de production et de vente des produits agricoles.

Habitations à bon marché. Jardins ouvriers. Le bien de famille insaisissable.

Application des lois sur l'assistance aux vieillards, l'assistance médicale, les accidents de travail. Hygiène. Dispensaires.

Industries locales.

Les Retraites ouvrières et paysannes.

Ce programme n'est pas donné ici avec la pensée que nos Comités pourront étudier toutes ces œuvres, et encore moins les soutenir, mais pour répondre péremptoirement à ceux qui allèguent la difficulté d'occuper les séances de leurs *Comités*, et aussi pour permettre aux Comités divers de travailler, de choisir, dans le vaste champ des œuvres, celles qui sont les plus utiles à leur paroisse.

Il n'est pas une paroisse, si petite soit-elle, où ne doivent exister quelques-unes de ces œuvres ; il n'en est pas une où le prêtre ne puisse trouver quelques Catholiques pour l'aider à les faire prospérer.

Comme nous l'avons déjà dit, ce programme est à la fois un *programme d'étude* et un *programme d'action*.

Les différentes œuvres seront étudiées dans leur objet, dans leur méthode, dans leur opportunité et dans l'application à la Paroisse. Souvent l'étude d'une œuvre supposera l'étude préalable d'une question d'ordre plus général. Il sera impossible, par exemple, d'intéresser les membres d'un Comité à l'Œuvre du Denier du Culte, s'ils ne connaissent pas la situation que nous a faite la Séparation.

Ces œuvres seront ensuite réalisées dans la paroisse, lorsque le Curé le jugera à propos, et avec le concours des auxiliaires qu'il trouvera, soit dans le Comité, soit en dehors.

Pour porter ses fruits, le Comité doit avoir ses **réunions très régulièrement**. Une réunion par mois ne semble pas exagérée.

Cette réunion se tiendra le plus souvent sans apparat ni solennité ; le mieux est de lui donner la forme d'une causerie, dans laquelle chacun émet son avis en toute liberté et simplicité. Mais elle doit être très bien préparée par le président ; l'ordre du jour en sera communiqué à l'avance.

L'influence d'un *Comité paroissial* doit parfois s'exercer en dehors de la paroisse. Elément de l'*Union diocésaine*, il peut à ce titre concourir au bien général du diocèse. C'est pour lui conserver et lui faciliter ce rôle que, tous les trois mois, le *Bureau diocésain* propose des questions à résoudre à chaque Comité paroissial. L'ensemble des réponses obtenues permet au *Bureau diocésain* de donner ensuite une direction générale.

Par une réciprocité de procédés, le *Comité paroissial* pose lui-même des questions et demande des renseignements au *Bureau diocésain*. Les réponses de ce dernier contribuent à mettre de l'unité dans la marche de l'*Union Catholique*, en même temps qu'elles excitent le zèle des divers Comités.

Qui ne voit quel travail fécond peut résulter de cette

collaboration ; quel bien immense peut se faire dans chaque paroisse, et, par l'union de toutes, dans tout le Diocèse ?

II° Le Comité cantonal.

Le *Comité cantonal* complète l'œuvre des Comités paroissiaux.

On peut être tenté de croire son action inutile, là où les Comités paroissiaux fonctionnent bien. Il n'en est rien.

Parmi les œuvres à étudier par le Comité paroissial, il en est beaucoup qui peuvent intéresser tout le canton ou toute la région ; il en est qui ne seront réalisables que par le concours de plusieurs paroisses : telles sont, entre autres, les œuvres économiques et sociales, les œuvres d'apostolat et de propagande, certaines œuvres protectrices de l'enfance, comme les Associations de Pères de famille, etc.

Le *Comité cantonal*, comme le Comité paroissial, étudie ces œuvres, et il s'en fait le promoteur et le soutien.

Deux autres fonctions lui incombent particulièrement : 1° Il doit relier les *Comités paroissiaux* au *Bureau diocésain :* il envoie des délégués aux réunions trimestrielles de ce *Bureau*, et aux séances du *Congrès annuel ;* son Secrétaire est chargé de correspondre avec le *Secrétaire général des Œuvres.*

2° Il doit être le centre de l'Union cantonale.

C'est le Comité cantonal qui doit organiser les grands mouvements et les grandes réunions des Unions paroissiales.

C'est lui qui prépare les *Congrès cantonaux.*

Ce rapide aperçu suffit à dire quelle doit être la vie du *Comité cantonal.*

Moins actif en apparence que le *Comité paroissial*, parce que ses réunions ne peuvent pas être aussi fréquentes, il a cependant une action plus étendue.

On peut dire que de lui dépend toute la vie de l'*Union diocésaine.*

Il serait à désirer que le *Comité cantonal* se réunît une fois par trimestre : l'une de ces réunions serait le *Congrès cantonal.*

Il doit du moins exister une *Permanence* du *Comité cantonal* pour maintenir les relations entre les *Comités paroissiaux* et le *Bureau diocésain.* Le Curé-Doyen et le Secrétaire du Comité peuvent assurer cette permanence, mais il leur sera avantageux de s'adjoindre un ou deux membres pris au chef-lieu du Doyenné, pour constituer avec eux le *Secrétariat cantonal*, centre d'informations et de renseignements pour tout le canton.

IV° — LES UNIONS PAROISSIALES ET CANTONALES

C'est par le fonctionnement des *Comités* que se manifestera surtout la vie de l'*Union catholique.* Mais les *Unions paroissiales* et *cantonales* doivent elles aussi

avoir leur vie propre. Il faut que ces *Unions* agissent sous peine de se dissoudre.

En quoi et comment agiront-elles ?

1° L'*Union paroissiale* et l'*Union cantonale* fourniront des **recrues aux diverses œuvres.** C'est parmi les membres de l'*Union* qu'on trouvera les principaux membres des Associations étudiées et fondées par les *Comités :* Associations de Pères de famille, Confréries, Sociétés de toutes sortes. Il y aura toujours avantage à recourir à eux pour établir une œuvre, à la leur faire connaître et apprécier ; ils lui donneront une base plus solide.

Partout, la vie de l'Union gagnera à ce que ses membres soient divisés en sections correspondant aux différentes œuvres. C'est ainsi qu'une section pourrait s'intéresser plus spécialement aux *Œuvres de piété,* comme les Confréries ; une autre s'intéresserait aux *Œuvres de jeunesse ;* une troisième, aux *Œuvres sociales,* Mutualités, Caisses rurales, etc.

Il est nécessaire que, partout aujourd'hui, il y ait une section des *Œuvres scolaires,* composée de *Pères de famille* surtout.

C'est par cette subdivision de ses éléments que toute Union paroissiale augmentera son activité, et deviendra vraiment féconde ; c'est par là qu'elle sera la vie des Œuvres, et qu'elle leur donnera leur unité.

2° Les *Unions paroissiales* seront **l'élément principal des grandes manifestations de foi,** des

grands mouvements religieux dans une paroisse, dans une région ; leurs membres sont tout désignés pour organiser des protestations, des pétitions, des propagandes de toutes sortes. Un Curé-Doyen dans le canton, un Curé dans la paroisse, doivent savoir les utiliser et les mettre en avant, toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Les deux institutions qui manifestent le plus, en les développant, la vie des *Unions paroissiales* et *cantonales*, ce sont les *Journées paroissiales* ou *cantonales* et les *Congrès cantonaux.*

A. Les **Journées paroissiales** ou **cantonales** sont des manifestations religieuses mobilisant, soit au centre de la paroisse, soit au chef-lieu de canton, toutes les forces catholiques de la paroisse ou du canton. Ce sont les circonstances, les besoins des populations qui fixent le choix entre la *Journée paroissiale* ou la *Journée cantonale* : il peut se faire que telle ou telle paroisse ait plus besoin qu'une autre d'être remuée et impressionnée, comme il arrive aussi que tel centre soit plus favorable que d'autres à une manifestation religieuse. Ce sont les Comités qui en décident.

La *Journée, paroissiale* ou *cantonale*, doit intéresser la foule, à la différence du *Congrès* qui ne s'adresse qu'à l'élite.

C'est pour cela que les *Journées catholiques* doivent se faire de préférence un dimanche ou un jour de fête.

Ces *Journées* peuvent avoir différentes formes : nos pardons bretons en sont l'une des plus anciennes et des meilleures, à condition qu'on leur conserve leur caractère exclusivement religieux.

Les **Journées eucharistiques** sont appelées aussi à faire le plus grand bien : mélange de piété et d'étude, elles participent à la fois des *Congrès* et des manifestations religieuses. Elles s'organisent très facilement. Mais il faut avoir soin d'y faire une très grande place à la dévotion proprement dite, par la Communion, l'assistance à la Sainte Messe, et l'Adoration sous forme de l'Heure sainte.

D'autres *Journées* peuvent avoir pour objet des réunions spéciales d'hommes, de jeunes gens, de mères chrétiennes, de ligueuses, d'enfants de Marie, de corporations et de professions diverses, etc.

Toutes ces réunions seront des manifestations de la vie religieuse ; elles l'attesteront en même temps qu'elles la développeront.

B. Les **Congrès cantonaux** diffèrent des *Journées*, en ce qu'ils sont des réunions où on délibère plutôt que des manifestations religieuses.

Ils s'adressent à une élite : aux membres des *Comités paroissiaux* d'abord, puis à tous les membres des *Unions paroissiales*.

Le *Congrès cantonal* doit se tenir de préférence un jour sur semaine, pour que les prêtres puissent plus facilement y prendre part.

L'idéal serait que ce *Congrès* eût lieu tous les ans, dans le même canton ; on peut d'ailleurs en porter le siège successivement dans les diverses paroisses du doyenné.

Les *Congrès cantonaux* sont susceptibles d'une assez grande variété d'organisation et de programme. C'est au *Comité cantonal* qu'il appartient de régler l'un et l'autre.

Vu l'expérience faite, on aura peut-être profit à connaître les avis ci-dessous donnés dans le diocèse de Vannes.

I. — Préparation des Congrès cantonaux.

Le Congrès cantonal doit être préparé par le Comité cantonal ; celui-ci se réunit à cet effet deux mois avant l'époque fixée par Monseigneur pour le Congrès. C'est lui qui en choisit le lieu, et qui en fait ensuite le programme.

Le **lieu** du Congrès n'est pas nécessairement le chef-lieu de canton ; il est bon de varier. Mais toute paroisse n'offre pas les facilités voulues pour la tenue d'un Congrès cantonal. Il faut qu'on puisse y trouver une salle contenant environ 200 personnes. Les écoles libres peuvent être utilisées pour cette réunion, à défaut d'autre local.

Une autre salle est nécessaire pour le banquet, s'il doit y en avoir un.

Le **banquet** n'est pas indispensable, mais il est très désirable. Il épargne aux congressistes la préoccupation du repas de midi, il empêche bien des abus, et l'ex-

périence a montré qu'il donne satisfaction à tout le monde.

Il faut y éviter le luxe et la dépense. Presque partout on peut organiser ce repas pris en commun pour une cotisation de 1 fr. 50 à 2 francs. Il ne faudrait pas dépasser ce chiffre.

Il sera bon que le nombre des convives soit connu la veille du Congrès, et qu'on refuse impitoyablement quiconque n'aura pas été inscrit à l'avance : c'est le moyen d'empêcher les retardataires. Dans chaque paroisse, l'un des membres du Comité paroissial reçoit les inscriptions, et le prix de la cotisation. Une carte est donnée à chaque convive, qui la remettra à l'entrée de la salle.

Les organisateurs du banquet doivent prévoir les toasts et en régler le sujet et l'ordre.

L'attention du Comité cantonal doit surtout se porter sur le **programme** du Congrès.

Le Congrès aura toujours deux parties : 1° des cérémonies religieuses ; 2° des séances d'études.

Les *cérémonies religieuses* consisteront dans une messe basse, avec chant du *Veni Creator*, célébrée vers 9 h. ou 9 h. 1/2, et dans un salut du Très Saint-Sacrement, à la fin de la journée. On invite à ces cérémonies les personnes de la paroisse qui ne prennent pas part au Congrès : il faut intéresser tout le monde à cette œuvre, et demander aux âmes pieuses le concours de leurs prières.

Les *séances d'études* sont plus difficiles à régler. Le programme en sera indiqué d'abord par les besoins du canton : c'est en cela que le Comité pourra fournir d'utiles renseignements.

Il faut prendre garde d'aborder un trop grand nombre de questions dans un seul Congrès. Deux questions suffisent pour chaque séance d'études.

La situation de l'Union catholique dans le canton, avec ses comités et ses œuvres, peut fournir l'objet principal de la première séance ; l'étude spéciale d'une œuvre de piété ou de défense religieuse suffirait à compléter le programme de la matinée.

A la séance de l'après-midi, il vaut mieux étudier des œuvres d'intérêt général, parce qu'il est plus facile d'en suivre l'exposé, et qu'une assistance plus nombreuse peut être invitée à cette réunion. Là où le local le permet, on y invitera les dames, surtout les membres des Ligues féminines.

Les questions à étudier dans cette séance sont les suivantes : les *écoles*, les *œuvres postscolaires*, la *presse*, l'*alcoolisme*, l'*émigration*, etc., ou tout autre sujet intéressant spécialement la région. On peut y aborder l'étude des œuvres sociales proprement dites : *caisses rurales*, *syndicats agricoles*, *mutualités*, etc. Mais il ne faudrait pas donner à cette étude un caractère purement économique : un congrès cantonal est avant tout un congrès catholique. Dans la rédaction du programme, il ne faut pas l'oublier.

Le programme ainsi établi sera communiqué à M. le Directeur des Œuvres et soumis à son approbation ; il sera ensuite envoyé à tous ceux qu'on veut inviter au Congrès.

Les **invitations** sont faites par chaque Curé ou Recteur pour sa paroisse. Une invitation générale pour chaque paroisse sera faite d'abord à l'église, de façon à

n'exclure personne ; mais il sera bon d'insister près des membres dont la présence est désirable.

Il faut éviter de faire des invitations trop nombreuses : c'est la qualité plus que le nombre des Congressistes qui est à rechercher.

Un Congrès a pour but de réchauffer le zèle des hommes d'action du canton, c'est donc à ceux-là surtout que doivent aller les invitations. Si quelques autres sont susceptibles de devenir des hommes d'action, l'assistance à un Congrès peut leur faire du bien. Tous doivent être capables de tirer profit des discussions, c'est-à-dire d'y trouver un enseignement et une formation catholiques.

Le Congrès n'est pas une de ces manifestations de foi religieuse dans lesquelles le nombre est un élément considérable. Ce caractère appartient aux *journées paroissiales* ou *cantonales ;* mais il ne convient pas aux Congrès : ceux-ci ne sont destinés qu'à la formation de l'élite.

Les plus profitables des Congrès seraient certainement ceux auxquels prendraient part exclusivement les membres des Comités paroissiaux, si l'on était assuré de leur présence ; car il faut aussi prendre garde que le nombre des absents ne réduise trop l'importance du Congrès.

Dans quelques cantons, on s'est bien trouvé du système qui consiste à appeler aux séances du matin les membres des Comités exclusivement, et à inviter aux séances de l'après-midi tous les adhérents qui constituent les Unions paroissiales.

II. — Tenue des Congrès cantonaux.

Les séances du Congrès sont présidées par Monseigneur ou par son représentant. A ses côtés prennent place sur l'**estrade** le Curé du canton et les notabilités laïques.

Il est à désirer que les congressistes capables d'animer la discussion restent dans la salle, où leur parole rendra plus de services que s'ils étaient sur l'estrade.

Car le Congrès doit être avant tout une **causerie**, une discussion.

Les discours proprement dits doivent en être bannis. Tout au plus la séance du soir pourrait-elle se terminer par une conférence, si l'on a à sa disposition un conférencier de talent, et si l'auditoire le demande.

Chaque sujet d'étude prévu au programme doit être exposé dans un **rapport** *très court*, que le Comité cantonal aura eu soin de demander soit à un ecclésiastique du canton, soit (ce qui est souvent préférable) à un laïque.

Ce rapport devra se borner à un exposé de l'œuvre dans le Canton, ou dans telle ou telle paroisse, à un compte-rendu de ses progrès ou de ses insuccès, avec l'indication des causes des uns et des autres ; il se terminera par un aperçu des perfectionnements à apporter. Toute théorie sur l'œuvre doit être écartée et réservée pour la discussion, s'il y a lieu.

Après la lecture du rapport, le président ouvre la **discussion** ; on doit respecter l'ordre qu'il lui convient de suivre, et on ne peut passer d'une question à une autre sans son autorisation. L'ordre dans la discussion en assure la clarté et le succès.

Tout le monde peut prendre part à la discussion. Il serait bon que dans les *Comités paroissiaux* on eût préparé cette discussion, en mettant tels ou tels membres en mesure de la suivre et d'y avoir un rôle actif.

Les **ecclésiastiques** seront nécessairement obligés d'y intervenir le plus souvent : ce sera le meilleur moyen d'y entraîner les laïques peu habitués à prendre la parole en public. Mais les ecclésiastiques ont plusieurs précautions à observer ici :

1. Ils doivent laisser la parole aux *laïques* toutes les fois que ceux-ci sont disposés à parler ; il faut même les y encourager.

2. Ils ne doivent pas soulever d'objections qui seraient en contradiction avec le but qu'on veut obtenir du Congrès : le Congrès est moins pour eux que pour les laïques. Ils doivent toujours être préoccupés de la formation à donner aux Congressistes.

A cause de cela, ils ne rempliront que très rarement le rôle de l'*Avocat du diable ;* s'ils le font exceptionnellement, ils veilleront bien à ce que personne ne se méprenne sur leurs intentions. Une telle méprise pourrait avoir des conséquences funestes et nuire aux résultats attendus du Congrès.

Ces précautions sont faciles à prendre pour quiconque se rend compte de la raison d'être de ces Congrès et de leur très grande importance.

Cette importance n'est niée par personne. Il suffirait, pour la constater, de voir la satisfaction qu'en ont éprouvée et les avantages qu'en ont remportés tous ceux qui ont déjà pris part à nos Congrès cantonaux. Ils peuvent devenir de plus en plus, avec la grâce de Dieu, un puissant moyen d'*Action catholique.*

Le fonctionnement de l'Union catholique, tel qu'il vient d'être décrit, produira-t-il certainement l'effet qu'on en attend, c'est-à-dire la restauration de l'esprit chrétien dans nos paroisses et finalement le triomphe de l'Église dans notre pays ?

Nul ne le sait que Dieu. Mais il nous est permis de l'espérer.

En tout cas, nous sommes sûrs qu'aucun effort fait pour Dieu n'est un effort perdu. En toutes choses nous ne pouvons prétendre à être que des instruments de la Providence ; notre ambition doit se borner à ne pas être des instruments trop imparfaits pour être utilisés par Dieu. Le succès dépend de Lui.

Déjà il est facile de voir quel bien l'organisation catholique décrite plus haut fait au milieu de nous. Elle développe la virilité chrétienne et l'esprit d'apostolat. Ceux qui prennent part à nos Congrès cantonaux se sentent ensuite plus forts et plus généreux ; ils prennent conscience de leurs devoirs ; ils connaissent mieux leurs responsabilités, et ils savent mieux à quoi appliquer leur énergie. Les réunions de nos *Comités* et de nos *Congrès* cimentent l'union entre les prêtres et les fidèles. Personne ne peut nier qu'un grand nombre d'œuvres ne soient redevables de leur fondation et de leur développement à nos *Congrès*.

C'est un résultat qui doit nous consoler, et nous permettre d'espérer que, lorsqu'on aura triomphé de certaines lenteurs ou apathies, de certaines défiances de soi-même ou des autres, le succès sera prêt d'être complet.

Mais prenons garde : en toute organisation, il faut savoir être patient, car il faut laisser aux organismes le temps de s'accommoder au milieu, comme il faut laisser aux tempéraments le temps de s'acclimater.

On ne doit pas compter sur le succès immédiat et visible. Ce que nous faisons est nouveau ; les ouvriers de notre œuvre n'y sont pas préparés, ils n'ont pas encore le sens social, ni même le sens catholique, assez développé ; ils ne voient pas tous clairement où l'on veut les conduire ; ils n'ont pas assez conscience de leur force et de l'appui qu'ils peuvent donner aux prêtres. Ceux-ci n'ont pas assez mesuré tout ce qu'ils ont à attendre de leurs fidèles, ils sont encore tentés de croire souvent que leur concours ne leur est ni nécessaire ni utile. Quand, d'une part, les laïques se diront que, en faisant du bien, on fait toujours œuvre utile, et quand, d'autre part, les prêtres reconnaîtront que, si le concours de leurs fidèles ne leur est pas toujours nécessaire à eux-mêmes, il est toujours très profitable à ceux qui le prêtent, l'union des efforts sera plus étroite et plus persévérante.

Ce sera le gage d'un succès que la grâce de Dieu achèvera et que sa Providence couronnera du mérite de la charité et de l'obéissance.

TROISIÈME PARTIE

LES PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTION

LES PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTION

CHAPITRE PREMIER

LA DÉFENSE DE LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE

Plusieurs fois, au cours des pages précédentes, nous avons donné comme motif à l'Action Catholique la guerre faite à l'Eglise dans ses chefs. Nous avons constaté l'évidente préoccupation de nos ennemis de **diminuer l'influence des ministres de Dieu** et de les séparer ainsi des fidèles. Car, comme nous l'avons dit encore, cette guerre faite au Pape, aux Evêques et aux Prêtres est en réalité dirigée contre les âmes ; c'est elle qui fait le plus de victimes et cause le plus de ruines.

C'était indiquer l'un des terrains sur lesquels il importe le plus aux Catholiques de se défendre. S'ils laissaient ébranler ou diminuer le respect qu'on doit à la *hiérarchie ecclésiastique*, c'en serait bientôt fait de l'autorité de l'Eglise et de sa divine influence.

Les Catholiques d'action ont donc le devoir de lut-

ter généreusement pour défendre, dans ses représentants, le sacerdoce de Jésus-Christ.

Ils doivent le défendre d'abord dans le premier d'entre eux, dans le Souverain Pontife.

I. — AU SERVICE DU PAPE

Comme on ne peut pas être, ni même se dire catholique, sans avoir pour le Pape un respect absolu et plein de soumission et une affection tout filiale, il n'est pas un homme d'Action Catholique qui ne comprenne que son premier devoir est de **se mettre au service du Pape** : 1° pour l'honorer et le faire honorer en toutes circonstances ; 2° pour lui obéir en toutes choses ; 3° pour le défendre par tous les moyens en son pouvoir. C'est ainsi un triple service qu'exige du Catholique d'action sa fidélité au Pape, un service d'honneur, un service de respectueuse obéissance, et un service d'affectueuse sollicitude.

Le **service d'honneur** consistera à donner au Souverain Pontife tous les hommages que réclament sa dignité de Vicaire de Jésus-Christ et son titre de Souverain. L'homme de l'Action Catholique ne manquera jamais une occasion d'exalter la personne du Souverain Pontife, et de prendre part aux manifestations que pourra susciter la piété filiale des Catholiques. En toute circonstance favorable, il rappellera les

Droits du Pape à la souveraineté temporelle ; il soutiendra ses divines prérogatives et son indépendance.

Il travaillera à le faire connaître ; pour cela, il prendra connaissance lui-même de ses enseignements et il s'en nourrira ; il lira et fera lire ses Encycliques, ses Lettres, ses discours. Il fera aimer ce qu'aime le Pape, et condamner ce qu'il condamne. Il proscrira les journaux qui l'attaquent ou le critiquent ; il lui suffira, pour s'en interdire la lecture, de savoir que ces journaux ont des sympathies pour les doctrines réprouvées par le Saint-Siège. Il cherchera en tout à se rapprocher de la pensée du Pape.

Il créera autour de lui une atmosphère de sympathie affectueuse pour le Souverain Pontife, parmi les siens et parmi tous ceux qui dépendent de lui. Chez lui et en lui on sentira que le Pape est le maître aimé et vénéré auquel tous doivent rendre hommage.

Le **service de respectueuse obéissance** que fera près du Pape l'homme de l'Action Catholique procède autant de l'amour que du respect. Le Pape est Docteur et Souverain : à ces titres il a droit à l'obéissance et au respect ; mais il est Père aussi, et cela lui donne droit à l'affection.

Pie X le disait tout récemment (1) : « Le Pape est le gardien du dogme et de la morale ; il est le dépositaire des principes qui rendent vertueuses les fa-

(1) Discours aux prêtres de l'*Union Apostolique*, 18 nov. 1912.

milles, grandes les nations, saintes les âmes ; il est le conseil des princes et des peuples ; il est le chef sous lequel nul ne se sent tyrannisé, parce qu'il représente Dieu lui-même ; il est le père par excellence, qui réunit en lui tout ce qu'il peut y avoir d'aimant, de tendre et de divin. »

Autour de nous, hélas ! cette autorité du Pape, souveraine et paternelle tout à la fois, n'est pas toujours reconnue. Beaucoup distinguent, dans l'autorité du Pape, le Chef du Docteur, limitant les droits de l'un ou de l'autre ; d'autres voudraient restreindre son droit d'enseigner aux seules vérités définies, comme si ce n'était pas anéantir ce droit, en le rendant inutile ; certains ne veulent lui reconnaître de puissance qu'en matière doctrinale, et non en matière de discipline ou de direction, comme s'il n'était pas le Chef et le Souverain d'une Société qui ne peut vivre que par un gouvernement. Cela crée, au vrai Catholique, le devoir de faire valoir en tout et partout les droits du Souverain Pontife.

Pie X, dans le discours cité plus haut, a dit comment certains méconnaissent cette autorité tout en se vantant d'aimer le Pape. Qu'on médite ces paroles, elles seront une règle à appliquer autour de nous :

« Comment doit-on aimer le Pape ? Non par des paroles seulement, mais par des actes, et avec sincérité. *Non verbo neque lingua, sed opere et veritate.* Quand on aime quelqu'un, on cherche à se conformer en tout à ses pensées, à exécuter ses volontés et à in-

terpréter ses désirs. Et si Notre-Seigneur Jésus-Christ disait de lui-même : *Si quis diligit me, sermonem meum servabit*, ainsi pour montrer notre amour au Pape il est nécessaire de lui obéir.

« Et c'est pourquoi, quand on aime le Pape, on ne s'arrête pas à discuter sur ce qu'il conseille ou exige, à chercher jusqu'où va le devoir rigoureux de l'obéissance, et à marquer la limite de cette obligation. Quand on aime le Pape, on n'objecte pas qu'il n'a point parlé assez clairement, comme s'il était obligé de redire directement à l'oreille de chacun sa volonté clairement exprimée tant de fois, non seulement de vive voix, mais par des lettres et d'autres documents publics ; on ne met pas en doute ses ordres, sous le facile prétexte de qui ne veut pas obéir, qu'ils n'émanent pas effectivement de lui, mais de son entourage ! On ne limite pas le champ où il peut et doit exercer sa volonté ; on n'oppose pas à l'autorité du Pape celle d'autres personnes, si doctes soient-elles, qui diffèrent d'avis avec le Pape. D'ailleurs, quelle que soit leur science, la sainteté leur fait défaut, car il ne saurait y avoir de sainteté là où il y a dissentiment avec le Pape. »

Ces paroles dictent leur devoir à tout vrai Catholique. Peut-on les admettre et hésiter encore à faire ce que le Pape demande, par exemple, quand il recommande l'Union des Catholiques sur le terrain religieux, quand il rappelle qu'on doit donner aux Œuvres un caractère nettement catholique ?

Le troisième **service**, que j'ai dit être **d'affectueuse sollicitude** pour le Pape, portera le Catholique d'action à prendre en toutes manières la défense du Souverain Pontife.

Après lui avoir obéi lui-même, comme le Pape le demande, il tâchera d'obtenir cette obéissance de tous ceux qui sont dans sa maison ou dans son entourage ; il ne permettra jamais qu'on critique les actes du Pape en sa présence, qu'on discute ses directions, ou qu'on censure ses décisions. Il répondra, s'il le peut, aux attaques des ennemis de la Papauté. Il sera en tout et partout le soldat défendant son Chef, avec le plus héroïque dévouement, s'il le faut.

Sa sollicitude pour le Pape lui rappellera que les fils ont le devoir de *nourrir leur Père*, et il se fera un devoir d'apporter au *Denier de Saint-Pierre* sa généreuse contribution.

« Le Pape, dirons-nous avec un éminent orateur, compatit à nos infortunes, nous compatirons aux siennes ; il nous aime, nous l'aimerons ; il lutte pour nous en s'exposant aux injures et aux coups, nous lutterons pour lui, prêts pour protéger son indépendance et sa majesté à braver tous les dangers.

« Lui aussi connaît l'humiliation ; il a été dépossédé avant nous, il est chaque jour insulté plus que nous. Nous ne laisserons pas notre Père seul sur la croix ; nous nous serrerons tendrement autour de lui ; les cris de notre amour couvriront les cris farouches de la haine (1). »

(1) P. Janvier.

II. — LES ÉVÊQUES ET LES PRÊTRES

Les Catholiques doivent maintenir le sacerdoce à la place d'honneur que son divin Fondateur lui a donnée ; ils doivent lui conserver la considération et le respect dus à son autorité et aux grâces dont il est le dépositaire, ils doivent lui garder la confiance qu'exige sa mission surnaturelle sur les âmes.

Pour lutter efficacement sur ce terrain, les Catholiques se rendront bien compte d'abord de **la guerre faite** par l'impiété contemporaine **aux évêques et aux prêtres**, et ils se donneront à eux-mêmes, dans une conviction qui sera communicative, les sentiments de respect et de confiance qui doivent animer tout vrai Catholique pour les ministres de Dieu.

Le prestige de la dignité épiscopale est une des choses que nos ennemis supportent le moins ; et l'une de leurs plus grandes préoccupations semble avoir été de **le ruiner** dans l'esprit de nos religieuses populations. Ç'a été l'une des conséquences de la Séparation les plus directement voulues par eux ; à ce point qu'ils ne reculent pas devant cette situation ridicule qui consiste à ignorer jusqu'à l'existence des évêques.

Ils avaient *imaginé de nous faire une société religieuse* dans laquelle les fidèles auraient suffi à s'ad-

ministrer eux-mêmes, *sans recourir à l'évêque* pour autre chose que pour lui donner connaissance de leurs décisions ; tout au plus lui eussent-ils demandé les prêtres qu'il leur aurait plu d'accepter. L'évêque devait si peu compter dans l'institution des *Associations cultuelles* que, dans toute la législation qui l'établit, on a trouvé le moyen de ne pas même le nommer une seule fois. Tentative insensée dont on se fût épargné le ridicule si l'on avait connu l'histoire de l'Église ! car ce n'est pas la première fois que l'on s'essaie à ébranler la hiérarchie de l'Église et l'autorité de ses évêques ; toujours la tentative échoua, mais jamais elle n'échoua si misérablement.

C'est en vain que, pour couvrir leur défaite, ces mêmes hommes aveuglés ont imaginé, depuis, d'exalter l'autorité de l'évêque, en cherchant à le détacher du Souverain Pontife, comme si le Souverain Pontife n'était pas aussi nécessaire à l'évêque que l'évêque l'est aux prêtres. Avec quelle joie l'enfer et le monde eussent salué la défection d'un seul évêque, si elle s'était produite ! Mais jamais l'indivisible unité de l'Église ne s'est mieux montrée ; jamais les évêques n'ont mieux fait comprendre que leur autorité ne leur vient que de Dieu, qui la leur a communiquée ; jamais ils ne lui ont donné plus de force qu'en affirmant son étroite union avec l'autorité du Souverain Pontife. C'est la loi de l'Église, d'ailleurs ; la persécution qui affermit les cœurs, éclaire les esprits, elle met la vérité dans tout son jour.

Les autres moyens ne leur ont pas mieux réussi.

Ils avaient cru atteindre leur but, en *dépouillant l'évêque des avantages* que les sociétés chrétiennes lui avaient donnés, pour honorer sa dignité. Successivement, nous les avons vus retirer aux évêques le rôle et la place que la confiance de leurs concitoyens leur avait donnés pendant longtemps, dans les conseils de la nation et dans la direction de l'enseignement, les honneurs que les peuples civilisés accordent à tous ceux qui remplissent un service public, et jusqu'à la considération qu'ils ne refusent pas au dernier de ceux qui se dépensent au bien des autres.

Dans un temps où le bien-être et l'argent tiennent lieu de tant de choses, ils ont cru que la pauvreté achèverait de ruiner le prestige de l'épiscopat catholique. Ils l'ont chassé des palais qui étaient un hommage à la dignité de l'Église. Ils lui ont enlevé les ressources dont l'avait doté la charité des fidèles, espérant que, quand l'Évêque serait mis au rang des simples citoyens, c'en serait bientôt fait de son prestige et de sa dignité.

Ils se sont grossièrement trompés ; le plus beau titre de gloire d'un évêque est d'être le successeur de ces pauvres pêcheurs de Galilée qui furent les Apôtres. S'il est réduit à la pauvreté, cela l'empêche d'oublier combien fut miséricordieuse à son endroit la Providence divine, qui voulut bien un jour venir le prendre dans l'humble condition où sa naissance l'avait placé, pour en faire un des princes de son Église.

Car il est prince, prince peut-être sans palais, sans richesse, mais il est réellement prince de par Dieu ; il est le premier en dignité, après le Vicaire de Jésus-Christ, dans l'ordre qui relie les chrétiens à Dieu.

Sa dignité n'est pas de la terre, elle est divine dans son principe.

Avant d'en faire un pauvre et un méconnu, on avait imaginé de faire de l'évêque *un fonctionnaire*, et c'est peut-être pour le punir de s'y être refusé qu'on a sévi contre lui. C'était se méprendre sur sa dignité. Quelque dévoué qu'il soit à tous les intérêts de la patrie, quelque estime qu'il puisse avoir pour tous ceux qui remplissent dignement une fonction publique, l'évêque est avant tout au service de Celui qui a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde ». Il n'est et il ne peut être que l'homme de Dieu : « *Tu homo Dei* (1). » Il n'est chargé que des choses de Dieu. « *Omnis Pontifex constituitur in iis quæ sunt ad Deum* (2). » Nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ : *Pro Christo legatione fungimur* (3) ».

Il est dans les desseins de Dieu que l'évêque ait des auxiliaires, ce sont **les prêtres** ; mais, quoiqu'ils soient de droit divin dans l'Eglise, ils ne sont pas des auxiliaires indépendants. Leurs pouvoirs ne s'exercent que sous la dépendance de l'évêque.

Ils sont d'ailleurs les intermédiaires entre les évêques

(1) Tim. VI, 7. — (2) Heb. V, 1. — (3) 2 Cor. II, 20.

et le peuple, et complètent magnifiquement cette incomparable unité de l'Église, en vertu de laquelle tout descend, lumières, pouvoirs, privilèges, tout descend du pape à l'évêque, de l'évêque aux prêtres, des prêtres aux fidèles ; cet indissoluble lien qui saisit toutes les âmes, les groupe autour des prêtres, puis avec les prêtres autour de l'évêque, avec les évêques autour du Pape, et en fait cette société des esprits et des cœurs, en échange perpétuel d'obéissance et de commandement, de grâces et de dévouement, de bénédiction et de fidélité.

C'est pour cela que, voulant détruire cette force et cette autorité, les ennemis de l'Église **ne séparent pas le prêtre de l'Evêque dans leur haine et dans leurs persécutions.**

La guerre faite aux prêtres paraît même plus violente parce qu'elle est plus directe et plus fréquemment renouvelée.

C'est le même esprit qui l'inspire et qui la propage.

Cette guerre existe-t-elle chez nous ?

Nos populations sont encore fidèles, en grande majorité, à leurs glorieuses traditions. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir le respect dont elles entourent le prêtre dans la plupart de nos paroisses, la confiance qu'elles lui témoignent, les sacrifices qu'elles s'imposent pour lui venir en aide. Il est encore, dans nos régions, le confident partout recherché, le conseiller toujours écouté, la grande autorité sociale du pays.

Mais ce prestige même lui vaut des **inimitiés terribles**. Certains hommes ne le supportent pas : attaquer ce prestige, l'amoindrir, le tuer, semble être toute leur vie. Pendant que les politiciens s'acharnent contre lui pour le dépouiller de ses biens, dans le monde qui l'entoure on cherche à lui *ravir la considération* dont il jouit. On veut ainsi détacher du prêtre le peuple qui jusqu'ici l'a aimé et a reconnu ses services.

On essaie de discréditer sa vertu, pour empêcher de voir en lui l'homme de Dieu qu'il est ; on essaie de discréditer son savoir, pour diminuer l'autorité de ses enseignements ; on essaie de discréditer ses intentions, pour ramener sa mission à une vulgaire préoccupation d'intérêts humains.

C'est pour cette œuvre de destruction que semble avoir été créée une *presse sectaire et impie*, habile à dissimuler sa faiblesse sous la violence de ses injures, plus habile encore à se cacher sous le voile de l'anonyme et sous le couvert des insinuations perfides. Cette presse vit de l'outrage et de la calomnie ; elle est la digne continuatrice de l'homme qui osait dire à ses disciples : « Mentez, mentez toujours ; il en restera bien quelque chose ».

Cette presse fait invasion chez nous ; il faut la signaler comme le plus terrible ennemi de la foi. On la reconnaît aux attaques qu'elle ne cesse de lancer contre les prêtres. Nous en reparlerons.

Le journal impie a des colporteurs de toutes sortes. Les plus dangereux sont ceux qui propagent partout sa *haine anticléricale*. On les rencontre dans toutes les réunions, dans toutes les assemblées, jusqu'au milieu des affaires ; on les trouve au cours des voyages, aux tables des auberges, aux fêtes des villages. Leurs conversations n'ont pas d'autre objet que le prêtre. Le nom du prêtre les irrite, comme s'il provoquait le remords ; son souvenir les fait blasphémer, comme s'il était une malédiction attachée à leur passé ; tous ses actes sont prétextes à injures et à outrages : on dirait l'homme de Satan toujours en face de l'homme de Dieu.

Quelques-uns d'entre eux osent se dire catholiques ! Ils ne le sont pas. La première marque du Catholique est le respect du sacerdoce de Jésus-Christ. Leur bouche ment quand elle ose affirmer qu'elle sépare Jésus-Christ de ses prêtres. C'est à ceux-ci que Jésus-Christ a dit : « Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise (1). »

Quelle que soit la violence des attaques dirigées contre le prêtre, on ne doit pas en être surpris, car c'est toujous sous cette forme que commence la persécution religieuse. » Quand on veut détruire la religion, disait le B. Curé d'Ars, on commence par attaquer le prêtre. » Le prêtre incarne la religion pour le

(1) Luc, X, 16.

peuple ; il représente l'Église. Lui disparu, c'en sera bientôt fait de l'esprit religieux. « Laissez une paroisse vingt ans sans prêtre, disait encore le Curé d'Ars, on y adorera les bêtes. »

Un de nos poètes (1), pourtant peu chrétien, commentant l'œuvre de Voltaire, a pu dire :

..... On ne croit plus aux prêtres,
Mais la vertu se meurt, on ne croit plus à Dieu.

Là où le prêtre n'est plus rien, il n'y a plus de place pour la vertu, en effet, parce qu'il n'y a plus rien qui rappelle Dieu.

N'est-il pas vrai que la corruption du vice et la haine du prêtre sont deux compagnes inséparables dans certains milieux ? N'est-il pas vrai que la précocité du crime y suit la précocité de l'anticléricalisme ?

Sommes-nous destinés à voir de tels ravages se propager encore par suite de la guerre faite au clergé ? Oui, si nous ne savons pas nous défendre. Si nous laissons ébranler la confiance que nos pères ont eue dans leurs prêtres, c'en sera bientôt fini même de la France croyante et religieuse ; ce sera la faire sortir du cadre national. Dans nos meilleurs pays les fidèles deviendront comme ces êtres égarés loin de leur centre familial, et qui sont la proie facile de tous les ravisseurs.

Ce mal nous menace-t-il ? D'une part, la **violence de l'attaque** chez nos ennemis, d'autre part, la **ti-**

(1) Musset.

midité et l'hésitation d'un trop grand nombre des nôtres nous **inspirent des craintes** dont nous ne pouvons pas toujours nous défendre.

Nos craintes s'accroissent de ce fait que l'impiété trouve, pour sa campagne contre le prêtre, des **complices inconscients** dans beaucoup de Catholiques de nos jours.

Il ne serait pas impossible, dit-on, de découvrir près de nous des hommes qui prétendent concilier les pratiques religieuses avec l'aversion pour le prêtre. Nous avons peine à le croire. Mais il paraît bien cependant que plusieurs Catholiques sont assez aveugles pour se vanter de ne pas aimer le prêtre ; assez inconséquents pour s'associer à ses ennemis dans les actes de leur vie publique, leur donner leurs voix dans les élections, et ainsi se rendre complices de tous les actes antireligieux qui en résulteront.

Là où il existe, ce mal est le pire des maux. Quelle aberration ce serait de penser pouvoir être en même temps Catholique et ennemi du prêtre !

Ce que nous ne pouvons pas nous dissimuler, hélas ! c'est le désolant spectacle d'un grand nombre de **Catholiques tirant sur leurs chefs**, au moment où ceux-ci sont vaincus et meurtris. A certaines tables, dans certains salons, comme au fond des villages, les prêtres, les évêques mêmes, sont l'aliment de conversations rien moins que respectueuses et charitables ; leurs actes sont critiqués, leurs démarches sont jugées

et condamnées, leurs intentions sont suspectées, au grand scandale de ceux, grands et petits, qui sont les auditeurs de ces conversations. Ceux qui parlent ainsi ne semblent pas voir qu'ils ébranlent l'Église, en ébranlant l'autorité des prêtres, qu'ils font le jeu de nos ennemis, en ajoutant à leurs coups, et qu'ils se condamnent eux-mêmes, en passant leur vie à décrier leurs prêtres et à solliciter leur ministère. Comment ne voient-ils pas qu'ils nous mènent, sûrement et d'eux-mêmes, aux ruines que nos adversaires rêvent d'accumuler ? Comment ne sentent-ils pas que le prêtre, dépourvu aujourd'hui du prestige officiel que le peuple reconnaissait autrefois en lui, diminué à ses yeux par la persécution et par la force de ses adversaires, aurait besoin au contraire que l'affection et le dévouement de tous vinssent suppléer à ce qu'on lui a ravi ?

Si le mal n'est pas chez nous il est à nos portes. C'est assez pour que je le signale et que je demande à tous, hommes et femmes d'œuvres, d'entreprendre contre lui la croisade qui nous sauvera : croisade la plus salutaire, puisqu'il s'agit de garder le principe de l'autorité dans notre pays ; croisade la plus nécessaire à la vie de l'Église, car, si quelque chose pouvait ébranler la hiérarchie de l'Église, elle ébranlerait l'Église elle-même, dont la hiérarchie est à la fois la gloire et la force ; croisade la plus logique pour ceux qui visent à défendre l'Église, puisqu'il s'agit de ne pas détruire d'une main ce qu'ils ont édifié de l'autre.

Dois-je m'excuser, de tenir ce langage, qui peut paraître intéressé ? Je répondrai avec Bossuet : « Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, quand nous parlons de cette sorte, mais nous prêchons Jésus-Christ qui nous a établis ses ministres. » Nous ne sommes rien de nous-mêmes ; nous ne valons quelque chose que par la grâce de Dieu ; mais il y a dans le prêtre la dignité et l'autorité qui sont celles de Jésus-Christ ; pour Dieu, respectons-les et faisons-les respecter.

III. — DEVOIRS DU CATHOLIQUE VIS-A-VIS DU CLERGÉ

I° Respect et confiance.

Comment garde-t-on en soi et autour de soi, ce **respect** qui est dû au prêtre ?

En considérant souvent ce qu'est le prêtre pour le Catholique.

Puisque l'impiété contemporaine s'attache surtout à le rapetisser au niveau d'un homme vulgaire, et à restreindre le plus possible son influence, le Catholique doit, avec plus de foi que jamais, se rappeler **son vrai caractère** et **sa légitime mission**.

A l'impiété qui veut faire descendre le prêtre de son piédestal séculaire, il est inutile de dire ce qu'il est : elle ne le comprendrait pas ; elle s'est interdit le droit de s'élever au-dessus des choses humaines et terrestres.

Mais ceux du moins qui ont la foi, ceux qui veulent que la religion reste maîtresse à leurs foyers, et qu'elle leur survive dans leurs enfants, nous comprendront encore et nous croiront quand nous leur dirons ce qu'est le prêtre, ce qu'est l'évêque, le prêtre par excellence.

Car **on n'est pas catholique si on ne croit pas** au prêtre ; on n'est pas religieux si on prétend se passer de son intermédiaire.

Dans le prêtre, il y a l'homme qui ressemble à tous les autres hommes, l'homme qui a ses qualités et qui peut aussi avoir ses défauts ; mais il y a aussi le représentant de Dieu, marqué du signe de Dieu, et muni des pouvoirs de Dieu.

L'*homme* a droit à l'indulgence ; il demande à tous de n'être pas plus sévères pour lui que Dieu, qui a bien voulu associer à la faiblesse de l'humanité les sublimités de son sacerdoce.

Le *représentant de Dieu*, le ministre de Dieu a droit au respect et à l'affection.

Qu'est-ce que le prêtre ? disait le B. Curé d'Ars : « Un homme qui tient la place de Dieu. »

C'est un homme qui tient la place de Dieu pour pardonner les péchés.

C'est un homme qui tient la place de Dieu pour apporter Jésus-Christ sur la terre.

C'est un homme qui peut faire ce que la Sainte Vierge ne peut pas faire, ce que les Anges ne peuvent pas

faire ; car, dirons-nous encore avec le B. Curé d'Ars, « la Sainte Vierge ne peut pas faire descendre son divin Fils dans l'hostie ; vous auriez deux cents anges là qu'ils ne pourraient vous absoudre. Un prêtre, tant simple soit-il, le peut. » Et c'est à ce prêtre que l'on refuserait le respect et la vénération !

Non, non, on ne le peut pas, sous peine de n'être plus catholique.

C'est en vain que l'on objecterait les faiblesses de cet homme, nous répéterions : « Ne soyez pas plus sévères que Dieu. Dieu supporte bien ses faiblesses. »

Quelle que soit l'imperfection des calvaires qui représentent Dieu mort en croix, le chrétien salue et adore le Dieu qu'ils représentent. Quels que soient les défauts de ce Christ qu'est le prêtre, il suffit de savoir qu'il représente Dieu pour saluer et adorer encore.

Que s'il nous arrive de rencontrer un prêtre indigne, — (cela s'est vu ; Judas a été le premier), — rappelons-nous que Judas a été une exception ; rappelons-nous que le Collège apostolique n'en a pas été déshonoré pour cela ; rappelons-nous que l'Église et le sacerdoce ne seront pas plus déshonorés, par la personne d'un mauvais prêtre, que l'armée ne le serait par la faute d'un traître ou d'un bandit.

II. — Les Œuvres pour le Clergé.

La défense du clergé catholique, en dehors de l'action personnelle de chaque fidèle, se pratique dans

deux œuvres de première importance : l'œuvre du *Denier du Culte*, et l'œuvre des *Vocations ecclésiastiques*.

1. L'**Œuvre du Denier du Culte** a pour but de rendre au clergé les ressources temporelles dont l'a dépouillé la Séparation : les traitements dont l'Etat se déclarait redevable envers lui d'après le Concordat, les secours que l'Etat accordait autrefois aux Séminaires, aux prêtres infirmes, aux églises, etc., les revenus qu'assuraient aux paroisses les fondations pieuses que la Séparation leur a enlevées.

Nous avons dit pourquoi l'Eglise a mieux aimé accepter ces sacrifices que de laisser toucher à sa constitution. Mais ce qu'il ne faut pas se lasser de redire pour confondre davantage nos ennemis, c'est que la plupart de nos ressources nous auraient été enlevées, même dans l'hypothèse des *Associations cultuelles* : la même loi qui prévoyait ces associations décrétait la suppression des traitements, la perte pour nous des presbytères, des évêchés, des séminaires, etc., la spoliation d'un grand nombre de biens et de fondations. Il n'est donc pas vrai qu'il dépendait des Catholiques de conserver leurs biens ; il n'est pas vrai par conséquent que le *Denier du Culte* eût pu être évité.

D'ailleurs les **Catholiques ont toujours été dans l'obligation de soutenir le clergé** et de subvenir aux besoins de leurs églises. Le Catéchisme que vient de faire publier le Souverain Pontife pour

les diocèses d'Italie, donne comme 4e commandement de l'Église, celui qui « ordonne de subvenir aux nécessités de l'Église, en y contribuant selon la loi et l'usage. » Il ajoute qu'il « est ordonné de faire les offrandes établies par l'autorité ou par l'usage, pour l'exercice convenable du culte et l'honnête subsistance des ministres de Dieu. »

En beaucoup de pays catholiques, cette obligation est formellement exprimée aussi dans la liste des commandements de l'Église. Elle l'était dans nos anciens Catéchismes. Les secours que l'Etat, en France, accordait à l'Église avaient permis de moins insister sur ce devoir, mais l'obligation restait toujours pour les fidèles de contribuer à l'exercice du culte et à la subsistance du clergé, là où cela était nécessaire.

Depuis la Séparation, l'obligation n'a fait que s'étendre, en raison des nouveaux besoins de l'Eglise. Quand les évêques de France, dans leur Assemblée générale, au lendemain de la Séparation, ont rappelé aux fidèles qu'ils avaient tous le devoir de contribuer au Denier du Culte, ils ont formulé le précepte d'une manière appropriée aux nécessités présentes.

Il n'est aucun Catholique qui ne doive comprendre et admettre les *raisons de cette obligation*.

Pie X la rappelait aux Catholiques, au lendemain de la Séparation : « Si vous voulez, disait-il, dans la limite de vos forces et comme c'est votre devoir impérieux, sauver la religion de vos ancêtres des dangers qu'elle court, il est de toute nécessité que vous dé-

ployiez, dans une large mesure, vaillance et générosité. Cette générosité, vous l'aurez, Nous en sommes sûr ; et en vous montrant ainsi charitables vis-à-vis de vos ministres, vous inclinerez Dieu à se montrer de plus en plus charitable vis-à-vis de vous ».

Depuis que cette parole nous a été dite, la générosité catholique s'est affirmée magnifiquement en beaucoup de diocèses. Mais, hélas ! le devoir n'a pas été compris ainsi partout. L'avenir reste plein d'inquiétudes, à ce sujet, pour beaucoup de chefs de diocèses.

Ici encore, comme nous l'avons souvent constaté, c'est la mentalité des Catholiques qui est à faire, et c'est à cette œuvre que doivent s'appliquer de plus en plus tous ceux qui ont la noble ambition de servir l'Eglise, dans les temps malheureux que nous traversons.

2. Le service de l'Eglise oblige aussi les Catholiques à s'intéresser de plus en plus à l'**Œuvre des vocations ecclésiastiques.**

Nos ennemis avaient bien espéré que la Séparation, venant après la loi militaire, gênerait le recrutement sacerdotal. Leurs prévisions se sont réalisées en partie.

L'une des grandes douleurs de l'Eglise a été de voir s'affaiblir, jusque dans les milieux les plus chrétiens, la tradition qui attachait les familles au service des autels. Je ne veux pas dire que ce soit la condition plus précaire du Clergé qui a motivé cette diminution des vocations ecclésiastiques presque partout. Elle a

bien d'autres causes, au premier rang desquelles il faut placer la diminution du sens chrétien.

Mais, dans beaucoup de familles, on a pu être effrayé de la situation pénible faite au prêtre, et bien des cœurs maternels ont tremblé pour leurs enfants.

C'est une consolation pour tous de constater que, ce moment de panique passé, le *service des autels recommence à attirer les âmes*. Il n'a pas cessé d'être glorieux, il est peut-être plus pénible et plus dangereux que par le passé, mais il n'en est que plus désirable.

C'est au moment des grandes épreuves de la Patrie que celle-ci trouve le plus de défenseurs volontaires. Il en devait être ainsi pour l'Église.

« C'est le bon moment pour être prêtre », se disent les cœurs généreux. C'est le bon moment pour donner l'exemple du dévouement désintéressé ; c'est le bon moment pour expier et réparer les fautes de la patrie ; c'est le bon moment pour travailler au salut des âmes, puisqu'elles se perdent en si grand nombre.

Ici le devoir consiste dans une double imposition : l'impôt du sang, et l'impôt de l'aumône.

L'Impôt du sang ! L'Église le demande à tous. Pourquoi les familles riches des dons de la fortune ne comprennent-elles pas mieux qu'elles ont à le payer comme les autres ? De ce côté, il y a progrès cependant. Beaucoup d'entre elles font mieux leur devoir que par le passé : de même que leurs fils étaient au côté du Pape lorsque celui-ci était atta-

qué, la place de leurs descendants est à l'avant-garde de l'armée sacerdotale, pour lui apporter le précieux concours de leur influence, de leur éducation et de leurs ressources.

Il sera toujours vrai, comme le remarque le Concile de Trente, que Dieu choisira ses prêtres de préférence parmi les pauvres. Mais cela même donnera aux riches l'occasion d'intervenir efficacement dans cette œuvre capitale, par **l'impôt de l'aumône**. Qu'ils adoptent les enfants des pauvres, pour les vouer au sacerdoce !

Bien des Catholiques ne se rendent pas compte de ce qu'ils ont à faire. Ils doivent le savoir : il arrive souvent à l'Eglise de ne pas pouvoir, faute de ressources, accorder l'entrée de ses séminaires à tous les enfants qu'on lui présente. Elle doit en refuser parfois, la désolation dans le cœur.

C'est le rêve caressé de tous les prêtres de se susciter des successeurs : l'impossibilité de faire face à un entretien coûteux empêche ce rêve de se réaliser. Que les âmes chrétiennes aient pitié d'eux ! C'est la plus belle œuvre de charité qu'elles puissent accomplir. Il est de généreuses familles qui se font un honneur et un devoir de se charger, sans interruption, de l'entretien d'un élève du sanctuaire. Elles estiment comme une bénédiction d'avoir toujours près de Dieu un enfant qu'elles lui offrent et qui plus tard priera pour elles.

CHAPITRE II

LA PRESSE

L'histoire de l'Eglise nous apprend que la lutte contre sa doctrine a toujours été l'une des formes de la persécution religieuse. La série des hérésies inventées successivement au cours des siècles en est la preuve. L'Eglise est forte, influente, bienfaisante, par sa doctrine surtout ; en ébranlant cette doctrine on ruinerait l'édifice tout entier : c'est pour cela que nos ennemis s'y sont toujours essayés, mais toujours en vain. Le passé nous rassure pour l'avenir ; mais il ne doit pas nous empêcher de lutter, pour empêcher le naufrage de la foi au cœur d'un grand nombre.

De nos jours, le rationalisme et le modernisme livrent assaut à nos croyances. C'est le double ennemi contre lequel il faut nous défendre.

Mais ici nous devons préciser le terrain de combat, et attirer l'attention de l'homme de l'Action Catholique sur les moyens de propagande qu'emploie l'erreur.

Ces moyens sont ce qu'on appelle, d'un terme général, la *Propagande anticatholique*.

Cette propagande a pour but de faire pénétrer l'erreur partout, dans tous les milieux, pour amener suc-

cessivement toutes les générations au doute, à l'indifférence et à l'hostilité envers l'Eglise.

Les armes dont se sert cette propagande sont surtout celles que désigne ce mot pris dans son sens le plus large : *La Mauvaise Presse.*

La mauvaise presse, entendue ainsi, n'est pas seulement le mauvais journal, c'est aussi le mauvais livre répandu partout à profusion, sous prétexte d'instruire ou de distraire, sous la forme du roman corrupteur, du livre d'histoire, de littérature, de vulgarisation scientifique, de voyage, etc. Le poison revêt le charme de l'attrait ou de l'utilité, et il n'en pénètre que mieux dans tous les esprits.

Mais la *Mauvaise presse*, à proprement parler, c'est cet ensemble de *publications périodiques*, destinées à à répandre le mal à jets continus, en en renouvelant régulièrement la source.

C'est contre ce dernier ennemi que les Catholiques ont le plus besoin de se défendre aujourd'hui.

Il semble bien que personne ne puisse douter de l'importance de la question. Mais il est nécessaire que tout Catholique d'action en ait une intelligence très éclairée et très nette. Il lui suffira de se rendre compte du rôle de la presse en général et du rôle néfaste de la mauvaise presse, pour en conclure à la nécessité de donner toute son influence à une presse catholique bien organisée.

I. — ROLE DE LA PRESSE EN GÉNÉRAL

Que le journal doive exercer la plus grande **influence pour le bien ou pour le mal** personne ne saurait en douter. Cette influence il la doit à la facilité de sa diffusion qui le met à la portée de tous, et qui le fait pénétrer partout, dans la rue, dans les chemins de fer, dans le salon, dans l'atelier, dans les champs, etc. ; à son bon marché qui le fait acheter même par les plus pauvres ; à son genre de rédaction qui le fait lire par les esprits les moins cultivés qu'effraieraient l'enchaînement et la longueur d'un livre ; à la nature des choses qu'il dit et qui sont pour tous les goûts, qui satisfont toutes les curiosités ; aux jugements tout faits qu'il porte des hommes et des choses, et qui semblent dispenser le lecteur de juger par lui-même.

Aussi la presse est-elle devenue la **grande puissance**. Cette puissance est supérieure même à celle de l'éloquence, qui pourtant a pour elle l'influence de la vie et de la force communicative ; mais le journal a l'avantage d'atteindre un plus grand nombre d'esprits, jusqu'à des centaines de mille parfois, d'aller partout jusque dans les moindres hameaux, de renouveler chaque jour, sous des formes variées, l'enseignement déjà donné et de le faire pénétrer ainsi peu à peu dans les esprits, avec la même régularité et un succès plus rapide que l'eau qui, en tombant goutte à goutte, finit bien par creuser la pierre.

C'est la presse qui fait les idées d'un très grand nombre d'hommes, en religion, en politique, en histoire, en philosophie, etc. Combien attendent chaque matin leur journal pour savoir de lui ce qu'ils doivent penser des événements de la veille ! C'est un fait d'expérience que, sauf de rares exceptions, le lecteur a les idées de son journal.

Par là même, la presse fait les mœurs d'un pays : elle distribue le blâme ou l'éloge que ratifient ensuite les consciences, éclairées de sa seule lumière ; elle modifie, en conséquence, la moralité d'une région suivant le nombre de lecteurs qu'elle y rencontre ; elle influe jusque sur les destinées de la nation, en créant ces courants d'opinions qui émeuvent et dirigent les législateurs.

Si cette influence est au pouvoir d'une **presse impie et athée**, quel mal elle produira !

Ce sera la ruine de la foi et de la religion, par les attaques continuelles qu'elle livrera aux dogmes catholiques, dans des esprits incapables de se défendre ; ce sera la haine du prêtre, fomentée par des calomnies incessantes et par une hostilité sans raison comme sans mesure ; ce sera la destruction du sens moral par la prédication d'une morale indépendante, par l'exaltation d'une licence sans frein, et par la peinture de tous les vices ; ce sera l'ébranlement de l'ordre social, par la rivalité des classes luttant les unes contre les autres, et par l'excitation des passions populaires déjà

aigries par la souffrance et par la jalousie ; ce sera la désorganisation de la famille, envahie chaque jour par le récit des violations des lois les plus saintes ; ce sera la ruine ou tout au moins la diminution du patriotisme, auquel une certaine presse opposera le mépris du drapeau, et le rêve d'un internationalisme aussi contraire aux lois de la nature qu'aux réalités de l'histoire.

Non, ce n'est pas juger trop sévèrement les auteurs de cette mauvaise presse que de les appeler des *malfaiteurs littéraires* !

En France, hélas ! ils sont légion !

Sans doute, il y a **des degrés dans l'esprit pervers des mauvais journaux.**

Au-dessous de ceux qui sont ouvertement impies et sectaires et qui n'existent que pour blasphémer Dieu et son Eglise, il en est d'autres qui paraissent plus modérés et que leur perfidie même rend peut-être plus dangereux. Dans ces journaux, la guerre à l'Église se fait principalement, en travestissant son enseignement ou son histoire et en dénaturant les actes de son autorité ; en excitant la haine et le mépris du peuple contre le prêtre que l'on dépeint comme un ennemi, ou comme indigne de la mission qu'il s'attribue ; en calomniant les ministres de Dieu par la généralisation des scandales qui peuvent nous affliger, ou même parfois par l'invention de certains faits odieux qu'ils lancent dans le public, toutes les fois qu'ils n'ont pas à redouter la prison ou l'amende.

Ces journaux offensent la morale par la peinture qu'ils font complaisamment du crime, au risque d'en rendre l'exemple contagieux ; par la célébrité qu'ils donnent aux criminels dans les comptes rendus malsains des tribunaux ; par les plaisanteries et les railleries qu'ils lancent contre la vertu et contre la fidélité conjugale ; par l'éloge indulgent du libertinage et de toutes les passions. Le feuilleton s'y joint à l'illustration, le conte y voisine avec la réclame pour provoquer les âmes à tous les vices.

Quand on songe que près de quatre millions de ces journaux sortent chaque jour de Paris seulement, sans compter les autres millions que fournissent toutes nos villes de province, peut-on calculer le mal qui doit se faire et qui se fait en France, par l'influence de la mauvaise presse ? Faut-il s'étonner de l'état dans lequel nous sommes au point de vue religieux, moral et social ?

Peut-on rester indifférent en face de ce mal ? Non évidemment.

Mais que faire ?

Il n'y a qu'un remède : **opposer la bonne presse à la mauvaise.**

La *bonne presse* est celle qui s'inspire des enseignements de l'Église et qui ne les sacrifie jamais à des théories contraires ; c'est celle qui, dans toutes ses appréciations et jugements sur les actes publics ou privés, s'éclaire à la lumière de ces enseignements, et

qui les proclame toujours sans les altérer ni les diminuer.

La bonne presse combat l'erreur, et prend la défense de la religion et de la liberté. La bonne presse fait profession de la plus absolue soumission à l'autorité de l'Église dans les questions religieuses. Il ne lui est pas besoin, pour se soumettre, que l'infaillibilité pontificale soit mise en cause, il lui suffit de savoir quelles sont les directions du Saint-Siège et des Evêques, pour qu'elle estime présomptueux et téméraire de penser autrement.

La bonne presse combat le mal sous toutes ses formes ; elle flétrit le vice sans en faire une peinture qui exciterait les curiosités malsaines ; elle vise à inspirer à ses lecteurs le dégoût du mal, et surtout à leur donner le culte de ce qui est honnête et pur.

Cette bonne presse existe chez nous ; mais, hélas ! ses productions sont en nombre bien inférieur à celles de la mauvaise presse !

La presse ne se partage pas toujours, d'une manière facile à établir, en bonne ou mauvaise ; il n'est ni aisé ni sage de classer certains journaux. Il en existe beaucoup qui, sans se dire catholiques avant tout, tiennent à être respectueux des choses religieuses, de la doctrine ou des directions de l'Église ; ils se font même nos défenseurs dévoués, et ils ne pactisent jamais avec nos ennemis. Ce sont d'utiles auxiliaires dont nous devons savoir apprécier les services.

Il ne faut pas les confondre avec ceux qui se vantent d'être **neutres.** Ceux-ci prétendent n'attaquer jamais la religion, mais ils ne la soutiennent guère. Ils se taisent le plus souvent sur les événements qui concernent l'Église ; ils n'en parlent que lorsqu'ils y sont poussés par le souci de paraître renseignés.

C'est toujours au détriment de l'Église et de son influence que la presse neutre se tait. Comme le fait observer un de nos meilleurs journalistes catholiques : « Dès qu'une belle action, ou qu'un trait de dévouement, dès qu'une belle mort porte l'empreinte d'une inspiration surnaturelle, presque toujours la grande presse qui veut paraître impartiale, garde le silence. »

Elle tait les actes journaliers, innombrables et admirables, de la vie et de l'activité chrétienne dans tous les domaines du bien, et souvent elle crie à tue-tête les défaillances inévitables en toute société humaine si divine soit-elle, les fautes accidentelles, les tares exceptionnelles. Et l'on ose dire que ce sont des journaux inoffensifs ! des journaux bien renseignés ! Duperie des mots ! Voilà comment il se fait que le gros public ne sait plus rien de la doctrine catholique, plus rien de notre histoire, plus rien du rôle de l'Église et de sa bienfaisante influence. Jusqu'à quand les Catholiques seront-ils dupes de cette situation ?

A cette catégorie je rattacherais d'autres jour-

naux qui, tout en prenant l'épithète de catholiques, (ou au moins en se la laissant attribuer volontiers), réduisent au *minimum* leur rôle de défenseurs de l'Eglise, choisissant entre les questions et les événements ceux qui paraissent ne pas devoir trop effaroucher certains lecteurs à ménager, racontant, des faits religieux, juste ce qu'il en faut pour n'être pas accusés de les passer sous silence, mais ne leur accordant pas plus d'importance qu'à un banal fait divers, ne donnant jamais à leurs lecteurs un jugement qui indique une direction catholique, cherchant à ne pas éveiller les susceptibilités de nos adversaires par des opinions très nettes, jugeant toutes choses d'après les doctrines d'un prétendu libéralisme plutôt que d'après les enseignements de l'Église, etc.

De tels journaux ont une influence néfaste chez nous au point de vue catholique. Les rédacteurs de ces journaux et autres sont, comme dit Pie X, « de pauvres illusionnés qui croient empêcher la lecture des journaux mauvais, en les remplaçant par des journaux soi-disant tolérants, de mi-teinte et incolores ; pendant qu'ils ne convertissent personne de nos adversaires qui les ont en aversion par le seul fait qu'ils sont catholiques), ces journaux-là, apportent le plus grand des dommages aux bons. Ceux-ci y cherchent la lumière et ils y trouvent les ténèbres ; ils ont besoin d'aliment et ils sucent du poison ; et, au lieu d'y trouver la vérité et la force pour se maintenir fermement dans la foi, ils y trouvent des arguments pour devenir

insouciants, apathiques et indifférents dans une chose si importante.

« Oh ! quels dommages pour l'Église et pour les âmes par le fait de ces journaux (1) ! »

II. — DEVOIRS DES CATHOLIQUES

Cette situation de la presse suffit à dire aux Catholiques quels sont leurs devoirs :

1° Bien choisir les journaux qu'ils lisent ;

2° Soutenir la bonne presse ;

3° La propager.

1° Les Catholiques doivent **bien choisir les journaux qu'ils lisent.**

A l'exception de ceux qui y sont obligés par état, comme certains écrivains et orateurs, quelques directeurs de conscience, qui ont besoin de connaître les mauvais journaux pour les réfuter, et qui, à cause de cela, peuvent compter sur la grâce de Dieu, **les Catholiques ne peuvent pas lire sans danger, et par là même sans faute, un mauvais journal d'une manière habituelle.**

En vain se flatterait-on de résister au danger. C'est une illusion dont l'expérience montre toute l'inanité. Il n'est pas possible que de telles lectures ne suscitent pas, à un moment quelconque, des tentations de doute, des passions troublantes qui mettent en péril la foi ou la

(1) Lettre de Pie X à l'abbé Cicéri.

vertu. Si le naufrage n'a pas lieu immédiatement, on y perd presque nécessairement la vigueur des convictions ; on y fausse sa conscience, et on se rend capable de bien des faiblesses et de bien des compromissions. Quels dangereux souvenirs, quelles images laisseront dans l'esprit certaines lectures, certaines gravures ! Il y a des poisons qui tuent goutte à goutte, ce n'est pas une raison de dire qu'ils sont inoffensifs.

Jamais un Catholique ne fera cette lecture sans provoquer le scandale autour de lui. Combien s'autoriseront de son exemple, dans le cercle de ses amis ? Combien, à la maison, liront, fût-ce en secret, le journal qu'il ne pourra pas toujours cacher aux yeux de tous ?

N'est-ce pas déjà un scandale que des Catholiques, par l'argent qu'ils donnent à ces journaux, contribuent à les soutenir et à les propager ? Est-il téméraire de dire que si tous ceux qui se vantent d'être catholiques s'abstenaient de les lire, est-il téméraire de dire que quelques-uns de ces journaux ne vivraient pas ? Beaucoup de bons esprits le pensent. Quelle responsabilité !

Quelle contradiction de voir des Catholiques donner ainsi des armes à leurs ennemis pour les battre et coopérer à l'œuvre de destruction entreprise contre l'Eglise !

Quelle absurdité de lire avec plaisir des feuilles où l'on sait que tout ce qui concerne l'Église est inspiré par l'ignorance ou la mauvaise foi, des journaux dont tout le succès est fait de réticences voulues, de men-

songes et de calomnies contre tout ce qui nous est le plus cher !

Quant aux **journaux neutres**, tels que nous les avons définis, les **Catholiques n'ont rien à gagner à leur lecture**, et ils peuvent y perdre beaucoup pour la fermeté de leurs convictions et pour leur attachement aux choses religieuses ; ces journaux engendrent presque fatalement l'indifférence, et ils habituent l'esprit à faire la part très petite à l'influence chrétienne dans les jugements qu'on fait des hommes et des choses.

Les Catholiques sont appelés à subir fatalement comme la plupart des lecteurs assidus l'influence de leur journal ; ils doivent donc se défier d'une neutralité qui déformera nécessairement leur esprit chrétien.

Un Catholique ne doit lire que de bons journaux.

Mais un **Catholique doit-il en lire ?** Nous ne sommes plus au temps où l'abonné à un journal était une exception ; nous ne sommes plus au temps où la plupart des hommes vivaient étrangers à l'histoire quotidienne du pays ou de l'Église. De tout côté on lit ; les Catholiques se mettraient donc dans un état d'infériorité, s'ils ne lisaient pas de bons journaux. Il serait plus que dangereux même d'essayer de les dissuader d'une manière générale de cette lecture ; le mauvais journal s'introduirait vite à la place du bon qu'on aurait voulu empêcher de lire. L'expérience en

est faite tous les jours, jusque dans les moindres hameaux où pénètre le journal, acheté à la ville voisine, ou apporté par toutes sortes de colporteurs.

Il serait préjudiciable de dissuader les Catholiques de cette lecture, parce que aujourd'hui tous doivent se tenir au courant au moins des événements religieux qui constituent la vie de l'Église. Nous n'arriverons jamais à donner aux Catholiques la mentalité que nous souhaitons pour eux, s'ils ne lisent pas un journal catholique. Même, pour ceux qui aspirent à être des hommes d'action, à constituer l'élite de nos Comités, nous ne craignons pas de recommander la lecture d'un *bon journal quotidien.*

2° Il faut soutenir le bon journal. — Lire le bon journal, c'est déjà le soutenir. Mais cela est insuffisant.

Dans la situation qui nous est faite, le bon journal ne remplira son rôle que si on l'aide à lutter contre la concurrence de la mauvaise presse. Celle-ci a pour elle les faveurs de la multitude et les subventions officielles, ce qui manque à l'autre.

Les Catholiques doivent aider la bonne presse à lutter contre ces désavantages, d'abord **en estimant et en louant leurs journaux.**

C'est une faute assez commune dans nos rangs de ne pas apprécier comme ils le méritent les services et les talents de nos journalistes.

L'œuvre de la bonne presse, en province surtout,

est une œuvre qui demande beaucoup de travail et un très grand dévouement ; les hommes de bien qui s'y consacrent devraient trouver dans l'estime de leurs lecteurs catholiques un dédommagement aux sacrifices qu'ils font ; ils ne devraient jamais avoir à souffrir des exigences déraisonnables de leurs amis.

Beaucoup de ceux-ci n'en jugent que par le succès qu'ils obtiennent ; ils oublient que l'opinion publique est souvent injuste et que le journaliste catholique serait obligé de sacrifier trop de choses pour pouvoir se la concilier. Ils ne prennent pas assez garde que les jugements défavorables portés contre nos journaux sont dictés par l'hostilité de ceux qui les écrasent de leur force numérique, et que ce n'est pas à nous à nous faire l'écho de ces jugements pernicieux. Les sacrifices faits par l'écrivain qui ne veut pas déshonorer sa plume devraient lui valoir au moins l'estime des honnêtes lecteurs.

Nos journaux ne vont pas chercher leurs succès aux mêmes sources que les autres, et c'est leur gloire et la nôtre. Sachons-leur gré de leur honnêteté et, à cause de cela, n'allons pas surtout déprécier leurs talents.

Mais il faut aussi soutenir les bons journaux par un **concours matériel**, là où l'on peut. Dépourvus des subventions officielles, nos journaux ont peine à vivre. C'est une œuvre charitable et sociale au premier chef que de les aider à subsister et même à se développer. Dans la hiérarchie des Œuvres, celle-là

tient une des premières places : Pie X, patriarche de Venise, disait qu'il aurait donné jusqu'à sa croix d'or, pour soutenir son journal catholique. Quand donc les Catholiques sauront-ils ainsi comprendre leur devoir !

Il y a bien des **manières de venir en aide** à un journal. On peut lui procurer des abonnements, on peut le subventionner, on peut lui assurer des annonces, etc. On peut s'en faire le correspondant gratuit, et lui épargner ainsi des frais onéreux, en même temps qu'on lui fournit des renseignements à utiliser. Ceux qui ont du talent et des loisirs lui donneront un concours très important en collaborant à sa rédaction. C'est au zèle de chacun à utiliser les manières de participer à cette œuvre de la bonne presse.

3° Après avoir lu le bon journal, après l'avoir soutenu, il reste au Catholique d'Action à **le propager.**

La propagande du bon journal est la chose principale : **il faut le faire lire.**

Cette propagande doit être **organisée** et **éclairée.**

Sans organisation, en cela comme dans le reste, les résultats sont éphémères. Le succès qu'a pu obtenir le zèle individuel ne dure pas au-delà de la bonne volonté d'une personne. Survienne un accident, une mort, un empêchement quelconque, l'œuvre périclite et meurt peut-être. L'œuvre faite par plusieurs a pour elle, d'ailleurs, la force de l'union et du nombre.

Aussi toute propagande de presse, pour être vraiment efficace, doit reposer sur un **Comité de**

presse, qui en surveille et en active les différents rouages. Car il importe de ne pas confondre une œuvre de presse bien organisée avec un simple dépôt de journaux. Le dépôt sera un des éléments de l'organisation, il ne sera pas toute l'œuvre ; il sera une entreprise commerciale, mais il ne sera pas l'exercice d'un apostolat ; le dépôt sert le lecteur, mais il ne va pas le chercher ; il n'entretient pas sa fidélité, il ne tient pas compte de ses observations pour les transmettre à qui de droit, toutes choses nécessaires au bon fonctionnement de l'œuvre. Le dépositaire lui-même, comme le porteur, a besoin d'être surveillé, activé. Tout cela suppose une véritable organisation de Comité.

Les Ligues féminines sont tout naturellement indiquées pour cet apostolat, qu'elles font d'ailleurs avec succès.

Mais, pour réussir, il faut une *propagande éclairée et intelligente* : éclairée sur les besoins et les goûts des lecteurs, sur la nature des journaux à répandre ; et c'est peut-être cela qui requiert le plus la présence d'un Comité Directeur.

Les principes qui règlent le choix du journal à lire inspireront aussi le choix des journaux à répandre.

Un Comité catholique de presse **propage les journaux catholiques**. En principe, il n'a pas à propager les journaux politiques proprement dits. Ce n'est pas à dire que ces journaux doivent être condamnés : ils ont leurs raisons d'être et leur nécessité,

parce qu'ils représentent et défendent des intérêts légitimes. Mais il semble qu'il y aura avantage d'une manière générale à ce que la propagande de ces journaux ne soit pas confiée aux mêmes Comités que les journaux simplement catholiques, de manière à ce que les membres des Comités ne puissent pas être accusés de faire leur propagande religieuse au profit d'un parti politique. Mais nous ne verrions pas inconvénient à ce que, sans les propager, un Comité catholique de presse voulut bien, pour certaines catégories de lecteurs qui les demandent, procurer les journaux politiques qui mettent leur influence au service de la cause catholique. Faire autrement serait priver celle-ci d'un concours très précieux.

Dans le choix des journaux à propager, il est juste de ne pas oublier la **presse locale**. Celle-ci mérite d'être soutenue et encouragée, à cause des sacrifices plus grands qu'elle doit supporter ; elle intéresse souvent davantage le lecteur par les renseignements qu'elle procure. Mais la presse parisienne et la presse régionale, par leur documentation plus complète, plus étendue et plus rapide, s'imposeront à la propagande du Comité catholique. Ici, ce seront les besoins des lecteurs qui fixeront les choix et les préférences (1).

(1) Sans rien vouloir enlever aux mérites des autres journaux et publications catholiques, nous devons indiquer au choix des Comités les nombreuses publications que la maison de la Bonne Presse a su grouper dans la *Croix* et dans ses annexes. Cette œuvre de presse est le plus bel

Ces mêmes besoins dicteront aussi **la forme et le genre des publications** qu'il faut répandre. Car la presse n'est pas toute constituée par le journal quotidien : elle admet bien des variétés, telles que le *Journal hebdomadaire*, plus adapté au milieu des campagnes et à certaines classes d'ouvriers; la *Revue*, mensuelle ou hebdomadaire, qui s'adresse à des catégories spéciales de lecteurs ; le *Tract* qui, par son format et sa rédaction. frappe davantage les esprits en les concentrant sur quelques idées à faire prévaloir ; l'*Affiche* qui par les yeux fait pénétrer dans l'intelligence des vérités de circonstance, etc.

Un Comité catholique de presse devra trouver le moyen d'utiliser ces diverses formes d'information et d'instruction. Aujourd'hui toutes ont leur raison d'être.

Mais il est deux sortes de publications auxquelles il faudrait donner plus de vogue dans le public catholique. C'est la *Semaine religieuse* et le *Bulletin paroissial*. Tous les deux sont des journaux exclusivement religieux, donnant l'un, pour le diocèse, et sous la direction de l'Evêque, l'autre pour la paroisse, et sous la direction du Curé, le tableau de la vie de l'Eglise, par semaine ou par mois. Tous les deux ont pour but d'intéresser les fidèles aux directions de l'Evêque ou à celles du Curé ; ils sont le moyen de faire pénétrer

effort qu'aient fait les Catholiques de France, et le succès qu'elle obtient est la visible récompense des talents et du dévouement qui y ont collaboré.

leurs enseignements partout. S'ils étaient plus répandus, ils atteindraient les Catholiques qui ne peuvent pas recevoir autrement ces enseignements. La *Semaine Religieuse* y ajoute le récit des principaux événements de l'Eglise, le *Bulletin* y joint des leçons plus appropriées aux paroissiens.

Ce sont deux instruments de formation chrétienne dont l'importance n'est peut-être pas assez comprise.

Ce que nous venons de dire de la Presse n'épuise pas la question, mais suffit à en montrer l'importance, et à indiquer en même temps aux Catholiques quelle action ils ont à exercer sur ce terrain. Puissent les apôtres se mettre à l'œuvre de plus en plus !

CHAPITRE III

L'ÉCOLE

L'Ecole est devenue le principal champ de bataille sur lequel les Catholiques ont à lutter aujourd'hui. Aucun homme d'action ne peut en douter, aucun ne peut déserter ce champ de bataille : l'avenir de l'Eglise en France y est engagé. Car c'est un fait incontestable que le combat est mené par la Franc-Maçonnerie, avec l'intention bien nette de déchristianiser la France.

Au congrès maçonnique de Trouville en 1890, l'un des rapporteurs disait : « C'est vers la jeunesse qu'il faut tourner nos regards ; imprégnez-la profondément de nos principes. Or, la partie ne sera gagnée que lorsque l'instituteur attaquera de front l'ennemi, le cléricalisme. On ne détruira l'Eglise que par l'Ecole (1). »

Détruire l'Eglise, renverser la religion, tel est le but avoué par un grand nombre de défenseurs de l'Ecole laïque.

Les Catholiques ont dans ces aveux l'indication de

(1) *Compte-rendu*, p. 18.

leur devoir. Car il ne leur faudrait pas se laisser arrêter par cette considération que tous nos adversaires ne nourrissent pas d'aussi noirs desseins. Nous ignorons leurs arrière-pensées, mais nous savons bien que, sur un tel terrain, ce sont toujours les violents qui l'emportent, parce qu'ils ont la logique pour eux ; les autres sont amenés fatalement à les suivre.

Nous ne pouvons pas avoir la prétention de traiter ici tout ce qui concerne cet important sujet. Il sera suffisant au but que nous cherchons de rappeler certains principes et de les appliquer à la situation présente.

Trois puissances revendiquent une autorité sur l'École : l'État, la Famille et l'Église.

Le Catholique d'Action doit savoir ce qu'il faut penser de ces revendications, pour soutenir et défendre celles qui sont légitimes. Comme le disait si heureusement naguère l'un des plus grands amis de l'enseignement : « Il faut faire l'école des parents (1). » Il faut former l'opinion publique sur cette importante question. « Combien de pères de famille catholiques en sont encore à ignorer ou du moins à fausser leurs devoirs scolaires. Lacune ou erreur qui forment le grand péril et le grand obstacle (2) ».

(1) M. le chanoine Crosnier. *A travers les écoles chrétiennes.*
(2) M. F. Veuillot.

I. — L'ÉCOLE ET L'ÉTAT

La théorie proclamée par nos adversaires est celle de la toute-puissance de l'Etat, en matière d'enseignement. L'Etat, disent-ils, a le pouvoir enseignant, et il a le droit de l'exercer d'une manière exclusive ; s'il ne revendique pas le monopole, c'est par une concession de son droit faite à la famille. Mais il impose à tous ses programmes d'examens, il contrôle et surveille l'enseignement donné en dehors de lui et il se réserve *d'orienter* cet enseignement. Il nie à l'Eglise son pouvoir d'enseigner, et il se vante de n'avoir pas de doctrine religieuse : légalement, il est neutre ; en fait, il est athée et rationaliste.

1° Rôle de l'Etat.

Les prétentions actuelles de l'Etat ne doivent pas nous faire illusion sur son **véritable rôle en matière d'enseignement**. Sans doute, chez nous, une pratique déjà séculaire a contribué à fausser les esprits et à faire admettre en fait l'Etat maître d'école. « Tant d'années où jusqu'en 1875, l'instituteur collaborait avec le prêtre pour cultiver l'âme des enfants, ont pu endormir la vigilance de la famille, et même un peu celle des prêtres ! (1) ».

(1) M. Grosnier, *op. cit.* p. 25.

La prétendue gratuité de l'école a fait croire plus facilement aux droits de l'Etat, puisqu'il la payait !

On s'est habitué à l'école de l'Etat, sans discuter ses titres.

La vérité est que **l'Etat qui enseigne n'est que le suppléant de la famille.** « Vous êtes, disait Jules Ferry aux instituteurs, l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille (1). » C'est à la famille, en effet, qu'il appartient de faire vivre intellectuellement, moralement et physiquement, l'enfant auquel elle a donné la vie. Si elle est incapable de le faire par elle-même, elle ne peut jamais s'en désintéresser, elle a le droit de choisir quelqu'un pour la suppléer ; et, quel que soit le maître auquel elle confiera son enfant, ce maître ne sera que son mandataire ; jamais il ne pourra détruire son œuvre, ni même aller contre.

Si l'Etat s'offre à être le suppléant des familles, il ne peut pas se substituer à elles, parce qu'il n'a aucun droit sur les enfants, avant le jour où ceux-ci devenus citoyens doivent apporter leur contribution au service social.

« Association de foyers qui s'unissent pour s'entr'aider et mettre leur activité en commun (2) », l'Etat est postérieur à la famille, et a vis-à-vis d'elle plus de devoirs que de droits.

(1) Cité par M. Poincaré : *La Neutralité scolaire.*
(2) Mgr Chollet, *Les Enfants.* p. 78.

2° *La Neutralité impossible.*

Le premier de ces devoirs est de mettre à la disposition des familles chrétiennes des écoles que leurs enfants puissent fréquenter, non seulement sans danger, mais d'une manière utile à leur formation religieuse et morale.

L'Etat, chez nous, déclare ne le pouvoir faire, parce qu'il doit être *neutre*. Etrange théorie qu'il ne faut pas se lasser de combattre. En la proposant, l'Etat se condamne lui-même.

En se déclarant neutre, l'Etat se reconnaît incapable d'enseigner. Une école peut être neutre sur l'enseignement du dessin, de la chimie, etc., en ce sens qu'elle enseignera ou n'enseignera pas ces matières : elle peut se restreindre ou se spécialiser. Mais, au point de vue religieux et moral, **elle ne peut pas être neutre, ou bien elle ne peut pas exister.**

Elle ne peut pas être neutre, parce qu'il n'est pas possible qu'un enseignement visant à faire l'éducation de l'enfant, comme le sont chez nous l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, laisse de côté la formation morale qui préparera l'homme et le citoyen? Et s'il veut faire cette formation, « de quel droit l'Etat imposera-t-il sa morale sans Dieu aux familles catholiques qui lui confient leurs enfants, non pas seulement pour les instruire, mais pour les for-

mer, c'est-à-dire pour leur donner une direction qui s'applique à la vie entière ? (1) »

Comment pourrait donner une formation morale celui qui avoue n'avoir pas de principes à communiquer ? Où prendra-t-il une morale ? Quelle règle suivra-t-il pour recommander celle-ci plutôt que celle-là ? De son temps Warron affirmait qu'il existait plus de trois cents définitions du bien. Combien en trouverait-on aujourd'hui ?

Ce qui se passe autour de nous confirme cette impossibilité. N'en est-on pas réduit à établir des Commissions qui rechercheront quelle morale il faut enseigner ? Quel aveu d'impuissance ! Voilà trente ans que la neutralité est décrétée, et l'on en est encore à chercher quelle morale sera la conséquence de cette neutralité !

En vain prétend-on que l'on peut donner à l'école un enseignement moral, pour cette raison que « dans toute société, il y a un ensemble de notions ou de règles sur lesquelles s'accordent ceux-là mêmes qui diffèrent au point de vue des conceptions philosophiques et des croyances religieuses (2) ».

Celui qui a dit ces paroles en a montré immédiatement l'inanité : « Ces notions ajoute-t-il ne constituent pas toute la morale de chaque individu. »

Je crois bien. Qu'on en juge plutôt. Le même ora-

(1) M. Groussau, Chambre des députés, 17 novembre 1911.
(2) M. Steeg, Chambre des députés, 18 mars 1913.

teur cite, comme exemple de cette morale générale, un programme élaboré par le dernier Corgrès de la Ligue de l'enseignement à Biarritz.

« L'instituteur doit se donner pour tâche de développer par l'éducation intellectuelle, le respect et l'amour de la vérité, la réflexion personnelle en même temps que l'esprit de tolérance, par l'éducation morale le sentiment du droit et de la dignité de la personne humaine, la conscience et la responsabilité individuelle, en même temps que les sentiments de la justice et de la solidarité sociale... » Evidemment ce programme a surtout pour défaut de n'en être pas un, et de permettre à tout instituteur de greffer sur ces principes les actions les plus divergentes. Il est loin d'être complet.

Ce programme existât-il, qu'il faudrait en donner la raison et dire pourquoi il est obligatoire, pourquoi il s'impose à tous ; il faudrait donner une sanction à ses prescriptions. De tout cela on ne dit rien, et pour cause ; c'est que la prétendue morale universelle n'existe pas.

Nous en concluons la confirmation de cette vérité que **l'enseignement moral est impossible à l'école neutre.**

L'expérience est faite, d'ailleurs ; là où on a voulu être logique, on a vu ce que signifiait la neutralité.

Au moment du vote de la loi de 1882, on avait maintenu dans l'enseignement de la morale le prin-

cipe de la responsabilité envers Dieu ; mais depuis? Depuis ! n'avons-nous pas entendu un ministre de l'Instruction publique réclamer à la tribune le titre de l'Ecole sans Dieu pour l'école publique ?

« La neutralité ! écrivait M. Viviani, elle est, elle fut toujours un mensonge. Certes, elle fut peut-être un mensonge nécessaire, lorsqu'on forgeait au milieu des impétueuses colères de la droite la loi scolaire » (1).

M. Viviani a bien pu depuis faire amende honorable de ces paroles. Mais un autre enfant terrible, M. Aulard, n'a pas craint de reconnaître que, si Jules Ferry prescrivit l'enseignement des devoirs envers Dieu, c'est que « dans l'immense majorité des Français, la croyance à la divinité et à l'immortalité de l'âme était vivace, et qu'interdire aux éducateurs laïques de fonder la morale sur la croyance en Dieu, c'était blesser le sentiment des instituteurs. »

« On n'a rien écrit de plus décisif » dit M. de Mun en citant ces paroles. « Le programme scolaire de 1882 fut la rançon de la laïcité. » Le mot est encore de M. Aulard et il faut qu'il demeure.

Le même écrivait, le 7 septembre 1911, dans la *Dépêche de Toulouse* : « Aujourd'hui le positiviste qui était J. Ferry bifferait cet article des programmes primaires, pour les raisons mêmes qui l'avaient décidé à l'y inscrire. »

(1) *Humanité*, 4 octobre 1904.

Jamais les Catholiques n'ont rien dit de plus fort contre l'école neutre.

Ils ont dit que la neutralité aboutissait forcément à l'incrédulité, M. Aulard le reconnaît.

Ils ont dit que la neutralité est impossible. M. Marcel Sembat a dit bien plus fortement : « Donner à l'enfant des connaissances sans lui enseigner la foi, c'est la lui ôter. L'école sans Dieu est l'école contre Dieu. Nous n'y pouvons rien. C'est la force des choses. »

Le Ministre de l'Instruction publique a déclaré lui-même l'impossibilité de l'enseignement neutre. « Ce qui serait monstrueux, ce serait d'obliger des hommes à enseigner autre chose que ce à quoi ils croient (1). » Chaque instituteur reste donc juge de ce qu'il devra enseigner ! il n'est responsable devant personne !

On ne peut pas montrer plus clairement l'impossibilité pour l'Etat d'avoir des écoles neutres.

Il faut en conclure avec le cardinal Andrieu : « Si l'Etat veut rester instituteur, qu'il ouvre des écoles spéciales où les enfants des diverses professions religieuses puissent être élevés selon les principes de leurs familles. Si, au contraire l'Etat a le courage d'abandonner cette profession dans laquelle il a jusqu'à ce jour si mal réussi, qu'il subventionne les écoles libres au prorata du nombre de leurs élèves. » **Ou cesser d'enseigner ou fournir des écoles dans lesquelles les parents pourront faire**

(1) M. Steeg, Chambre des députés, 17 nov. 1911.

élever leurs enfants selon leurs principes religieux. Voilà ce que réclame la logique.

3° Nécessité de la Répartition proportionnelle.

La *justice* et *la liberté* le demandent aussi fortement.

C'est de là qu'est sortie la légitime revendication d'une répartition proportionnelle des ressources consacrées à l'enseignement, revendication que l'on peut formuler ainsi :

Que l'Etat nous rende l'école catholique ou qu'il répartisse proportionnellement entre ses écoles et les autres les subsides destinés à l'instruction. Si l'Etat doit l'instruction à tous (et il le reconnaît, puisqu'il la déclare obligatoire) il n'est pas juste de faire concourir tous les citoyens aux frais de l'instruction publique et de n'en réserver le bénéfice que pour quelques-uns.

En vain dira-t-on que tous sont libres d'en profiter ? Ce n'est pas vrai. Seuls peuvent en profiter les parents qui veulent l'enseignement sans religion pour leurs enfants ; ceux qui veulent l'enseignement religieux en sont exclus.

Or, les parents ont le droit de vouloir cet enseignement religieux, parce qu'il est nécessaire à la formation de l'enfant. La loi reconnaît d'ailleurs qu'il est autorisé dans certaines écoles, mais l'État ne veut pas tenir de ces écoles. L'Etat l'accepte dans ses écoles

d'enseignement secondaire. Il refuse de l'admettre pour l'enseignement primaire !

Ce refus est une violation de la liberté : de la liberté du fonctionnaire qu'il contraint à subir les écoles de l'Etat, de la liberté des pauvres qui ne peuvent pas se procurer le bienfait d'une école chrétienne ! C'est une violation de la justice due également à tous les citoyens. L'exclusivisme de l'État devient de la tyrannie.

Voilà ce qu'il ne faut pas cesser de redire : qu'on nous donne des écoles catholiques, ou qu'on subventionne les nôtres, proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Quand on parle au nom de la justice et de la liberté, on parvient toujours à se faire entendre du peuple. Un jour viendra, où après avoir entendu parler de *répartition proportionnelle*, le peuple comprendra que, si l'Etat ne veut pas lui fournir pour ses enfants l'enseignement religieux auquel il a droit, l'Etat doit contribuer au traitement des instituteurs privés, et intervenir aux frais d'établissement des écoles catholiques. Ce serait, comme on l'a si bien dit, la *liberté subsidiée*. Ce serait la justice mieux assurée.

Qu'on ne dise pas que l'Etat n'en a pas le droit. L'Etat accorde bien son appui et ses subsides à d'autres œuvres comme la mutualité, la coopération, les habitations ouvrières, etc, pourquoi les refuserait-il à cette force nationale qu'est l'enseignement privé ?

Ce serait une économie pour le trésor public qui se

trouverait ainsi déchargé de dépenses inutiles là où il entretient des écoles dont personne ne veut.

Encore une fois l'idée est populaire, elle aboutira. Pour la répandre, les Catholiques ont raison d'en faire prévaloir le principe, d'abord dans une répartition des secours accordés par les municipalités aux enfants indigents. Ce n'est pas la répartition scolaire, mais cela peut la préparer.

II. — L'ECOLE ET LA FAMILLE

1° Les Droits de la famille.

En considérant les devoirs de l'Etat nous avons vu les droits de la famille. Il ne faut pas se lasser de le redire : **l'enfant appartient à sa famille et non à l'Etat**. C'est la famille qui a la charge de l'élever physiquement ; jamais l'Etat n'a réclamé pour lui cette fonction, pourquoi revendiquerait-il la charge de l'éducation morale ou intellectuelle ? Qu'il intervienne lorsque les parents sont indignes ou lorsqu'ils abandonnent leurs enfants, c'est la conséquence de son droit de haute police qu'il exerce dans l'intérêt de la paix sociale. Mais, lorsque les parents font leur devoir, l'Etat n'a pas à se substituer à eux.

La famille a le *droit de choisir l'Ecole* qui lui convient et qui lui paraît la mieux organisée pour faire l'éducation religieuse et morale de l'enfant. Elle a ce droit, parce qu'il est corrélatif du devoir qui lui in-

combe de procurer cette éducation par elle-même ou par d'autres.

La famille a le *droit de demander à l'Etat une école qui l'aide à remplir son devoir.*

Si l'Etat refuse de la lui donner, et si elle ne peut s'en procurer, elle a le *droit d'exiger au moins que rien dans l'enseignement de* l'école, *dans les livres* qui y sont en usage, *ne puisse blesser la foi ou la moralité de son enfant.* Par conséquent, elle a le droit de surveiller l'enseignement et les livres, et elle a le droit de réclamer contre le maître qui abuserait de ses fonctions ou de son autorité.

Ces principes ne peuvent être mis en doute par aucun Catholique. Encore une fois, ils sont la conséquence logique des devoirs qui pèsent sur les parents vis-à-vis de leurs enfants.

Je sais bien que, pour légitimer leurs actes, nos adversaires vont jusqu'à dire que le père de famille n'a pas le droit de surveiller l'enseignement donné à son enfant, que le seul responsable ici c'est l'Etat.

Ce que nous avons dit du rôle de l'Etat suffit à faire justice de cette prétention. Mais il n'est pas inutile d'y insister pour en faire mieux ressortir le ridicule et l'odieux.

Comment se fait-il que le peuple le plus intelligent se paie si facilement de mots ! L'Etat ! l'Etat ! mais qu'est-ce donc ce personnage qui va se substituer au père de famille, qui va le remplacer, qui va con-

tredire son œuvre, qui va la déformer s'il lui plaît, sans que le père ait le droit de réclamer? On raconte que Louis XIV disait : « l'Etat, c'est moi. » Si le mot est vrai, il était excessif, mais du moins il était clair.

L'Etat aujourd'hui, chez nous, c'est tous ceux qui commandent dans notre pays, c'est tous ceux qui exercent une fonction publique ; l'Etat c'est le percepteur lorsqu'il s'agit d'impôts, l'agent-voyer ou le cantonnier quand il s'agit de routes, c'est l'instituteur quand il s'agit d'école.

L'Etat, par conséquent, c'est cet homme honorable qui, ayant conscience de sa mission, remplit vis-à-vis de l'enfant un rôle vraiment éducateur, dans la préoccupation constante de faire des enfants dignes de leurs pères. Mais l'Etat aussi ce serait ce maître nouveau! genre, fraîchement diplômé, n'ayant peut-être pas encore terminé sa croissance, rempli d'esprit nouveau. C'est lui qui pourrait se placer en face de l'enfant pour lui apprendre à mépriser tout ce qu'il voit pratiquer par son père ou par sa mère, pour lui enseigner une histoire dans laquelle l'enfant lira la condamnation de tout ce que lui ont raconté ses parents!

C'est l'Etat! ce jeune homme, et c'est devant lui que doit s'éclipser l'autorité paternelle! En le voyant passer dans nos rues, le jour où il vient à la conquête de son diplôme, père et mère de famille, vous devez dire : voilà celui qui me remplacera demain près de mon fils! Voilà celui à qui mon fils sera livré sans que je puisse savoir ce qu'il lui enseignera!

Mais non, ce n'est pas possible !

La théorie de l'Etat maître de l'enfant, c'est une insanité, ou c'est une intolérable tyrannie, telle que le paganisme a bien pu l'inventer, mais n'a pas pu la pratiquer.

Le bon sens français saura bien aussi en faire justice.

Mais, en attendant, qu'ont à faire les parents chrétiens ?

Pour faire valoir plus efficacement leurs droits, **les pères et mères de famille doivent s'associer.** Ce qu'un homme isolé ne peut obtenir, un groupement l'obtiendra.

Un groupement obtiendra qu'un maître ne choisisse pas un mauvais livre ; un groupement obtiendra qu'un maître ne le cache pas aux yeux des parents, en ne permettant pas aux enfants d'emporter à la maison le livre qu'ils ont payé ; un groupement obtiendra qu'un maître n'aille pas jusqu'à effacer, sur la couverture du livre, le nom de l'auteur condamné ; un groupement obtiendra qu'on respecte l'enfant et son père etc.

2° Les devoirs de la famille vis-à-vis de l'école neutre.

Dans la situation qui leur est faite, en France, les parents ont des obligations très spéciales, vis-à-vis de l'Ecole neutre.

Les Evêques de France, dans une lettre collective du 14 septembre 1909, ont clairement expliqué ces devoirs aux familles. On sera heureux de retrouver ici cette lettre presque *in-extenso*.

Lettre des Évêques de France.

« La famille est une société que Dieu a établie et que l'homme ne peut détruire. Quoi qu'en disent certains philosophes, imbus des erreurs grossières du paganisme, elle doit vivre dans l'État, sans se confondre avec lui. C'est à vous, pères et mères, que les enfants appartiennent, puisqu'ils sont l'os de vos os et la chair de votre chair, et c'est vous qui, après leur avoir donné la vie du corps, avez le droit imprescriptible de les initier à la vie de l'âme. Dans l'œuvre de l'éducation, l'État peut vous aider et vous suppléer, mais non vous supplanter. C'est à tort qu'il invoque, pour justifier ses prétentions, ce qu'on appelle le droit de l'enfant. L'enfant n'a pas de droit qui puisse prévaloir contre les droits de Dieu, en qui nous sommes obligés, dès l'éveil de notre raison, de reconnaître notre principe et notre fin ; il n'a pas, notamment, le droit de refuser jusqu'à dix-huit ans, selon la théorie d'un sophiste qui fut un mauvais père, l'instruction religieuse que les parents sont tenus de lui donner ou de lui faire donner.

Le droit de procurer à vos enfants une éducation conforme aux exigences de votre foi religieuse vous est reconnu, non seulement par la loi naturelle, telle que la saine raison la formule, mais par la loi divine, telle que les Saintes Écritures nous la révèlent. Nous lisons au Livre des Proverbes ce passage choisi entre bien d'autres : « Mon fils, garde les commandements de ton

« père et n'abandonne pas les enseignements de ta mère. « Porte les sans cesse gravés sur ton cœur. » (*Prov. VI. 20. 22.*) L'apôtre saint Paul enseigne la même doctrine, par cette parole qui rétablit la famille sur le fondement primordial de l'autorité paternelle et maternelle : « Enfants, obéissez en tout à vos pères et à vos mères. « C'est la volonté du Seigneur. » (*Coloss. III 20.*)

La mission d'éducateurs qui vous incombe, vous pouvez l'accomplir par vous-mêmes ou par d'autres, et comme vous la confiez d'ordinaire à l'école, il nous paraît très opportun, à cause des conflits de l'heure présente, de vous rappeler quels sont vos droits et vos devoirs, au sujet de cette institution, considérée, à juste titre, comme le prolongement de la famille puisque le maître n'y instruit les enfants qu'en vertu d'une délégation des parents auxquels ils appartiennent.

Pères et mères, vous avez d'abord le droit et le devoir de choisir pour vos enfants une école où ils puissent être élevés comme vos croyances le réclament.

Vous avez, en second lieu, le droit et le devoir de surveiller cette école et d'en retirer au plus tôt vos enfants, lorsque vous apprenez qu'elle constitue pour eux un péril prochain de perversion morale, et, par suite, de damnation éternelle.

Avant tout, nous tenons à affirmer votre droit et votre devoir de choisir pour vos enfants une école où ils puissent être élevés selon vos principes religieux.

On distingue, sous le régime scolaire en vigueur dans notre pays, deux sortes d'écoles : l'école libre ou chrétienne et l'école publique ou neutre. Il ne sera pas superflu de définir l'une et l'autre, avant de vous dire d'après quels principes vous devez fixer votre choix.

L'école libre ou chrétienne est celle où le maître possède, avec les aptitudes pédagogiques nécessaires, le

bonheur de croire, et le courage de vivre selon sa croyance, imitant ainsi l'Instituteur Divin dont les Saints Livres racontent qu'Il eut soin de pratiquer sa morale avant de l'enseigner. L'école chrétienne est celle où le maître inscrit, au premier rang, dans ses programmes, la science religieuse, place entre les mains de ses élèves des livres d'une orthodoxie parfaite, et crée autour d'eux une atmosphère favorable à l'épanouissement de leur foi et de leur vertu. Cette école, vos enfants devraient la rencontrer partout, et l'État serait tenu, en bonne justice, de la mettre à la disposition des familles, surtout dans un pays comme le nôtre, où l'immense majorité professe la religion catholique ; car, ainsi que le disait, avec une suprême autorité, le Pape Léon XIII : « Il importe souverainement que des enfants nés de parents chrétiens, soient de bonne heure instruits des préceptes de la religion, et que l'enseignement par lequel on a coutume de préparer l'homme et de le former dès le premier âge, ne soit pas séparé de l'éducation religieuse. » (*Encycl. Nobilissima Gallorum Gens.*)

Voilà pourquoi, Nos très chers Frères, les vrais catholiques ont toujours compris la nécessité de l'école chrétienne. Quels sacrifices n'ont-ils pas faits pour multiplier, dans les villes et dans les campagnes, ces asiles où la science divine était dispensée, en même temps que la science humaine, par des maîtres dont la religion inspirait le dévouement et dont la compétence avait été bien des fois reconnue par des jurys peu suspects de partialité en leur faveur ! Et quand furent renversés, par la tempête qui sévit encore, ces établissements scolaires où s'abritait l'espoir des familles, quels concours admirables n'avons-nous pas rencontrés chez les catholiques, pour les relever de leurs ruines ! Toutefois le nombre des écoles reconstituées, depuis la dis-

persion de nos chères communautés enseignantes, est loin de suffire, et il le faudrait augmenter sans cesse. Que les personnes favorisées de la fortune se mettent à l'œuvre, sans objecter les charges nouvelles qu'une loi funeste, la loi de séparation, leur a imposées. La construction d'une école catholique est aussi nécessaire que celle d'une église. Il importe peu d'avoir des églises quand elles restent vides, et les nôtres ne tarderaient pas à se vider, si les écoles d'où l'enseignement religieux est banni continuaient à se remplir.

A côté de l'école libre ou chrétienne, se présente l'école publique ou neutre, dont vous connaissez les origines. Il y a environ trente ans que, par une déplorable erreur ou par un dessein perfide, fut introduit dans nos lois scolaires le principe de la neutralité religieuse : principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences. Qu'est-ce, en effet, que cette neutralité, sinon l'exclusion systématique de tout enseignement religieux dans l'école, et, par suite, le discrédit jeté sur des vérités que tous les peuples ont regardées comme la base nécessaire de l'éducation ?

A toutes les époques et pour tous les pays, les Souverains Pontifes ont dénoncé et condamné l'école neutre.

Le Pape Pie IX la réprouva, le 1er novembre 1854, dans l'allocution consistoriale prononcée à propos de la loi qui s'élaborait alors en Piémont. Et dans sa lettre à l'Archevêque de Fribourg (*14 juillet 1864*), l'illustre Pontife, après avoir condamné la neutralité de l'enseignement supérieur, ajoutait : « Ce détestable mode d'en-« seignement, séparé de la foi catholique et de la « tutelle de l'Eglise,... produira des effets, plus funestes « encore, s'il est appliqué aux écoles populaires, car, « dans ces écoles, la doctrine de l'Église doit tenir la « première place... La jeunesse est donc exposée au « plus grand péril, lorsque, dans ces écoles, l'éducation

« n'est pas étroitement unie à la doctrine religieuse. »

Léon XIII, s'adressant à la France, a porté à son tour contre ce système de pédagogie la condamnation la plus catégorique et la plus fortement motivée. Il disait, en parlant de l'union nécessaire de l'enseignement avec l'éducation religieuse : « Séparer l'un de l'autre, c'est « vouloir que, lorsqu'il s'agit des devoirs envers Dieu, « l'enfant reste neutre. Système mensonger et désas- « treux dans un âge si tendre, puisqu'il ouvre la porte « à l'athéisme et la ferme à la religion. » (*Encycl. Nobilissima Gallorum Gens.*)

Il enseignait la même doctrine aux Évêques de Bavière *(2 déc. 1887)* ; et, à ceux du Canada, il déclarait que l'école neutre est « contraire à la foi, aux bonnes « mœurs et au bien social. » *(8 déc. 1897.)*

A ces condamnations édictées par les Papes contre l'école neutre, les Évêques de France firent écho dès que le péril s'annonça, et si le régime de la neutralité scolaire s'est établi dans notre pays, il serait injuste de prétendre que ce fait douloureux se soit produit à la faveur de leur silence.

L'école neutre a été réprouvée par l'Église, et cette réprobation que certains esprits taxe d'intolérance se justifie sans peine. N'est-il pas permis de voir dans la suppression de tout enseignement religieux à l'école l'une des principales causes du mal profond dont souffre la France et qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme ?

Cependant, l'école neutre existe partout dans notre pays, et dès lors, pères et mères de famille, une question de la plus haute gravité se pose devant votre conscience : vous est-il permis de l'adopter pour vos enfants, ou bien êtes-vous obligés d'en choisir une autre qui soit chrétienne ?

Nous répondons d'abord que c'est un devoir rigou-

reux, partout où il existe une école chrétienne, d'y envoyer vos enfants, à moins qu'un grave dommage ne doive en résulter pour eux ou pour vous.

Nous répondons, en second lieu, que l'Église défend de fréquenter l'école neutre, à cause des périls que la foi et la vertu des enfants y rencontrent. C'est là une règle essentielle, qu'on ne doit jamais oublier. Il se présente néanmoins des circonstances où, sans ébranler ce principe fondamental, il est permis d'en tempérer l'application. L'Église tolère qu'on fréquente l'école neutre quand il y a des motifs sérieux de le faire. Mais on ne peut profiter de cette tolérance qu'à deux conditions : il faut que rien dans cette école ne puisse porter atteinte à la conscience de l'enfant ; il faut, en outre que les parents et les prêtres suppléent en dehors des classes, à l'instruction et à la formation religieuse que les élèves n'y peuvent recevoir.

Quelle est la force obligatoire de ces règles de conduite, qui s'appliquent aux institutions où l'on donne l'enseignement secondaire, aussi bien qu'aux écoles primaires ? Les instructions pontificales déclarent qu'elles obligent sous peine de faute grave, et qu'il ne serait pas permis d'absoudre, au tribunal de la pénitence, les parents qui, avertis de leur devoir, négligeraient de le remplir.

A l'heure actuelle, personne ne peut le nier, un grand nombre d'écoles soi-disant neutres ont perdu ce caractère. Les instituteurs qui les dirigent ne se font pas scrupule d'outrager la foi de leurs élèves, et ils commettent cet inqualifiable abus de confiance, soit par les livres classiques, soit par l'enseignement oral, soit par mille autre industries que leur impiété leur suggère. Pratiquer ainsi la neutralité, c'est se mettre en contradiction flagrante avec le principal promoteur de l'école

neutre, lequel pour faire accepter sa loi néfaste, disait à la tribune française : « Si un instituteur public s'ou-« bliait assez pour instituer dans son école un ensei-« gnement hostile, outrageant contre les croyances re-« ligieuses de n'importe qui, il serait aussi sévèrement « et aussi rapidement réprimé que s'il avait commis cet « autre méfait de battre ses élèves ou de se livrer contre « leur personne à des sévices coupables (1). » Il est aujourd'hui de notoriété publique que ces solennelles promesses sont étrangement méconnues en beaucoup d'écoles, où les maîtres, au lieu de respecter les convictions chrétiennes des familles, semblent n'avoir d'autre but que de faire des libres-penseurs.

Devant ce travail impie, nous nous sentons obligés par notre conscience épiscopale de vous rappeler le *non licet* de l'Évangile. Non, il ne vous est pas permis de choisir pour vos enfants une école, de quelque ordre qu'elle soit, où ils seraient élevés dans le mépris des enseignements, des préceptes et des pratiques de notre sainte religion ; en le faisant, vous coopéreriez à l'œuvre la plus funeste, et cette complicité gravement coupable vous rendrait indignes des sacrements de l'Église.

Vous avez, en second lieu, le droit et le devoir de surveiller l'école.

Il faut que vous connaissiez les maîtres qui la dirigent et l'enseignement qu'ils y donnent. Rien de ce qui est mis entre les mains et sous les yeux de vos enfants ne doit échapper à votre sollicitude : livres, cahiers, images, tout doit être contrôlé par vous.

Outre le péril de la foi, il y a le péril de la vertu ; vous devez vous en préoccuper aussi, surtout s'il s'agit

(1) Discours de M. Jules Ferry au Sénat, 16 mars 1882, *Journal Officiel* du 17 mars, page 227.

de ces écoles mixtes, où l'on pratique, par le mélange des enfants des deux sexes, un système d'éducation contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé.

Pour remplir plus efficacement leur devoir, certains pères de famille ont pensé qu'il serait utile de former des associations. Elles permettent, en effet, de se renseigner plus vite sur la situation morale d'une école, et elles donnent plus d'autorité à de justes réclamations. Nous ne pouvons qu'encourager ces associations. Du reste, on aurait tort d'attribuer l'initiative d'où elles procèdent à un sentiment d'hostilité. Les instituteurs qui n'ont rien à se reprocher, — on en trouve encore et nous nous plaisons à leur rendre justice, — n'ont rien à craindre. Ils doivent se réjouir, au contraire, de voir les familles ne pas demeurer indifférentes au travail de l'école et procurer, en soutenant le zèle des maîtres, une culture aussi intense que possible de l'esprit et du cœur des élèves.

Enfin, N. T. C. F., nous voulons nous-mêmes vous aider dans l'œuvre de surveillance à laquelle nous venons vous convier. C'est pourquoi, usant d'un droit inhérent à notre charge épiscopale et que les lois et les tribunaux chercheraient en vain à nous contester, nous condamnons collectivement et unanimement certains livres de classe qui sont plus répandus, et dans lesquels apparaît davantage l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Église catholique, ses doctrines et son histoire. Ces manuels, dont la liste est annexée à la présente lettre pastorale, contiennent une foule de pernicieuses erreurs. Ils nient, ou présentent comme insuffisamment démontrées, les vérités les plus essentielles, telles que l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la vie future et ses sanctions, la déchéance originelle, et ils rejettent, par voie de conséquence, tout l'ordre surnaturel.

Aussi, nous interdisons l'usage de ces livres dans les écoles, et nous défendons à tous les fidèles de les posséder, de les lire, et de les laisser entre les mains de leurs enfants quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer (1).

D'autres manuels se rencontrent, qui mériteraient, peut-être au même degré, la censure de l'Église. Il appartiendra à chaque Évêque de les signaler dans son diocèse, et d'en proscrire l'usage, selon qu'il le jugera opportun.

Cette sentence portée par vos Évêques a l'autorité d'un jugement doctrinal qui oblige tous les catholiques, et en premier lieu les pères de famille. Les instituteurs, de leur côté, ne pourront pas ne pas en tenir compte ; ils se condamneraient eux-mêmes si, dans leurs écoles, dont les élèves sont tous ou presque tous catholiques, ils introduisaient des ouvrages que le Pape ou les Évêques, seuls juges compétents en matière d'orthodoxie, ont formellement prohibés.

(1) LISTE DES OUVRAGES CONDAMNÉS

Calvet. — Histoire de France.
Gauthier et Deschamps. — Histoire de France.
Guiot et Mane. — Histoire de France.
Rogie et Despiques. — Histoire de France.
Petites Lectures sur l'Histoire de la Civilisation Française.
Devinat. — Histoire de France.
Brossolette. — Histoire de France.
Aulard et Debidour. — Histoire de France.
Aulard. — Éléments d'Instruction Civique.
Albert Bayet. — Leçons de Morale.
Jules Payot. — Cours de Morale.
La Morale à l'École.
Primaire. — Manuel d'Éducation Morale, Civique et Sociale.
Manuel de Lectures Classiques.

Vous surveillerez donc de très près, N. T. C. F., l'enseignement donné à vos enfants. Ce devoir est d'autant plus impérieux qu'il est plus facile de l'accomplir. Quand il s'agit du choix d'une école, il peut arriver que vous manquiez parfois de la liberté désirable ; au contraire, pour la surveiller, vous avez à votre disposition, partout et toujours, le pouvoir et les ressources qui sont nécessaires. Si à l'aide de la vigilance éclairée que vous inspirera votre foi, vous venez à découvrir que l'école, au lieu de rester neutre, n'est plus, suivant une définition célèbre, qu' « un moule où l'on jette un fils de chrétien pour qu'il s'en échappe un renégat », vous n'hésiterez pas à en retirer promptement vos fils et vos filles. Une loi en préparation vous rendra peut-être bientôt plus difficile l'exercice de l'autorité paternelle ; mais, quelques entraves que vous rencontriez du côté de la loi humaine, désireux avant tout d'observer la loi divine qui vous ordonne d'arracher au péril l'âme de vos enfants, vous vous souviendrez de la conduite des Apôtres devant les premiers persécuteurs de l'Église, et vous répondrez à ceux qui vous conseilleraient une attitude différente : « Il faut obéir à Dieu plutôt « qu'aux hommes. »

3° Les devoirs de la famille, vis-à-vis de l'école libre.

La famille n'a pas épuisé toutes ses obligations lorsqu'elle a fait choix de l'école catholique. Quelle que soit l'école choisie, l'éducation de l'enfance reste toujours le premier devoir des parents. L'école peut les aider, elle ne peut pas les remplacer. L'école ne peut pas les remplacer, lors même qu'elle est dirigée par les

maîtres les plus chrétiens. Ceux-ci **ont besoin d'être soutenus par leur autorité et leurs exemples.** Combien de maîtres ont le droit d'imputer leur insuccès au manque de coopération des familles ?

L'école, même la meilleure, n'assure pas l'éducation de l'enfant. Celui-ci quitte l'école à l'âge où il n'est pas encore formé, et où il a juste reçu assez de culture pour prendre toutes les empreintes, il ne doit donc pas être abandonné à lui-même. Si la famille ne prend pas soin d'assurer les fruits de l'école et de prolonger son action, si elle abandonne l'enfant à toutes les influences, si elle le livre à tous les tyrans et à tous les sophistes, à quoi aura servi l'école ? *L'avenir des enfants est au cœur de leurs parents.*

Sans parler même de cette éducation postscolaire, dont il sera question plus loin, les parents ont encore d'autres devoirs vis-à-vis de l'école catholique. Ils ont **le devoir de la soutenir, au prix de leurs sacrifices.**

Dans la tyrannie que nous impose le quasi monopole de l'Etat, la création et la conservation de nos écoles libres ont suscité les plus beaux dévouements et les plus héroïques générosités. Mais ayons le courage de constater que le sacrifice ne vient pas assez d'où il devrait venir : du père et de la mère.

Ceux-ci, dans nos religieuses populations, donnent bien la préférence à l'école catholique ; ils y voient une protection pour leur enfant, un moyen de lui conser-

ver leur foi traditionnelle et leurs habitudes chrétiennes ; mais l'école n'est pas assez leur œuvre ; elle ne leur coûte pas assez ; ils ne veulent pas s'imposer pour elle les sacrifices nécessaires. Ils y voient trop l'œuvre du châtelain et de la châtelaine ; ils y voient trop l'entreprise du Curé, à ce point qu'ils menacent parfois de ne pas s'en servir, si on ne leur offre pas certains avantages matériels. Ils n'y voient pas assez l'auxiliaire indispensable pour eux, l'auxiliaire à l'existence duquel ils doivent concourir.

Aussi est-ce une obligation de faire prévaloir partout la **nécessité de la rétribution scolaire** pour tous ceux que leur pauvreté n'empêche pas de la payer.

Si c'est au père de famille qu'appartient le devoir d'élever son enfant, n'est-ce pas lui qui doit en supporter les charges ? Ne lui donnerait-on pas une fausse idée de son devoir, en lui laissant croire que seule l'éducation physique de son enfant doive lui coûter quelque sacrifice ? Ne serait-ce pas en outre l'habituer à cette idée bien entachée de socialisme et bien peu chrétienne, que l'éducation de l'enfance n'est pas une charge personnelle, mais une charge collective incombant à toute la société ? C'est pour cela que, dans sa Lettre pastorale du 5 mars 1885, le cardinal Guibert écrivait déjà si justement : « L'école chrétienne qui est un remède aux maux de l'éducation sans Dieu, doit être aussi une protestation contre cet oubli des devoirs paternels ; il faut qu'elle remette en vigueur les res-

ponsabilités de chacun... Réservons, ajoutait-il, réservons la gratuité complète aux enfants des pauvres. Invitons les parents qui peuvent se suffire, à payer une rétribution modérée pour l'instruction de leurs enfants. Par là ils s'acquitteront d'une obligation à la fois chrétienne et sociale ; ils donneront un exemple salutaire et protesteront, avec éclat, contre une erreur funeste. »

On ne saurait mieux dire. Et pourtant les objections s'élèvent nombreuses.

Vous excluez le pauvre de vos écoles, dit-on. Non, Dieu nous en garde. L'Eglise n'a pas eu besoin d'attendre nos prétendus réformateurs pour prodiguer gratuitement aux pauvres les bienfaits de l'instruction. L'histoire de nos écoles avant la Révolution en fait foi. Aujourd'hui encore il n'entre dans la pensée de personne de faire de la pauvreté un motif d'exclusion. Nous ne réclamons la rétribution scolaire que des parents qui sont en mesure de l'accorder.

Mais vous allez, nous dit-on, faire le vide dans nos écoles. Non, j'augure mieux de la foi de nos religieuses populations. Quand on a vu des pères et des mères de famille sacrifier une position avantageuse pour procurer à leurs enfants le bienfait d'une éducation chrétienne, on peut espérer qu'un petit sacrifice d'argent ne sera pas au-dessus de la vertu du plus grand nombre. Que si quelques familles n'en sont pas capables, n'est-il pas à craindre que les enfants de ces familles ne voient les bienfaits de l'éducation chré-

tienne neutralisés par le milieu où ils sont obligés de vivre?

Dès lors à quoi servent nos sacrifices?

D'ailleurs, les faits sont en notre faveur : nulle part la rétribution scolaire n'a fait déserter l'école libre. Souvent c'est le contraire qui arrive.

L'expérience semble faite et elle est concluante. L'hésitation ne serait pas raisonnable, là surtout où il s'agit de sauver une école; car personne, je pense, n'admet en pareille matière, la théorie du *tout ou rien* ; et si, par la rétribution scolaire, on sauve seulement 50 enfants au lieu de 100 qu'on voudrait mais qu'on ne peut sauver, ne vaut-il pas mieux sauver les 50? (1).

(1) Mais comment s'y prendre? Ici, les moyens sont multiples et demandent à être employés avec prudence. Il faut tenir compte du milieu, proportionner les exigences aux besoins. De tous les systèmes admis dans les diverses écoles, le plus simple et le plus facilement applicable me semble être celui qui est employé dans plusieurs paroisses.

Voici en quoi il consiste :

Le taux de la rétribution scolaire est établi en faisant la division des frais d'entretien de l'école par le nombre moyen de ses élèves. Un comité paroissial fixe ce taux et accorde aux enfants pauvres les réductions demandées, car les enfants pauvres sont reçus, après examen du comité, gratuitement ou à prix réduit ; mais, pour que le fonctionnement de l'école ne coure aucun risque, il ne faut pas que la somme totale des réductions dépasse le chiffre des subventions assurées.

Des bons d'école sont distribués à tous les enfants, payants ou non ; ceci a le double avantage de ménager la susceptibi-

III. — L'ÉCOLE ET L'ÉGLISE

1° Le Droit d'instruire de l'Église.

Dans la question scolaire, l'Etat a voulu prendre la place de l'Eglise, oubliant que « l'Eglise, société enseignante, **a reçu de son fondateur la mission d'enseigner la foi et la morale** — dont elle est la gardienne, — à tous les hommes : ce dépôt de la Révélation, elle a le droit *direct*, absolu, de le transmettre, par sa hiérarchie ou par ses délégués et mandataires, à tous les baptisés. Aucun pouvoir humain ne doit l'entraver. Dans les matières qui sont connexes à la foi, philosophie, histoire, science de l'homme.... elle a le droit *indirect* de surveiller, de réprimer au besoin, l'enseignement de la famille, et du délégué de la famille, le maître d'école : ce contrôle atteint les maîtres, leur enseignement personnel, leurs livres.

« De plus, l'Eglise, société supérieure et parfaite, a

lité des pauvres, et d'exciter l'émulation de ceux qui seraient tentés de réclamer une réduction dont ils n'ont pas besoin.

Les bons sont remis au commencement du mois au Directeur de l'école ; l'enfant qui est fidèle à remettre son bon dès les premiers jours, reçoit un certain nombre de bons points, et ces bons points donnent droit, à des jours déterminés, au tirage d'une tombola. Si cette tombola se composait de fournitures classiques, la fidélité à remettre les bons serait encore plus grande, puisque les parents trouveraient, dans cette régularité, un moyen de procurer gratuitement les fournitures à leurs enfants.

le **droit d'ouvrir des écoles** où elle donne, non pas seulement l'enseignement religieux et moral, mais la culture humaine à tous les degrés, soit par ses clercs, soit par tels autres mandataires, qu'elle investit de cette fonction. Droit indépendant et absolu, dans son origine et dans son exercice, et qui ne devrait être limité par aucun contrôle de l'Etat (1). »

Telle est la doctrine Catholique sur les droits de l'Eglise, en matière d'enseignement. Elle est en opposition avec la doctrine de la Révolution qui veut éliminer le Christianisme tout entier, la révélation divine et l'ordre surnaturel, que l'Eglise a pour mission de conserver. Aussi ne faut-il pas s'étonner du conflit soulevé par nos adversaires sur ce terrain de l'école.

Il y a opposition irréductible entre le principe de l'école sans Dieu et le principe de l'école chrétienne.

Dans la pratique, pour s'adapter à une situation de fait, pour sauvegarder l'âme de ses enfants, l'Eglise peut accepter, dans cette matière comme en d'autres, de ne pas exiger tout son droit, mais sur la question des principes, elle se doit à elle-même d'être intransigeante, assurée qu'un jour ses droits finiront bien par être reconnus.

2° *Son droit de surveillance.*

En attendant, en vertu de ces mêmes principes, **elle revendique et elle exerce son droit de sur-**

(1) Alexis Crosnier, *A travers nos Ecoles chrétiennes.*

veillance sur l'enseignement public, et son droit d'avertissement aux familles catholiques. Par son Baptême l'enfant catholique appartient à l'Eglise : celle-ci a le droit et le devoir de le protéger.

Elle n'a fait que cela, dans la lettre des Evêques de France qui a si fort irrité ses ennemis.

Je le redirai avec fierté.

Dans cet acte nous n'avons pas eu d'autre but que de prendre la défense des enfants et la défense des pères et mères de famille catholiques ; nous n'avons pas suivi d'autre inspiration que notre conscience ; nous n'avons subi aucune pression ; ce serait nous diminuer nous-mêmes que de répondre au reproche de ne pas avoir agi librement.

Il n'est entré dans notre acte aucune tentative de révolte, ni aucune arrière-pensée politique, pas plus qu'il n'y est entré d'animosité ou de récrimination contre les maîtres qui font consciencieusement leur devoir.

Nous avons rappelé la vieille doctrine de l'Église sur *l'obligation qu'ont les parents chrétiens d'élever leurs enfants chrétiennement, en les envoyant de préférence aux seules écoles qui puissent les aider à faire cette éducation chrétienne.*

Nous leur avons rappelé quelles précautions ils sont obligés de prendre, quand il ne leur est pas possible d'user de l'école chrétienne.

En le disant nous nous sommes mis en face d'une

situation de fait, créée par nos législateurs. Ce sont eux qui ont voulu que, dans certaines écoles, on ne fît plus acte de chrétien, ce n'est pas nous qui l'avons décidé ainsi. Ce sont eux qui ont voulu, par là même, cette conséquence que désormais ces écoles ne peuvent plus suffire à l'éducation telle que la conçoit un père de famille chrétien. Si une matière disparaît du programme d'une école, personne ne peut se plaindre qu'on aille demander à une autre l'enseignement de cette matière, quand on en a besoin, comme c'est le cas de l'enseignement religieux pour tous les parents chrétiens.

Nous avons dit aux parents qu'*ils ne peuvent pas tolérer qu'on impose certains livres à leurs enfants dans les écoles qu'ils sont obligés de fréquenter.*

En le disant, nous n'avons commis d'injustice contre personne : nous avons rendu hommage à la loyauté des maîtres qui savent comprendre leur mission, nous n'avons visé que ceux qui en abusent ; personne ne saurait s'y tromper.

Nous avons demandé, nous qu'on voudrait si facilement courber sous des lois injustes, nous avons demandé qu'on observe la loi, vis-à-vis des enfants qui sont obligés de subir l'école neutre.

La loi dit, en effet, qu'on respectera toutes les croyances. Peut-on se vanter de les respecter, quand on attaque la religion catholique dans son histoire et dans sa doctrine ?

La loi dit même qu'on continuera d'enseigner les

devoirs envers Dieu. Ne la viole-t-on pas en effaçant le nom de Dieu de tous les livres mis aux mains des enfants, au risque de dénaturer même les chefs-d'œuvre de notre littérature ?

En disant aux pères de famille qu'ils ne doivent pas tolérer qu'on mette tels ou tels livres aux mains de leurs enfants, nous leur avons dit de revendiquer le droit que leur accorde la loi elle-même. Car, il faut qu'on le sache, aucun livre n'est obligatoire dans les écoles ; une liste officielle est dressée dans chaque département, par une commission départementale ; c'est l'instituteur qui choisit le livre sur cette liste. Tous les livres de cette liste ne sont pas bons, mais il en est au moins quelques-uns d'inoffensifs ; c'est bien le moins qu'un père de famille demande qu'on préfère ceux-ci aux mauvais.

3° La prétendue défense de l'école laïque.

Au lieu de répondre à ces raisons on nous accuse de faire la guerre à l'école laïque, et on lance partout le mot d'ordre : *Défendons l'école laïque.* Si nous ne connaissions pas la tactique traditionnelle des ennemis de l'Église, nous pourrions être surpris d'apprendre que l'école laïque est réduite à « se défendre » contre les agressions de l'Église !

Rappelons l'histoire des agressions et voyons d'où elles sont venues.

Jusqu'en 1880, l'union avait régné entre l'Église et

l'école, entre le curé et l'instituteur. Non seulement la foi catholique était honorée à l'école, elle y était enseignée. Le premier coup de canon fut un règlement scolaire du 24 septembre 1880 qui déclara l'instruction religieuse purement facultative : qui l'a tiré? Ce n'est pas l'Eglise assurément! C'est Jules Ferry, lequel, par une série de lois et de règlements qui se suivirent de 1880 à 1886, en vint à exclure la susdite instruction du programme des examens publics à tous les degrés.

L'année 1881 vit décréter l'abolition de l'équivalence du brevet de capacité et de la lettre d'obédience, et la gratuité de l'enseignement public destiné à tuer la concurrence catholique. En 1882, ce fut la laïcisation de l'école publique, et même des écoles maternelles. Interdiction fut faite aux instituteurs et aux ministres du culte de donner des leçons d'instruction religieuse dans les locaux scolaires. Les instituteurs n'eurent plus le droit de conduire les enfants aux offices. On bannit des écoles tous les emblèmes religieux.

Etait-ce l'Église qui attaquait l'école ? A partir de 1882, les laïcisations allèrent avec une telle rapidité que M. Rambaud put déclarer à la Chambre, en novembre 1896, qu'il ne restait plus que six instituteurs publics congréganistes dans toute la France. Était-ce l'Église qui avait chassé des écoles publiques les instituteurs laïques ?

« L'Église, hélas ! ne put que se défendre. Se défendit-elle? Le fit-elle du moins avec une énergie, une

constance, une unanimité égales à l'attaque ? Qui oserait l'affirmer ? Soit parce qu'on se fia trop au droit précaire d'ouvrir des écoles à soi, des écoles libres, soit parce que la méthode de combat en honneur parmi les Catholiques était de préférence oratoire et sentimentale, une période de tolérance et presque d'accommodation ne tarda pas à succéder aux réactions énergiques des premiers jours. Si quelqu'un n'a plus le droit de nier cela, c'est le Bloc. »

Après l'école sans prêtre, une minorité croissante d'instituteurs a voulu faire l'école sans Dieu, puis l'école contre Dieu. L'Eglise s'est vue calomniée dans des manuels d'histoire, niée dans des manuels de morale. Quand elle a protesté, elle victime, on l'a accusée d'attaquer !

Qui trompe-t-on ? Qui a été persécuté ? Les Catholiques ou leurs adversaires ?

Nous avons vu fermer en quelques semaines 15.000 de nos écoles ? Qui a le droit de se plaindre ?

Que peut-on nous reprocher ? D'avoir sauvé un bon nombre de nos écoles. Voilà tout. Nous nous sommes défendus.

Dans des conditions d'infériorité évidente, il nous a fallu reconstituer un personnel nouveau, faire des constructions coûteuses. Il a fallu nous soumettre à toutes les exigences d'un adversaire qui fixe les conditions d'ouverture de l'école, qui accorde ou refuse les diplômes sans aucun contrôle de notre part.

Et c'est nous qui persécutons !

La vraie raison de leurs colères est que nos écoles sont prospères.

Nous avons entendu les aveux de nos adversaires, se lamentant d'en être réduits au rôle de concierges dans leurs écoles, n'ayant que quelques élèves : 5, 3, 2, ou même pas ; n'ayant que des enfants assistés ou des fils de fonctionnaires, de fonctionnaires opprimés.

Mais, dit-on, si nos écoles sont vides, c'est que vous faites pression pour empêcher de les fréquenter. *Vous attaquez nos écoles.*

Nous attaquons l'école laïque ! Je proteste d'abord que nous n'avons jamais entendu reprocher aux maîtres de nos écoles publiques d'être des laïques. Le choix que nous avons fait de maîtres laïques pour conserver nos écoles chrétiennes suffit à nous justifier. Ils continueront chez nous la tradition de ces hommes vénérables que nous avons connus et estimés, et qui, sous l'habit laïque, mariés ou non, croyaient remplir vis-à-vis des enfants qui leur étaient confiés un véritable sacerdoce. A ceux qui existent encore aujourd'hui, je suis le premier à envoyer l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance.

Mais, ne nous y laissons pas prendre : ce mot *laïque* veut dire laïcisée, séparée de toute idée religieuse, neutre à tout le moins.

On nous reproche de l'attaquer, cette école.

Oui, nous l'attaquons, si c'est l'attaquer que de dire que certains hommes ont voulu en faire et en font une machine de guerre contre le catholicisme, comme cet

inspecteur, M. Dequaire, dont on a souvent cité les paroles : « L'école laïque a pour but de faire des libres-penseurs ; elle tromperait nos espérances si elle se renfermait dans une respectueuse neutralité... L'école laïque est un moule où l'on jette un fils de chrétien et d'où sort un renégat. »

Oui, nous l'attaquons ! ou pour mieux dire : C'est elle qui s'attaque elle-même ! est-il besoin de chercher d'autres raisons à **l'impopularité qui pèse chez nous sur l'école neutre ?**

On n'en veut pas, parce que d'instinct le peuple catholique a dit la parole de M. Sembat : « L'école sans Dieu est l'école contre Dieu. »

J. Ferry avait bien pu escompter, dès 1882, la défection d'un grand nombre de Français, mais il avait compté sans les Catholiques ; il ne s'était pas dit que jamais chez nous on ne perdrait la croyance à l'immortalité et à la divinité.

En appliquant la loi à nos régions catholiques, on les a blessées au plus vif de leurs convictions ; elles secouent le joug. Elles laissent de côté l'école qui ne répond ni à leurs besoins ni à leurs traditions ; et elles lui préfèrent celle où il leur est permis de transmettre à leurs enfants leur foi et leur amour.

Non, ce n'est pas nous qui vidons les écoles neutres ; elles se vident d'elles-mêmes. Elles s'interdisent le droit de parler religion, que pourrait en faire le père de famille qui veut qu'on en parle à son enfant ?

Il n'y a pas entre la famille et l'école cet accord, cette union de pensées qui doit exister entre le père et son suppléant.

Je pourrais dire la même chose des maîtres et maîtresses de ces écoles : Il n'est pas vrai que nous les persécutions !

Ce n'est pas nous qui en faisons des délaissés, des isolés, dans un grand nombre de paroisses, comme ils s'en plaignent. On leur a confié une fonction qui ne leur permet pas de rendre aux pères et aux mères de famille les services que ceux-ci réclament, on se passe d'eux.

L'isolement est encore plus complet, quand il y a opposition entre leurs habitudes de vie et de pensée et les habitudes de notre catholique Bretagne, par exemple.

Il n'est pas besoin de boycotter certains instituteurs chez nous pour en faire des isolés. Souvent ce sont eux qui s'isolent des autres. Souvent l'instituteur est le seul à ne pas fréquenter l'église, le seul à ne pas prendre part aux fêtes religieuses, le seul à ne pas saluer le prêtre, à se passer entièrement de lui. S'il y a un protestant, un divorcé dans la paroisse, il arrivera souvent que c'est l'instituteur... Et je ne parle pas de celui qu'on rencontre parfois attaquant ouvertement nos croyances ou les traitant de superstitions surannées ; il est et il reste un étranger, un inconnu. A qui la faute ? Comment voulez-vous qu'il y ait de la sympathie entre cet homme qui affecte d'être sans religion.

qui doit l'être pour plaire à ses chefs, et les habitants catholiques d'une paroisse ? Comment voulez-vous que ceux-ci le regardent avec l'affection et la confiance qu'un père doit avoir pour celui qui élève ses enfants ?

S'il est vrai que Jules Ferry ait fait les calculs que lui prête M. Aulard, il faut reconnaître qu'il était plus habile que nos laïcisateurs d'aujourd'hui ; à ceux-ci nous sommes en droit de dire : C'est vous qui tuez vos écoles. Nous en faisons de nouvelles, au fur et à mesure que les vôtres deviennent inhabitables.

Faut-il nous en plaindre ? Nous n'y songeons pas.

Mais alors, c'est le conflit, c'est la guerre ? C'est vrai.

Nous prenons acte que ce n'est pas nous qui l'avons déclarée. Ce n'est pas nous qui avons changé ce qui existait.

Comment finira cette guerre ? De l'une ou l'autre de ces deux manières : la **tyrannie dans le monopole** imposé à tous les enfants d'une même France, ou la **liberté dans l'égale répartition des secours** accordés aux écoles, telles que les auront choisies les pères de famille.

Tyrannie ou liberté. Cela suffit à juger de quel côté est le bon droit ; puisse cela éclairer suffisamment les esprits et préparer un avenir réparateur !

CHAPITRE IV

APRÈS L'ÉCOLE

La guerre faite à l'enfance par l'Ecole sans Dieu ne nous enlève pas toutes nos espérances. Quelles que soient les batailles, un espoir nous vient du côté de la jeunesse.

De même que le marin, au sein de l'orage et de la tempête, voit luire dans la nuée le rayon de lumière signe avant-coureur du calme qui sera bientôt, de même l'âme chrétienne, attentive aux événements qui se déroulent autour de nous, n'a pas manqué de remarquer cette jeunesse chrétienne qui se lève, arborant fièrement le drapeau catholique, prête à lutter pour la défense de sa foi, et pour le service des autres.

Nous les avons vus, nos vaillants jeunes gens catholiques, réunis dans leurs Congrès ou dans leurs Concours, et s'y montrant aussi catholiques dans leurs sports que dans leurs discours; nous les avons vus groupés autour de leurs prêtres dans leurs cercles d'études ou dans leurs patronages, recherchant et aimant la direction sacerdotale; nous les avons vus demandant, comme des religieux, aux exercices d'une

retraite faite en commun, la vérité et la force nécessaires à leur âge.

Ces spectacles émeuvent tous ceux qui les contemplent en quelque lieu que ce soit : car ils se renouvellent partout en ce moment sur notre terre de France. Partout où cette jeunesse défile aujourd'hui, que ce soit au chant des cantiques, ou au pas entraînant des marches militaires, on la salue avec enthousiasme : car c'est l'avenir qui vient, l'avenir réparateur d'un passé qui a fait trop de ruines ; c'est l'**espérance à laquelle tous les cœurs aiment à s'attacher.**

Cette espérance est-elle fondée ? Nos ennemis eux-mêmes nous donnent lieu de le croire, puisqu'ils s'émeuvent de ce mouvement, et que, conformément à leurs traditions d'intolérance, ils rêvent déjà de faire contre cette jeunesse ce qu'ils ont fait contre l'enfance ; ils rêvent d'organiser pour elle l'athéïsme qu'ils ont introduit à l'école.

Ils n'y réussiront pas, parce que la jeunesse sait et peut se défendre.

Cependant le moment n'est pas venu de chanter victoire. La chère jeunesse dont nous parlons n'est encore qu'une élite, qu'une exception, comparée à la multitude de ceux qui se sont laissés entraîner dans une autre voie.

Nous ne pouvons dire que nos espérances. Ces espérances se changeront en réalité, quand les pères et mères de famille rempliront tous leurs devoirs vis-à-

vis de leurs enfants, grands et petits ; quand la jeunesse voudra se laisser former et conduire ; quand les bienfaiteurs de nos Œuvres catholiques auront compris quel champ vaste et fécond s'offre encore à leur charité.

L'homme d'action doit savoir *pourquoi* et *comment* il doit s'intéresser à la formation de cette jeunesse qui est la réserve de demain. Il n'est pas de cause qui mérite davantage sa sympathie et son dévouement.

I. — NÉCESSITÉ DES ŒUVRES POSTSCOLAIRES

S'il est un mal universellement constaté et déploré, c'est la **perversion précoce de la jeunesse.**

Il y a quelque temps, le *Journal officiel* publiait un tableau navrant des crimes commis en France par des coupables encore jeunes : le cinquième des criminels, chez nous, n'a pas encore vingt ans ! C'est effrayant.

Il ne s'agit, dans cette statistique, que des fautes connues et publiques, et que la loi réprouve et punit. Quel fond de perversité beaucoup plus étendu, ces fautes supposent ! Quel mépris de la justice, quelle cupidité, quelle corruption elles laissent deviner !

Là même où la perversité n'aboutit pas au crime, elle se manifeste trop souvent, de nos jours, par une impiété sacrilège, dans des milliers de jeunes gens pour qui le Dieu de leur enfance n'est plus qu'un objet de blasphèmes, par les conversations les plus licen-

cieuses, par la fréquentation habituelle des cabarets et des spectacles mauvais, par la passion des lectures corruptrices, et par la recherche insatiable des jouissances de toutes sortes.

Nous n'insisterons pas sur ce tableau, puisque chacun de nous l'a, pour ainsi dire, sous les yeux, dans une société où les ruines s'entassent, comme dans une cité renversée, sans autre distinction que celle qui leur vient de la splendeur des monuments détruits. Toute cette jeunesse corrompue, c'est une cité en ruines, en effet, ruines sacrées gardant encore l'ancienne magnificence de la dignité chrétienne,ou ruines informes qui ne rappellent plus rien du passé ; ruines encore vivantes pour quelques-unes d'un dernier reste de vitalité chrétienne ; ruines le plus souvent irréparables, au-dessus desquelles ne pousse plus aucune herbe verdoyante, et où ne se fait plus entendre aucun chant d'espérance.

Là où les ruines ne forment pas la cité détruite, elles jonchent assez le sol pour que le passant les heurte à chaque pas. Prenons garde, elles peuvent augmenter.

Le mal s'annonce déjà dans la diminution du respect, dans le refus de l'obéissance et dans l'esprit d'indépendance et d'insubordination. A combien de foyers faut-il regretter la disparition de cette piété filiale qui en était la joie et l'ornement, de cette déférence pour l'âge qui donnaît à la famille son caractère patriarcal,

de ces égards affectueux qui assuraient à la mère une véritable royauté, de ce respect qui faisait attribuer à la parole d'un père l'autorité et la force d'un vrai sacerdoce !

Pour combien de jeunes gens la maison paternelle est-elle à charge ! Combien la désertent !

Combien de jeunes filles supportent difficilement les conseils de leur mère, encore plus difficilement leur surveillance ! Elles veulent tout voir et tout entendre !

La simplicité des délassements qui suffisaient à nos pères n'excite plus que le dédain de leurs descendants. Au village le jeune homme et la jeune fille rougissent des plaisirs rustiques d'autrefois. On introduit jusque dans nos hameaux les fêtes les plus mondaines, les danses les plus corruptrices. Jusque dans nos plus modestes cités, la jeunesse se plaît aux spectacles licencieux, et aux lectures les plus passionnées et les plus subversives de la foi et de la vertu.

Le mal envahit peu à peu les familles réputées les plus honnêtes. Par une série de concessions qui sont juste le contraire de l'indépendance, on en arrive à tolérer, aux meilleurs foyers, ce que l'on en eût exclu impitoyablement il y a vingt ou trente ans.

On dira que le mal a toujours existé : cela n'est pas l'excuser, c'est constater qu'il a toujours les mêmes causes.

La jeunesse, en effet, a toujours eu soif d'indépen-

dance et a toujours mal accepté le joug de l'obéissance. De bonne heure, l'enfant veut être un homme ; en attendant qu'il le soit, il en revendique les privilèges, espérant se grandir d'autant. En même temps les passions s'éveillent chez lui et favorisent ses désirs d'indépendance : les satisfaire lui semble un moyen d'affirmer sa liberté.

Que tout homme, d'ailleurs, dans sa jeunesse, ait à traverser une crise morale, c'est-à-dire une hésitation entre le bien et le mal, plus longue et plus accentuée qu'aux autres époques de la vie, tous les moralistes le reconnaissent. L'antiquité païenne l'avait dit dans l'histoire de ce jeune homme de la fable hésitant entre le chemin de la volupté et celui de la vertu. L'Évangile rappelle qu'il y a deux routes : la voie large et la voie étroite ; la jeunesse se précipite d'instinct sur la voie large, sur celle qui mène à la mort. « La plupart des hommes, dit un moraliste, à l'entrée de la vie, dès le commencement de la crise principale, roulent dans les sens et la matière, et ne comptent plus comme forces morales, intelligentes et libres (1) ! »

Encore une fois, le mal a toujours existé, puisqu'il a pour complice le cœur humain lui-même, et puisque Satan fut toujours acharné à la perte des âmes.

Mais le mal varie d'intensité avec les causes qui le favorisent ou qui le combattent.

(1) P. Gratry, *La Crise de la Foi.*

De notre temps, ces **causes** se résument dans le caractère antichrétien de la société où la jeunesse est appelée à se développer.

Non seulement la jeunesse ne trouve plus, dans la société qui l'entoure, les moyens de préservation qui lui sont nécessaires, mais elle y trouve partout la laïcisation de toutes choses, c'est-à-dire, avec l'**exclusion de Dieu**, la **libération de tout frein moral.**

On a chassé Dieu de nos institutions et de nos lois, comment celles-ci pourraient-elles être un frein pour les passions humaines ? Là où il ne reste plus que la crainte des pénalités civiles, il ne peut y avoir tout au plus qu'un commencement de sagesse, rien ne suffit à donner une direction au cœur et à l'esprit.

On a chassé Dieu de nos habitudes et de nos mœurs, au point de faire du plaisir la loi universelle et d'introduire partout des divertissements païens, comment la jeunesse n'en conclurait-elle pas que l'amusement est la loi principale de la vie ? Comment serait-elle difficile dans le choix de ses plaisirs ?

En chassant Dieu de l'éducation, on s'est privé des secours qu'offre la morale chrétienne pour apprendre à l'enfant à régler ses inclinations et à combattre ses passions. Il eût pourtant suffi de se dire que les générations passées se sont formées à cette morale, et qu'elles n'ont pas eu à le regretter !

Dès lors, nous avons le droit de nous demander avec l'auteur d'un rapport officiel : « N'est-ce pas ce

défaut d'éducation qui explique qu'on trouve dans les générations nouvelles tant de jeunes gens qui n'ont plus de frein moral, ne respectent aucune autorité et n'ont en vue que la satisfaction immédiate de leurs désirs et de leurs caprices (1) ? »

Le frein moral n'existe pas en dehors de l'idée religieuse. C'est un fait que quelques-uns de nos adversaires commencent à reconnaître ; les événements se chargeront de le démontrer de plus en plus.

Si le milieu social et l'éducation sans Dieu et sans religion expliquent quelques-unes des défaillances de la jeunesse, ils ne les expliquent pas toutes. C'est la **famille, elle aussi, qu'il faut en rendre responsable.**

Beaucoup de parents ont trop compté même sur l'école chrétienne, pour se décharger de leurs fonctions d'éducateurs. Ils ont cru que l'école pouvait pourvoir à tout et suffire à tout. C'est une erreur des plus funestes que nous avons signalée déjà. L'école ne peut pas remplacer la famille ; son œuvre même ne sera réelle et durable que si elle est soutenue et continuée par la famille.

Ne voyons-nous pas, tous les jours, des jeunes gens et des jeunes filles élevés chrétiennement, renoncer aux pratiques religieuses de leur enfance et

(1) M. G. Honnorat, chef de division à la préfecture de police de la Seine.

suivre la voie du mal? Le fait existe, hélas ! Nos ennemis en triomphent parfois, et cherchent à en tirer argument contre l'efficacité de nos croyances et de notre éducation chrétienne. Mais cela ne prouve rien, sinon que l'éducation donnée à l'enfance, fût-elle la plus parfaite, ne saurait suffire à assurer la direction de toute une vie. L'éducation du jeune homme, de la jeune fille, ne se termine pas à l'âge de l'école et du catéchisme ; elle ne se fait pas seulement sur les bancs de la classe.

L'école chrétienne elle-même risque de devenir inutile, si la famille ne remplit pas le devoir d'éducation qui lui incombe.

Les maîtres et les maîtresses de nos écoles ne peuvent rien faire sans les parents. Ils ont besoin que ceux-ci continuent leur œuvre.

Quand les enfants sortent de leurs classes, ils ne sont pas encore formés ; leur formation n'est qu'ébauchée. Un rien suffit à les déformer et à compromettre tous les avantages qu'ils ont acquis. Leur cœur a été ouvert au bien, mais il faut qu'on continue de le leur montrer ; sans cela ils se laisseront prendre au mal qu'on leur montrera aussi sous les aspects les plus séduisants. Leur volonté a été initiée à la pratique de la vertu, on lui a appris à se sacrifier pour rester fidèle au devoir, si on ne continue pas à y exciter le jeune homme et la jeune fille, ils préfèreront bientôt la jouissance au devoir, et ils la rechercheront par tous les moyens et sous tous les prétextes.

Gardons-nous de professer et de suivre cette funeste maxime, à laquelle se rattachent tant de pères et de mères aujourd'hui : *Il faut que jeunesse se passe.* Non, il ne faut pas que le jeune homme et la jeune fille perdent le meilleur de leur vie ; il ne faut pas qu'ils commencent par ruiner ce qu'il y a de meilleur en eux, pour ne laisser à Dieu et aux autres que des restes sans valeur. Jamais la pluie du matin n'a été nécessaire à l'éclat d'une belle journée ; jamais la ruine n'a conduit à la fortune.

La jeunesse est le temps des nobles ardeurs, des généreux enthousiasmes ; elle a été donnée pour préparer la vie, et non pas pour l'user. C'est dans la jeunesse qu'on sait le mieux se dévouer, c'est à cet âge que la patrie et l'Eglise trouvent leurs meilleurs défenseurs. N'allons pas la calomnier en disant qu'elle est faite surtout pour s'amuser.

La jeunesse est et doit être l'âge des plus héroïques vertus.

II. — FONCTIONNEMENT DES ŒUVRES DE JEUNESSE

L'Église n'abandonnera pas la famille dans cette œuvre, elle s'offre même à l'y aider. Elle met à créer des œuvres de patronage le même empressement qu'elle a mis à fonder des écoles. Déjà ces **Œuvres de jeunesse**, comme on les appelle, **existent nombreuses** autour de nous.

Pendant que les jeunes filles sont invitées à faire partie des Congrégations de la sainte Vierge et des Confréries de toutes sortes, ou à fréquenter les patronages, les ouvroirs, les syndicats, que la charité féminine, toujours aussi ingénieuse que dévouée, a déjà créés chez nous, les jeunes gens sont accueillis par le prêtre dans des œuvres de toutes sortes : associations de jeunesse catholique, cercles d'études, patronages, sociétés de musique, de gymnastique et de préparation militaire, etc.

Ces œuvres sont le rayon d'espoir que Dieu fait luire au-dessus de notre horizon obscurci ; mais elles sont surtout la preuve des réserves de zèle et de savoir-faire que l'Église possède dans son clergé.

Ses prêtres se font tout à tous. De même qu'ils se sont faits instituteurs pour sauver les enfants, ils se font directeurs de patronages, surveillants de récréation, moniteurs et maîtres de gymnastique, au besoin, pour garder aux jeunes gens leur foi et leur vertu.

Ils ne peuvent pas travailler à une œuvre plus nécessaire et plus féconde.

Les fruits qu'ils y ont déjà recueillis suffiraient à les encourager. L'attitude de nos ennemis les y excite plus que jamais.

Nos ennemis, en effet, s'apprêtent à nous combattre sur le terrain des œuvres postscolaires, comme ils l'ont fait sur celui de l'école. Ils nous disent par là même quel est l'intérêt de cette lutte. Il semble bien que, cette fois, il nous suffira du dévouement pour

lutter avantageusement ; il n'y faudra ni diplômes obtenus de l'État, ni palais scolaires. Nos prêtres auront le dévouement nécessaire, si les parents veulent comprendre le secours qu'ils peuvent en attendre. Leur dévouement forcera l'assentiment de tous.

Dans ces œuvres, il ne faut pas se proposer d'autre but que de **protéger les jeunes gens contre les dangers qui les menacent, et de compléter leur éducation.**

On le protège en leur donnant les relations de l'amitié la plus sûre, et les divertissements les plus honnêtes ; on complète leur éducation, au point de vue physique, moral et religieux ; et on les initie à leurs devoirs sociaux.

Le but des Œuvres postscolaires est toutefois bien moins de protéger que de former ; ou, pour mieux dire, il consiste **à former pour protéger.** Il faut que, par la formation reçue, le jeune homme arrive à se défendre lui-même contre les ennemis ou les dangers qui le menacent. Si l'on prétend faire de l'Œuvre de jeunesse une simple garderie, on est sûr d'échouer, parce que, à un moment donné, l'enfant ou le jeune homme s'impatientera d'être surveillé.

C'est également faire fausse route que de faire consister l'**Œuvre de jeunesse dans de simples amusements.** Jamais nous ne pourrons offrir au jeune homme les distractions et amusements qu'il trouvera en dehors de chez nous, et un jour viendra

où il se plaindra que nous ne lui en donnons pas assez. Sans doute il faut lui en accorder, pour l'attirer et pour le retenir à l'Œuvre, mais il faut lui faire comprendre que l'amuser n'est pas le but que nous nous proposons. De bonne heure, il doit savoir qu'il vient à l'Œuvre pour une fin plus élevée : sa formation ; il doit comprendre que ses amusements même tendent à cette fin.

Cette pensée doit surtout être la pensée du Directeur de l'Œuvre. Il est inutile de faire des Œuvres de jeunesse, si ces œuvres ne doivent pas servir à donner à leurs membres plus de vie chrétienne et plus d'esprit surnaturel.

Ces principes ont reçu une éclatante confirmation dans la lettre suivante que le cardinal Merry del Val écrivait le 29 juillet 1912 à Mgr l'évêque de Périgueux, à la suite d'un Congrès où avait été lu un remarquable rapport sur cette question :

« *Le but de ces œuvres* — des œuvres de jeunesse — est sans doute d'éviter que les jeunes gens désertent la religion, mais surtout d'obtenir qu'ils deviennent chrétiens, *d'un christianisme vécu et conquérant* ; elles sont donc par essence *surnaturelles*, et surnaturels par conséquent doivent être les moyens dont le directeur y fait emploi. Voilà ce qu'a établi nettement et opportunément un autre de vos conférenciers. Et après avoir combattu la sorte de neutralité confessionnelle qu'on laisse parfois se glisser dans les œuvres dites catholiques, où l'on semble se proposer d'embrasser le plus

de monde possible avec le moins possible de conditions surnaturelles, il n'a pas eu de peine à établir les principes qui doivent réagir contre l'emploi dans les œuvres de jeunesse de certains ressorts humains, tels que le *sport* et le *théâtre*, qui étaient l'objet direct de sa conférence. Il a fort bien montré qu'il ne faut introduire ces ressorts que là où la poursuite du but surnaturel les exige, et alors avec le caractère d'accessoire qui leur convient et dans la stricte mesure où ils peuvent être utiles ; au surplus, *avec prudence*, *à cause des inconvénients qui s'y rattachent d'ordinaire.* Le Saint-Père fait des vœux pour que ces principes, très conformes à la vérité et très sages, soient appliqués dans toutes les œuvres de jeunesse. »

La direction du Saint-Siège est donc très nette sur ce point comme sur les autres : « Il faut avant tout former des chrétiens et subordonner tout le reste à cette préoccupation. »

Les Œuvres de jeunesse sont difficiles, personne ne saurait le nier. C'est parce qu'ils n'y avaient pas pris garde que certains prêtres zélés sont très étonnés de n'y pas réussir du premier coup. Et parce qu'elles sont difficiles, le zèle n'y suffit pas. Il y faut de la prudence, et surtout de la *méthode* et du *savoir-faire.*

Avant d'entreprendre une Œuvre de jeunesse, il faut étudier ce que les autres ont fait, il **faut apprendre,** je ne dirai pas son *métier*, mais **son art de direc-**

teur de jeunes gens. Car c'est tout un art, dont l'expérience d'autrui doit fournir les premières leçons. Ces leçons se trouvent dans les *Revues*, dans les *Comptes-rendus* de Congrès, dans les *Vies* d'hommes d'œuvres, etc. Un directeur avisé aimera à parler avec ses confrères de ses essais, de ses succès, de ses échecs, etc. Il aimera à consulter ceux qui ont mission de l'éclairer. Il verra ce qu'on fait ailleurs, pour imiter ce qui est bien et pour éviter ce qui serait défectueux.

Rien n'est plus profitable que des réunions d'hommes occupés aux mêmes œuvres.

Pour la même raison, le Directeur d'une Œuvre de Jeunesse **évitera d'en faire quelque chose de trop personnel**. Outre l'inconvénient de disparaître avec son auteur, l'œuvre trop personnelle est privée du secours qu'apporte toujours la collaboration.

Un Directeur habile se **cherchera des auxiliaires**, même laïques, pourvu qu'ils soient compétents, d'une conduite exemplaire et d'un dévouement éprouvé. Il ne les traitera pas avec défiance. Sans doute il ne les laissera pas entrepasser leurs droits et s'ingérer dans le domaine des choses spirituelles ; mais il ne prendra pas trop facilement ombrage de ce qui peut lui paraître parfois zèle excessif. Toutefois il gardera assez d'autorité pour leur faire accepter les conseils qu'il croira devoir leur donner.

La formation des auxiliaires fait partie essentielle de la mission d'un Directeur d'Œuvre de Jeunesse.

Je n'essaierai pas de faire un traité complet de la question ; mais on me permettra de signaler encore **deux écueils à éviter** dans les œuvres de jeunesse : la *préoccupation du grand nombre* et le *recrutement trop tardif des membres.*

Beaucoup de Directeurs d'Œuvres croient qu'ils ne feront rien de bon s'il n'ont pas autour d'eux tous ou presque tous les jeunes gens de la paroisse. Cette illusion peut venir d'un zèle généreux, mais c'est une illusion, et c'est le fait d'un zèle insuffisamment éclairé.

Il faut **viser à former des élites d'abord.** Avec cinq ou six jeunes gens, même moins, on fera un bien plus solide qu'avec une multitude. On formera des hommes instruits, des apôtres, dont l'influence s'exercera plus tard sur toute la paroisse. On aura en eux des chefs de file, des entraîneurs que suivront les autres dans les circonstances où il le faudra. Ce sera la pépinière de nos Comités catholiques.

Il me semble que, dans *nos paroisses rurales*, **toute œuvre de jeunes gens devrait avoir trois degrés ou catégories de jeunes gens.** A *son premier degré*, elle comprendrait cette élite très restreinte dont je viens de parler, qu'on réunirait souvent pour lui donner une vraie formation, par un *Cercle d'étude.*

Ce mot ne doit arrêter personne. **Le Cercle d'études**, le meilleur et le plus facile à diriger, consiste dans une *conversation*, préparée par le

Directeur, avec ses jeunes gens, sur un sujet quelconque. Point n'est besoin de discours, ni de conférence écrite. Tout au plus peut-on demander aux plus intelligents un résumé sommaire de la conversation, résumé fait par écrit et à tour de rôle et qui pourra être lu à la séance suivante. Le choix des sujets constituera un ensemble suivi, mais il sera bon de s'inspirer souvent des circonstances, d'un événement, d'un article de journal, etc. Aucune formation ne vaut celle-là.

A son *second degré*, l'OEuvre comprendrait les meilleurs jeunes gens de la paroisse, groupés autour des premiers une fois par mois, par exemple. Ce serait le groupe de *jeunesse catholique* proprement dit. On initierait ses membres aux grandes questions du jour ; on ferait devant eux un peu d'apologétique pratique ; on les entretiendrait de leurs intérêts moraux et même de leurs intérêts économiques. La perfection serait de les amener à en discuter. Si le groupe du premier degré est fortement constitué, l'habitude de la discussion se prendra assez vite.

Au *troisième degré*, l'œuvre s'adresserait à tous les jeunes gens catholiques de la paroisse. On les convoquerait une fois ou deux par an seulement, pour un Congrès, une manifestation religieuse, une retraite, etc.

Par ces divers degrés, on arriverait à avoir de l'action sur toute la jeunesse de la paroisse.

C'est l'organisation que je préconise pour nos pa-

roisses de campagne, où les jeunes gens sont disséminés dans les villages et plus difficiles à réunir.

Dans les paroisses où il y a une agglomération plus considérable, dans les villes par exemple, il me semble que la même organisation doit exister. Mais le premier et le deuxième groupement y seront plus nombreux. On peut, en dehors des études dont j'ai parlé plus haut, occuper les jeunes gens à la gymnastique, au chant, à la musique, etc., en ayant soin de bien prévenir les abus qu'engendrent ces sortes d'exercices, et dont le principal me semble être d'oublier que nous nous intéressons surtout aux jeunes gens pour en faire des chrétiens.

Le **second** écueil à éviter dans l'institution de ces Œuvres de jeunesse est **d'attendre trop tard pour en recruter les membres**. On aime mieux s'occuper des jeunes gens que des enfants ; il semble que le bien produit sera plus immédiat et, espère-t-on, plus étendu.

Ici encore c'est une illusion. Le recrutement des Œuvres de jeunesse se fait dans la mesure où le prêtre a gardé ou a pris de l'influence sur les jeunes gens. Cette influence, le prêtre la possède *pendant les années de catéchisme*. Pour la garder, il lui faut rester en contact avec les enfants, les suivre au fur et à mesure qu'ils grandissent. S'il y a une séparation entre eux et le prêtre, ne fût-ce que de quelques années, les enfants ne viendront que difficilement vers lui. Ils au-

ront pris l'habitude d'autres fréquentations ou occupations ; les passions leur feront peut-être redouter le prêtre. Dans un moment donné, ils répondront à son appel, mais rien ne garantira leur persévérance.

Cela revient à dire que, pour assurer une œuvre de jeunesse, il faut la commencer et en recruter les membres, lorsque les enfants sont sur les bancs du catéchisme ; et il faut la continuer ensuite sans interruption.

Sans doute, le nombre ira en diminuant : ce ne sera pas toujours une perte. On formera un noyau plus solide. Mais, à mesure qu'ils grandiront, il faudra mettre les jeunes gens dans des groupes séparés, pour que les aînés ne s'offusquent pas d'être mêlés aux enfants. La formation différente à donner aux uns et aux autres exige d'ailleurs cette distinction. Les plus jeunes constitueront *le patronage ;* les autres, *le groupement de jeunesse catholique.*

Que ce mot de **patronage** ne fasse pas peur. L'institution, entendue comme je viens de le dire, est réalisable partout, puisque le patronage est le groupement *des enfants* sur lesquels le prêtre catéchiste continue d'exercer une influence. Dans nos villes, ces groupements existent presque partout ; dans beaucoup de nos campagnes, ils sont désirables et faciles à organiser sous la forme des promenades du jeudi et du dimanche, ou d'une autre manière. Partout, il me semble, un catéchiste zélé peut trouver

le moyen de réunir de temps en temps les meilleurs enfants de son catéchisme, vers l'âge de onze ans, ou même plus tôt, et en faire les éléments de la *Jeunesse catholique*, une *Avant-garde*, comme on dit si bien.

Les aînés du groupe, surtout les membres des Cercles d'études, auront profit à être affiliés à l'*Association Catholique* de la *Jeunesse Française*. Ils seront fiers de cette affiliation, et ils y puiseront d'excellents moyens de formation.

La *grande épreuve* des Directeurs de jeunesse est l'**insuccès** de leurs efforts, et le **découragement** qui en est parfois la conséquence.

Nous avons vu quelques-unes des causes qui expliquent ces insuccès. Il y en a d'autres. De toutes nous dirons qu'elles ne suffisent pas à justifier le découragement, elles demandent un sérieux examen de conscience sur les méthodes employées, sur le but poursuivi, sur le dévouement qu'on y apporte, et sur la part qu'on y fait à l'action de Dieu par la prière et l'esprit surnaturel. Mais il importe de se remettre sans cesse devant l'esprit la nécessité de cette forme d'apostolat, les succès qu'on y obtient d'une manière générale et qui excitent l'envie de nos ennemis, surtout le résultat qu'on acquiert devant Dieu qui demande plus notre bonne volonté que la réussite.

La plus pénible des causes d'insuccès vient de l'opposition rencontrée parfois chez ceux qui devraient

soutenir l'œuvre. Cela même ne doit pas décourager ; c'est peut-être un rappel à l'obéissance et celle-ci est toujours méritoire. Si ce n'est qu'une épreuve, il faut ne pas oublier que toute œuvre véritable se fonde sur le sacrifice.

CHAPITRE V

LES ŒUVRES SOCIALES

Après avoir énuméré, dans l'*Encyclique aux Evêques d'Italie*, les œuvres qui constituent l'Action Catholique, Pie X insiste sur celles qui ont trait aux intérêts moraux et matériels du peuple et des classes déshéritées, et il les recommande en ces termes :

« Tout le monde a le plus vif intérêt à savoir et connaître les divers modes sous lesquels ces solutions se présentent en pratique. Les discussions dans un sens ou dans l'autre se multiplient de plus en plus et se répandent facilement au moyen de la presse. Il est donc souverainement nécessaire que l'Action Catholique saisisse le moment opportun, marche en avant avec courage, propose elle aussi sa solution et la fasse valoir par une propagande ferme, active, intelligente, disciplinée, capable de s'opposer directement à la propagande adverse.

« La bonté et la justice des principes chrétiens, la droite morale que professent les Catholiques, leur entier désintéressement pour ce qui leur est personnel, la franchise et la sincérité avec laquelle ils recherchent uniquement le vrai, le solide, le suprême bien d'autrui,

enfin leur évidente aptitude à servir mieux encore que les autres les vrais intérêts économiques du peuple, tout cela ne peut manquer de faire impression sur l'esprit et le cœur de tous ceux qui les écoutent, d'en grossir les rangs de manière à faire d'eux un corps solide et compact, capable de résister vigoureusement au courant contraire et de tenir les adversaires en respect.

« Ce besoin suprême, notre prédécesseur Léon XIII, de sainte mémoire, le perçut pleinement en indiquant, surtout dans la mémorable Encyclique *Rerum novarum*, et dans d'autres documents postérieurs, l'objet autour duquel doit principalement se déployer l'Action Catholique, à savoir la *solution pratique de la question sociale selon les principes chrétiens*.

« Et Nous-même, suivant ces règles si sages, nous avons, dans notre *Motu proprio* du 18 décembre 1903, donné à l'Action populaire chrétienne, qui comprend en elle tout le mouvement catholique social, une constitution fondamentale qui pût être comme la règle pratique du travail commun et le lien de la concorde et de la charité.

« Sur ce terrain donc, et dans ce but très saint et très nécessaire, doivent avant tout se grouper et s'affermir les œuvres catholiques, variées et multiples de forme, mais toutes également destinées à promouvoir efficacement le même bien social (1). »

Ces paroles disent clairement la nécessité et l'objet

(1) Pie X, Enc. *Il fermo proposito*, 11 juin 1905.

des *Œuvres sociales* ; elles indiquent ce que doit être l'Action sociale des Catholiques.

Cette action a son principe dans la grande loi de la charité chrétienne ; elle atteindra son but, en prenant pour guide l'obéissance aux lois et aux directions de l'Eglise.

I. — OBJET ET NÉCESSITÉ DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

L'Action sociale Catholique n'est que l'application sur le terrain social et économique du précepte divin de la charité : « *Vous aimerez votre prochain comme vous-même.* » — « *Portez mutuellement votre fardeau les uns les autres.* »

Elle n'est que la soumission à l'ordre providentiel ainsi formulé : « *Chacun a reçu de Dieu la charge de son prochain.* » Elle est la condamnation de l'égoïsme, la mise en œuvre de tous les dévouements ; par là même elle est une sauvegarde pour la société tout entière, dans laquelle elle cherche à conserver la paix et l'entente mutuelle.

Ce n'est pas à dire que les questions sociales relèvent exclusivement de la charité. Toutes les fois qu'il s'agit d'un droit à faire respecter, la justice doit intervenir d'abord. L'Action sociale Catholique s'impose même comme objet de faire régner partout le plus de justice possible.

Mais, en la considérant dans le rôle général qu'elle doit remplir, dans l'ensemble des dévouements qu'elle suscite, dans les besoins auxquels elle doit subvenir, elle fait partie de ce domaine de la charité qui est le plus bel apanage de l'Eglise catholique.

1° De nos jours l'Action sociale Catholique est nécessitée surtout par les **conflits soulevés de toutes parts dans le monde du travail**, au préjudice de la paix sociale.

« La vie sociale, a-t-on dit, présente aujourd'hui l'aspect d'un champ de bataille. »

Partout c'est la lutte : « lutte d'idées, lutte d'hommes, lutte entre les écoles et entre les classes. »

Partout il y a conflit : conflit entre le capitaliste et le travailleur, entre le riche et le pauvre, entre le patron et l'ouvrier. Il y a opposition entre la petite et la grande industrie, entre le petit et le grand commerce, entre l'agriculture et l'industrie ; la ville et la campagne luttent l'une contre l'autre, celle-ci se dépeuplant et menaçant d'affamer celle-là après l'avoir envahie.

Les causes de ces conflits sont nombreuses. Les unes sont de tous les temps, comme le désir de jouir et le désir de s'élever qui sont au cœur de tout homme, le rêve toujours caressé d'une égalité chimérique, rêve fortifié par les théories philosophiques de nos jours, l'égoïsme que développe l'individualisme introduit dans le monde du travail.

Ces causes ne disparaîtront jamais, tout au plus

faut-il espérer d'en diminuer l'influence, en rappelant les volontés à la nécessité de dominer les passions et les appétits, en amenant les intelligences à une plus juste appréciation des conditions de la vie humaine.

De nos jours, ces causes, aussi anciennes que le genre humain, ont trouvé des **complices dans les changements économiques et sociaux** qui se sont produits depuis un siècle et plus.

La grande industrie a pris une extension considérable, sous l'influence des progrès scientifiques et du développement des machines. Il en est résulté une diminution dans le nombre des travailleurs, la même machine pouvant remplacer plusieurs ouvriers, et une restriction dans leurs fonctions plus spécialisées qu'autrefois ; par ailleurs la nécessité s'est imposée de les grouper pour une même industrie dans les mêmes ateliers et loin du foyer familial, dans de véritables cités ouvrières.

Ce fut l'écrasement de la petite industrie rurale et familiale.

Déjà la facilité des relations avait favorisé l'*extension* du commerce ; la surproduction la rendit nécessaire. Le grand magasin devint bientôt une ruine pour le petit commerce, soit à la ville, soit à la campagne.

L'attrait des salaires plus élevés a fait affluer l'habitant des campagnes vers la ville, au grand détriment de l'agriculture, menacée, par cette émigration, de ne plus avoir assez de bras pour le travail des champs.

Que de gêne, que de conflits, laisse entrevoir ce rapide tableau !

Que de problèmes dès lors sont à résoudre, si l'on veut que la paix sociale n'ait pas à en souffrir !

L'Action sociale Catholique doit s'y intéresser, d'autant plus que le bien-être physique et le bien-être moral des travailleurs en dépendent.

2° Le bien-être physique du travailleur, en effet, nécessite l'Action sociale des Catholiques.

Le désir du bien-être qui est au dedans de tous a été créé par Dieu, il est donc légitime ; dans les limites où il s'accorde avec notre fin dernière, il est permis de le satisfaire. C'est s'assurer à soi-même du bonheur que de chercher à le procurer aux autres.

Sans doute il y a parfois des plaintes injustes formulées autour de nous, il y a des désirs illégitimes, il y a des utopies irréalisables, aujourd'hui surtout, dans l'esprit de beaucoup.

Mais cela n'empêche pas la légitimité des besoins. Comme le dit Léon XIII, il y a parmi nous des hommes « dans une situation de fortune et de misère imméritée ».

Il est vrai aussi que, chez beaucoup d'autres, le malheur n'est que la conséquence du vice ; mais cela même, cela, surtout peut-être, est un mal qui provoque notre pitié.

Il y a des *souffrances sans nombre* autour de nous,

et de toutes sortes : toutes réclament un soulagement et implorent notre charité.

En dehors des souffrances qu'imposent la maladie, la vieillesse, les accidents, les séparations et toutes les autres causes de malheurs si nombreuses pour le travailleur, celui-ci est torturé jusque dans son *travail par l'insécurité du lendemain*. Le chômage le guette souvent et menace sa subsistance et celle des siens ; la vieillesse et les infirmités l'attendent aussi et le portent à se demander ce que seront ses derniers jours : angoissante question qui remplit d'amertume le cœur de beaucoup de travailleurs !

D'autres souffrent, (souvent sans se plaindre, et souvent aussi sans s'en rendre compte suffisamment,) d'autres souffrent dans leur dignité humaine, que le travail ne respecte pas. Combien de travailleurs de notre temps sont assimilés à des machines dont la valeur est tout entière dans le rendement ! Combien sont exploités sans aucun souci du sexe et de l'âge ! Est-ce que cela ne réclame pas justice ? Est-ce que notre charité ne doit pas ici venir se mettre au service de la justice ?

L'ouvrier réclame sans cesse une augmentation de salaire. Ce fait n'est pas toujours une injuste revendication. La *fixation d'un salaire équitable du travail* est l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre ; mais personne ne peut nier qu'il soit souvent un problème urgent ; personne ne peut contester que souvent la justice réclamerait une meilleure répartition des produits du travail.

Toutes ces questions et bien d'autres qui intéressent le bien-être légitime de l'ouvrier sollicitent les préoccupations de l'Action sociale Catholique.

3° Mais son bien-être moral les réclame encore davantage.

Des besoins et des conflits, que nous venons d'énumérer, comme des conditions faites aujourd'hui aux travailleurs, résultent pour ceux-ci des situations morales difficiles, de grands embarras et de grands périls pour leur salut éternel.

Cet aspect de la question sociale nécessite une action intense.

Combien d'ouvriers, par exemple, sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'entendre la messe, même le dimanche, par suite de l'état social qu'a créé chez nous la libre concurrence ? Le patron qui en est souvent la victime n'en est pas toujours responsable, il en gémit ; mais n'est-ce pas une raison de plus de flétrir et d'essayer de changer un état social où de tels abus sont possibles ?

N'est-ce pas un fait trop facile à constater que la *persécution religieuse* endurée par tant d'ouvriers catholiques, qu'enveloppe, dans l'usine, l'atmosphère de haine et d'impiété créée par le syndicat anti-chrétien ? Quels moyens de défense pourrait-on leur offrir ?

Qui reconstituera le *foyer chrétien désagrégé* par la vie de l'usine ? qui lui rendra avec l'hygiène, l'air et la lumière, la moralité nécessaire ? Qui lui donnera son

unité et sa stabilité ? Qui lui rendra assez de charmes et d'attirance, pour empêcher l'ouvrier de lui préférer le cabaret ?

Qui pourra donner à *nos campagnes* assez d'attraits, et au travail des champs assez d'intérêt, pour que le paysan ne soit pas tenté de leur préférer le charme séducteur des villes où viennent si souvent tomber la foi et la santé de nos compatriotes ?

Quelles difficultés morales suscitent à l'ouvrière les *conditions du travail féminin* : à l'atelier ou à l'usine, où s'épuisent les forces du corps et où succombe trop souvent la vertu ; à domicile, où un travail sans trêve et sans rémunération suffisante, absorbe dans une tâche ingrate une existence dont la famille réclamerait la meilleure part !

Et l'enfant ! n'est-il pas digne de pitié, quand nous le voyons d'une part sans défense contre la corruption qui le guette, et d'autre part sans garantie pour un avenir même matériel, dans la condition faite aujourd'hui à l'apprentissage ?

Qui ne verrait, dans toutes ces situations, des services de premier ordre à rendre, pour toute âme vraiment catholique ?

4° L'Action sociale Catholique a là un objet immense ; et elle s'y applique avec autant de générosité que de sagesse. « En présence du redoutable conflit du travail et de la richesse, disait Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, partout les esprits sont en suspens et

dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, la délibération des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernements ; et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence. »

C'est pour travailler à cette œuvre, que l'**Eglise fait appel au concours de tous** : *concours des âmes charitables en général*, pour soulager efficacement l'indigence et apprendre à l'homme à la prévoir, et à se défendre contre elle par l'hygiène, l'épargne, la tempérance, l'amour du foyer ; pour opérer un rapprochement entre les diverses classes, par l'institution des sociétés de secours mutuels, de secours aux veuves et aux orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités, par l'établissement des patronages où s'exerce une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits ; *concours des hommes d'études*, pour chercher les moyens d'accroître la prospérité domestique et individuelle, pour régler les relations réciproques des patrons et des ouvriers, et préparer les lois que l'Etat sanctionnera de son autorité ; *concours de la jeunesse des Ecoles* qu'elle invite à étudier les rapports du capital et du travail, les droits de la richesse et ceux de la misère ; qu'elle encourage à aller vers l'autre jeunesse pour passer en sa compa-

gnie ses jours de repos, pour lui servir de secrétaires, de commissionnaires, de conseillers ; qu'elle invite en un mot à aimer le peuple pour qu'elle s'en sente aimée ; *concours des sociétés civiles* auxquelles elle demande l'autorité protectrice des lois et des institutions ; *concours des patrons* qu'elle presse d'être les pères de leurs ouvriers ; *concours* enfin et surtout *de la classe ouvrière elle-même* qu'elle supplie d'organiser des corporations ou associations chrétiennes, pour échapper au joug intolérable des sociétés antichrétiennes.

Si tous voulaient répondre à l'appel de l'Eglise, la question sociale serait bien près d'être résolue. A côté du bien qui se fait et qui apparaît si magnifiquement, pourquoi nous faut-il encore déplorer l'indifférence ou l'apathie de tant des nôtres qui ne veulent pas y apporter leur concours ? Les uns se laissent enfermer dans une indifférence, bien voisine d'un égoïsme ignorant, allant jusqu'à dire que la question sociale n'existe pas. Elle n'existe pas pour eux, hélas ! parce qu'ils y ferment les yeux et le cœur.

Les autres sont des timides qu'effraie notre prosélytisme, comme s'il n'était pas de l'essence de la vie de se reproduire et de se communiquer. « La vie aspire à créer la vie » (1). Le but de l'Action sociale à laquelle nous pousse l'Eglise n'est pas d'arriver à dominer « des passivités endormies », mais à susci-

(1) G. Goyau.

ter des activités généreuses. Nos œuvres « aiment « mieux former des forces que créer des faiblesses » ; nous n'aspirons point à produire le sommeil. Dans nos patronages, par exemple, nous n'avons pas pour objet de faire « des garderies confortablement préservées contre le souffle du siècle », mais des centres où l'on aguerrit les âmes, où on les forme à l'action pour le but commun qui est le règne de Dieu.

II. — L'EGLISE ET LES ŒUVRES SOCIALES

1° Les appels traditionnels de l'Eglise.

La **question sociale n'est pas une question nouvelle** ; elle est aussi ancienne que l'inégalité des conditions et la lutte des classes. La crise du capital et du travail, qu'elle a pour but de terminer, n'est pas spéciale non plus au temps où nous vivons. Elle existait au temps du paganisme, elle a existé au moyen-âge, elle s'est simplement renouvelée au siècle dernier. Au cours des siècles, c'est toujours l'Eglise qui est intervenue le plus efficacement pour la résoudre.

L'**Église n'a jamais cessé de s'intéresser à la cause de l'ouvrier.** Mais il faut bien reconnaître que, pendant la première moitié du XIX^e^ siècle, sa liberté d'action fut paralysée, en notre pays surtout,

par la suppression des corporations brusquement opérée à la fin du siècle précédent.

Sous un prétexte de liberté, l'ouvrier avait été réduit à l'isolement. Dès lors, ne trouvant plus l'appui matériel et moral que lui avait donné jusque-là l'association dont il était le membre, l'individu était resté seul en face de lui-même, sans aucun lien d'intérêt, d'honneur ou de réputation avec ses compagnons de travail, sans protection ni garantie contre les forts. Dans cet état d'abandon, il trouva bien dans l'inépuisable charité de l'Eglise le remède à ses misères les plus urgentes. Mais l'Eglise n'avait pu aller plus loin, elle n'avait pu remédier au mal général. Et quel mal ? « Une concurrence effrénée, une lutte pour la vie où chacun réduit à ses seules forces cherche à l'emporter sur les autres, au risque d'amener leur ruine ; une mêlée où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on se foule aux pieds ; c'est-à-dire en résumé, l'oppression en haut, la servitude en bas, l'antagonisme partout et l'union nulle part (1) » : voilà quelle était la situation.

L'Eglise du moins n'avait pas cessé de signaler le mal, et quand de jeunes officiers français, en 1870, au milieu des loisirs que leur imposait la captivité, cherchaient les bases et les conditions de la paix sociale, ils répondaient aux désirs non dissimulés de l'Eglise.

Par leurs préoccupations et leurs études, ils étaient,

(1) Mgr Freppel. Discours au Congrès des Cercles ouvriers.

sous une forme plus appropriée aux besoins généraux de leur temps, les continuateurs d'Ozanam qui les avait prophétisés lorsqu'il écrivait : « Il y a beaucoup d'hommes qui ont trop et qui veulent avoir encore ; il y en a beaucoup plus d'autres qui n'ont pas assez, qui n'ont rien, et qui veulent prendre si on ne leur donne pas. Entre ces deux classes d'hommes, une lutte se prépare, et cette lutte menace d'être terrible ; d'un côté, la puissance de l'or ; de l'autre, la puissance du désespoir. Entre ces armées il faudrait nous précipiter, sinon pour empêcher, au moins pour amortir le choc. »

Ozanam se jeta entre les deux, mais il n'avait et ne pouvait avoir que l'arme de la charité faite à l'individu. Il était réservé à cette « grande semeuse d'idées » (1) qu'a été l'Œuvre des Cercles, d'exercer une véritable action sociale, en provoquant, sous les auspices de l'Eglise, le mouvement syndical qui devait substituer la force de l'association à la faiblesse de l'individu. Injustement suspectée et même combattue, l'Œuvre des Cercles a toujours trouvé un appui dans les encouragements de l'Eglise, et, il y a 25 ans, elle recevait sa récompense dans l'Encyclique *Rerum Novarum*.

Cette Encyclique, dont un de nos plus célèbres économistes, M. Leroy-Beaulieu, a pu dire qu'elle était un « baiser du Christ à ses pauvres, » cette Ency-

(1) G. Goyau.

clique était la charte immortelle du travailleur, la garantie de ses droits et le code de ses devoirs.

Certains esprits timides s'en étonnèrent, mais ils ne connaissaient pas l'Eglise. Le grand mal de l'impiété contemporaine avait été de détacher le peuple de l'Eglise, sa bienfaitrice séculaire, en lui faisant croire qu'au milieu de ses luttes et de ses souffrances, il n'avait rien à attendre d'elle. Mais il n'était pas possible que le désaccord se perpétuât, il n'était pas possible que le peuple fermât son cœur aux tendres sollicitudes de Léon XIII, lui rappelant sans cesse que l'Eglise, en dehors de ses œuvres surnaturelles « accomplit dans le monde, même pour la félicité de cette vie, une mission de salut (1) ».

Depuis, l'Eglise n'a pas cessé de rappeler la nécessité d'une action sociale catholique à exercer au nom de la charité chrétienne. « Que vous deviez, vous aussi, écrivait Pie X aux évêques du Brésil, le 18 décembre 1910, préconiser de toute votre énergie, dans vos villes, cette action sociale, d'esprit chrétien, c'est ce qu'enseigne le génie de notre temps, si fertile en associations et en œuvres sociales ; c'est ce que demande la charité chrétienne qui nous ordonne de nous rendre service les uns aux autres, avec un zèle qui plaçant le salut éternel au premier rang de nos sollicitudes, ne néglige pas les choses nécessaires ou utiles à la vie ; c'est ce que réclame, et réclame avec instance

(1) Encyclique *Immortale Dei.*

l'intérêt du peuple chrétien compromis chaque jour davantage par les malsaines excitations des agitateurs. Il faut venir au secours de ce peuple de peur que mal conseillé par l'indigence et entouré d'embûches, il ne tombe dans les pièges des socialistes et n'abandonne misérablement la religion et la foi. »

Mais l'Eglise ne nous demande pas seulement d'aller au secours des autres dans une pensée de charité chrétienne, elle veut qu'on y joigne la **soumission et la docilité à ses doctrines et à ses directions.**

2° *Les droits de l'Eglise.*

Pour se dispenser de cette docilité, quelques-uns allèguent que les questions sociales ne sont pas du ressort de l'Eglise : ils lui permettent tout au plus d'en recommander l'étude à ses fidèles, au nom de la charité. Ce sont disent-ils, questions purement économiques, ressortissant au domaine de la science, et demandant parfois l'intervention de l'Etat, mais l'Eglise n'y a rien à faire.

Il est facile de faire justice de cette prétention.

« L'Eglise s'interdit de pénétrer dans le domaine purement profane, purement politique, purement économique. Elle reconnaîtra par exemple, à ses fidèles pleine et entière liberté d'être partisans ou adversaires du bimétallisme, de choisir entre l'impôt personnel et l'impôt réel, entre les institutions héréditaires et le

régime électif, entre le scrutin majoritaire et la représentation proportionnelle. C'est que précisément au regard de la morale chrétienne, ce sont des matières indifférentes par elles-mêmes (1). » Dans ce domaine, la moralité ne peut venir que de l'intention bonne ou mauvaise de celui qui agit.

Mais il n'en est pas ainsi de la plupart des problèmes sociaux dont nous nous préoccupons. « Les revendications relatives au salaire, disaient les évêques de Prusse réunis à Fulda, le 22 avril 1900, se rattachent aux plus vitaux de nos intérêts à tous ; elles mettent en question les devoirs des ouvriers envers eux-mêmes, envers leurs familles, envers leurs compagnons de travail, envers leurs patrons, envers la société, envers l'Etat ; elles augmentent fatalement l'antagonisme entre les classes de la société. » Elles ont donc une portée morale.

Il en est ainsi de tout ce qui touche le travail de l'homme.

C'est Dieu qui a donné à l'homme une fin éternelle à atteindre, mais c'est le même Dieu qui a voulu que le travail fût, sur la terre, le moyen de tendre à cette fin : Dès lors, est-il possible qu'il n'y ait pas corrélation entre l'un et l'autre ? Est-il possible que ce qui concerne le travail de l'homme puisse se régler sans aucune considération de sa fin éternelle ?

L'Eglise ne peut pas l'admettre ; elle revendique le

(1) La Brière, *Etudes*, décembre 1912, p. 706.

droit de parler sur cette importante question et sur toutes celles qui lui sont connexes.

En cela elle n'usurpe rien ; elle reste sur son domaine qui est celui des choses spirituelles.

Sans doute, elle est faite d'abord pour le salut des individus ; elle agit sur eux en vue de leur bonheur éternel, elle les purifie, et elle les sanctifie. Mais, comme le salut des individus peut être favorisé ou compromis par les conditions dans lesquelles ils vivent, et notamment par les conditions faites au travail aujourd'hui, l'Église se doit à elle-même de s'en préoccuper, comme elle l'a toujours fait d'ailleurs.

3° Les doctrines de l'Eglise.

En vertu de ces principes, l'**Eglise propose sur les questions sociales un ensemble de doctrines** que ses enfants doivent accepter.

Il leur faut, en effet, choisir entre la doctrine catholique ou la doctrine contraire.

C'est ce que faisait observer très justement le Congrès de l'A. C. J. F. tenu à Lyon les 18-22 avril 1912, relativement aux syndicats : « Toute action syndicale, bien qu'elle ait pour objet essentiel l'étude et la défense d'intérêts professionnels et économiques, met nécessairement en cause des principes, et implique, par suite, des doctrines entre lesquelles il est indispensable de choisir. »

Il faut choisir non seulement entre l'harmonie des

classes ou la lutte des classes, entre la paix sociale ou la révolution sociale, entre la propriété privée ou le collectivisme, mais il faut choisir entre les doctrines professées par l'Eglise, et celles qu'enseigne le matérialisme sur le bonheur et le bien-être, sur le travail, sur la propriété, sur la justice, sur la charité, etc., parce que de la préférence donnée à l'Eglise ou au matérialisme dépendra tout le reste.

Or, pour nous Catholiques, le choix doctrinal est fait.

Nous avons vu l'Eglise se jeter entre le capital et le travail, pour essayer de prévenir de redoutables conflits. Nous l'avons entendue condamner, chez ses fils, l'égoïsme de la richesse qui se désintéresse du pauvre, et les chimères de la pauvreté qui chercherait à s'élever par des moyens destructeurs de tout ordre social.

Devant le travailleur qu'avaient pu éblouir les sophismes de certains théoriciens, l'Eglise établit *la légitimité de la propriété individuelle*, produit de l'accumulation du travail et du salaire, et la légitimité de sa transmission, conséquence et manifestation nécessaire de l'extension de la personnalité humaine. Elle lui montre que la suppression de cette propriété serait la destruction du travail libre, la ruine de la liberté, et en définitive l'asservissement de l'homme, sous la domination de l'autorité qui dirigerait ses efforts, et qui aurait la prétention de partager les produits de son travail (1).

(1) C'est un droit naturel indiscutable que la propriété pri-

Au travailleur qui gémit sur *l'inégalité des conditions*, l'Eglise n'essaie pas de faire de fausses promesses. Elle sait bien pourtant qu'elle serait mieux vue d'un grand nombre, si elle faisait écho à leurs rêves ou à leurs sophismes, mais elle n'a souci que de la vérité ; elle sait aussi qu'il est moins dur de dire la vérité que de bercer les esprits de chimères irréalisables, et d'espérances toujours déçues. Au risque de se faire des ennemis irréconciliables, elle proclame que l'inégalité est la grande loi de l'homme. Les causes en sont multiples et il n'est au pouvoir de personne de les faire disparaître complètement. La diversité de l'origine, la variété des talents, des caractères, des forces et des facultés, la différence des tempéraments, des passions, des goûts et des besoins, la lutte du vice et de la vertu, amèneront toujours forcément des inégalités que l'organisation sociale la plus parfaite ne pourra jamais effacer (1).

vée, fruit du travail ou de l'industrie, de la cession ou de la donation, et chacun en peut raisonnablement disposer à son gré.

(*Règlement de l'Action populaire*, 18 décembre 1903 N. V.).

(1) La société humaine, telle que Dieu l'a établie est composée d'éléments inégaux, de même que sont inégaux les membres du corps humain ; les rendre tous égaux est impossible, et serait la destruction de la société elle-même.

L'égalité des divers membres de la société consiste uniquement en ce que tous les hommes tirent leur origine de Dieu leur créateur, qu'ils ont été rachetés par Jésus-Christ, t qu'ils doivent, d'après la mesure exacte de leurs mérites

A ce mal de l'inégalité l'Eglise toutefois, pose une limite ; cette inégalité ne doit jamais être telle que ceux d'en bas n'aient pas droit à ce qui leur est nécessaire pour vivre. L'ensemble des biens existants ne suffit pas, par lui-même, nous disent les économistes, à subvenir à l'ensemble des besoins ; mais fécondés par le travail, les biens dépassent les besoins; dès lors, il n'est pas possible que quelqu'un puisse être exclu du partage de ces biens, au moins dans la mesure où il en a besoin pour assurer son existence.

A ce mal de l'inégalité, même ainsi limité, l'Eglise apporte, comme remède et comme consolation, *l'espérance d'une supériorité à venir dans un monde meilleur.*

Ah ! je sais bien qu'on accuse l'Eglise de ne donner ainsi qu'une platonique consolation. Ceux qui se rient de nous ne peuvent pas nous comprendre, et, à cause de cela, il est pénible et difficile de discuter avec eux. Mais, s'ils sont de bonne foi, ils reconnaîtront que ce n'est pas un mince bienfait que d'illuminer d'un rayon

et de leurs démérites, être jugés, récompensés ou punis par Dieu.

En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens, qui tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral.

(*Ibid.* N. I, II, III).

d'espérance une existence qui se dit malheureuse ; ils reconnaitront qu'ils n'ont rien de comparable à lui offrir. Car que peut faire à celui qui souffre, la promesse, dont vous le bercez, d'un progrès social dont il ne jouira jamais personnellement, à supposer qu'il se réalise ? Ce progrès, c'est le bonheur des autres, il n'en jouira pas ; or, il veut un bonheur à lui, où le prendrez-vous ? Lui parlerez-vous de solidarité ? Il cherchera quelle solidarité l'unit à ceux qui sont plus heureux que lui ; il se demandera surtout pourquoi la solidarité de l'existence n'irait pas jusqu'à la solidarité du bonheur. Quoi que vous disiez, quoi que vous fassiez, il reste en face de ce problème insoluble pour vous : Comment se fait-il que l'homme doive travailler pour être heureux, et qu'il ne le soit pas cependant ? Je vous mets au défi de trouver une autre solution que celle de l'Eglise : Tout ce travail perdu en apparence pour le bonheur, est un placement, une épargne pour le Ciel.

Comme complément de cette doctrine, l'Eglise rappelle que les *deux classes d'hommes* qui se partagent la société, loin de se combattre, *doivent « s'unir harmonieusement et se tenir dans un parfait équilibre,* » de la même manière que les membres du corps s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre. « Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. » L'accord se fera par la pratique des devoirs mutuels,

et avant tout par l'accomplissement de ceux qui dérivent de la *justice* (1).

Cette justice, l'Eglise le rappelle, n'est pas seulement le devoir de l'ouvrier et du pauvre, qui ne doit jamais léser les droits d'autrui, ni manquer aux contrats qu'il a faits ; mais elle est aussi le devoir du riche et du patron qui doit tout d'abord respecter dans l'ouvrier la dignité de la personne humaine, relevée par la dignité du chrétien. L'ouvrier est autre chose qu'un rouage de production, dont on calcule la force et la durée. C'est un être intelligent et moral que l'on emploie, envers lequel on se lie, et qui a droit à tout le salaire de son travail. C'est une personne humaine ayant droit au respect, dans toutes les conditions de sa nature spirituelle et corporelle, ayant droit à la

(1) « Les *obligations de justice*, pour le *prolétaire* et l'*ouvrier*, sont celles-ci : fournir intégralement et fidèlement le travail qui a été convenu librement et selon l'équité ; ne point léser les patrons ni dans leurs biens, ni dans leur personne ; dans la défense même de leurs propres droits, s'abstenir des actes de violence et ne jamais transformer leurs revendications en émeutes.

« Les *obligations de justice* pour les *capitalistes* et les *patrons* sont les suivantes : payer le juste salaire aux ouvriers ; ne porter atteinte à leurs justes épargnes, ni par la violence, ni par la fraude, ni par l'usure manifeste ou dissimulée ; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux ; ne pas les exposer à des séductions corruptrices, et à des dangers de scandales ; ne pas les détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne ; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés avec leurs forces, ou convenant mal à leur âge ou à leur sexe. » *Ibid.* N. VII, VIII.

liberté de sa foi et de sa pratique religieuse, ayant droit à ce qu'on ne lui impose rien qui soit au-dessus de ses forces, ou en désaccord avec son âge ou son sexe.

Mais la justice ne suffit pas. En me bornant strictement à la justice, je puis être le dernier des hommes ; la justice a une rigidité qui peut devenir l'extrême injustice : *summum jus, summa injuria.* C'est à la *charité* qu'il appartient de tempérer l'inégalité des conditions. « La charité seule, disait Prévost-Paradol, peut faire quelque chose pour combler l'immense intervalle qui sépare le pauvre et le riche, et diminuer dans le cœur du pauvre cette inévitable amertume que laisse aux âmes les plus pures le spectacle de la répartition capricieuse des biens d'ici-bas. »

Cette charité est un devoir. « Dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au *décorum*, dit Léon XIII, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres » (1).

Mais ce n'est pas au nom d'une fausse solidarité que l'Eglise demande l'accomplissement de ce devoir, c'est au nom de la fraternité chrétienne. Si je pratique la charité, ce n'est pas pour partager les souffrances de mon prochain, alors que je ne souffre pas ; encore moins pour lui dire que je suis soumis aux mêmes lois et aux mêmes infortunes que lui, que je suis solidaire de sa peine alors qu'il est seul à la supporter, que

(1) Encycl. *Rerum novarum.*

je suis son égal alors qu'il sent bien qu'il n'en est rien, et qu'il en souffre. Si je pratique la charité, c'est parce que je l'aime, c'est parce qu'il m'est *cher*.

Telles sont les vérités que l'Église proclame et dont elle s'inspire dans toutes les questions sociales.

C'est pour les avoir méconnues que les adversaires de l'Église n'ont jamais pu aboutir à ramener la paix sociale ; c'est pour les avoir trop ignorées que certains Catholiques ont vu échouer leurs efforts.

S. E. le cardinal secrétaire d'Etat le constatait récemment dans une lettre à M. le comte de Mun (1), beaucoup de notions ont été faussées : « Ne voit-on pas le domaine de la justice élargi, plus que de mesure au détriment de la charité... le droit de propriété subordonné à son usage... des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle conserve la liberté. »

On ne change pas impunément l'ordre de la nature, le droit naturel, comme le fait observer un publiciste. Si l'œuvre sociale entreprise depuis trente ans avait été conforme à la nature des choses, qu'aurait-elle produit? Un apaisement dans la lutte des classes. Elle l'a exaspérée.

Il importe que les Catholiques s'en tiennent aux doctrines de l'Église, et qu'ils y conforment toute leur action sociale.

(1) 7 janvier 1913.

4° La direction de l'Église.

L'Eglise les dirigera d'ailleurs, dans l'application de ces doctrines.

Là encore elle en a le droit. Puisque le salut de ses fidèles, patrons ou ouvriers, riches ou pauvres, dépend beaucoup des conditions économiques qui les enveloppent, l'Église *peut* et *doit* leur donner une direction.

1° Elle doit les imprégner de plus en plus du vrai christianisme, et leur apprendre à ne pas diviser en eux l'homme créé et régénéré par Dieu, à ne pas mettre d'opposition entre leur vie économique et leur vie religieuse.

2° Elle doit diriger leur activité conformément aux lois morales et surnaturelles dont elle a la garde ; à ce point de vue, elle éclaire les consciences sur les obligations à remplir comme sur les dangers à redouter.

3° Elle doit orienter les œuvres créées ou à créer dans le sens de la fin dernière de l'homme ; c'est-à-dire qu'elle demandera qu'aucune œuvre, qu'aucun groupement ne soit de nature à le détourner de l'éternité pour laquelle il est fait ; elle demandera que personne ne l'empêche d'être et de rester catholique.

L'Eglise donne donc une direction à l'Action sociale, et les Catholiques ont le devoir de l'accepter.

Au nombre des directions données par l'Eglise, pour la pratique des Œuvres sociales, il importe d'en signaler deux surtout :

1° **La nécessité de l'union.** Nous avons déjà rappelé cette direction pour la défense de la foi et de la vie religieuse, elle s'impose pour les Œuvres. Le bien ne peut se faire, dans l'ordre social comme dans l'ordre religieux, que par le concours de tous les Catholiques, unis sans autre considération que celle du bien à réaliser. Par conséquent, il serait nuisible aux œuvres sociales de les subordonner à des considérations étrangères, politiques ou autres.

2° **La nécessité de donner un caractère nettement catholique à nos œuvres**, en s'unissant entre Catholiques, et en affirmant l'esprit catholique de ces œuvres.

C'est ici la volonté de l'Eglise très clairement exprimée, maintes fois proclamée par le Saint-Siège, et tout récemment dans l'Encyclique sur les syndicats allemands.

C'est sagesse de s'unir à ceux qui partagent les mêmes convictions et les mêmes espérances, pour réaliser une œuvre commune ; c'est sagesse de se prémunir ainsi contre les dangers que court la foi au contact de ceux qui ne l'ont pas ; c'est sagesse de garder pour l'Eglise l'influence qui lui revient du bien fait par ses enfants.

Si nous sommes convaincus que nous seuls avons la vérité, ne serait-ce pas pactiser avec l'erreur que de

n'en pas tenir compte ? Ce serait au moins s'exposer au danger de regarder comme secondaires les différences qui existent entre les diverses religions, ce serait aller à l'indifférentisme.

Pie X a signalé ce danger à propos des syndicats interconfessionnels : « Faute d'être en temps utile, excités à la vigilance, ils seraient manifestement exposés au danger d'admettre, peu à peu et sans y prendre garde, une forme vague et mal définie de religion chrétienne, que l'on nomme *interconfessionnelle*, et qui se répand sous la vaine apparence de communauté entre chrétiens : alors que rien n'est plus évidemment contraire à la prédication de Jésus-Christ. »

Sans doute, pour un avantage immédiat et nécessaire, il peut être permis momentanément de se prêter à des alliances, si celles-ci ne touchent pas aux principes, si elles ne donnent pas lieu de douter de nos convictions, si elles ne doivent pas scandaliser. Nous disons *alliances* et non *fusion*, alliances où chacun reprend sa liberté, dès que le résultat est obtenu. C'est dans ce sens que Pie X a dit : « Nous ne nions pas qu'il soit permis aux Catholiques, toute précaution prise, de travailler au bien commun avec les non-catholiques, pour ménager à l'ouvrier un meilleur sort, arriver à une plus juste organisation du salaire et du travail, et en vue de tout autre but utile et honnête. »

Je sais bien que sur ce point non seulement on

nous accusera d'exclusivisme, mais beaucoup de Catholiques peut-être diront que nous nuisons à notre action, en affirmant trop haut le caractère catholique de nos Œuvres.

Ne nous y laissons pas prendre : cet inconvénient n'est qu'apparent. Nos œuvres gagneront le plus souvent à cette affirmation de notre foi. L'unité, la concentration des forces, l'indépendance et la conviction suppléent à bien des choses. Une minorité compacte, à principes bien arrêtés, exerce toujours une action efficace.

Par les œuvres sociales, nous cherchons surtout à faire pénétrer l'esprit chrétien dans la société à laquelle nous appartenons ; il nous suffit donc d'être une force de pénétration, ce qui est le propre des minorités convaincues et agissantes.

Pour nous, Catholiques, la grâce de Dieu est le grand facteur ; elle élève et transforme la nature, elle augmente nos énergies humaines, et suscite des vertus que la nature ne connaît pas. Il nous faut surtout la mériter par notre foi et notre obéissance.

CHAPITRE VI

LES ÉLECTIONS

L'Action électorale fait partie de l'Action Catholique ; personne ne peut en douter. Pour l'établir, il suffirait de rappeler que toutes les persécutions dont nous souffrons ont été ou inspirées, ou sanctionnées par les élus du suffrage universel. Un Catholique doit affirmer d'abord l'existence du **Devoir électoral.** Se convaincre soi-même et convaincre les autres de ce devoir est le premier acte de l'Action Catholique en cette question. L'organisation est le second.

I. — L'EXISTENCE DU DEVOIR ÉLECTORAL

Par une **aberration étrange**, certains hommes s'imaginent que la participation aux élections, telle que la loi française la règle pour chaque citoyen, n'a rien à voir avec la conscience, ni avec les devoirs qui s'imposent aux Catholiques. Volontiers ils placent cette action au rang des actes indifférents comme le boire et le manger, ou du moins au rang des actes de simple formalité civile, utiles tout au plus au bon ordre de la société ; ils n'ont pas à se préoccuper,

pensent-ils, de les mettre d'accord avec leurs croyances et leurs pratiques religieuses.

Que ce soit une grossière erreur, personne ne saurait sérieusement hésiter à le reconnaître.

Dans une société comme la nôtre, **il y a un devoir électoral** qui lie les consciences, et les rend responsables devant Dieu.

Les moralistes les moins chrétiens eux-mêmes, pourvu qu'ils aient le souci de tracer les devoirs de l'honnête homme et du citoyen, n'omettent jamais de mettre le devoir électoral au rang de ses obligations.

La société, en France, en effet, étant organisée de telle sorte que tous les citoyens participent à son gouvernement, par l'élection des hommes qui rempliront les charges de ce gouvernement, il n'est pas indifférent que ces hommes soient capables ou non de s'acquitter de leurs fonctions ; il n'est pas indifférent par conséquent qu'ils soient bien ou mal choisis.

C'est l'électeur qui choisit. Il ne le doit pas faire au hasard.

Dans ce choix, il ne s'inspirera que de sa conscience. C'est elle qui lui dira quel est son devoir, c'est elle qui lui montrera l'étendue de son obligation, c'est elle qui lui fera envisager les conséquences que son vote peut avoir pour le bien ou pour le mal du pays. Et il n'a pas plus le droit de se soustraire à ce jugement de la conscience, quand il s'agit d'un acte d'électeur, que lorsqu'il s'agit d'un acte de père de famille.

La morale catholique confirme, sur ce point,

comme sur tous les autres, la morale naturelle. Par son élévation à la dignité de chrétien, le Catholique n'abdique aucun de ses droits de citoyen, mais aussi il ne rejette aucun devoir civique. Il apporte au contraire à l'accomplissement de ce devoir toutes les lumières et toutes les grâces que la foi lui fournit. Tous ses actes privés ou publics ajoutent à leur nature d'actes humains, la dignité d'actes catholiques. Il ne peut pas leur enlever cette dignité, parce que le caractère chrétien n'est pas un manteau dont on puisse se dépouiller à certaines heures ; on doit être chrétien en tout et partout, à titre d'homme privé comme à titre de citoyen, dans le travail de sa profession comme dans ses votes.

Le devoir électoral s'impose d'autant plus aux Catholiques, aujourd'hui, que l'**avenir religieux** de notre pays est lié à la question des élections. L'expérience d'hier suffit à le montrer aux moins clairvoyants.

Des faits récents et, hélas ! trop cruels, sont là pour attester que les lois hostiles, sous lesquelles nous gémissons, sont la conséquence des élections de notre pays. Nous voudrions pouvoir dire que ces élections ne sont pas dues à la manière dont beaucoup de Catholiques ont compris le devoir électoral. Mais comment ne pas le penser, quand on voit des contrées religieuses confier leurs intérêts à des représentants impies et anticatholiques ? N'est-ce pas que certains

hommes croient n'avoir pas à se préoccuper d'être catholiques, quand ils agissent en électeurs?

En d'autres temps et en d'autres pays, cette préoccupation de sauvegarder ainsi les intérêts catholiques pourrait être moindre, quoiqu'il soit toujours vrai de dire que tout membre de la société civile a le devoir de respecter et de faire respecter les droits de la société divine qu'est l'Église. Mais la situation qui nous est faite aujourd'hui, à nous, Catholiques de France, ne nous permet pas de nous désintéresser des **conséquences religieuses des élections**.

Ce n'est pas nous qui l'avons voulue, cette situation.

Nous vivions, et nous continuons de vivre, dans le respect des droits de la société civile, professant qu'elle est voulue de Dieu comme la société religieuse, reconnaissant qu'elle a sa fin propre et son domaine à elle. Jamais personne n'a pu nous convaincre d'avoir tramé quoi que ce soit contre elle. Nous, prêtres, évêques, nous proclamions bien haut que nous n'avions pas à nous mêler de la politique humaine. Nous ne demandions à la société civile pour l'Eglise que le respect des Conventions signées avec elle, et pour nos paroisses nous avions le droit de compter sur ce minimum de protection que tout citoyen a le droit d'obtenir pour tous ceux de ses actes qui ne lèsent les droits de personne. Nous ne demandions qu'à continuer en toute liberté cette mission de charité qui est la nôtre, et ces œuvres de bienfaisance qui avaient fait de notre pays de France le premier pays du monde.

Pour le pouvoir faire, nous avions subi bien des exigences et accepté bien des sacrifices. Quelque coûteuse qu'elle pût être, la liberté de servir l'Église nous était plus chère que tout, et nous ne demandions qu'elle.

Mais, dans les loges, on ne le voulut pas ; on y décréta la persécution contre les Catholiques, on en fit le programme plus ou moins avoué de toutes les élections ; on agita l'opinion publique, on mêla la question religieuse à toutes les affaires, au risque de troubler tous les esprits et de paralyser même la marche des intérêts temporels de la nation. Finalement on décréta contre nous des lois qui détruisaient successivement toutes les libertés catholiques en France et qui violaient les droits les plus sacrés de l'Église.

Ce n'est pas nous, prêtres ou évêques, qui avons demandé pour les **Conseils municipaux**, en particulier, cette **participation aux affaires religieuses de la paroisse**, qu'on leur a attribuée. Nous leur laissions le soin de gérer, à leur gré, les intérêts de la commune ; nous ne nous occupions ni des routes à établir, ni des monuments à construire, ni même des impôts à créer, encore que, comme citoyens, nous ayons eu le droit d'émettre notre avis. Nous ne leur demandions que la liberté exigée par notre ministère.

Nous leur accordions de grand cœur les marques de déférence que l'Église n'a jamais refusées aux pouvoirs constitués. Le prêtre n'était jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait offrir une place d'honneur au

représentant de la commune dans les cérémonies et manifestations religieuses.

Cet accord, cette entente ne blessaient personne. On n'en a pas voulu.

Dans certains milieux, on a rêvé de faire du maire l'antagoniste du curé.

Désormais, les intérêts religieux de la paroisse dépendront en partie du bon vouloir des municipalités.

L'église sera réputée appartenir à la commune avec tout son mobilier. Son entretien lui incombera maintenant, et, pour peu que cet entretien soit négligé, c'est l'existence même de l'église et l'exercice du culte qui seront livrés à la volonté du maire.

La liberté des processions, la publicité des cérémonies religieuses, la solennité même des sépultures est laissée au jugement du maire. Il n'est pas jusqu'aux sonneries des cloches qui ne puissent être exposées au caprice d'un magistrat antireligieux.

C'est ainsi qu'on nous a mis dans la nécessité de nous défendre, et que par là même **on a amené les Catholiques à confondre leurs intérêts religieux avec les intérêts électoraux du pays.** On les a obligés à voir plus que jamais, dans le devoir électoral, un devoir civique et un devoir catholique en même temps.

La situation, hélas ! n'est pas près de changer. Voilà pourquoi, le devoir électoral est et demeure le premier devoir des Catholiques à l'heure présente.

II. — NATURE DU DEVOIR ÉLECTORAL

En quoi consiste ce devoir?

Il consiste, en particulier, à accepter sa part de responsabilité dans la gestion des affaires publiques; à **accepter d'être candidat catholique** aux élections, s'il le faut. Ce devoir ne pèse pas sur tous, mais il est susceptible d'incomber à tous ceux qui peuvent mettre au service de leur pays leurs aptitudes, leurs ressources, leurs loisirs et leur situation. Sans doute, même quand on a l'âme droite, on est plus tenté de s'y dérober que de s'y prêter; les responsabilités font toujours peur, et souvent plus on les redoute, plus c'est le signe qu'on est capable de les porter. Mais cette crainte n'est jamais un motif de les refuser. Il est des cas où la modestie elle-même n'autorise pas la réserve. Personne n'approuverait un chef qui, au moment où la patrie est en danger, préférerait le rang du simple soldat aux responsabilités du commandement.

Le dévouement au bien et à la cause de Dieu exige qu'on fasse taire ses répugnances, et qu'on mette à leur service ses aptitudes et son influence. C'est cette influence et la sympathie qu'on excite autour de soi, qui indiquent le devoir.

Le devoir électoral consiste, en second lieu, à **prendre part au vote.** Dans les sociétés comme la nôtre, ce devoir est aussi strict que tous ceux qui

nous lient envers la Patrie, et il n'y a que l'impossibilité ou la très grande nécessité qui puisse en dispenser. Personne n'a le droit d'être indifférent aux intérêts du pays, personne n'a le droit de s'exposer, par son abstention, à ce que ces intérêts soient confiés à des indignes ou à des incapables.

S'abstenir de voter, c'est déserter le champ de bataille, c'est donc une lâcheté et une trahison. S'abstenir de voter, c'est faire le jeu des adversaires de la Religion en refusant sa voix au candidat honnête et religieux, c'est donc une folie. S'abstenir de voter, c'est le plus souvent manquer à un devoir grave, dans les circonstances actuelles, c'est donc une faute grave.

Enfin, le devoir électoral consiste à **bien voter.**

Y a-t-il un devoir de bien voter ? Qui pourrait en douter? Toutes les fois qu'on a à choisir entre une bonne et une mauvaise action, c'est un devoir de préférer la bonne à la mauvaise.

Or, l'on peut bien ou mal voter, selon que l'on vote pour des hommes amis, ou au moins respectueux, des droits de l'Église, ou pour des hommes ennemis de la religion. C'est donc un devoir de bien voter.

Sans doute, il faut tenir compte, dans le choix du candidat, de la capacité qu'il a pour remplir le mandat qu'on veut lui confier. Mais cette considération n'est pas suffisante ; s'il y a lieu de craindre que sa capacité soit utilisée contre le bien de la religion, c'est un devoir pour les Catholiques de reporter leurs

voix sur un autre candidat. En votant pour lui, ils seraient responsables du mal qu'il fera.

Certains esprits trouveront regrettable qu'il en soit ainsi, et qu'il ne suffise pas de considérer seulement les **capacités d'un candidat**. Peut-être ont-ils raison ; mais encore une fois, ce n'est pas nous, prêtres et évêques, qui sommes cause de cette situation ; ce n'est pas nous qui avons mis les Catholiques dans cette nécessité de voir tout d'abord quels sont les sentiments religieux des candidats.

Ce n'est pas nous qui avons fait cette situation ; nous ne pouvons que la subir. Mais les Catholiques, ont le devoir de chercher à la rendre moins dure, en choisissant pour leurs administrations les hommes qui sauront le mieux sauvegarder les intérêts de l'Église. **Leur devoir est clair** ; rien ne peut les en dispenser, ni l'intérêt personnel, ni l'amitié, ni les liens de la famille ; ni les vaines promesses ou les intimidations.

Ce devoir est des plus graves ; on ne peut pas le violer sans faire une faute dont la gravité est proportionnée à l'importance des intérêts qui sont en cause.

Ces considérations nous amènent à dire, que le devoir électoral ne regarde pas seulement ceux qui ont le droit de voter. Il regarde tous les Catholiques, puisque tous leurs intérêts y sont en jeu. Il vous regarde, par conséquent, **femmes chrétiennes**. Vous ne votez pas ; mais vous pouvez et vous devez faire voter, puisque votre religion y est intéressée. Un bon

conseil peut sortir de vos lèvres ou de votre cœur, donnez-le hardiment ; il y va peut-être de l'âme de vos enfants.

Joignez-y la prière qui obtient la lumière pour les esprits ; la prière qui touche les cœurs, la prière qui prépare le salut.

III. — LES ORGANISATIONS ÉLECTORALES CATHOLIQUES

Il ne servirait à rien de prêcher le *Devoir électoral*, si, en pratique, chacun votait à sa guise. C'est sur ce point que l'entente est nécessaire entre Catholiques, car c'est par défaut d'entente que nos défaites ont été les plus marquées.

Les principes que nous avons émis plus haut, sur l'Union des Catholiques, ont donc ici leur application.

Il faut que les Catholiques s'unissent pour la défense des intérêts catholiques, en matière électorale, comme en tout le reste. Il faut qu'ils fassent abstraction de ce qui les divise, pour s'unir sur le terrain religieux où ils se rapprochent.

Ce n'est pas à dire que les élections doivent avoir nécessairement un caractère religieux ; elles sont destinées à assurer aussi d'autres intérêts très légitimes et il est permis de rechercher dans les élections la défense de ces intérêts.

Mais comme les intérêts religieux priment tous les

autres, il faut savoir leur subordonner ceux-ci, pour donner au candidat qui assure les premiers, la préférence sur tout autre candidat.

Il n'en faudrait pas conclure que les Catholiques revendiquent pour eux le droit de choisir des candidats aux élections, à l'exclusion des organisations d'un autre ordre, des organisations politiques, par exemple, qui voudraient s'attribuer ce choix.

En soi, une élection a pour but de désigner les représentants qui contribueront le mieux au bien du pays ; or, ce bien est multiple, et les Catholiques ne peuvent pas avoir la prétention d'y concourir seuls, et uniquement en tant que catholiques : il leur suffit que leurs droits de citoyens soient égaux à ceux des autres, et que leurs droits de Catholiques n'aient pas à souffrir de l'élection.

Sans doute dans la situation faite à l'Eglise en France, les Catholiques, à quelque opinion politique qu'ils appartiennent, ont le devoir de faire passer avant tout le bien de la religion ; mais cela ne les oblige pas à renoncer à tout action politique. Il n'y a que dans le cas où cette action politique contredirait ou entraverait l'Action Catholique sur un point déterminé, qu'elle devrait céder, en vue d'un intérêt supérieur.

Par conséquent, nos organisations catholiques ne sont pas nécessairement appelées à choisir les candidats aux élections. Elles le pourraient faire et elles le devraient, si aucune autre organisation ne voulait leur

donner satisfaction. Mais il ne semble pas que l'heure soit venue de faire de nos Comités catholiques des Comités électoraux. Les circonstances et les besoins de l'Eglise nous y mèneront peut-être plus tard. Tout au plus pourrait-il exister, à côté des Comités catholiques, un autre Comité, chargé spécialement des intérêts électoraux.

Pratiquement, jusqu'à nouvel ordre que les circonstances et l'autorité suprême nous donneraient, voici quelle nous semble devoir être l'**action électorale de l'Union catholique**.

Elle laisse aux divers Comités électoraux le soin de dresser la liste des candidats. Mais, avant que ceux-ci ne briguent les suffrages des électeurs catholiques, l'Union Catholique publie un **programme des revendications catholiques**, à faire prévaloir dans l'assemblée qu'il s'agit d'élire. Ce programme doit être accepté par le candidat, avec l'engagement de le défendre, sous peine de voir les membres de l'Union Catholique ne pas lui accorder leurs voix. Ceux-ci, en effet, ne doivent pas voter pour un candidat qui refuserait ce programme de revendications.

Quel sera ce programme ? Il pourra varier selon les lieux, selon la situation des partis. Mais il comprendra toujours un **minimum de revendications catholiques**. Autrement l'Union Catholique ne serait pas intéressée à la lutte électorale ; et elle doit s'y

intéresser partout. Lors même qu'aucun candidat n'accepte de soutenir ses revendications, il est utile de les proclamer, et de faire savoir aux divers partis, à quelles conditions ils pourraient s'assurer le concours des Catholiques. Jamais cette manifestation n'a été sans une certaine efficacité.

Les revendications à faire valoir dans une élection municipale ne seront par les mêmes que dans une élection au Parlement ; certains intérêts locaux peuvent exiger une revendication spéciale à telle ou telle *Union paroissiale*. Les facilités données aux municipalités pour l'entretien des églises, par exemple, et les obligations qui leur incombent de ce chef seront très souvent une raison, pour l'Union Catholique, de faire prévaloir tel ou tel programme.

Quant aux **revendications** que les Catholiques ont le droit et le devoir de formuler pour les *élections générales*, la situation qu'occupe encore en certaines contrées, comme en Bretagne, grâce à Dieu, l'Église Catholique, nous impose d'être plus exigeants dans le programme que nous en formulerons. Mais il semble bien que, dans l'ensemble de la France, si l'on en juge par les divers Congrès diocésains, l'Union Catholique doit faire porter le minimum de ses revendications dès maintenant sur les points suivants :

1° Reprise des relations diplomatiques de la France

avec le Saint-Siège, en vue d'arriver à rendre aux Catholiques de France une situation plus digne d'eux.

2° Liberté des Associations religieuses.

3° Liberté de l'enseignement.

4° Liberté extérieure du Culte et droit de posséder reconnu à l'Eglise, etc.

C'est à chaque Union qu'il appartient de préciser ces revendications.

Est-ce se faire illusion que d'espérer voir beaucoup de candidats revenir à plus de justice, en face de ce programme? C'est possible. Mais il est permis de penser cependant que cette attitude des Catholiques ne sera pas toujours sans effet : l'expérience l'a montré. Là où le succès ne couronnerait pas immédiatement les efforts, cette attitude peut le préparer, en donnant aux Catholiques conscience de leurs forces, en les stimulant à l'action, et en leur permettant de se ménager certaines alliances qui ne seraient pas sans profit pour eux.

Cette action électorale de l'Union Catholique peut se heurter à la présence de **deux candidats rivaux**, également favorables aux intérêts catholiques. Cette situation ne laissera pas que d'embarrasser les électeurs. Dans ce cas, ceux-ci ne relèveront plus guère que de leur conscience, c'est à elle qu'ils demanderont une direction, en l'éclairant par la considération du plus grand bien de la cause Catholique. L'Union s'abstiendra de donner une direction, mais elle pourra

souvent travailler efficacement à ménager une entente, ou au moins à prévenir les effets désastreux d'une division.

Même en cela son action sera salutaire.

Encore une fois en nous voyant prendre part ainsi à la lutte électorale, nos ennemis seront tentés de dire que nous introduisons l'élément politique dans les affaires religieuses. Il sera facile de leur répondre qu'ils ne doivent s'en prendre qu'à eux, si toute défense religieuse est liée à la question électorale. Ce sont eux qui ont introduit les questions religieuses dans leurs programmes électoraux, et dans leurs actes de législateurs. L'Union Catholique a le droit et le devoir de se défendre.

Nous défendre ! Telle est, à l'heure présente, notre première préoccupation sur tous les champs d'action où s'exerce l'Apostolat Catholique, parce que nous sommes attaqués de toutes parts.

Cette défense est aussi le but de l'organisation Catholique, que nous avons décrite.

Mais les peuples vaillants se défendent surtout en prenant l'offensive. Cette attitude convient aux Catholiques. C'est pour cela que, tout en faisant dans les pages qui précèdent, la part nécessaire aux Œuvres de défense religieuse, nous avons dû insister surtout sur les Œuvres d'apostolat et de restauration catholique. C'est notre manière de prendre l'offensive.

Puissent les Catholiques le comprendre de plus en plus ! Le procédé n'est pas nouveau : il nous a été donné par l'apôtre saint Paul, quand il nous a appris à vaincre le mal par le bien :

VINCE IN BONO MALUM ! (Rom. XII, 21).

APPENDICE

SUJETS A TRAITER DANS LES RÉUNIONS DE COMITÉS ET D'UNIONS CATHOLIQUES ET DANS LES CERCLES D'ÉTUDES

I. — L'Action Catholique.

1. Qu'est-ce que l'Action Catholique ?
2. Quelles ont été les conséquences de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat ? ruines matérielles, ruines morales.
3. Qu'est-ce qui avait préparé la Séparation ?
4. Quel jugement faut-il porter sur l'attitude qu'ont eue les Catholiques à la suite de la Séparation ?
5. Comment faut-il servir l'Eglise à l'heure présente ?
6. Comment les Catholiques doivent-ils se défendre ?
7. En quoi l'esprit public a-t-il besoin d'être réformé ?
8. Comment l'Action Catholique peut-elle concourir à la paix sociale ?
9. Comment l'Action Catholique formera-t-elle des hommes d'une vraie mentalité catholique ?
10. Quelle est la raison d'être des Œuvres catholiques, en général, et en particulier ?
11. Quel besoin l'Eglise a-t-elle du concours des laïques dans les Œuvres ?

12. A quelles conditions ce concours sera-t-il efficace ?
13. Quelle action peuvent exercer les jeunes, au point de vue catholique ?
14. En quoi le courage leur est-il nécessaire ?
15. Pourquoi la femme doit-elle être apôtre ?
16. Comment peut-elle l'être, chez elle ? en dehors de chez elle ?
17. Quelles sont les principales initiatives féminines, au point de vue catholique et social ?
18. Comment la femme doit-elle se préparer à son apostolat ?

BIBLIOGRAPHIE (1).

Après la séparation. Initiatives. *Action populaire.* 3 »
Vers l'Action, Mgr PÉCHENARD, *Bloud* 3 50
Les devoirs de l'heure présente ; 6 volumes, Mgr GIBIER, *Lethielleux*, chaque volume. 3 50
Commentaires sur la loi de séparation. MM. DE LAMARZELLE et TAUDIÈRE. *Plon.*
Exposé de la situation légale de l'Eglise Catholique en France. JÉNOUVRIER, *de Gigord.*
Le Prêtre et les Œuvres, par un curé de Lyon, *Bonne Presse* 2 50
Les Œuvres Catholiques au lendemain de la séparation, FOURVIÈRES. 3 50
L'Action Catholique, P. JANVIER. *Lethielleux*. . 4 »

(1) Sous ce titre, nous n'avons pas la prétention de donner des renseignements bibliographiques complets. Les lecteurs y ajouteront les *Revues* qui sont connues de tous aujourd'hui, les publications de l'Action populaire, de la Bonne Presse, de la Jeunesse Catholique, etc., la collection *Science et Religion*, les *Tracts*, les *Journaux*, les *Documents* consacrés à la Défense Catholique.

Pour être Apôtre, Abbé Beaupin. *Lethielleux* . 2 50
A l'entrée de la vie, GUIBERT. *de Gigord* . . . 1 »
La piété chez les jeunes, A. TEXIER, *Téqui*. . . 3 50
La charité chez les jeunes, A. TEXIER, *Téqui* . . 3 50
Soyons Apôtres, Mgr TISSIER, *Téqui*. 3 50
Les Femmes du Monde, Mgr TISSIER, *Téqui* . . 3 50
Le Livre de l'Apôtre, Mme DE LA GIRENNERIE, *Lecoffre* 3 50
La Femme de demain, ETIENNE LAMY, *Perrin* . 3 50
Initiatives féminines, MAX TURMANN, *Gabalda*. 3 50
La Femme Catholique, JARDET, *Oudin* . . . 7 50

II. — Conditions de l'Action Catholique.

1. En quoi consiste l'esprit surnaturel dans les Œuvres ?
2. Pourquoi y est-il nécessaire ?
3. Du rôle de l'Eucharistie dans l'Action Catholique.
4. De la préparation nécessaire aux Œuvres : préparation éloignée, prochaine.
5. Nécessité de l'étude, en général, et en particulier pour les Œuvres.
6. Les Retraites fermées.
7. Les Confréries : la confrérie du Sacré-Cœur et la confrérie du T. S. Sacrement pour les hommes.
8. Nécessité de l'Union entre les Catholiques autour du centre paroissial.
9. Importance de la paroisse, son état de nos jours.
10. Nécessité d'une union organisée des Catholiques.
11. Rôle et nécessité de l'élite dans cette organisation.
12. Distinction du Comité paroissial et des Unions. Relations réciproques.

13. Le Comité catholique, centre d'étude et centre d'action.
14. Comment doit-on concevoir une séance de Comité ?
15. Comment occuper et intéresser les membres d'une Union paroissiale ?
16. Utilité des Congrès. Leurs espèces. Leur organisation.

BIBLIOGRAPHIE

Le Catholique d'Action, PALAU, *Castermann* . 1 25
Le Tiers-Ordre, remède social, A. DE CAROUGE, *de Gigord.*
Formation d'une élite par la retraite : WATRIGANT, *A. P.* 0 50
Les sources de la piété, *Libr. S. Paul.* . . . 1 50
Appel aux hommes : La communion fréquente et quotidienne : P. LINTELO.
La Paroisse, LESÊTRE, *Gabalda.* . . . . . 2 »
Grouper notre peuple, Mgr GIBIER. *Lethielleux* . 3 50
Les luttes présentes de l'Eglise, Y. DE LA BRIÈRE, *Bonne Presse* . . . . . 3 »
Comité paroissial, comité cantonal, DESBUQUOIS, *Act. popul.* 0 25
Comités paroissiaux, cantonaux, diocésains, BÉRÉZIAT, ibid. 0 50

III. — Défense religieuse.

1. Le Souverain Pontife : son autorité ; nos devoirs.
2. La hiérarchie ecclésiastique : en quoi elle consiste ; combien il importe de la conserver. Attaques dirigées contre elle.
3. La dignité épiscopale dans l'Eglise.

4. Le prêtre, sa dignité ; égards qui lui sont dus, attaques dont il est l'objet.
5. Le Denier du Culte : sa légitimité, son caractère obligatoire.
6. Le Recrutement sacerdotal : sa nécessité, manières d'y coopérer.
7. La Doctrine catholique : ses bienfaits, ses ennemis.
8. Importance de la presse et son rôle pour le bien ou pour le mal.
9. La presse mauvaise et la presse neutre.
10. Quels sont les devoirs des Catholiques relativement à la lecture des journaux ?
11. De quelles manières un Catholique peut-il soutenir le bon journal ?
12. Comment peut s'organiser la propagande du bon journal ?
13. Quelle importance faut-il donner à la presse locale ?

BIBLIOGRAPHIE

Conférences sur l'Eglise, Carême 1881, P. MONSABRÉ.
Notions élémentaires d'apologétique, 15e édition, Mgr GOURAUD, *Belin* 3 50
Apologétique chrétienne : MOULARD et VINCENT. *Bloud*. 3 50
Du journalisme : son histoire, son rôle politique et religieux, TAVERNIER.
Le journaliste catholique, CHIUDANO, *Lethielleux*. 1 25
Le journaliste-apôtre, BOURY, *Bonne Presse*.
Les livres qui s'imposent, DUVAL, *Beauchesne*. 7 »
Romans à lire et romans à proscrire, abbé BETHLÉEM, *5, rue Saint-Pierre, Lille*. 3 50
Roman-Revue, revue, 8 fr. par an.

IV. — L'Ecole.

1. Pourquoi l'Ecole est-elle devenue un champ de bataille pour les Catholiques ?
2. Quel est le vrai rôle de l'Etat en matière d'enseignement ?
3. L'Etat peut-il être neutre dans ses écoles : en droit, et en fait ?
4. L'Etat peut-il viser à faire de l'éducation morale, en se disant neutre ?
5. Pourquoi l'Etat doit-il accorder la répartition proportionnelle scolaire ?
6. Quels sont les droits de la famille sur l'éducation de l'enfant ?
7. Que penser de la théorie de l'Etat maître de l'enfant ?
8. Quels sont les devoirs des parents relativement à l'école neutre ? à l'école mauvaise ?
9. Pourquoi faire des associations de pères de famille ?
10. Quelles sont les obligations des familles vis-à-vis de l'école chrétienne ?
11. Nécessité de la rétribution scolaire.
12. Droits de l'Eglise sur l'Ecole.
13. Les Evêques de France ont-ils outrepassé leurs droits en écrivant leur lettre collective sur l'Ecole ?
14. Laquelle doit se plaindre d'être attaquée, de l'école libre ou de l'école laïque ?
15. Pourquoi l'école laïque est-elle impopulaire ?

BIBLIOGRAPHIE

La famille, l'Eglise et l'Etat dans l'éducation, DUBALLET, à *Palley*, par Verneuil, Eure. . . . . 4 „

Le Droit naturel et le Droit chrétien dans l'éducation : PAUL VIGUÉ, *Lethielleux.*

L'Etat, le père et l'enfant, LAVOLLÉE, *Plon.* 7 50

Les Enfants, Questions du temps présent : Mgr CHOLLET, *Lethielleux.*

La famille et l'Etat dans l'éducation, SERTILLANGE, *Gabalda.*

L'Ecole en France au XXe siècle : abbé JOUIN, *Beauchesne.* . . . . . 3 »

L'Ecole et la famille, GURNAUD, *Perrin.* . . . 3 50

De l'enseignement libre et chrétien : sa nécessité, ses droits et ses gloires, abbé DELMONT, *Téqui.* . 3 50

L'Ecole neutre en face de la Théologie, DEUX DOCTEURS EN THÉOLOGIE, *Beauchesne.* . . . . . 2 »

Ou mène l'école sans Dieu, F. GIBON, *Téqui.* . 2 »

Ce qu'on enseigne aux enfants dans nos écoles publiques : BRICOUT, *Letouzey* 3 50

Histoire partiale, histoire vraie : GUIRAUD, *Beauchesne.* 2 v. . . . . chacun. 3 50

La répartition proportionnelle scolaire, DUTHOIT, *Action Populaire.* 1 25

A travers nos écoles chrétiennes : Ch. CROSNIER, *Beauchesne.* 3 50

Guide de l'école-libre, POUGET, *Action Populaire.* 3 50

A la recherche d'une morale laïque, DE LAMARZELLE, *de Gigord* 0 25

V. — *Les Œuvres de Jeunesse.*

1. Quelles sont les espérances que fait concevoir la jeunesse de notre temps ?
2. Quelles sont les causes de la perversion de la jeunesse contemporaine ?
3. Quelle est la responsabilité de la famille dans cette perversion ?

4. Que fait l'Eglise pour sauver la jeunesse ?
5. Quel est le but des Œuvres de jeunesse ?
6. Comment résoudre les difficultés qu'elles rencontrent ?
7. Que faut-il penser du *nombre* dans les Œuvres de jeunesse ?
8. A quel âge faut-il en recruter les membres ?
9. Qu'est-ce qu'un Cercle d'études ? Son importance, sa méthode ?
10. Qu'est-ce qu'un patronage ?
11. Les jeux au patronage.
12. Le théâtre au patronage.
13. L'étude au patronage.
14. La piété au patronage.
15. Les études et causeries professionnelles.
16. D'où vient l'insuccès dans les Œuvres de jeunesse ?
17. Comment préparer les jeunes gens, au point de vue catholique et social ?

BIBLIOGRAPHIE :

Les Essaims nouveaux : Ed. Montier, *Plon*. . 3 50
L'éducation populaire : les Œuvres complémentaires de l'Ecole : Max Turmann. *Gabalda* 3 50
Au sortir de l'Ecole : les Patronages, *ibid*. . . 3 50
L'éducation sociale et les Cercles d'études : abbé Beaupin, *Bloud* . . . . . 3 »
Lettres à mon Cousin, Orientations morales et sociales : Marius Gonin, *Gabalda*. 3 50
Petit manuel pour la fondation et la direction des Patronages ruraux, Chalons-sur-Marne, imp. Martin, 4, pl. de la République. 0 80
Manuel de l'Association Catholique de la jeunesse française.

VI. — Les Œuvres sociales.

1. Que faut-il entendre par les œuvres sociales ?
2. Sur quoi repose la nécessité des œuvres sociales ?
3. Qu'est-ce que l'Eglise a fait pour la question sociale dans le passé ? — de nos jours ?
4. Quels sont les droits de l'Eglise dans les questions soçiales ? Droit d'enseignement, droit de direction.
5. Quelles sont les doctrines catholiques sur les principales questions sociales ?
6. Quelles sont les principales directions données par l'Eglise aux Catholiques sur les questions sociales ?
7. De la confessionnalité des Œuvres ?
8. Quelles sont les œuvres sociales les plus urgentes à créer ou à soutenir dans la paroisse ? dans la région ?
9. L'Alcoolisme.
10. L'Emigration.
11. Les Habitations à bon marché.
12. Les Syndicats.
13. Les Coopératives.
14. Les Mutualités.
15. Les Caisses Rurales.
16. Légitimité et nécessité de l'Action électorale catholique.
17. Le Devoir électoral, en quoi il consiste, qui il oblige ?
18. L'Union des Catholiques en vue des élections.

BIBLIOGRAPHIE

Cours d'économie sociale : ANTOINE, *Alcan*. . . 9 »
Manuel social pratique, *Action Populaire*. . . 3 50
Prêtres de France — . . . 2 50
Françaises — . . . 2 50
Paysans de France — . . . 2 50
Le Devoir de l'heure présente : Justice et charité : Mgr GIBIER, *Lethielleux* 3 50
Le Droit pratique usuel et rural : HACHIN, *Action Populaire*. . . . . 5 »
Les Sociétés de Secours Mutuels, DÉDÉ, *Bonne Presse*. . . . . 3 »
Manuel pratique des Caisses rurales. DURAND, *Bonne Presse*. . . . . 1 »
La Foi, Relation des croyants et des incroyants, *P. Janvier*, retraite de 1912, *Lethielleux*. 1 50
Pourquoi et comment les œuvres sociales doivent être Catholiques, DURAND, *Gabalda* . . . . 1 »
Vers l'organisation professionnelle, DUTHOIT, *Gabalda* . . . . . 5 »
Pages sociales, LEROY, *Action Populaire* . . . 3 50

TABLE DES MATIÈRES

Préface 3

Chapitre Préliminaire. — **Depuis la Séparation.** La situation faite aux Catholiques de France par la Séparation leur dicte :

1° **Leur attitude.** Ils doivent être :

a) *Sans illusion* sur les intentions de l'ennemi : c'est la guerre à Dieu, c'est l'oppression voulue : nous n'avions rien à gagner à l'acceptation de la loi 7

b) *Sans regret :* notre devoir était d'obéir, nous avons sauvé la foi et l'honneur. . . 13

c) *Sans découragement :* la lutte n'est pas finie, mais l'espérance de la victoire doit nous soutenir et maintenir entre nous la discipline et l'union 16

2° **Leur fidélité à l'Eglise.** Respect, obéissance, amour, ce sont les devoirs de tous les temps. 20

1° Aujourd'hui il faut en outre *croire à l'Eglise,* c'est-à-dire ne pas se laisser troubler dans sa foi par les épreuves et se fier aux destinées de l'Eglise. 22

2° *S'attacher à l'Eglise* : à son autorité et à son chef, à son glorieux passé 25

3° *Servir l'Eglise*, en prenant part à l'Action Catholique et en se défiant des prétextes sous lesquels s'abrite l'indifférence. . . 31

PREMIÈRE PARTIE

Nécessité de l'Action Catholique.

CHAPITRE PREMIER. — **Le travail à faire.** C'est la restauration de toutes choses en Jésus-Christ 39

1° *Travail de défense catholique,* pour protéger les fidèles contre la lassitude et le découragement, pour les empêcher d'accepter le fait accompli, pour relever les ruines, pour nous défendre contre la législation qui nous oppresse. 41

2° *Travail de réforme de l'esprit public.* Cet esprit a rendu possible la Séparation. C'est un esprit de rationalisme ; propagé par la presse, par l'école, et entretenu par l'athéïsme pratique du peuple, par l'intolérance religieuse, par la corruption universelle, par la morale sans Dieu. — La morale chrétienne 48

3° *Travail de paix sociale.* Malentendu créé entre le peuple et l'Eglise. Allons vers le peuple, pour l'instruire du passé, et pour lui faire du bien, par les œuvres charitables et sociales. . 58

4° *Travail de formation catholique.* L'œuvre nécessaire est de former des esprits vraiment catholiques, et des œuvres vraiment apostoliques : Travail urgent, contre l'anticléricalisme, contre l'indifférence et contre la diminution du sens catholique. Pour ce travail le prêtre a besoin d'intermédiaires qu'il doit former les premiers. C'est possible partout 65

CHAPITRE II. — **Les Œuvres Catholiques.** — Les Œuvres sont le privilège de l'Eglise, elles sont sa gloire. Hostilité des ennemis de l'Eglise contre ses Œuvres. 71

1° *Œuvres de sanctification* et *Œuvres de piété*. 75
2° *Œuvres de zèle* pour la continuité et la dignité du Culte catholique — pour la défense catholique, — pour l'apostolat de l'enfance et de la jeunesse, — pour répondre à tous les besoins intellectuels et moraux. 77
3° *Œuvres charitables et sociales* — pour l'exercice de la charité proprement dite, — pour favoriser et maintenir dans l'ordre providentiel les intérêts de ce monde 83

CHAPITRE III. — **Les Laïques et l'Action Catholique.** 85

I. *Nécessité de l'Action des Laïques.* — Ce qu'a fait le Clergé, son insuffisance : 1° nécessité d'auxiliaires laïques ; 2° Devoir de se faire apôtre en participant aux Œuvres de l'Eglise : n'arguer ni inutilité, ni incapacité ; 3° Profit personnel à en tirer. 86

II. *Mode d'action du Laïque.* — 1° L'aumône, prévenante et réglée ; 2° le dévouement : surnaturel, désintéressé, éclairé, discipliné 93

III. *Rapport des Laïques et du Clergé.* — Coordination et subordination. — Règle donnée par Pie X. — Belles paroles de M. Keller sur l'Action catholique dirigée par le Clergé : Confiance dans le prêtre chez les laïques, accueil bienveillant des initiatives laïques par le prêtre 97

CHAPITRE IV. — **L'Action des jeunes.** — Appel fait aux jeunes : pour y répondre, il leur faut :

1° *L'idéal.* — La jeunesse qui en manque : les oisifs. Idéal à proposer : le règne social de Jésus-Christ. Sera-t-il compris ?. 104

2° *Le courage.* — L'idéal impose la croix, le sacrifice : belles paroles de Montalembert. Action

généreuse à opposer aux impies, dans le devoir social. Il y faut mettre son cœur et sa vie, et ne pas se décourager 111

Chapitre V. — **L'Apostolat féminin.** — Les femmes doivent prendre part à l'Action Catholique . . . 118

1° *La femme-apôtre.* — La femme doit à ses qualités naturelles et à sa foi chrétienne de se faire apôtre ; depuis le Calvaire, la femme doit remplir dans le monde une mission de charité, et elle est devenue un foyer de vertu. De notre temps, l'Apostolat féminin est devenu l'œuvre de toutes, et il a étendu son objet : Œuvres d'apostolat proprement dit, initiatives sociales ; défense de l'âme féminine ; ligues de femmes. . 119

2° *L'Apostolat de la femme au foyer.* En quelle mesure la mère peut faire de l'Apostolat extérieur. Dans le cercle de la famille, elle est apôtre nécessairement pour le bien ou pour le mal. . 128

Son apostolat doit y être :

1° *Religieux* : pour cela, il doit reposer sur une conviction religieuse, éclairée et généreuse 131

2° *Social.* Evolution dans les idées de la jeune fille, et dans son éducation sur ce point. Rôle de la mère et de la maîtresse de maison. 135

DEUXIEME PARTIE

Les conditions de l'Action Catholique.

Chapitre Premier. — **L'Esprit surnaturel.** L'Action catholique sera surnaturelle ou elle ne sera pas. . 145

I. L'Homme de l'Action catholique doit sa mis-

sion à Jésus-Christ. Il a l'*honneur* de lui ressembler, de le continuer, et de le couronner . 147
Il a le *devoir* de coopérer à son œuvre.. . . 149
II. L'Homme de l'Action Catholique trouve un modèle en Jésus-Christ : modèle de douceur et d'amour ; modèle d'humilité et par là même de charité et de défiance de lui-même 151
III. L'Homme de l'Action Catholique trouve en Jésus-Christ l'appui que ne peuvent lui donner ni l'habileté, ni le zèle, ni le succès 159
L'apôtre attire la force de Jésus-Christ, par l'union des pensées, par la prière, par la sainte Communion. L'Eucharistie et l'Action Catholique. 163

CHAPITRE II. — **La préparation.**
I. *Nécessité d'une préparation à l'Apostolat.*
Il faut connaître le but et l'objet des Œuvres. 167
Il faut en étudier la méthode et les instruments. 169
II. *Préparation générale à l'Apostolat.*
L'Apôtre doit acquérir une vraie mentalité catholique, par l'étude des enseignements de l'Eglise ; par les pratiques de la piété : Confréries ; par la sanctification personnelle : les Retraites fermées. 178

CHAPITRE III. — **L'Organisation.** 178
I. *Nécessité d'une Union organisée des Catholiques.*
1° Situation des Catholiques menacés dans leur vie religieuse et persécutés. 180
2° Impuissance des Catholiques à se défendre, vu la crise que subit partout la vie paroissiale, vu leur défaut d'union. 183
3° Le remède est dans l'union des Catholiques avec le Clergé, et des Catholiques entre eux : union urgente, sur le terrain religieux . . 192

II. *Organisation de l'Union Catholique.*
1° Membres de l'Union : une élite exerçant son influence par l'exemple et par l'action. . . 196
2° Groupements de l'élite : Union diocésaine, cantonale, paroissiale. Comités et Unions. . 199
3° Centre des groupements : le prêtre, conformément à la hiérarchie de l'Eglise. . . . 202

CHAPITRE IV. — **La vie dans l'Union.** L'organisation doit être vivante . . . . . .
La vie consistera d'abord à former les membres de l'Union. 206
Elle sera entretenue par ces organismes :
1° *Le Bureau diocésain*, Son rôle. Sa constitution. 208
2° Les *Congrès diocésains* : Leur utilité. Leurs réunions : cérémonies religieuses, séances d'études, séances générales 215
3° Les Comités. Comité paroissial : son objet, son programme 220
Comité Cantonal : son utilité, ses fonctions . . 227
4° *Les unions* paroissiales, qui fourniront des recrues aux Œuvres, qui seront l'élément des grandes manifestations de foi. 228
Journées paroissiales ou cantonales. 230
Congrès cantonaux : leur préparation et leur tenue 231

TROISIÈME PARTIE

Principaux champs d'Action.

CHAPITRE PREMIER. — **La défense de la hiérarchie ecclésiastique** 241
I. *Au Service du Pape.* Les Catholiques doivent au Pape : 1° un service d'honneur ; 2° un service

de respectueuse obéissance ; 3° un service d'affectueuse sollicitude. 244
II. *Les Evêques et lés Prêtres.* La guerre est faite aux évêques et aux prêtres : ce qu'on a tenté pour ruiner le prestige de la dignité épiscopale ; l'hostilité contre les prêtres ; les Catholiques tirant sur leurs chefs 249
III. *Devoirs des Catholiques vis-à-vis du Clergé.* 1° Respect et confiance ; 2° Les œuvres du Denier du Culte et des vocations ecclésiastiques. 259

CHAPITRE II. — **La Presse.** 267
I. *Rôle de la presse en général.* Son influence pour le bien ou pour le mal : la grande puissance. Les malfaiteurs littéraires. Degrés dans la perversité. La bonne presse. La presse neutre. 269
II. Devoirs des Catholiques : 1° Bien choisir les journaux à lire ; 2° Soutenir le bon journal ; 3° Le propager 276

CHAPITRE III. — **L'Ecole.** Importance de la question. 286
I. *L'Ecole et l'Etat.* 1° Rôle de l'Etat, suppléant de la famille 288
2° Neutralité impossible : aveux et constatations. 290
3° Nécessité de la répartition porportionnelle scolaire, réclamée par la justice et la liberté. 295
II. *L'Ecole et la famille.*
1° Les droits de la famille : à choisir et à surveiller l'école 297
2° Les devoirs de la famille, vis-à-vis de l'école neutre : Lettre des Evêques de France . . 300
3° Les devoirs de la famille, vis-à-vis de l'école libre : soutenir les maîtres, soutenir l'école ; rétribution scolaire 310

III. *L'Ecole et l'Eglise.*
1° Droits de l'Eglise à enseigner. 315
2° Droit de l'Eglise à surveiller l'enseignement de l'Etat 316
3° La prétendue défense de l'Ecole laïque : Qui a attaqué ? L'impopularité de l'école neutre. Tyrannie ou liberté 319

CHAPITRE IV. — **Après l'école.** La jeunesse, gage d'espérance 326

I. *Nécessité des œuvres post-scolaires* : perversion précoce de la jeunesse, sous l'influence d'une société antichrétienne, de l'éducation sans Dieu et des défaillances de la famille . . . 328

II. *Fonctionnement des Œuvres de jeunesse.* Leur but : protéger et former ; méthode et savoir-faire. Les auxiliaires. Ecueils à éviter : la préoccupation du grand nombre ; l'âge trop tardif. Les insuccès. 335

CHAPITRE V. — **Les Œuvres sociales.** — L'Encyclique aux Évêques d'Italie. 347

I. *Objet et nécessité de l'Action sociale Catholique.* — L'Action sociale est l'application du précepte de la Charité. Elle est nécessitée aujourd'hui 349
1° par les conflits soulevés dans le monde du travail 350
2° Par le bien-être physique des travailleurs . 352
3° Par leur bien-être moral 354
4° Appel au concours de tous. 355

II. *L'Eglise et les Œuvres sociales* 358
1° Appels traditionnels de l'Eglise pour la cause de l'ouvrier, renouvelés de nos jours . . . 358

2° Droits de l'Eglise à s'intéresser à la question sociale 362
3° Doctrines sociales de l'Eglise 364
4° Directions sociales de l'Eglise : directions générales, directions spéciales : union des Catholiques et affirmation du caractère catholique des Œuvres. 372

Chapitre VI. — **Les Elections.** L'Action électorale fait partie de l'Action catholique. . . . 376
I. *Necessité du devoir électoral* : Il est imposé par la conscience, il devient plus urgent par suite de la situation religieuse qui nous est faite. 376
II. *Nature du devoir électoral.* Il consiste : 1° à accepter d'être candidat catholique ; 2° à prendre part au vote ; 3° à bien voter. Rôle des femmes. 382
III. *Les organisations électorales Catholiques.* Nécessité de l'union entre Catholiques. Les droits des Catholiques. Leurs revendications. L'Action des Unions Catholiques. 385

Appendice. — Sujets d'études et bibliographie. 393

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères.

22994